Government

RAPPORT FINAL

Auteur: Guy Bourassa

Titre: Les relations Ethniques dans la vie politique Montréalaise.

Div: IV contrat no. 10

V. 1

MEMORANDUM

CLASSIFICATION

TO
A

Les Présidents conjoints
Les Commissaires
M. N.M. Morrison

YOUR FILE No.
Votre dossier

OUR FILE No.
Notre dossier

FROM
De

Claude Desjardins

DATE

le 31 mars 1966

SUBJECT
Sujet

Rapport de Guy Bourassa - Etude sur l'administration publique de Montréal

La distribution du rapport de Monsieur Guy Bourassa date du mois de décembre dernier. Depuis cette date, l'auteur nous a fait parvenir:

1. une série de corrections à son rapport;

2. une série de tableaux à être ajoutés à son texte.

Nous vous faisons parvenir ci-joint ces documents afin qu'ils puissent être intégrés au texte original, en remplaçant les pages correspondantes déjà existantes. Nous vous faisons aussi parvenir une copie du questionnaire se rapportant à cette étude.

Nous reconnaissons que cette façon de procéder est très complexe et demande beaucoup d'attention et de travail.

Soyez assuré que nous prenons les mesures nécessaires afin de limiter le nombre de cas semblables.

Les Présidents conjoints
Les Commissaires
M. M.M. Morrison

Claude Desjardins

Le 31 mars 1966

Rapport de Guy Bourassa - Étude sur l'administration publique de Montréal

La distribution du rapport de Monsieur Guy Bourassa date du mois de décembre dernier. Depuis cette date, l'auteur nous a fait parvenir:

1. une série de corrections à son rapport;

2. une série de tableaux à être ajoutés à son texte.

Nous vous faisons parvenir ci-joint ces documents afin qu'ils puissent être intégrés au texte original, en remplaçant les pages correspondantes déjà existantes. Nous vous faisons aussi parvenir une copie du questionnaire se rapportant à cette étude.

Nous recommandons que cette façon de procéder est très complexe et demande beaucoup d'attention et de travail.

Soyez assuré que nous prendrons les mesures nécessaires afin de limiter le nombre de ces semblables.

Le 9 décembre 1965.

Remarques de Messieurs Easton, Oliver, Dion, Hall et Brownstone sur l'étude de G. Bourassa: Les Relations ethniques de la vie politique montréalaise.

Remarques préliminaires.

Etude très importante pour les travaux de la commission. Elle devrait contribuer beaucoup à la compréhension des relations ethniques. Il est fort probable qu'elle sera publiée intégralement en annexe au rapport final de la commission.

Remarques générales sur l'étude.

1) Dans l'ensemble c'est une bonne étude. La matière couverte est conforme aux termes du contrat entre la Commission et l'auteur. Elle fournit d'excellents renseignements sur la composition et la participation des groupes ethniques au conseil municipal et dans le fonctionnarisme montréalais. Elle décrit précisément l'emploi des deux langues officielles dans les activités municipales, ainsi que l'usage du service de traduction.

La partie sur la fonction publique montréalaise et l'analyse des données sur les attitudes et le comportement des conseillers et des fonctionnaires sont de très bonne qualité; sans contredit, les meilleurs parties de l'étude. Par ailleurs, certaines parties sont plutôt faibles et des modifications s'imposent. Celles-ci amélioreraient considérablement l'ensemble de l'étude. Une lecture attentive du rapport suggère plusieurs ordres de considérations.

2) Problèmes de théorie

L'introduction et les chapitres I et II (1ère partie) sont relativement faibles par rapport au reste de l'étude. Il y aurait lieu de les reviser complètement.

Plus précisément:

- Il y a dans l'introduction des affirmations confuses et ambiguës. La discussion théorique est inadéquate et il est difficile de tracer les relations entre celle-ci et le texte même. L'auteur dit qu'il veut faire une étude du pouvoir politique à Montréal; toutefois dans le texte, il s'en tient principalement à une étude des structures formelles. Puis, il glisse lentement vers une étude du pouvoir municipal au chapitre III et la complète au chapitre IV. Il est clair que l'auteur a adopté deux cadres d'analyse (qui ne sont pas incompatibles l'un avec l'autre). Cependant, il en accentue un dans les chapitres I - III et il en adopte un autre plus large et différent au chapitre IV.

2 solutions possibles:

(1) L'auteur devrait dire dans sa discussion théorique jusqu'où il a l'intention d'aller dans les chapitres I - III. Il y aurait donc lieu de réécrire les parties sur le cadre théorique dans le chapitre I de manière à laisser anticiper un cadre théorique plus vaste au 4e chapitre et indiquer clairement que la recherche ne se préoccupera que (1) de la structure politique et (2) de la partie formelle de cette structure. Cette clarification indiquerait au lecteur la voie que l'auteur entend suivre dans son étude.

(2) L'autre solution, serait de réduire au minimum l'exposé théorique

3) L'auteur répète souvent qu'il n'est pas possible d'isoler la dimension ethnique des autres facteurs dans les problèmes étudiés. Il devrait nous dire dès le départ comment il s'est pris pour identifier l'influence du facteur ethnique et dans quelle mesure le choix de ce facteur comme variable principale a pu infléchir l'orientation générale de l'étude. En d'autres termes, l'auteur devrait nous dire si l'étude du gouvernement municipal de Montréal, en privilégiant le facteur ethnique, permet néanmoins une analyse adéquate du système politique montréalais. Sinon, il devrait établir quelles distortions sont ainsi créées et comment il pourrait

être possible de les corriger.

4) Dans le chapitre I, nous n'avons qu'une vue très générale de Montréal comme phénomène écologique. Il y aurait lieu d'essayer d'établir des rapports entre la progression démographique et économique de Montréal avec le développement des institutions politiques montréalaises. Les proportions des groupes ethniques avant 1871 seraient utiles et l'étude du rythme d'accroissement de la population devrait être plus rigoureuse.

5) Les caractéristiques d'une ville, basées sur la division ethnique du travail, le lieu de résidence des principaux groupes ethniques, le revenu annuel par groupe ethnique, la contribution ethnique aux arts et aux divertissements, l'emploi des langues dans la vie quotidienne, la langue de travail, les noms des édifices et des rues, etc: aucun de ces facteurs pourtant si importants comme toile de fond à l'étude n'est abordé sérieusement dans le texte. L'auteur mentionne bien le port de Montréal comme indice de l'importance économique de cette ville, mais aucun chiffre ou comparaison qui nous en ferait sentir l'importance réelle.

6) Il devrait y avoir au moins trois ou quatre présentations d'<u>organigrammes</u> des institutions politiques de Montréal pour mieux nous faire saisir les changements survenus dans ces institutions au cours de l'histoire de la municipalité de Montréal.

7) Une description de l'expansion métropolitaine et du déplacement de la population serait aussi très utile.

8) A plusieurs reprises, l'auteur inclut toute la population de l'île de Montréal alors qu'il réfère aux institutions politiques de la ville de Montréal qui ne contient qu'une partie de cette population. Ces remarques valent aussi pour les chapitres subséquents.

9) Il serait nécessaire de rédiger quelques paragraphes sur les municipalités environnantes de Westmount, Hampstead, Ville Mont-Royal, Montréal-Ouest et Pointe-Claire - particulièrement leur date d'incorporation, leur importance numérique, composition ethnique, etc.

10) L'étude des élections municipales de Montréal est élémentaire. Il y aurait lieu de faire davantage de corrélations entre circonscription électorale et groupe ethnique. L'auteur devrait aussi y présenter davantage le système électoral de Montréal, notamment en ce qui regarde la classe "C".

11) Une attention insuffisante est accordée au facteur ethnique. Par exemple, on n'a pas assez souligné le fait que la classe C était un moyen pour donner au monde des affaires anglophone une voix forte dans le gouvernement municipal. Le régime Drapeau permit aux Canadiens français de prédominer d'une manière jamais vue jusque-là.

12) Il est absolument nécessaire d'éliminer la confusion qui existe dans le texte entre la langue et l'origine ethnique. Par exemple les chiffres donnés à la page 90 ne sont pas basés sur la langue (maternelle ou officielle) mais sur l'origine ethnique. Cette confusion entre l'origine ethnique et la langue mène à des erreurs sérieuses dans le texte. Par exemple, distinguer les "juifs" des "anglophones" alors que 99% des Juifs à Montréal font partie du groupe linguistique anglophone est un peu ridicule

13) Chapitre II (2e partie) - L'étude sur les fonctionnaires municipaux est très bonne. Toutefois, les interpretations des phénomènes de la faiblesse de l'élément anglophone devraient être revisées. Ce phénomène s'explique peut-être par l'effet normal de la densité sociale qui tend de soi à accroître la représentation du groupe majoritaire au détriment des groupes minoritaires qui eux tendent à être sous-représentés.

14) Conclusion - La ligne générale des interprétations que l'auteur développe dans sa conclusion devrait être corrigée en tenant compte, principalement de cet effet normal de la densité sociale. La qualité des remarques sur les similitudes avec l'ensemble de la situation canadienne pourrait être considérablement améliorée. Il y a là une occasion magnifique de refuter l'hypothèse des Canadiens français comme classe ethnique. Par ailleurs, l'hypothèse selon laquelle l'importance politique des francophones de Montréal s'est accrue avec le développement d'une classe moyenne bien caractérisée doit être retenue: elle devrait être développée davantage. Par contre, à moins que des liens puissent être établis entre l'étude et les élites sociales, il n'y a pas d'intérêt pour l'étude des paragraphes à la fin de la conclusion, consacrés aux élites canadiennes-françaises. Enfin, le modèle de Crozier n'est pas appliqué d'une manière très convaincante. L'auteur ne présente aucune évidence qu'un mode de vie unique canadien-français ait été la réponse à ce changement.

15) Les tableaux obtenus à partir de la compilation des questionnaires doivent être numérotés et incorporés au texte lorsqu'il y a lieu. C'est absolument nécessaire pour en faciliter la compréhension.

16) La version finale des deux questionnaires, ainsi que les questions préparées pour l'étude de la Commission Blier (textes français et anglais) devraient être placées en appendice au rapport.

17) Bibliographie.

Ethnic Relations in the Political Life of Montreal

By Guy Bourassa

A SUMMARY

Introduction

Montreal is an example of a very nearly complete political society. It has in its framework a parliamentary type of political structure which has virtual control of its own institutions internally, plus the power to deal with external governments such as the provincial and federal governments.

The study has been divided into five chapters:

1) The Political System
2) The Policy Makers of Montreal (Councillors and Civic Service)
3) Bilingualism and Ethnic Relations in the Montreal Administration
4) Ethnic Groups and Metropolitan Problems of Montreal.
5) Conclusion.

Several methods were used to gather information. For instance, for Chapter III some 400 questionnaires were sent out. The response was at a high 70 per cent level.

In Chapter IV some 30 political leaders both in the Montreal administration and outside were interviewed, one-third of them English-speaking.

* * *

Chapter I THE POLITICAL SYSTEM

i) environment ii) political institutions

i) environment

The city is at the centre of a major geographic confluence. Greater Montreal contains 40 per cent of the population of Quebec and about 10 per cent of the population of Canada.

There is a clear French majority which is about 64 per cent of the whole district. The proportion of French in the whole population of the district has not varied more than 1.7 per cent since 1871. On the other hand, the proportion of British has slumped from 38.1 per cent in 1871 to 18.1 per cent in 1961.

Chapter I cont'd

Jews and Italians now predominate in the "other" ethnic group category which in 1871 made up only 1.9 per cent of the population and now accounts for 19 per cent of the population.

In religion, the area is 76.7 per cent Roman Catholic, another percentage that has varied very little in the last 90 years. Protestants who in 1871 accounted for 19 per cent of the population now only make up 11 per cent.

Montreal is a powerful force in the political structure of the province because the Greater Montreal area contains about 40 per cent of the population. Any provincial Cabinet always contains a strong minority of ministers from Montreal.

The city is, in law, a creature of the provincial government and the charter of the city can be (and usually is) amended every year by the provincial legislature.

The Montreal political system has produced some important figures who later went into provincial and federal politics.

Montreal is also becoming an international city. It presently is the headquarters for the International Civil Aviation Organization.

ii) Political Institutions

Three distinct periods of growth in Montreal's political institutions have occurred since the first democratic form of government was set-up in the city in 1840. They divide roughly from 1840-1900/ 1900-1943/ 1943-1965.

Actually, the city received the first charter to form a separate government in 1832 and in the election of 1833 Jacques Viger became the first Mayor. Political unrest of the mid-1830's caused suspension of elections until 1840.

1840-1900: There was very little significant development during this period. The Mayoralty alternated between French and English, elections were held every year which tended to preclude any meaningful progress. By 1865, the city numbered 100,000 persons.

1900-1943: This period was marked by financial trouble several times when the city came under the tutelage of the provincial government -- the last time was 1940-1943. In 1914, the system of alternating English and French Mayors was dropped. After 1914 several attempts by English persons to contest the mayoralty were made but none was successful.

Chapter I cont'd

1943-1965: This was the period during which the people took over control of the government of the city. The number of city councillors varied from 99 to 48, the number of electoral districts from 45 to 15. This was also the period when the party system began to appear on the municipal political scene and a modified form of parliamentary government emerged.

A genuine bureaucracy was built up during this time as the city budget grew by nearly five times (from $50 million in 1941 to $240 millions in 1964-65). By 1964 the city had a civil service of about 15,000 persons.

The trend of English persons vacating the top positions in the civil service, which began to show in the 1900-1943 period, was accelerated in the last 22 years. In 1929 the last English person was head of the city finances. Since World War II all new services of the city have been headed by French Canadians. In 1965, French Canadians head all services of the city.

Mayoralty:

From 1940 to 1960 the Mayor was elected for a three-year term. In 1960 it was for a two-year term while major amendments to the city charter were to be written and those amendments became operative in 1962. Now the Mayor is elected for a four-year term.

In 1960 the Champagne Commission set-up to inquire into the form of government for Montreal proposed making the Mayor's position an honorific one, with almost no duties except ceremonial ones. This idea was abandoned and under charter changes effected in the early 1960's, the mayor's position assumed even greater importance than it had up to 1960.

The Mayor's duties now include, chairman of the city council; a member of the executive committee, with power to cast the deciding vote in that six-man body in case of a tie.

The Mayor submits names of members of the executive committee to council after every election. He is ex-officio a member of every committee and all commissions created by council; he must sign all regulations and resolutions passed by council and if he refuses, a very complicated procedure must be intiated before these regulations come into force. He has the power to call any special meeting of council.

PICKS HIS CABINET.

Chapter I cont'd

Executive Committee: The unwritten rule of the Executive Committee is that the chairman is French and the vice-chairman is English. From 1940 to 1960 the six members of the committee were chosen from the council at large, two from each of the three classes of councillors. With the changes in the charter, the choice of members of the committee is now the prerogative -- in the first instance -- of the Mayor. It's functions are similar to those of a Cabinet, that is they have surveillance over all money, responsibility for preparing all laws and regulations. It meets at least once a week.

City Council: from 1940-1960, the city council had 99 members. The city was divided into 11 districts; the property owners, elected three councillors in each district; the property owners and tenants elected three more councillors in each district. In addition, various intermediary groups and associations, labor unions and universities (e.g. the Université de Montréal, the Chambre de Commerce, the Montreal Labor Council) appointed a total of 33 councillors. These councillors were classified as "A" "B" and "C" councillors. By referendum in the 1960 election the class "C" councillors were abolished.

Under the present charter the city is divided into 17 districts, 15 districts of which elect three councillors each. (The original charter in 1962 and 15 districts all with three councillors by two more districts have been added through annexation, one district with two representatives on council and one district with one.) The councillors, like the Mayor, are elected for four-year terms. Everyone votes for both Mayoralty and councillors, on separate ballots.

Council must meet at least four times a year. A majority of two-thirds is needed in council. It has no right to initiate legislation but only to modify or reject what the executive committee asks (with few exceptions). All the proceedings of the council are bilingual.

All regulations of the Council must be submitted to the Lieutenant-Governor-in-Council who can disallow them within two months.

Civil Service

There are some 15,000 municipal civil servants, working in 16 city services and on three commissions. The largest service is police (3,053); fire (2,547); roads (2,335).

Director of Services: He or she is named by Council but is responsible to the Executive Committee. He can hire personnel without the approval of the Executive Committee. His functions are similar to those of a super deputy-minister.

The principal problems discussed in Montreal in the last few years have centred around the political structure of the government; the administration of the city; how democratic it is; finances; metropolitan government and the place of Montreal in a larger political context.

In 1960 the consulting firm of Woods-Gordon completed a top-to-bottom study of the administration of Montreal. At the same time, the Champagne Commission considered the political structure and the political administration.

There has been an evolution in political mores in Montreal in the last decade where political leaders' ability to perform on a platform has been subordinated to his ability to produce efficient administration.

Montreal is one of the largest political structures in the country and as far as ethnic groups and their relationship, a quasi-synthesis of the Canadian situation.

* * *

CHAPTER II THE POLICY MAKERS OF MONTREAL

i) Municipal Councillors ii) The Civic Service

i) Municipal Councillors

Consideration of the characteristics of city councillors -- elected or otherwise -- has been divided into three historical periods -- 1840-1873/ 1873-1914/ 1914-1955.

In the first period businessmen predominated. Education, other than qualities acquired from entrepreneurial activities, seemed to mean little. In the period there were 11 Mayors, and nine of them were big businessmen.

For most of this period the British were a majority in Montreal -- about 60% -- and although the Mayoralty alternated, the French took second place. City Council, for instance, was about 60% British or Scottish to be more exact. It must be remembered the first two members of Parliament from Montreal in 1840 were British.

In religion, the Council was about evenly divided between Roman Catholics and Protestants. French Canadians had their place in the history of Montreal during this period, but they came to power in the same way the English did -- through business and the upper classes, unlike the men who have run Montreal in the 20th century who succeeded by popular mandate.

Chapter III cont'd 1873-1914.

In the second period money came to mean much less in the road to power positions. During this period the retreat of financial interests -- particularly British -- from formal posts at City Hall became evident.

Popular support began to play a role as a doctor and several judges became mayors. At the same time, English predominance on city council was undermined, perhaps because by 1867 the French had become a majority in the city.

About 1880, the French representation rose to about 70% on city Council, with Roman Catholics accounting for 80%. Late in the nineteenth century the English minority, through the "13 noblesse" attempt a revolt against a French mayor. This was the last cry of significance from this source.

During the third period, from [illegible] to 1915, the major shifts noted in the second period became more pronounced. The business community retreated nearly completely from power positions. Popularity counted for more -- a popularity among French Canadians. At the same time a powerful middle class was growing up from which the men of power would come.

Looking specifically at the Mayoralty over this 50 year period, four men held power for 39 of those years. They were men from the middle class who gained remarkable popular success -- Martin, Raynault, Houde and Drapeau.

In the City Council, the same evolution was taking place. The French held about 70% of the positions, the English about 20%.

Taking the 20 year period from 1944 to 1965 in more detail, three mayors were elected. Two of them, Camilien Houde and Jean Drapeau, ruled for all but three of those years.

Houde and Drapeau, although they shared modest backgrounds, had personalities and styles of administration which varied greatly.

Houde was perhaps the most colorful personality ever to hit municipal politics. A champion of the small man, he lead the city for 10 years after the World War during which time the city achieved its autonomy.

Drapeau, with a professional education, was a reformer and he has produced administrations whose dominant note is efficiency. He brought a professional's conception to city politics.

During the period of these two men, the declining influence of the Anglo-Saxon element on Montreal became even more pronounced, and firm control of all affairs at City Hall by the French element became a fact.

Chapter II cont'd

On Municipal Council during this period, the French maintained a 68.8% hold; the Anglo-Saxons about 26.3; Jews 3.4% and Italians 1.5% out of some 300 councillors who served.

One of the main points to come out of this analysis of the council is that the French element and the English element and the Roman Catholics, compared to population, are over-represented.

Narrowing down occupations of city councillors during this period, one was struck by the fact that 60% of them were managers (administrateurs ou petits administrateurs). Add to this the professionals and together these groups comprise 80% of the total during the period. This compares with 33% of the population who are laborers and 25% who are white collar workers -- these two groups represented on the whole over the period by nine per cent of the Council.

On the educational level, the population statistics show 49% of Montrealers received primary education; 44 per cent secondary education and 6.9% higher education. Among councillors however little more than 10% had received only primary education while 57% had received higher education.

Another point brought out was that both in occupational categories and on educational level, English Canadians had relatively superior status to French Canadians.

At least part of the explanation stems from the category "C" councillors, who along with the Executive Committee, will be considered in more detail.

The Executive Committee has had 26 members since 1944; seven Anglo-Saxons; one Italian and 18 French Canadians. In occupation, 50% have been small businessmen and 50% professionals or business executives. In education, roughly the same situation prevailed -- 13 with higher education and two who received only primary education.

To 1960, when each class elected two of their members to the Executive Committee, in class "A" seven French Canadians were elected out of seven; in class "B" five French, three English and one Italian out of nine; in class "C" four English Canadians out of 10 elected in the period.

In the Class "C" category, 90 persons were chosen as representatives in the period to 1960 of which 40% of them were English -- double the proportion of English in the other two classes. But during the period the proportion of English members in the Class "C" category fell from 43% to 30% by 1960.

Chapter II cont'd

In the referendum on abolition of the category, the majority for abolition was 74.7% and one-third of the "nos" came from English districts.

The electoral phenomenon of the Council elections from 1944 to 1957 gave an over-representation to the French and English on Council and under-representation to the Jews and the Italians.

In the Mayoralty elections, the support given various candidates -- despite the fact they all have been French -- seems to have an ethnic connection.

For instance. Camilien Houde was elected in 1944 by a heavy majority in French-speaking areas but his opponent beat him in two districts only which did not have a French majority.

The consistency of the English vote was seen in the 1954, 1957 and 1960 elections (in 1957 Mr. Drapeau lost to Senator Fournier) when the English districts supported the candidates other than Mr. Drapeau. An important change appeared to occur in 1962 when the electoral districts were redrawn. Mr. Drapeau received 90% of the vote everywhere but this appears to be a special case.

* * *

Chapter II (ii) Civic Service

The study concentrates on the present structure of the civic service rather than an historical approach because of the wish to concentrate on the characteristics of the present service, taking into account ethnic factors, and particularly as they apply to recruitment and promotion.

The city has a civil service commission, composed of three persons, one permanent and two part-time men. It was constituted in March, 1961. The officials are named by the Council on recommendation of the Executive Committee. The two ~~partial~~ pt-time men are from McGill and the University of Montreal.

Three types of notices for employment are used: one for outside the service, that is to firemen and policemen for example; one for the interior of the service, for promotion within the services; and the final one to professionals, that is engineers and architects etc.

Except for the professional categories, the responses are scrutinized to make sure the person has the qualifications and if he does, he is placed on an eligibility list.

The Commission then prepares an examination, in English or French, whatever the mother tongue of the applicant. In the examination are questions to test the knowledge of the person in the other language -- a part of the requirements under the regulations.

The figures showed 72.5 per cent of the employees of the city were concentrated in four of the 16 services; that is police, fire, public works and roads. Some 92.31 per cent were French Canadians, and 2.85 English Canadians. Italians comprise 2.34 and other ethnic origins, 2.5 percent.

The employees were divided into eight categories. Categories 1 to 6 were the deciders or hierarchy or top management. Category 7 comprises the rank and file and category 8 the workers and blue collar men.

In the top category are 17 per cent; the second category 58.19 per cent and the third 24.63 per cent.

The service was also broken down into salary categories (it was done at the beginning of 1965 and a collective agreement has intervened) which showed more than 87 per cent of the employees earn more than $4,000. a year and about one-third of these earn more than $6,000.

The minimum age for entry is 18 and pension must be taken at 65 or after 33 years service.

In actual age, 60 per cent are between ~~35~~ 25 and 45 years of age and the heaviest concentration is between 25 and 35, that is 30 per cent. A little more than 11 per cent are more than 55 years of age.

The years of service could not be compared to a full measure because the needed information was obtained from only 37 per cent of the service. Nevertheless, of the sampling 30 per cent had entered the service since 1960; 75 per cent had 15 years of service or less.

As far as education was concerned, about 60 per cent of the total was received in the sample, including all the university graduates. The department where the least number were received was roads and public works, where undoubtedly the level of education was lowest. It showed 38.2 per cent had secondary education, that is 11th or 12th year and bachelors of arts (Classical BAs) and nurses. All above that, comprising 6.8 per cent, were considered university graduates.

Considering the ethnic origin factor in the civic service, some nuances appear to show that the heavy percentage of French Canadians in the service is not really reflected by their ethnic influence at City Hall.

About 75 per cent of the English Canadians are concentrated in three services, police, fire and public works. The same tendency shows in Italians with 39 per cent in Public Works and 20 per cent in Roads; another 20 per cent are in police and fire. In "other" categories 66 per cent are in two services, police and public works.

Ethnic origin and the place in the hierarchy shows some interesting facts. Categories 1 to 6, that is the "top management", contain 32.85 per cent of the English proportion of the service, compared to 16.60 per cent of the French proportion. In this category are 12.35 per cent of the Italians and 25.69 per cent of "others".

By contrast category seven contains 45.89 of the English proportion and 59.58 of the proportion of French civic servants. In the category 8 the proportions are about even, 21 and 23 per cent respectively, but for the Italians it is 58 per cent.

In spite of the high percentage of English in the 1 to 6 category grouping, there are no directors or assistant directors who are English.

The explanation of the apparent advantages enjoyed by English is difficult. There is every indication the tendency is being reversed as the francisization of the service has developed in the last decade.

In salary category, the English also hold an advantage, with relative percentage. Some 72 per cent of the English in the whole service received a salary between $5,000 and $11,000 compared to 58 per cent of the French.

In age, the English are in the fourth category, behind French, Italian, and "other" for mean age in the service. For example, the greatest proportion of French are between 30 and 35 but the greatest proportion of English are between 45 and 55. At the same time, only 23.8 per cent of the English are less than 35 while 45 per cent of the French are in this category.

As far as the level of education is concerned, there are no telling differences between the French and English. The most significant factor when this variable is analyzed is the high percentage of "others" there are with university education -- some 27.4 per cent. This seems to show that "others" who come to work for the city are particularly well qualified.

As far as recruitment is concerned, the study looked at some 42,000 of the responses to employment notices between 1944 and 1960 for the city and another 11,000 since 1960 -- both representing a little more than 50 per cent of the total of applications made.

Less than 5 per cent of the total responses were from English people. In three category sub-divisions (non-specialized workers; the intermediary class semi-professional and technical and finally professional) the first group the English response rate was 4.10 per cent; for the second it was 6.30 per cent and for the professional was 19.35 per cent. It was noted the last figure was about in proportion to the English population of the city.

At the first stage of elimination, that is those who answer the employment notices but are rejected because they do not have the basic qualifications, the rate for English was 50 per cent whereas the rate for French was 35 per cent. At other stages, percentage passing exams, through final selection, the proportion is about the same for French and English.

The most important figure is undoubtedly the low percentage of original responses as far as the English are concerned.

As far as promotion is concerned, the conclusions are just about the same. The competitions internally for promotion show a marked feebleness of response from English Canadians and those who are marked off the list, after answering, because of lack of basic qualifications is higher in proportion than the French responses.

There is a tendency for English Canadians to be more representative in the civic service, compared to the population, as they move up the scale in the civic service.

It was difficult to do any vigorous analysis of the other principal ethnic group, the Itatians, because of the fact that their recruitment in any numbers has been a relatively recent phenomenon.

this is not theory but what applies to rate low & so no low.

Note p 5 to - above - language qualif. eliminates 50%. therefore they do better in tests & is there still a health factor because even after passing lang. test there they do better but still not picked because directly above p. 6a

P133 1st P. 135 (bottom) 134.

Chapter III Bilingualism and Ethnic Relations in the Montreal Administration

First Part — The Bilingual situation

i) The Translation Bureau
ii) Use of the Two official Languages
iii) Analysis of Several Services
iv) Bilingualism of Civil Service and councillors

Second Part — Attitudes and Opinions

* * *

First Part

i) Translation Bureau

The translation Bureau has been in existence since 1886. It has had three persons in it since 1947. Actually since 1900 there has been seven employees in all, six of them French Canadians. All of the employees now are French Canadians.

Translation is done in three broad categories --a) official documents b) documents produced by the services and commissions and c) press releases by the Mayor etc.

Up to 1940, orders from the services to the Executive Committee were given to the councillors orally, in the language of the speaker. But since 1940 a more standardized system has come into effect.

Every order of the day is accompanied by a bilingual explanatory note. At the same time, proceedings of the Council are taken bilingually.

In the Executive Committee the proceedings are taken in French. A resolution, if needed, is translated, certain press releases and press conferences.

Among the official documents are the bylaws, regulations, the budget and the resolutions of the executive committee. All are produced simultaneously in two languages.

Any service by service inquiry would be long and perhaps unrewarding, because when we asked individuals in the services what their policy was, the response was unanimous; a good part of the translation work is done in each service according to what is necessary.

ii) The Use of the Two Official Languages

There has been a great deal more use of French in City Hall in the last five years -- especially the last two or three years. This was expressed unanimously by all respondents of both ethnic groups.

There were some variations about the feelings on the use of the two languages according to age and service. But everyone said they felt free to utilize their maternal tongue, the English councillors as well as their compatriots in the civil service. It was noteworthy that more than 90% of the respondents said they were at ease -- the English responded in this way 92%.

iii) Analysis of Several Services

Broadly speaking in the analysis of the services, two classifications have been adopted -- internal communications and external communications.

Internal communications we have divided into four sub-groups a) communications within the service b) between services c) with authorities d) texts and manuals.

External communications also have been broken down a) with citizens b) with professionals c) with outside groups d) and official documents.

The study concentrated on three services; finance, who has about 600 employees of which only a dozen are English; City Planning, of special interest because of the number of specialists and because one-fifth of the employees are not French Canadian; and Police because this is the department where the largest component of English-speaking employees work.

Internal Communications:

Within the finance service French is used almost exclusively. We noted about 2% of the internal communications are in English. Communications within the department done in English occur only in the preparation of reports for loans.

As a general rule the internal communications in the city planning department are in French, because the majority of the employees are French but the minority are not maltreated. In the case of the four publications of the department an easy bilingualism prevails in researching and editing the articles.

In the police service 95% of the internal communications are in French. In personnel dossiers the proportion of examinations in English was 13%. For correcting the examinations the language of the aspirant is respected. On the other hand, all orders sent out since 1964 have been in French.

XXI

Communication between the services is in French. Between Finance and the others the exception again is matters concerning loans and redemptions. Between the municipal services and the services all communications are in French. In the case of the Executive committee and the services the same situation prevails, again with the exception of matters concerning loans etc.

External Communications:

About half the communications from the Finance service to the citizens are in English. Two-thirds of the queries from the citizens to the service are in French. The widespread practice is that each communication is answered in the language of the inquirer.

In the Planning service 17% of the (self initiated -) communications to the citizens are in English. On the other hand, the number of queries from the citizens is about 50-50 French and English.

Something that was noticed in this inquiry was the general observation that even if the Montreal administration is largely French, it appears to respect the right of each citizen to express himself in either official language. This de facto bilingualism, moreover, does not seem to entail any administrative slow down. The use of one or other of the languages is standard procedure.

iv) Bilingualism in the Civic Service and among Councillors

English councillors seem a great deal less bilingual that their counterparts in the administration -- that is English people in the civic service and this is also the view of the French councillors when they look at the English aldermen, as far as speaking French and especially writing it.

All of the French councillors speak English well whereas one-third of the English councillors said they speak, write and read French with difficulty.

In contrast 80% of the English civic servants speak French easily. More English claim they speak French easily than French who claim they speak English easily. In general everyone believes they understand the other language and use it without difficulty.

On the question of writing the other language, however, the situation is not as widespread. Here the French have an incontestable advantage, in proportion of two to one.

Insistence on the use of French appears to have become more widespread recently. Each ethnic group concedes that the other should be served in his own language but the French-speaking element more and more is looking to everyone to speak French. Nearly all French Canadians call for this practice.

-1.0. fa.

We asked if unilingualism was desirable. Yes, according to a good minority of French -- 20%; no, for all the English people.

Part II

Attitudes and Opinions

This section was written from the results of a questionnaire soliciting the views of all the councillors since 1944 and 400 civic servants, of which 150 were English. The civic servants percentage of reply was 75% but only a half of the possible replies were received from the councillors.

Must the strength of each group be increased? (Faut-il augmenter les effectifs de chaque groupe?)

French-Canadian civil servants did not appear so preoccupied with this question but their English confrères, conscious of their rather small representation, seemed very much preoccupied. A good half of the English expressed concern about this.

On the municipal council, the distance between the two groups was larger. About one half the French think that their group is not as numerous as it should be, the exact opposite of the thinking of the English. But at the same time an increase in the English representation or strength is rejected by two-thirds of the French and deemed desirable by four-fifths of the English group. On the composition of the Executive Committee, the attitudes are very similar.

Are the chances of making a career equal for both groups?

When language and competence are to be the deciding factors, both groups give preference to the latter but the attitude changes when competence is judged to be equal. One-third of the French said preference, with competence equal, should be given to a candidate of the French language. The English, recognizing their disadvantage, refuse to get caught in the dilemma. A great majority of them said other criteria should be used. The statistical analysis clearly confirms this conclusion.

In the civil service many said without distinction as to group that they choose a municipal career above all because of employment stability. But after this nuance in the attitudes of the two groups began to emerge.

First -- and this seemed predictable -- to have a career counts a great deal more for the French than the English. The French place this consideration as high as work stability

but the English place it fourth in line. Is this not the best proof that the English are very conscious of their future possibilities? By contrast, the English place the nature of the work and the interest in it a little higher than the French do.

Among councillors some different attitudes on questions came out. The conception of the councillor as a spokesman for the citizens comes up more in the description of the job given by English councillors -- it comes up so often that it seems to touch at the very conception of democracy.

The English see as their primary job the receiving and hearing of criticism from the electors, but the French consider it down near the bottom of the scale in evaluating their job.

What of the ethnic factor as such? Do present councillors want to return to the alternating mayoralty? The French are against the idea to 90%, but half of the English councillors approve of the return.

On what point do the two groups integrate?

The French majority have an evident attractiveness and the Englishman who frequents it must show an openness and willingness to compromise. He is thus a great deal better disposed to work in an atmosphere which is not necessarily his own language majority.

Two-thirds of the French prefer to work among their own but the majority of English, 75%, make no distinction between working in a French or English atmosphere.

On the sentiment for independence, the opinions seem to be opposed. The French civil servants believe themselves less separatist-minded than the English say they are. Among councillors, nearly all the French consider themselves to have little or no separatist tendencies but nearly all the English councillors think their French colleagues have a bit or quite a lot of separatist sentiment.

Half the French group say they have no separatist sentiment at all but only 4% of the English believe it to be so of their confrères.

* * *

Chapter IV

Ethnic Groups and Montreal Metro Problems

We looked at the Metro problem, as opposed to the other problems in Montreal, because it was thought to serve as the best example of political attitudes in action.

At the same time it gives an example of the ethnic factor and the pressures, preoccupations of each group concerning the idea.

Finally, this is the problem most easily analyzed at the moment because a commission set up to look into the Metro problem, the Blier Commission, sat during 1964 and a great deal of material was available from that to analyze.

Part I The Blier Commission

The commission was formed in 1964 to study Metropolitan problems after the Montreal Metropolitan Corporation was rendered powerless by lack of cooperation from the city of Montreal.

Mayor Drapeau's return to power in 1960 brought on a renewal of his active policy of annexation for Montreal. The MMC setup, with equal representation from both the city and the suburbs, did not suit the mayor's policy.

The three man Blier Commission was made up of the Mayor of the suburb of the Town of Mount Royal -- Reginald Dawson -- the chairman of the Montreal Executive Committee, Lucien Saulnier, and Camille Blier, an assistant deputy minister of Municipal Affairs in Quebec. It sat for most of 1964 and handed down its report in the latter part of that year.

Part II The Conflict

On one side was the City of Montreal administration, on the other, the Conseil de Coopération Intermunicipale, grouping 26 civic administrations within Montreal's orbit but outside its control.

Intermediary bodies, business groups and associations took very little part in the hearings.

Chapter IV cont'd

Each side had their objectives. Those for annexation included principally the City of Montreal. They developed the thesis "one island, one city" and argued it largely on economic grounds.

The objectives of those opposed were not so clearly defined, although the unity of their opposition was striking.

The briefs took on two definable shapes in proposing solutions. (Montreal submitted no brief as their point of view was thought to be sufficently well documented.)

First, those who saw a form of co-operation in particular areas, run by an inter-municipal council.

Second, those who foresaw the creation of an authentic metro or regional government.

The press gave all the proceedings and the arguments wide play, but no discernible public opinion or discussion appeared to develop.

A great diversity of argument were used but two tendencies seemed to characterize the discussions.

First, there were the factual or positive arguments, including economic ones such as the social cost of combined services; administrative giganticism which was considered both inefficent and undemocratic.

Second, on the opposing side, were what we will call normative arguments which argued in defense of principles. Both political and social arguments were invoked. The local government is the cornerstone of a democratic society etc.

As to strategy, on the side of the City of Montreal which presented no brief, their arguments had been well documented. The Commission effectively served the arguments of the two camps; the existence of the commission itself seemed to reinforce Montreal's argument; the existence of the Commission for the suburbs meant a solution could be delayed even longer while it sat.

The Commission report seemed to incorporate a victory for those opposed to annexation. Without discussing the value of the propositions it put forward, it seemed to come closer to the cooperative solutions suggested by the suburbs than any other thesis.

Part III The Ethnic Factor

This element is hard to define but evidence that it was there is testified to not only by observers but also from the principals in the debate itself. While the ethnic factor may not have been overt, it was there.

Asked if relations were more strained in Montreal today than ten years ago and how do relations here compare with those at the provincial or federal level, representatives of both sides said they thought relations today were more strained, even if there was more dialogue, and there were more difficulties in Montreal than in the Canadian society as a whole.

Those favorable to annexation were predominantly French, as were those opposed to annexation. The head of the CCI is French. However, as for the reaction to the Commission findings English opinion welcomed it rather better and were more indulgent than French opinion.

French and English Canadians desire cooperation at this level but for the latter it must be limited and at the same time institutionalized. English Canadians give more emphasis to well-defined structures and believe less in benefits of voluntary cooperation or of provincial government action.

While the objectives of the two groups may be the same, the manner of looking at the problem seems to be different. For the two English newspapers, for instance, the solution lies in a sort of federalism on the municipal scene.

None of the French newspapers look at it from this side. Le Devoir hit out at the opposition and the irresponsibility of the rich suburbs vis-à-vis the poor cities and those with little source of revenue. The French newspapers often brought up the economics arguments defended by Montreal while the English papers insisted on the value of local autonomy and democracy.

More often the briefs from English cities spoke of the special characteristics of the small community and the need to preserve the "way of life". Autonomy remained a major argument of both French and English opposed to annexation, but the argument about the excellence of local government was invoked more by the English.

Normative type arguments did not have the same ring about them for English as for French. Neither had a monopoly on these type of arguments but each employed it in its own way and if democracy became a sort of flag-waving affair, one found it more often waved in the hands of the English.

Despite the general apathy of the public on the question, everyone agreed that the English reacted more to the question.

Conclusion

"Our study of the civil service showed: to the extent that Montreal is completing and diversifying its political structure French Canadians are acquiring a larger share of the direction. By contrast the English policymakers are progressively diminishing. One would believe, with a few exceptions, that the quality of these people is diminishing at the same time." p. 270

"A genuine bilingualism appears undeniable and according to us constitutes one of the most interesting traits in the Montreal political organization." p. 271

"In Montreal English opinion is divided between apathy and insecurity." p. 272

"Absence of leadership also. There is evidently a general problem with the recruitment on the English side. A little like the French are withdrawing from Federal affairs, the English of Montreal are withdrawing and regrouping among themselves." p. 273

"The economic and the political are converging then in the same hands, the political not entirely in control but largely orienting the economic. Freer and more competent, the political directors of Montreal can better define the economic ties." p. 278

"The first element of proof: the emergence of a middle class of French Canadians bound to industrialization." (referred to Brazeau). p. 278

Discussing Crozier, the author says: "For him, there is a relation between the traits and behaviour noticeable in the bureaucratic structure and the characteristics and values of the society which surrounds it." p. 280

Adapting Crozier to the Montreal situation, he says: "five points will be briefly discussed: political ideologies, economic elites, the school system, unionism and the overall way of political life."

At several points, he sees in the developments of a new ideology, a new form of elite, in the school system, in the trade union movement and the overall political way of life changes which show Montreal is at a point of transition.

"The evolution in the working class world as the evolution in the school system or even in the economic elites points up the will to direct and the desire to define objectives and hopes." p. 291

"The hypothesis of the changing exercise of political power in Montreal, if it cannot be proved in a definite way, appears after these rapid analyses at least a great deal more plausible." p. 292

cm

Good pub-says intro study focuses on power - decision power
show avoid ?? but sh Es
Chapter 11 (+ parts of these)
has is prec-ped with structure!

À RELIRE → VII — XI

9 →
23 -
153.
158

LES RELATIONS ETHNIQUES DANS LA VIE POLITIQUE MONTREALAISE.

GUY BOURASSA

Département de Science Politique

Université de Montréal

Octobre 1965.

P. P.25.
157

TABLE DES MATIERES.

Table des matières détaillée.

Liste des Tableaux.

RESUME.

Cette étude des relations ethniques dans la vie politique montréalaise est bâtie sur une approche axée sur l'exercice réel du pouvoir. Les diverses étapes vont de la description de la réalité formelle à la dynamique des forces politiques. Pour plusieurs motifs toutefois l'accent est mis sur une connaissance des principaux éléments du phénomène politique montréalais, laquelle est quasi totalement absente encore aujourd'hui.

Le Premier Chapitre présente d'abord l'environnement du système politique montréalais, les facteurs qui conditionnent l'organisation politique elle-même. L'évolution démographique de Montréal, la poussée du groupe francophone, le rôle économique et politique de cette ville font voir les raisons de l'histoire des institutions politiques. Un lent et constant processus d'organisation, de bureaucratisation conduit à faire du système montréalais actuel un appareil complexe et structuré, assez proche du régime parlementaire avec une assemblée élue, le Conseil Municipal, un cabinet puissant, le Comité Exécutif, une structure d'exécution, une vingtaine de Services Municipaux.

Divers problèmes pèsent plus lourdement sur l'ensemble de cet appareil: ils sont d'ordre financier, administratif (pour mettre au point une organisation adaptée aux besoins actuels), métropolitain (l'expansion du système montréalais

amenant la revision des relations avec les unités politiques voisines).

Le Second Chapitre met en relief l'accession du groupe francophone aux postes officiels dans ces institutions politiques, aussi bien du côté du personnel élu que nommé.

Par un examen des caractéristiques socio-économiques, la mise en place d'une classe politique issue des classes moyennes, fortes surtout de sa compétence et de son origine ethnique peut être reconstituée de près. La "francisation" du personnel politique montréalais est indiscutable.

Au Conseil Municipal, les citoyens délèguent aujourd'hui des représentants à leur image: francophone, de milieu social moyen, qui privilégient les valeurs d'efficacité et de prospérité. La chose est encore plus visible au sein de l'Exécutif dont le rôle s'accroît sans cesse.

En même temps, une diminution constante de la présence anglophone s'aperçoit dans la disparition de la loi d'alternance entre maires canadiens français et canadiens anglais; dans l'abolition de la classe "C", faite des représentants des groupes et où les anglo-saxons ont joué un rôle majeur; dans un comportement électoral assez particulier marqué d'abstentionnisme et d'orientations quelque peu marginales comparées aux attitudes de l'ensemble des votants.

L'histoire et la situation présente du fonctionnarisme en témoigne à son tour. Les francophones en forment aujourd'hui plus de 95% des cadres. Cette proportion, qui va marquer toutes nos analyses subséquentes, révèle un changement majeur depuis quelques décennies. La faible part prise par les canadiens anglais dans le recrutement et la promotion des fonctionnaires municipaux au cours des dernières années porte à croire que cette tendance ira s'accentuant.

Le Troisième Chapitre montre les conséquences de cette transformation sur la place des deux langues officielles et sur les attitudes.

La communication interne dans l'administration montréalaise est très largement en français: encore plus dans le fonctionnarisme qu'au Conseil Municipal. La minorité anglo-saxonne peut néanmoins se servir de sa propre langue pour son travail. La pression de la majorité ne saurait pourtant pas être niée. Nulle part, ou presque, les anglo-saxons ne sont assez nombreux pour obliger une utilisation de grande dimension de la langue anglaise. Le Bureau de Traduction ne joue pas un rôle de premier plan et est surtout tourné vers des tâches officielles ou vers l'extérieur.

Car, l'administration montréalaise offre une situation remarquable surtout par son bilinguisme externe. La langue de l'interlocuteur est alors fidèlement respectée et la majorité francophone dans les services municipaux exerce ici

une pression beaucoup moindre et même nulle. Voilà d'ailleurs ce qui paraît être un authentique bilinguisme de fait. A toute demande d'origine anglophone, la réponse est adaptée pour n'imposer aucune contrainte.

Le degré d'intégration, l'identification des membres du personnel politique montréalais sont en conséquence grandement marqués par la présence française. Il ne fait pas de doute que les anglo-saxons sont conscients de leur désavantage et ressentent la nécessité de s'approcher des attitudes et comportements de la majorité. Un examen de la perception de l'activité politique et du rôle des élus fait ressortir d'autre part que la minorité se distingue sur plusieurs points: la conception de la démocratie, des partis politiques, de l'avenir du système montréalais. Ces nuances apparaissent aussi chez les fonctionnaires alors que les anglo-saxons identifient moins les buts qu'ils poursuivent à ceux de l'administration globale.

Le Chapitre Quatrième fait déboucher sur une étude des forces politiques en dehors de la structure montréalaise elle-même, de l'Hôtel de Ville. Au sujet du problème métropolitain, les groupes ethniques mènent un combat souvent semblable mais les arguments, les objectifs, les solutions que proposent les anglo-saxons ne sont pas tout-à-fait de même nature. L'accent est mis sur l'autonomie, sur la nécessité d'un fédéralisme à l'échelle montréalaise.

La presse, l'opinion publique, les leaders de la minorité réclament et défendent un statut particulier. Souvent les causes économiques se mêlent aux attaches ethniques mais cela n'autorise point à les identifier complètement. Pour une large part, le problème métropolitain à Montréal se pose comme la contrepartie de l'élargissement du pouvoir des francophones dans cette région.

On peut donc se demander en conclusion si l'accession au pouvoir politique officiel correspond à une emprise véritable sur la direction des affaires publiques à Montréal. Nous croyons pouvoir rejeter l'opinion qui, au contraire, défendrait la puissance d'une élite anglophone, cachée mais non moins réelle.

Les dernières pages de cette étude appuient cette option par l'examen de l'évolution récente de la société canadienne française en divers secteurs précis et discutent la nécessité et les modalités d'un compromis entre les groupes ethniques sur la scène montréalaise.

This however does not force Gauch
to repeat - or point de depart -

INTRODUCTION.

La vie politique municipale reste sans doute l'un des domaines les moins connus de la société canadienne française. Montréal ne fait malheureusement pas exception. Pour parvenir à une connaissance valable des relations ethniques, on devra donc s'imposer un assez lourd travail de clarification et de description.

Notre analyse se propose de façon générale d'étudier la situation des groupes ethniques dans la politique montréalaise, ce qui conduira à délimiter l'importance numérique d'abord, puis leur représentation et le poids qu'ils peuvent exercer, enfin les relations concrètes qui s'établissent entre eux.

On voit déjà que ce Rapport, et nous aurons à le souligner fortement, veut rejoindre autant que possible les mécanismes majeurs de l'activité politique.

Pour nous, Montréal constitue une société politique à peu près complète. Bien qu'il soit évidemment impossible dans le cadre de ce travail de l'analyser sous toutes ses facettes, nous croyons indispensable de poser au départ cette conception vaste. Montréal est un système politique qui a, et c'est ce qui nous intéressera surtout ici, ses structures propres de gouvernement (exécutives, législatives, adminis-

tratives, judiciaires) mais aussi une activité originale marquée par ce que l'on pourrait appeler les idéologies politiques montréalaises (courant d'idées, mouvement d'opinions et attitudes). Au lieu de nier par là l'intégration du système montréalais à un contexte plus vaste, la société canadienne française et américaine, nous voulons éclairer ce qu'il peut avoir d'original. D'ailleurs Montréal a d'une certaine manière ses relations extérieures faites des liens et débats avec les unités municipales qui la voisinent et encore des nécessaires contacts qu'elle a établis avec les niveaux supérieurs de gouvernement: provincial ou fédéral. La dimension des problèmes et de l'action politique au niveau municipal permet donc de le considérer comme un résumé des processus politiques qui ont cours dans des sociétés plus vastes et qui ont surtout été étudiés jusqu'ici. On imagine par exemple l'intérêt d'une analyse de la vie des groupes dans la vie politique montréalaise. Certains opposeront que l'objet de la politique municipale place celle-ci dans une sous-catégorie de l'activité politique. Cette vue, courte et traditionnelle, a été abandonnée depuis longtemps notamment par la science politique américaine et un examen, même sommaire, du tissu politique montréalais en montre aisément la fausseté. Des études de même type ont déjà apporté la preuve indéniable de la richesse de cette source.

Voilà donc l'arrière plan du présent travail et voilà aussi ce qui justifie le choix d'un cadre théorique sûrement trop large pour nos objectifs immédiats et pourtant

guide assuré vers une connaissance d'ensemble.

Nous sommes convaincu, et cela vaut pour chacun des chapitres à venir, qu'une analyse utile des relations ethniques doit s'inscrire dans cette large perspective. Plutôt que de donner arbitrairement à ce facteur un poids majeur, nous préférons poursuivre d'abord une analyse plus large qui cherchera à réunir autant que possible tous les éléments d'importance dans la vie politique montréalaise: on les emprunte alors à l'histoire, à l'analyse juridique, à la connaissance sociologique et économique. D'où au cours des analyses qui viennent ce constant et mutuel passage d'une approche générale à la considération plus limitée du facteur ethnique. La science politique canadienne risque assez de succomber à l'explication par le seul facteur ethnique pour qu'on puisse impunément laisser cette difficulté de côté. Pour contribuer à connaître, et résoudre si possible, l'un des principaux problèmes de la société canadienne, cette science doit s'inspirer d'une objectivité faite aussi d'attention à tout ce qui a de l'importance.

La présentation du cadre théorique qui régit notre travail souligne à sa manière l'acuité de cette préoccupation.

La science politique ne nous fournit guère de cadres conceptuels communément acceptés qui permettent de choisir les

faits à analyser et à rejeter dans un effort rigoureux de connaissance. On s'accorde assez à placer au centre l'étude des décisions. Mais que doit-on retenir comme élément significatif dans une telle démarche? Quel est le test qui permet de conclure à une analyse satisfaisante?

Le débat est large sur ces points présentement et nous n'avons nullement l'intention de nous y engager ici. Nous préférons privilégier certaines approches récentes qui délimitent déjà le terrain. Cette étude n'est pas une tentative d'application complète du schéma que celui-ci a développé. R Dahl l'étude de Dahl Wraus.
Mais ces grandes lignes orientent toute la structure des étapes que nous allons franchir comme aussi quelques autres oeuvres que nous présentons plus loin.

Il existe donc dans toute société un système qui a pour fonction de prendre des décisions d'autorité et qui s'applique à tous. Ce système s'inscrit naturellement dans un contexte, l'environnement, façonné par les données biologiques, psychologiques, économiques, culturelles etc... La force d'autorité de ces décisions permet de mieux voir une frontière qui est souvent assez difficile à tracer.

Le système politique a pour fonction de transformer certaines demandes en décision politique, c'est-à-dire en règle générale et contraignante. Il lui faut d'abord l'appui qui le fasse exister et fournisse l'énergie pour le pousser à des actions précises. Un tel appui s'exprime no-

tamment par les élections.

Easton fait voir que le système est mis en action par diverses demandes qui s'excluent mutuellement, tous les objectifs ne sont pas réalisables en même temps, donc parce qu'il y a rareté. (1) Ces demandes forment le champ des options possibles et la matière brute du système. Ce qu'elles sont, d'où elles viennent, comment elles changent, voilà quelques-unes des questions qui définissent déjà la nature de chaque système politique.

Considérons d'un peu plus près l'appareil proprement politique qui sera l'objet principal de notre étude. Pour arriver à choisir et donc à formuler certaines politiques, une division du travail est d'abord nécessaire. Un personnel politique, élu ou nommé, groupe les principaux agents. D'autre part, la transformation d'une demande en une politique définie peut s'opérer par des étapes passablement diverses: voici le comment ou encore la structure même de l'appareil. Le cheminement fera plus ou moins apparaître conflits et stratégies de ceux qui veulent orienter l'issue finale. Celle-ci est une règle générale et contraignante.

On comprend que la prise de décision elle-même

(1) Dans son oeuvre, nous référons avant tout ici à un article: "An approach to the analysis of political systems". WORLD POLITICS, (III), 1957, pp. 383-400.

soit devenue l'un des principaux foyers d'analyse de la science politique présente. Ne permet-elle pas de cerner un phénomène beaucoup plus vaste, celui du pouvoir? Certains ont fait remarquer les lacunes d'un tel type d'analyse, il n'est pas facile de définir quelles sont les décisions importantes à examiner par exemple et non plus de déterminer où commence et finit la prise de décision, mais il éclaire tout de même de façon remarquable l'action du choix et ses facteurs.

Pour nous, quelques oeuvres déjà dans le domaine des études municipales ont témoigné de la richesse de l'approche. L'étude de Robert A. Dahl nous aura surtout servi et inspiré. (2) Pour trouver réponse à la question "Qui gouverne?", Dahl analyse rapidement la structure formelle et s'arrête au personnel élu et surtout à trois domaines majeurs dans la vie d'une grande ville américaine. De là il dégage quelques généralisations sur l'exercice de l'influence, du pouvoir politique et sur les mécanismes de la démocratie.

La démarche suivie dans cette analyse nous intéresse surtout. Dahl a voulu s'opposer à la théorie de l'élite unique pour laquelle le pouvoir politique est un aspect subsidiaire de la structure sociale, d'où il suffit de décrire celle-ci pour connaître les leaders. Nelson Polsby a résumé le débat dans un court ouvrage. (3)

(2) DAHL (R.A.) - Who Governs?
New Haven, 1961

(3) POLSBY (N.) - Community Power and Political Theory.
New Haven, 1963

La démarche est d'abord dynamique. On s'intéresse davantage à l'exercice du pouvoir qu'à son existence. Il faut donc alors définir quelques décisions qualifiées importantes pour examiner les comportements et stratégies qui les entourent selon trois grandes questions: qui participe, qui perd ou gagne, qui réussit? On refuse d'associer la possession de certaines ressources politiques, argent, statut social etc..., à leur utilisation réelle pour s'attaquer à une tâche beaucoup plus ardue, faire voir le pourquoi et le comment. Les ressources politiques sont une espèce de capital, les modalités d'investissement deviennent donc essentielles et la seule analyse de la structure formelle reste tout à fait insuffisante.

Nous allons donc nous attarder à celle-ci pour la décrire le plus fidèlement possible, aussi bien dans ses mécanismes que dans le personnel qui la met en branle, mais en cherchant à la dépasser comme on le voit dans l'objet du chapitre Quatrième. Les trois chapitres précédents mettent néanmoins l'accent sur la structure administrative comme telle. Dès lors, les travaux récents dans le domaine de l'administration publique ou de l'organisation permettent de préciser encore le schéma que nous sommes en train d'esquisser. A plus de quinze ans d'intervalle, les écrits de Herbert Simon et Michel Crozier expliquent largement l'interaction des buts et des rôles dans toute structure administrative. (4)

(4) SIMON (H.A.) - Administrative Behavior, New-York, 1947.
CROZIER (M.) - Le Phénomène Bureaucratique,

Ces deux auteurs marquent les exigences de l'analyse du pouvoir et de la décision dans une organisation. Certains de leurs concepts sont utilisés très directement dans les chapitres qui viennent.

Puisqu'une administration a des fonctions et des limites bien déterminées, il est plus facile de démarquer les mécanismes de son activité que pour des unités davantage hétérogènes. L'analyse de la décision peut être poussée plus loin et Simon a proposé d'abord de la décomposer en ses éléments fondamentaux. Les processus de communication forment l'un de ceux-ci et nous les analyserons au chapitre Troisième tout autant dans la mesure où ils influencent les décisions que dans celle où ils lient les membres entre eux. L'identification aux buts et aux actions de la structure est un autre élément qu'on traitera dans le même chapitre en s'attachant aux conflits possibles entre les aspirations de chacun et les besoins de l'ensemble de la structure, c'est-à-dire le degré de loyauté.

Il n'est pas question ici de reprendre le débat sur le degré de rationalité des décisions administratives mais nous voulons plutôt voir ce que celles-ci mettent en oeuvre comme stratégies et processus formels et informels.

Michel Crozier a élargi le débat dans la dernière partie de son livre en établissant un rapprochement entre le type d'organisation bureaucratique et les traits globaux

d'une société. Pour lui, le phénomène bureaucratique devient alors un aspect du phénomène culturel entendu au sens large. L'action de l'homme, pose-t-il, s'exprime dans des structures très complexes que sont les organisations modernes et grâce à l'étude des systèmes qu'elles font naître, c'est-à-dire les organisations, on aperçoit les traits dominants d'une société, ses comportements et ses réactions devant le changement.

L'explication est donc mutuelle entre structures bureaucratiques et structures sociales et le parallèle que Crozier trace dans le cas français s'avère assez fécond pour que nous cherchions à nous en inspirer dans le cas montréalais.

Telles sont nos sources théoriques. Très larges au point de départ, elles se rétrécissent pour éclairer très exactement l'objet du présent travail. Elles indiquent en même temps ce que pourrait devenir une analyse globale de la vie politique montréalaise. Passons pour le moment à une rapide description des étapes franchies dans les prochains chapitres.

L'environnement du système montréalais est d'abord brièvement circonscrit de même que les institutions politiques en tant que telles. Ce sont là les aspects légaux et prescrits du jeu politique. Les élites officielles et leurs ressources attirent ensuite l'attention. Finalement divers aspects d'une

demande très précise intégrée au système politique montréalais, le débat autour des annexions, fait toucher à des aspects davantage dynamiques: d'où vient le leadership à Montréal, comment s'exprime-t-il et pourquoi, quels résultats obtient-il?

Les mécanismes internes de la structure administrative sont longuement analysés. En privilégiant le facteur ethnique, l'on étudie successivement les rouages majeurs de l'appareil politique montréalais.

En somme, voici davantage une analyse de la situation qui prévaut à l'intérieur des structures politiques montréalaises où l'on met à part les structures et comportements formels en tâchant autant que possible de saisir les dynamismes en évolution.

Le chapitre Premier décrit donc les institutions politiques montréalaises. Il rappelle d'abord certaines caractéristiques du milieu environnant, physiques, économiques, démographiques. La description institutionnelle s'ouvre sur un rappel historique qui met en relief les tendances principales des cent vingt cinq dernières années. On arrive par là à la forme actuelle du gouvernement montréalais. Le chapitre se termine sur une présentation de quelques uns des principaux problèmes politiques qui confrontent le Montréal d'aujourd'hui.

Le chapitre Second porte sur les caractéristiques socio-économiques du personnel politique de Montréal. Il

n'examine que les élites officielles, celles dont la fonction est reconnue publiquement. Les conseillers municipaux constituent alors le premier objet d'analyse: la période de 1944 à nos jours sera mise en évidence mais nous l'inscrirons dans le prolongement de quelques tendances que montre l'histoire de Montréal depuis 1840. On veut savoir ici quels sont les traits propres des conseillers municipaux montréalais, c'est-à-dire leur occupation, leur âge, leur origine ethnique, leur religion, leur instruction etc... Un bref examen des statistiques électorales municipales depuis 1944 complètera la première partie de ce chapitre. La seconde emprunte une démarche très voisine pour étudier le fonctionnarisme montréalais, c'est-à-dire environ quinze mille personnes. Toutefois, les politiques de recrutement et de promotion eu égard au facteur ethnique recevront une attention particulière. Une comparaison entre ces deux grands groupes termine ce chapitre.

Le chapitre Troisième est une étude de l'utilisation des langues dans les services municipaux et des opinions et attitudes des groupes ethniques. Deux parties ici encore. L'examen de la langue de travail nous renseigne sur la situation du bilinguisme dans le fonctionnarisme montréalais aussi bien à l'intérieur que dans ses relations avec le public et de façon générale sur certains aspects des canaux et modalités de la communication dans la structure politique montréalaise. Le Bureau de traduction est ici présenté avec plus de précision. La seconde partie du chapitre nous renseigne mieux sur les relations entre les groupes ethniques dans l'administra-

tion montréalaise. Grâce à un questionnaire poussé nous dégageons ici des conclusions sur l'intégration des groupes ethniques, les opinions et attitudes qu'ils entretiennent et sur leur perception du processus politique dans son ensemble. Ce chapitre permet donc de compléter l'analyse proprement statistique faite précédemment.

Le Quatrième et dernier chapitre débouche sur des aspects nouveaux et plus vastes. Nous voulions aborder l'examen d'un problème politique montréalais important au cours des dernières années, celui de la structure du gouvernement métropolitain et plus précisément les travaux de la Commission Blier forme ici l'objet de notre étude. Les diverses positions que cette Commission a suscitées ainsi que les stratégies des groupes en présence, bref le jeu politique et les modalités de l'influence constituent les principaux pôles de l'analyse. Moins qu'ailleurs les conclusions très exactes demeurent impossibles ici mais on puise des indications qui complètent et élargissent les résultats acquis précédemment.

La conclusion générale de ce rapport, en plus d'opérer la synthèse des divers éléments recueillis en vue d'une connaissance globale du jeu politique montréalais, va esquisser quelques recoupements avec certains traits fondamentaux de la société canadienne française.

Quelques remarques pour finir sur les techniques

utilisées.

Quitte à les présenter plus longuement en temps et lieu, disons que notre analyse des groupes ethniques dans la vie politique montréalaise s'appuie surtout sur la connaissance de la documentation écrite et les renseignements fournis par plusieurs observateurs et participants.

Du côté de la documentation écrite, mentionnons d'abord l'analyse des textes légaux pour la description des institutions elles-mêmes. Puis, la compilation d'un très grand nombre de dossiers dans les quatre services retenus pour l'examen de la langue de travail ainsi que la correspondance et les archives forment une autre partie essentielle de notre matériel. L'analyse des journaux interviendra dans le dernier chapitre exclusivement. Enfin, l'établissement du fichier dont nous avons déjà fait mention sur les conseillers et fonctionnaires nous a amené à consulter les biographies, les dossiers dans chacun des services et quelques ouvrages de référence.

Mettons à part deux sources remarquables. La Commission a déjà reçu copie des schémas de questionnaire et d'interview que nous avons utilisés. Le questionnaire est à la base d'une très grande partie du chapitre Troisième puisque c'est par son intermédiaire que nous avons pu connaître les opinions et perceptions des fonctionnaires de même que certains faits. Quatre cents fonctionnaires l'ont reçu

dont environ le tiers était anglophone, et l'ensemble des conseillers municipaux depuis 1944. Signalons ici un taux de réponses particulièrement élevé, environ 70%.

Ce document de soixante-quinze questions se divisait selon les thèmes suivants: comparaison sur la situation des groupes ethniques dans le temps, raisons et motivations des fonctionnaires et conseillers dans leur carrière publique montréalaise, intégration des groupes et enfin attitudes sur les problèmes du bilinguisme et du biculturalisme.

Il faut bien souligner ici la place de cette approche dans l'ensemble de notre entreprise. En termes de temps, d'énergie et aussi d'argent, le questionnaire n'est qu'une des bases de notre analyse. Nous l'indiquons pour mieux faire ressortir ce qu'apportent les données statistiques, l'examen de quelques services et l'enquête sur la question métropolitaine.

De très nombreuses rencontres auront été nécessaires pour préciser et compléter notre information. A chaque étape de ce travail, on aura mis à contribution maints responsables de l'administration montréalaise à tous les niveaux et dans tous les secteurs.

Ces entrevues prennent toutefois au chapitre Quatrième une forme beaucoup plus structurée. Une trentaine de leaders ont été rencontrés pour examiner le problème métropolitain.

dont un tiers canadien anglais. Ces entrevues touchaient successivement aux opinions et positions de ces leaders sur la création de la Commission Blier, sur le problème général de l'annexion, sur les arguments jugés fondamentaux, sur les solutions possibles et enfin sur le rapport soumis par la Commission Blier.

Ces deux sources donnent donc un matériel précieux et vaste que nous mettrons à la disposition de la Commission si nécessaire.

L'étude que nous soumettons est le fruit d'un peu plus d'un an de travail. On s'explique alors que certains choix aient été indispensables mais nous voulons surtout souligner, avant de l'aborder pour de bon, à quel point la mise en marche du projet recommandé par la Commission a permis de faire avancer très rapidement la connaissance du Montréal politique. Les premières phrases de cette Introduction regrettaient notre ignorance de la vie municipale, nous croyons qu'elle a franchi, malgré d'évidentes limites, des étapes capitales au cours des derniers mois et nous espérons bien que le lecteur y trouvera à la fois enseignements mais aussi un stimulant pour mettre d'autres travaux sur le chantier.

Cette entreprise a d'ailleurs permis de constituer une équipe sensible à ces questions. Nous voulons la remercier de sa collaboration qui fut particulièrement riche et en même temps occasion d'apprentissage. Nous remercions par-

ticulièrement Monsieur Pierre Prézeau qui fut notre principal assistant tout au long de ce travail. Son apport dans maintes parties de cette étude fut capital.

Que tous ceux enfin à l'Hôtel de Ville de Montréal, conseillers ou fonctionnaires, qui ont bien voulu nous faire profiter de leurs connaissances et nous donner de leur temps soient aussi remerciés. La liste ici est longue et nous voulons avant tout y voir la preuve qu'une solide collaboration peut s'établir entre ceux qui font l'action politique et ceux qui cherchent à l'expliquer. Nous en sommes particulièrement reconnaissants aux autorités municipales.

CHAPITRE PREMIER.

Le Système Politique Montréalais.

Définissons avant tout le cadre où s'inscrit notre recherche. Même au plan formel, la vie politique montréalaise a été trop peu étudiée pour que l'on puisse supposer connus ses principaux traits. Notre propos sera donc ici surtout descriptif. Enumérer les mécanismes politiques majeurs de Montréal, les exposer brièvement, indiquer leur évolution et souligner ce qui paraît devoir être leur avenir, voilà notre première étape. Du coup, l'analyse des relations ethniques prendra sa juste perspective.

Il ne peut suffire de considérer les seules institutions politiques et un rappel des propriétés de leur environnement s'impose. Ainsi, la situation des groupes ethniques dans l'évolution démographique montréalaise apporte un élément indispensable, de même nous éclairent le cadre géographique, la structure économique, les liens entre le système politique montréalais et les gouvernements supérieurs. Un certain recul permet d'approcher aussi près que possible des mécanismes fondamentaux de l'activité politique.

Par là ce chapitre veut être une contribution à la connaissance des institutions politiques québecoises. Faute souvent de connaître clairement les éléments de la structure nous échappe une analyse de la dynamique réelle. Nous souhaitons que cette présentation suscite la formulation d'objec-

tifs de recherche puisque, et ceci va souvent réapparaître au cours de cette étude, l'examen valable des relations ethniques passe par celui des phases diverses du processus politique.

Section I.

L'ENVIRONNEMENT DU SYSTEME POLITIQUE MONTREALAIS.

La ville de Montréal occupe une partie d'une des îles de l'archipel d'Hochelaga. Sa superficie équivaut à peu près au quart de la région qu'on appelle le grand Montréal et lui donne une position stratégique.

Elle est en effet au centre d'un réseau de communication. Par eau, elle donne accès à la fois vers l'océan, l'Europe, les grands lacs et l'intérieur du continent américain. On voit tout de suite que son développement économique sera lié pour une très large part à l'établissement d'un port de mer. Par terre, Montréal ouvre aussi la voie vers l'Ouest du pays en même temps que du côté des Etats-Unis. Elle apparaît donc, ainsi que l'ont souligné plusieurs géographes, comme un lieu de confluence majeur.

Cette ville nous paraît se situer dans le prolongement de Mégalopolis. En effet, Montréal s'inscrit dans la ligne des grands centres urbains de l'Est américain. Aussi bien sur le plan géographique que culturel et politique, Montréal se rattache par bien des traits à cette zone.

Les caractéristiques démographiques l'illustrent et vont nous permettre d'avancer dans la connaissance du contexte du système politique. Le grand Montréal comprend ac-

tuellement plus de 40% de la population de la Province de Québec et plus de 10% de celle du Canada tout entier. Nous n'avons pas l'intention de mener une analyse démographique très poussée et comptons plutôt centrer notre présentation autour du facteur ethnique.

Disons immédiatement que sur la répartition des groupes ethniques à Montréal trois points nous semblent particulièrement importants.

D'abord, la population montréalaise est nettement de majorité française. Celle-ci voisine les deux tiers. Le groupe francophone correspond plus précisément dans la zone métropolitaine, selon le recensement de 1961, à 64% de l'ensemble. Cette proportion est demeurée particulièrement stable au cours des dernières décennies. Quant à l'île de Montréal elle-même, qui comprend 80% de la population de toute la zone métropolitaine, la situation est fort semblable puisque le groupe francophone constitue 63,8%, chiffre qui n'a guère varié depuis longtemps. Le tableau suivant représente ce point. Pour la ville de Montréal elle-même, la proportion des canadiens français n'est cependant plus élevée, soit 66,5% en 1961.

Entre 1871 et 1961, le groupe francophone n'a varié que de 1,7%. Le poids de cette majorité sur les institutions politiques est capital.

L'élément anglophone ne témoigne aucunement de la même stabilité. Cette population a été coupée de plus de la

EVOLUTION (en pourcentage) DES PRINCIPAUX GROUPES ETHNIQUES DANS L'ILE DE MONTREAL, DE 1871 A 1961. (5)

	1871	1881	1901	1911	1921	1931	1941	1951	1961
Français	60,3	62,1	63,9	62,7	60,7	60,2	62,6	63,8	62,0
Anglais	38,1	35,2	33,7	26,2	27,3	26,3	24,2	22,2	18,1
Autres	1,6	2,7	2,4	10,1	12,0	13,5	13,2	14,0	19,9

(5) Nous voulons remercier ici l'abbé Norbert Lacoste.

Ces chiffres sont tirés d'une part de son livre, Les Caractéristiques Sociales de la Population de Montréal, Montréal 1958. D'autre part, nous avons pu consulter l'analyse du même type qu'il a complétée en 1964.

moitié au cours de la même période: les chiffres passent de 38,1% à 18,1%. Ce chiffre vaut aussi pour l'ensemble de l'île de Montréal. Dans la ville même, ils composent en 1961 que 12,5%.

Où se trouve cette population sur le territoire de l'île? La frontière est assez nette puisque la partie Est de l'île est à 80% française tandis que l'Ouest montre de très rares cas d'une telle prédominance mais souvent l'élément anglophone est nettement majoritaire. Norbert Lacoste note que sous la pression numérique la frontière entre les deux groupes ethniques a eu tendance à obliquer vers l'Ouest en encerclant de plus en plus l'îlot britannique.

> "Les anglais ont perdu la majorité qu'ils avaient acquise vers 1830 dans l'agglomération; ils se sont depuis cantonnés dans des municipalités autonomes où ils conservent la prédominance numérique." (6)

En 1948, ils étaient encore faiblement majoritaires et il semble que la transition ce soit faite vers 1953-60.

Les plus forts îlots britanniques se trouvent au centre même de la ville: autour de l'Université McGill puis dans Montréal-Ouest où l'élément anglophone atteint 80% de la population dans certaines parties de Westmount, à Hampstead et dans la plus grande partie de Ville Mont-Royal. Ces îlots sont en même temps aujourd'hui des municipalités autonomes sur l'île de Montréal.

Enfin, si le groupe francophone est resté à peu près stable tandis que l'élément anglophone diminuait sensiblement,

(6) LACOSTE (N.) - Les Caractéristiques Sociales de la Population de Montréal, Montréal 1958, page 125.

la marge a été comblée par la montée de certains autres groupes ethniques. Les Juifs par exemple possèdent une forte densité, atteignant parfois 80% et dépassant assez souvent le tiers, soit dans Outremont ou dans Snowdon. La colonie italienne vit dans un quartier déterminé, celui de Saint-Jean. Ces deux groupes sont sans doute les plus importants parmi les autres minorités ethniques à Montréal. De 1,6% qu'ils étaient en 1871 ils sont passés à 19,9% en 1961, pour l'île de Montréal selon le recensement de 1961. On trouvera à la page suivante des précisions sur la répartition des Italiens. Il est très difficile de tirer des conclusions sur l'utilisation des deux langues officielles du pays à partir des statistiques que nous venons d'examiner. On sait peu et mal comment les minorités ethniques autres que française et anglaise s'intègrent à Montréal. D'autre part, la question du recensement sur ce sujet n'est pas assez précise pour donner une information entièrement valable. Indiquons seulement que peu de changements semblent s'être produits au cours des dernières années puisque entre 1951 et 1961 la proportion des personnes qui se disent bilingues est demeurée autour de 40%. On pourrait croire d'autre part, selon les mêmes recensements, à une certaine francisation: la proportion de ceux qui ont répondu ne parler que le français ayant augmenté de 3% tandis que celle de ceux qui ne parlent que l'anglais a baissé 1,5%. Voilà un matériel trop peu significatif et que nous ne citons que pour compléter.

Au facteur ethnique s'attache ici celui de l'appartenance religieuse. Selon les recensements, la répartition

La répartition du groupe ethnique italien à Montréal d'après les quartiers (districts électoraux municipaux).

Nord de la ville

Villeray	13.990	18.02%
Saint-Edouard	7835	11.27%
Laval	7782	9.68%
Ahuntsic	14.223	16.88%

Centre de la ville

Saint-Louis	6052	7.22%
Sainte-Anne	3695	5.47%
Saint-Henri	9855	11.63%

La répartition du groupe italien forme un demi cercle à peu près continue aux confins nord et ouest de Montréal réparti dans 7 des 15 districts montréalais: ils sont quantité négligeable dans les autres districts et dans les autres municipalités de l'île de Montréal.

Sous l'ancienne carte électorale de Montréal les Italiens se trouvaient cantonnés dans le district no. 6 soit 25.176 (20.80%) et dans le no. 11, 16.905 (9.51%).

Dans 4 autres districts (no. 1- 3- 5- 9-) ils comptaient de 5 à 8%, soit de 5,000 à 8,000 individus.

Le groupe italien comptait en 1961 79841 membres dans Montréal soit 6.7% et 101.466 personnes sur l'ensemble de la zone métropolitaine soit 4.8%.

religieuse suit de près celle des groupes ethniques. Pourtant, la religion catholique romaine est beaucoup plus importante que le groupe francophone. Sur l'île de Montréal en 1961, elle est celle 76,7% de la population. Mais là aussi il y a une certaine stabilisation puisque le même chiffre a 0,1% près valait pour 1871. La baisse de l'élément anglophone correspond davantage à une diminution de la religion protestante. En 1871, ils étaient 19%: en 1961 ils ne sont plus que 11%. Les Israélites sont aujourd'hui environ 6% de l'ensemble.

Passons à l'examen de quelques aspects plus particuliers de cette population pour les mettre en relation avec le facteur ethnique. Il nous est extrêmement difficile de faire au niveau de la ville elle-même, les données étant plus rares à trouver avec rigueur. D'abord, par rapport à l'âge. Un certain rajeunissement de la population de l'île de Montréal au cours des dernières années est indiscutable. Les moins de vingt ans, 32,6% de la population totale en 1951 constituent dix ans plus tard 36,4%. Cela s'explique sans doute par le développement économique considérable de Montréal. Pour les groupes ethniques, voici dans le prochain tableau les différences d'âge.

Les moins de 35 ans constituent 61,4% du groupe francophone et seulement 51,1% de la population anglaise.

Certaines différences entre les deux groupes apparaissent aussi dans la structure des occupations. Prenons les chiffres pour l'ensemble de l'île de Montréal en 1961.

GROUPES D'AGES SELON L'ORIGINE ETHNIQUE DE LA POPULATION DE LA VILLE DE MONTREAL. (en Pourcentage)

(tiré du recensement du Canada, 1951, vol.II, Tableau 6)

	Français	Anglais
0 - 4 ans	10,6	8,6
5 - 9 ans	8,9	6,7
10 - 14 ans	7,1	5,3
15 - 19 ans	7,8	5,8
20 - 24 ans	9,4	7,8
25 - 34 ans	17,6	16,9
35 - 44 ans	14,7	15,5
45 - 54 ans	11,0	13,1
55 - 64 ans	7,2	10,3
65 - 69 ans	2,4	3,9
70 et plus	3,4	5,8

Les gens de métier forment à peu près le tiers de la main-d'oeuvre montréalaise. Les administrateurs, les employés de bureau et les professions libérales tiennent chacun pour environ 10%. La structure des occupations dans chaque groupe ethnique fait voir avant tout que les canadiens français sont moins présents dans les carrières administratives. On en verra l'importance dans l'étude des conseils municipaux.

Ces quelques remarques conduisent à voir dans Montréal un centre économique majeur. Au coeur d'une région de plus de quatre cents milles carrés, elle occupe à coup sûr dans toute l'activité économique canadienne, et encore plus québecoise, une place cruciale. Rappelons que dans l'industrie manufacturière Montréal fournit le tiers des produits canadiens du pétrole et de charbon, les deux tiers de la confection pour dames et la moitié des produits du tabac.

Le port de Montréal joue un rôle majeur dans son activité économique. De 1946 à 1959, les salaires versés chaque année à Montréal ont plus que doublé et aussi la valeur brute de la production. Comme centre financier Montréal a enregistré en 1962 quarante-huit millions de dépôts bancaires.

Pour compléter la description de l'environnement du système montréalais il faut référer à la structure d'en-

semble de la vie politique québecoise et canadienne.

Sur le plan légal, en tant que municipalité, Montréal relève du gouvernement de la province de Québec. Avec la ville de Québec, elle est la seule unité municipale à posséder sa charte propre qui indique ses pouvoirs et la répartition des tâches. Cette charte est amendée chaque année. Soulignons au passage l'intérêt qu'il y aurait à analyser la relation entre Montréal et le gouvernement provincial dans ce processus d'amendement. Le poids réel de l'influence des deux agents se mesurerait bien ici.

On le devine en regardant la carte électorale de Montréal: environ 40% de l'ensemble des électeurs du Québec, mais la population de la région métropolitaine. Jusqu'à tout récemment ceux-ci étaient assez défavorisés: leur représentation à l'Assemblée Législative voisinait les 20%. Avec la refonte de la carte électorale québecoise, cette proportion passera à 33%.

La place de Montréal dans le système politique québecois apparaît aussi par les hommes politiques qu'elle a fournis. Un ancien maire de Montréal, J.C. Abbott, fut Premier Ministre du Canada. Un autre fut chef de parti provincial et plusieurs maires et conseillers municipaux de Montréal sont passés à un moment ou l'autre de leur carrière à la politique provinciale ou fédérale. Enfin, la présence au sein du Cabinet provincial d'une importante minorité de ministres

montréalais révèle encore la place de cette unité.

La situation exacte de Montréal dans le processus politique québecois et canadien ne nous est pas connue. Elle fut capitale il y a plus d'un siècle mais il faudrait aujourd'hui montrer comment le développement récent de Montréal, aussi bien par des travaux d'ordre matériel, le métro, ou par des entreprises prestigieuses, l'exposition universelle, a amené l'établissement de relations politiques de plus en plus importantes entre celle-ci et les capitales provinciale et fédérale. Soulignons seulement qu'on ne peut considérer Montréal comme exclusivement subordonnée. C'est davantage un processus en action qui donne à la ville de Montréal une zone politique de plus en plus nette.

L'importance politique de Montréal se voit enfin dans le nombre de groupes d'intérêts puissants qui ont leur siège social dans ses limites de même qu'une grande partie de leurs membres.

Il n'est pas exagéré enfin de parler, d'une certaine manière, de l'importance de Montréal dans le système international. Siège de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale, elle est de plus en plus, tant au niveau culturel qu'économique ou social, un point de rencontre de représentants des divers pays du monde. C'est peut-être là un des facteurs majeurs de l'évolution du système politique montréalais. Pour établir une comparaison rapide, marquons que le Montréal d'il

y a un siècle avait de bien différents problèmes à résoudre, alors petit et confiné sur lui-même. Le Montréal de 1965 cherche à mériter le titre de deuxième ville francophone du monde.

Section II.

LES INSTITUTIONS POLITIQUES DE MONTREAL.

L'histoire politique de Montréal commence à proprement parler en 1832. Cette année-là, le gouvernement provincial accorde une première charte et des élections municipales auront lieu un an plus tard, en juin 1933. A ce moment, huit quartiers choisissent seize représentants, lesquels élisent parmi eux le premier maire de Montréal: Jacques Viger.

Cette première période est fort brève puisque dès 1836 le régime municipal est suspendu. Le climat mouvementé des années 37 - 38 amène cet intermède qui va durer jusqu'en 1840. Pendant quatre ans Montréal sera gouverné par des représentants nommés par le gouvernement provincial.

C'est donc en 1840 qu'a lieu l'installation définitive des institutions démocratiques à Montréal. Au cours des années qui vont suivre ces institutions seront en perpétuel réaménagement et plusieurs chartes définiront tour à tour l'organisation politique montréalaise.

Celle-ci, si elle est maintenant stabilisée, ne l'est que depuis peu. Pour introduire quelque clarté, distinguons trois grandes périodes dans l'histoire des institutions politiques montréalaises.

WHY?
HOW HAPPEN?

La première va de 1840 à 1900 et se caractérise entr'autres choses par le fonctionnement régulier du jeu des élections. D'année en année le maire et le conseil municipal sont renouvelés. Montréal prend alors son essor. La politique municipale reste d'envergure plutôt restreinte. Peut-être est-ce l'absence de grands problèmes qui facilite le jeu normal des institutions municipales?

Tendrait à le prouver en tout cas la seconde période qui du début du siècle ira jusqu'en 1943. Période de troubles où Montréal est à quelques reprises en tutelle et marquée en même temps par des leaders municipaux de grand calibre. Au cours de ces quarante ans, l'électeur montréalais conserve bien le privilège de choisir ses représentants mais ceux-ci sont assez souvent réduits à l'inaction. En 1910 par exemple le peuple élit un maire et trente et un échevins mais le gouvernement réel appartient à quatre commissaires, eux aussi élus par le peuple. Le Conseil municipal est soumis à ceux-ci et le maire n'exerce quasi aucun pouvoir. Cette mise en veilleuse des institutions démocratiques n'a pas tellement de succès puisqu'en 1918 le gouvernement provincial nomme tout simplement une commission administrative avec pleins pouvoirs tout en laissant les structures démocratiques. Les cinq commissaires nommés alors reçoivent les attributions à la fois du Conseil municipal et du Bureau des commissaires précédents. La population montréalaise s'accommode assez mal de ces tutelles. En 1921 les administrateurs délégués sont empêchés de terminer leur mandat. Pendant vingt ans Montréal va connaître

le jeu normal du système représentatif: élections tous les deux ans et partage du pouvoir entre le Conseil municipal et une structure inspirée du Bureau des commissaires: le Comité Exécutif.

La crise de 1929 allait ici aussi apporter des bouleversements. Montréal est encore en difficultés à cause des très lourdes charges sociales qu'elle a dû supporter. En 1940, le gouvernement provincial met Montréal sous l'autorité de la Commission Municipale, laquelle en plus d'ordonner ce qu'elle juge à propos garde un droit de veto sur toutes les décisions des élus. Même situation qu'au moment de la première guerre mondiale: les représentants gardent leur poste mais le pouvoir réel leur est enlevé.

La tutelle se termine en 1943 et paraît marquer le début d'une troisième période. Les représentants de la population ont reconquis leurs prérogatives. Leur nombre variera beaucoup au cours des vingt-cinq dernières années, de 99 à 48. Les quartiers électoraux aussi, de 45 à 15 depuis 1962. Après 1943 une certaine orientation de type parlementaire a été donnée à la vie politique montréalaise, ce que souligne notamment l'apparition des partis politiques municipaux.

L'étude des relations ethniques dans le système politique montréalais doit s'appuyer très largement sur l'évolution historique. Précisons encore la rapide description que nous venons de faire de l'histoire politique de Montréal. Pen-

dant la première période, de 1840 à 1900, la vie politique montréalaise est donc en voie de formation. Quatre facteurs se détachent. D'abord l'état général du système politique canadien lui-même, marqué par les événements de 1840 d'abord et surtout par ceux de 1867. La mutation au niveau global va de pair avec l'évolution même de la ville de Montréal. Sa population dépasse les 100,000 habitants vers 1865. Les problèmes montréalais sont alors strictement d'ordre local et on se contente de mettre sur pied les mécanismes pour assurer l'essentiel des besoins communautaires. Signalons, en troisième lieu, et ce trait n'est pas négligeable, l'absence d'une véritable tradition démocratique. La population ne connaît pas les mécanismes de la vie démocratique et nécessairement se désintéresse des affaires municipales. A cela contribue finalement un mode de scrutin particulièrement restrictif puisqu'il est accordé seulement aux hommes, qu'il est censitaire et qu'il doit être public. C'est de 1860 que date la division des électeurs montréalais en trois groupes propriétaires, locataires et associations.

A partir de 1900, période marquée des difficultés financières et de mises en tutelle, prend forme malgré tout une structure administrative politique de plus en plus nette. Sur le plan ethnique, l'élément francophone est devenu majoritaire dans la ville et il a acquis aussi la majorité au Conseil Municipal. Une convention qui avait valu jusque là voulait qu'à l'élection du maire alterne un maire francophone et un maire anglophone. Elle sera brisée en 1914. Pendant cette période se dessine à Montréal l'apparition d'une classe moy-

enne francophone qui prétend exercer une influence politique. Les mécanismes le lui permettent davantage puisque le scrutin est devenu secret et plus ouvert depuis la fin du 19e siècle. L'élargissement de la vie politique montréalaise se voit encore, comme nous allons l'analyser plus en détail au chapitre suivant, dans ce que plusieurs leaders municipaux montréalais connaîtront une carrière politique extra-municipale.

1944 marque un nouveau départ alors que l'organisation politique, créée lentement formée au cours des années précédentes, s'affermit. Deux chiffres peuvent suffire ici à montrer cette progression: le budget de la ville de Montréal était en 1941 de cinquante millions de dollars: en 1964 - 1965 il passe à deux cents quarante millions de dollars. Ces vingt dernières années sont peut-être traversées par une coupure importante autour de 1954. A ce moment que se termine le rôle du maire Houde, à ce moment aussi qu'apparaissent les partis municipaux.

Voilà pour l'évolution des institutions démocratiques, élues, celle de la structure administrative de Montréal apporte à son tour des éléments utiles. Rappelons que les services municipaux furent d'abord gérés par des comités d'échevins ou encore confiés à des organismes privés. Vers 1900 une douzaine de comités d'échevins existent.

Au début de la troisième période, qui date de 1944,

il y a dix services municipaux et huit mille fonctionnaires. En 1964 les services seront passés à seize et les fonctionnaires montréalais à plus de quinze mille. On trouvera aux pages suivantes quelques tableaux qui font ressortir [illegible] -

La mise sur pied d'un appareil bureaucratique à Montréal est une des parties les plus importantes de son histoire politique. Les services municipaux ont été créés en cinq vagues et sous quatre maires en 1918, 1928, 1941, 1955 et 1961.

Ces dates font ressortir un trait particulièrement révélateur. Il semble que le processus de bureaucratisation à Montréal ait coïncidé avec des périodes de faiblesses du Conseil Municipal. Cela n'est guère surprenant puisque la création de chaque service enlevait autant de pouvoir au comité d'échevins et aux conseillers municipaux en général. C'est donc la plupart du temps pendant les tutelles de Montréal que sont mis sur pied les services administratifs nécessaires. L'instabilité et la non spécialisation des comités d'échevins ne pouvaient suffire à une organisation municipale de plus en plus vaste, pressée par des besoins et des demandes nouvelles et sans cesse plus fortes. On devine ici l'influence de quelques leaders municipaux montréalais de premier plan tels les maires Houde, Martin ou Drapeau.

La prédominance de l'élément canadien français sera acquise plus lentement au niveau des services administratifs

1840 - 1909

COMITES ECHEVINAUX

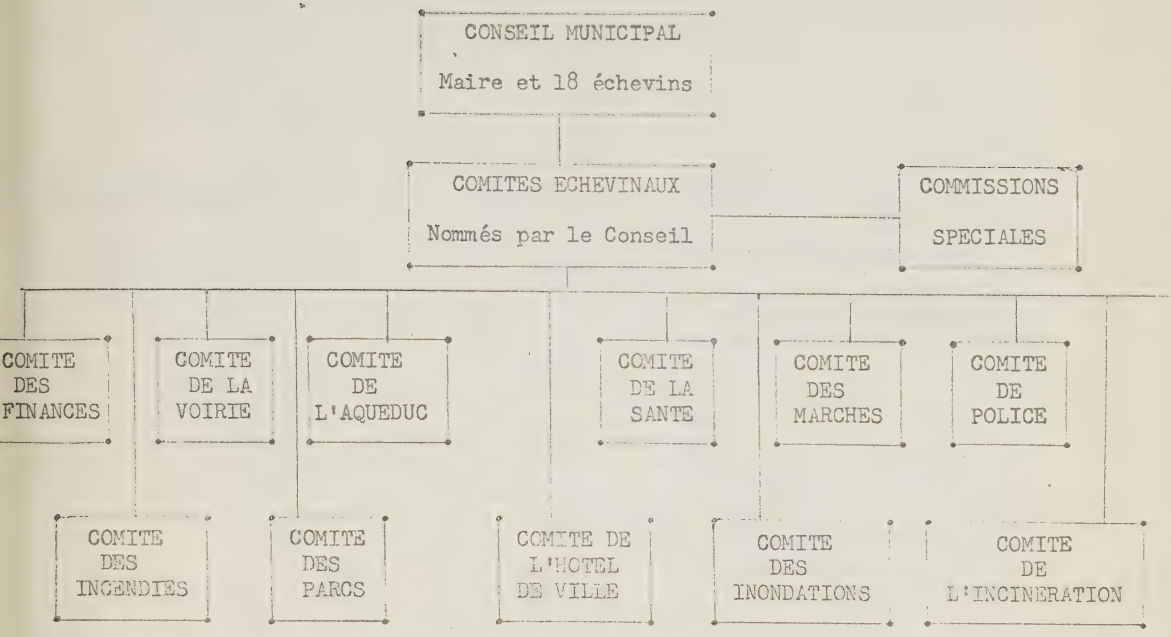

1909 - 1918

BUREAU DES COMMISSAIRES

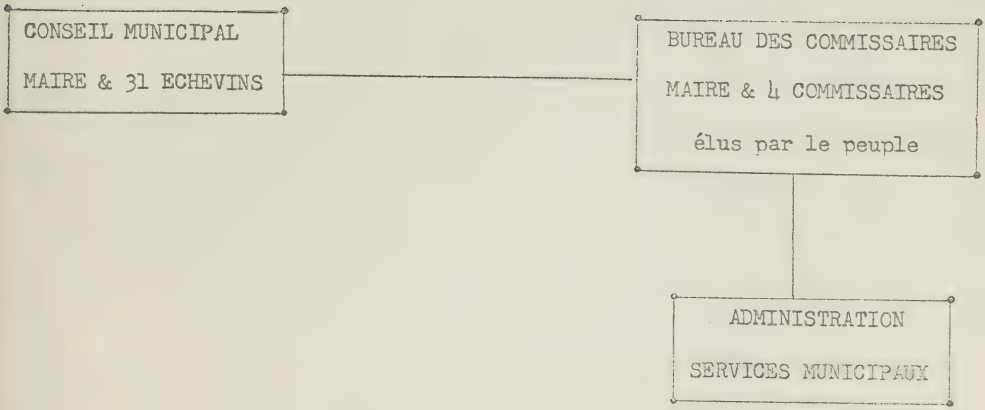

1918 - 1921

COMMISSION ADMINISTRATIVE

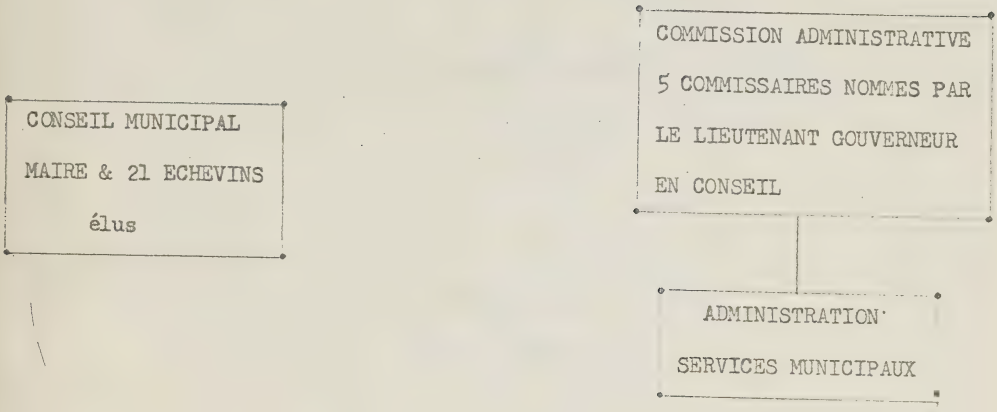

NOTE: La Commission possède tous les pouvoirs que détenait le Conseil et le bureau des commissaires de la période 1909 - 1918.

1921 - 1940

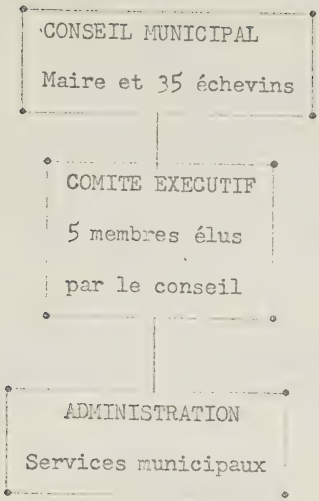
CONSEIL MUNICIPAL
Maire et 35 échevins
COMITE EXECUTIF
5 membres élus
par le conseil
ADMINISTRATION
Services municipaux

1940 - 1960

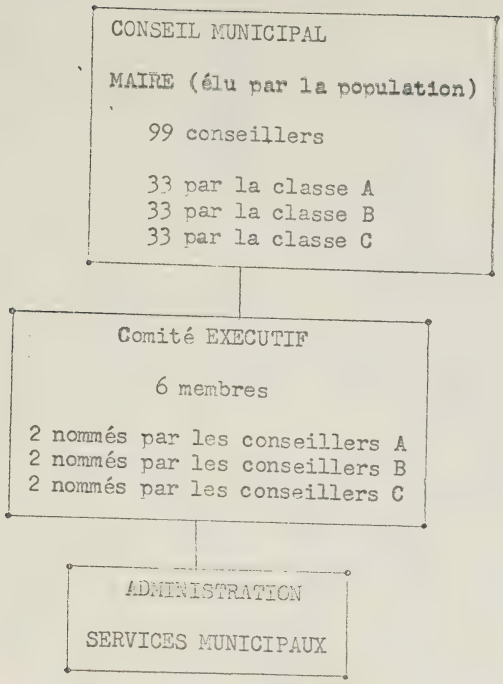

NOTE: En 1949 - Le maire devient ex-officio membre du Comité Exécutif.

En 1960 - Abolition de la classe C, le conseil passe à 66 conseillers.

STRUCTURE ADMINISTRATIVE DE LA VILLE DE MONTRÉAL (1965)

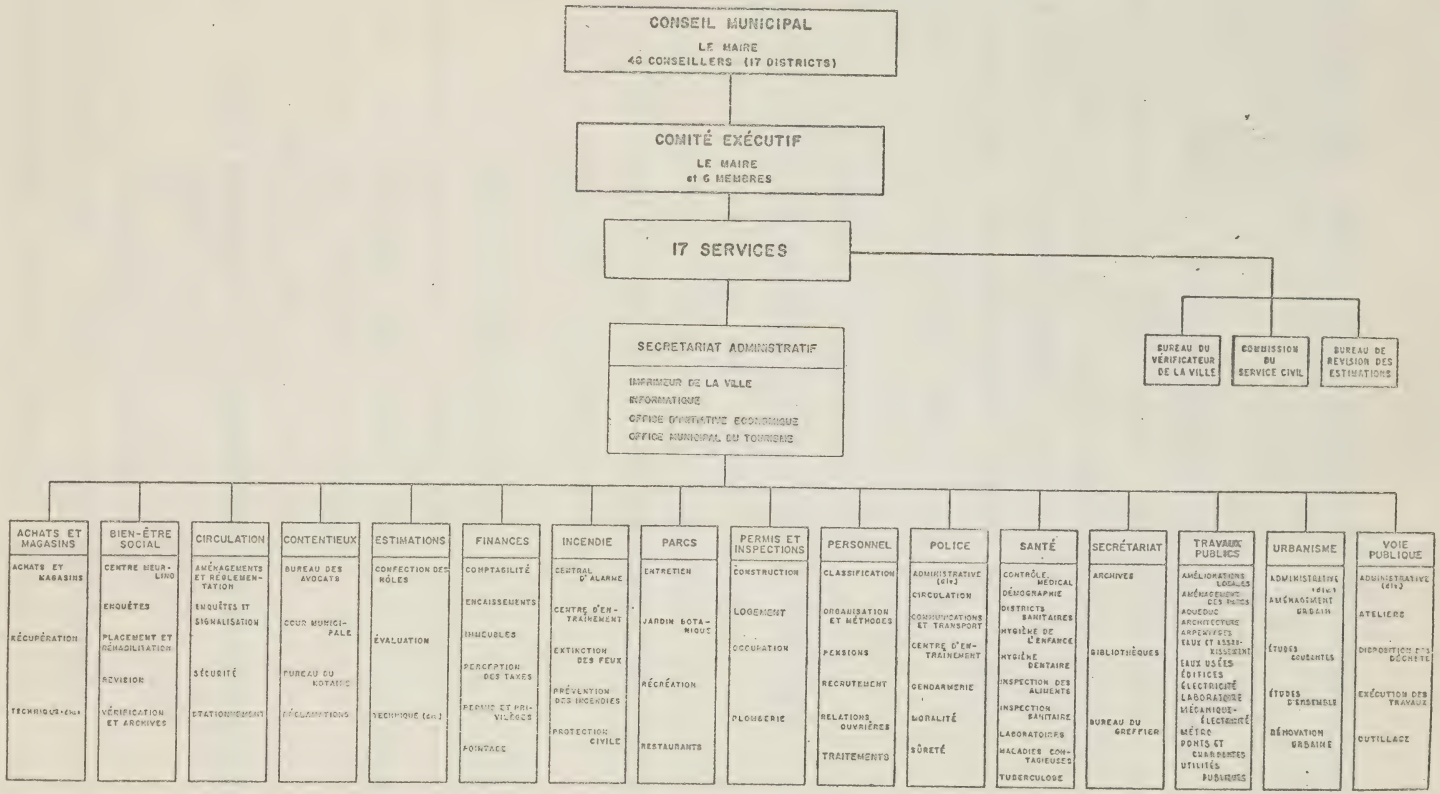

FÉVRIER 1965

pour atteindre, comme le montre le chapitre suivant, un degré plus fort.

Certains services montréalais ont été pendant longtemps dirigés par des anglophones. Ce fut le cas du service des Finances qui eut un directeur anglais jusqu'en 1929. Mais depuis la Seconde Guerre Mondiale tous les services nouvellement créés ont été dirigés par des francophones. En 1965 tous les directeurs de services le sont aussi.

Le moment est venu de poser et de décrire l'organisation politique actuelle de la ville de Montréal. Celle-ci date dans ses traits les plus récents de 1962. Pour suivre les lignes adoptées dans le rappel historique, nous allons décrire les institutions politiques montréalaises présentes du côté des élus, puis le fonctionnarisme.

Le principal personnage élu dans l'administration montréalaise est le maire. Depuis 1962 il est élu pour quatre ans: c'est le plus long mandat qu'ait eu un maire montréalais puisque entre 1944 et 1960 ce mandat était de trois ans et il avait même ramené à deux ans entre 1960 et 1962. Le maire est élu

Les fonctions et pouvoirs du maire de Montréal ont été souvent débattus. Encore en 1960 le rapport de la Commission Champagne reprenait cette discussion en attribuant au maire des tâches surtout honorifiques. Selon les textes

Le maire est élu aujourd'hui par ceux qui paient

1° la taxe foncière (propriétaires)

2° la taxe d'affaire (commerçants)

3° la taxe d'eau (propriétaires et locataires)

Le fait de payer une de ces trois taxes donne le droit de vote à la mairie.

Dans le cas de la taxe d'eau, si le propriétaire paie cette taxe pour son ou ses locataires, il doit donner le nom de ces personnes à l'estimateur de la ville. Ces personnes sont alors inscrites sur la liste des électeurs et ont par conséquent droit de vote. Il n'y a qu'-un vote par famille.

légaux, c'est-à-dire à la charte et ses divers amendements, le maire de Montréal a aujourd'hui comme fonctions de présider le Conseil Municipal, il est aussi membre d'office du Comité Exécutif avec vote prépondérant en cas d'égalité, il soumet même la liste des membres éventuels du Comité Exécutif après chaque élection, il est de plus membre d'office de tous les comités et de toutes les commissions créées par le Conseil Municipal. Le maire a de plus un droit de surveillance, d'enquête, et de contrôle sur tous les fonctionnaires. Il doit signer les règlements et résolutions votés par le Conseil Municipal. S'il refuse de le faire une procédure assez lourde doit être mise en marche avant que la décision du Conseil ne prenne force.

Enfin le maire peut convoquer des assemblées spéciales du Conseil Municipal lorsqu'il le juge nécessaire et il a le droit de soumettre au Conseil tout projet qu'il jugera utile. Sa place n'est pas qu'honorifique et le maire demeure sans doute l'un des mécanismes essentiels des institutions politiques montréalaises.

On a souvent dit que Montréal était un gouvernement à deux têtes. Pour une large part, il est vrai qu'à côté du maire un autre leader occupe une place capitale. Il s'agit du président du Comité Exécutif. On a vu plus haut que ce Comité Exécutif était inspiré du Bureau des commissaires élu par la population en 1921. Présentement le Comité Exécutif est formé de six membres choisis parmi les conseillers muni-

Why divided? ?
Who ce rem? geollctos?

cipaux élus. La liste de ces six membres est, répétons-le, proposée par le maire élu. Notons l'entente qui veut que le président du Comité Exécutif soit francophone tandis que le vice-président soit anglophone. Avant 1960 c'est l'ensemble du Conseil Municipal qui choisissait en son sein les membres du Comité Exécutif, à raison de deux par classe.

Le Comité Exécutif est au coeur de l'administration politique de Montréal. Il est en quelque sorte comme le Conseil des ministres: lui revient aussi bien de surveiller l'utilisation des fonds publics que de préparer et soumettre un budget au Conseil Municipal. De lui aussi relève la préparation de tous les règlements.

Toute matière qui est de la juridiction du Conseil Municipal doit être soumise au Comité Exécutif pour que celui-ci puisse préparer un rapport qu'il soumettra au Conseil. Alors seulement ce dernier pourra se prononcer. En outre le Comité Exécutif prépare l'ordre du jour des réunions du Conseil Municipal.

Il peut aussi déterminer le traitement des fonctionnaires. Il est en quelque sorte l'intermédiaire entre les conseillers municipaux et les services administratifs. Toutes les communications entre ces deux unités doivent passer par lui. Le Comité Exécutif a pour le seconder dans cette tâche le Secrétaire Administratif dont c'est la fonction propre d'assurer la communication de part et d'autre. On l'appellera

quelques fois Directeur des services puisque le changement ne date que de juillet 1965.

Ce Comité se réunit à peu près à toutes les semaines et il ne fait pas de doute que cette équipe, comme celui qui la dirige, occupent une place centrale dans les institutions politiques de Montréal.

Le Conseil Municipal de Montréal joue la fonction du Parlement dans des systèmes politiques plus vastes.

Avant 1960, et depuis 1940, il était formé de 99 conseillers. Le mode de choix était particulièrement complexe. Onze districts électoraux divisaient la ville. Chaque district élisait six conseillers: trois d'entr'eux choisis par les propriétaires, trois autres choisis par les propriétaires et les locataires. Les trente-trois autres membres du Conseil Municipal, la classe C, étaient choisis et nommés par diverses associations montréalaises: les Universités, l'Association des Manufacturiers, la Chambre de Commerce, le Board of Trade, les Centrales syndicales. Depuis 1960 cette classe a été abolie. De fait, la même année, tout le système électoral a été profondément modifié. Aujourd'hui, siègent au Conseil Municipal quarante-huit conseillers qui représentent 17 districts électoraux, quinze d'entr'eux ayant droit à trois représentants, le seizième à deux et le dix-septième à un seul. Les conseillers sont élus pour quatre ans depuis 1962 et le

mode de scrutin est uninominal et à un tour.

Pour être élu conseiller municipal il suffit d'être électeur depuis au moins trois ans et d'avoir résidé depuis deux ans à Montréal.

Le Conseil Municipal de Montréal, avons-nous dit, est en quelque sorte une Assemblée Législative. Selon les termes mêmes de la loi, il a pour tâche "d'assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être des citoyens et la bonne administration des affaires de la cité".

La loi prévoit qu'il doit se réunir quatre fois par année. D'autre part le greffier de la ville peut le convoquer chaque fois que le Comité Exécutif le décide ainsi. Au Conseil, le vote se prend par la majorité des deux tiers.

Le Conseil qui vote le budget de la ville, adopte ou amende les règlements, propose les modifications à la charte de la ville de Montréal. Soulignons toutefois que, de façon générale, le Conseil n'a pas un droit d'initiative: il ne se prononce que sur les projets soumis par le Comité Exécutif. Il peut modifier ou rejeter ceux-ci sauf dans certains cas.

La loi prévoit que les procès-verbaux du Conseil Municipal doivent être bilingues.

Depuis juin 1940 donc, Montréal avait un électorat divisé en trois classes: A, B et C. Une telle division conservait l'inégalité de suffrage et retardait de vingt ans la mise en place d'un système plus proche du suffrage universel. On peut croire, ainsi que le montre l'analyse du personnel de la classe "C", qu'une telle formule pour le choix des conseillers municipaux favorisait nettement le monde des affaires et plus précisément les anglophones. (Voir pages 82 et suivantes). La coupure sera d'ailleurs nette avec la seconde élection du maire Drapeau en 1960.

La ville, avons-nous dit, était divisée en onze districts électoraux, chacun élisant six conseillers. Trois de ces six étaient élus par les propriétaires seulement et un propriétaire pouvait voter dans chaque district où il avait une propriété, (conseillers A). Les trois autres conseillers élus dans le districts étaient choisis par les propriétaires et les locataires, (conseillers B). Ces soixante-six personnes constituaient les deux tiers du Conseil Municipal.

Pour faire partie de l'une ou l'autre de ces classes, les qualifications étaient les suivantes: pour être élu représentant de la classe A, on devait être propriétaire de biens valant au moins $1,000.00, pour être élu dans la classe B, il suffisait d'être locataire. Enfin, pour faire partie de la classe C, il fallait être membre de l'organisme qui nommait. Les trente-trois conseillers de la classe C, le dernier tiers, étaient donc nommés par diverses associations: universités, Chambre de Commerce, syndicats etc. Quant au pouvoir de chacune de ces classes, il était le même et nous avons décrit le rôle du Conseil Municipal dans l'organisation politique de Montréal. Aucune classe ne possédait de prérogative particulière.

Tout règlement voté doit être soumis au Lieutenant-Gouverneur en conseil qui, en théorie, peut le désavouer avant deux mois.

Ajoutons que le Conseil Municipal peut créer toutes les commissions d'étude qu'il jugera nécessaires comme il peut créer, abolir ou fusionner les services administratifs. C'est lui qui nomme les directeurs des services de même qu'il les révoque ou suspend.

Le fonctionnarisme montréalais compte aujourd'hui environ quinze mille membres. Il est divisé en seize services et trois commissions.

Les responsabilités et pouvoirs de chaque service sont fixés par les règlements adoptés par le Conseil Municipal et la Législature Provinciale.

Il n'est pas nécessaire ici d'examiner cette répartition des tâches, nous voulons plutôt indiquer, pour préparer au chapitre suivant, certaines variations entre les divers services.

D'abord, les services administratifs de Montréal varient assez largement en nombre.

Le tableau qui suit montre par exemple que deux services seulement dépassent trois mille membres et que deux

NOMBRE DE PERSONNES PAR SERVICE
EN 1964.

Direction des Services	53
Contentieux	150
Secrétariat	255
Finances	650
Achats et Magasins	192
Estimations	312
Vérificateur	27
Urbanisme	98
Travaux publics	3,053
Voie publique	2,335
Parcs	1,685
Santé	537
Bien-être Social	365
Police	3,508
Incendies	2,547
Bureau de Revision des Estimations	14
Personnel	51
Commission du Service Civil	18
Circulation	206
Permis et Inspection	302

autres ont des effectifs qui se situent entre deux et trois mille. Les douze autres services municipaux de Montréal ont moins de mille membres et huit d'entre eux ont un personnel de moins de deux cents membres.

Inégalité aussi dans les budgets des divers services.

Le dernier tableau montre une concentration assez semblable à celle que nous venons de souligner. Trois services seulement ont des budgets qui dépassent quinze millions de dollars. La coïncidence n'est pas tout-à-fait exacte entre les services importants en nombre et les services importants en budget.

Nous reviendrons dans le chapitre Troisième sur la description de certains services municipaux. Pour le moment nous nous arrêterons à trois points.

En premier lieu, le poste de Secrétaire Administratif. Rappelons que celui-ci est nommé par le Conseil Municipal et qu'il sert d'agent coordinateur entre les divers services municipaux et le Comité Exécutif, puis le Conseil Municipal. Ce poste paraît important dans cette recherche parce qu'il touche à l'un des principaux mécanismes de communication de l'administration montréalaise. Le Secrétaire Administratif assiste, sans avoir droit de vote, aux séances du Comité Exécutif et c'est lui qui, d'une part, transmet toutes les demandes venant des services administratifs et, d'autre part,

DEPENSES DES SERVICES
EN 1963 - 1964.

Direction des Services	$ 551,980.
Contentieux	1,190,245.
Secrétariat	1,955,675.
Finances	5,592,952.
Achats et Magasins	1,049,796.
Estimations	2,130,463.
Urbanisme	1,331,305.
Travaux Publics	19,325,700.
Voie Publique	20,771,676.
Parcs	8,572,716.
Santé	3,648,922.
Bien-être Social	3,824,320.
Police	21,214,238.
Incendies	13,893,259.
Circulation	631,947.
Bureau de Vérificateur	217,352.
Bureau de Revision des Estimations	131,570.
Commission du Service Civil	140,353.
Personnel	355,439.
Permis et Inspection	1,735,175.

indique et transmet les décisions prises par le Comité.

Les seize services municipaux ont à leur tête un Directeur nommé par le Conseil Municipal. Chacun est responsable directement de son administration au Comité Exécutif. Point important à souligner, les Directeurs de services conservent le droit d'engager leurs employés sous réserve de l'approbation du Comité Exécutif. Les fonctions et devoirs du personnel de chaque service sont déterminés par la charte. Dans les institutions politiques montréalaises, les seize Directeurs de services sont en quelque sorte les agents principaux de l'administration, des sous-ministres, et le Comité Exécutif une sorte de Cabinet.

En plus des services eux-mêmes l'administration montréalaise compte trois commissions: le Bureau du Vérificateur, la Commission du service civil, le Bureau de revision des Estimations.

Voilà à peu près complétée la description actuelle des institutions politiques de Montréal. Avant de conclure ce chapitre nous croyons utile de faire un pas de plus: au lieu de nous limiter à une description des mécanismes nous chercherons, même brièvement, à cerner quelques-uns des problèmes de la vie politique montréalaise, c'est-à-dire les principales questions discutées des débats politiques à Montréal. Le vocabulaire de Easton fournit la notion de demandes, propositions faites aux autorités en vue de l'énoncé d'une politi-

que.

A notre avis les principaux problèmes politiques montréalais, depuis une période récente, semblent converger autour de la notion globale de changement.

Sans nier l'importance de certains autres aspects on doit donner une place de choix au fait que Montréal a évolué de façon extrêmement rapide, surtout depuis 1945.

En bref, les demandes faites au système montréalais se font de plus en plus intenses et, dans certains cas, d'une nature différente de celles qu'il avait reçues jusqu'ici: d'ordre social, culturel, etc...

Le cadre établi il y a maintenant plus de cent ans ne saurait satisfaire. Ici encore mais peut-être plus fortement on aperçoit les conséquences de l'industrialisation, les mécanismes pour ne pas éclater doivent se renouveler en profondeur. Nous ferions volontiers l'hypothèse que le système politique montréalais est depuis quelques années en passe de se transformer dans ce qu'il a d'essentiel.

Pour preuve, soulignons la coïncidence des préoccupations récentes dans divers secteurs de la vie politique montréalaise qui ont toutes en commun ce souci d'une nécessaire adaptation et d'un renouveau profond. Un relevé des écrits et études consacrés à Montréal depuis une vingtaine d'années

nous le fait voir avec netteté. Les titres relevés portent sur quelques domaines surtout. Le renouveau et la réflexion portent sur la structure politique elle-même tant au plan administratif que démocratique; sur le plan financier; sur les problèmes métropolitains; et finalement sur la place de Montréal dans un système politique plus vaste. Analysons rapidement chacun de ces aspects.

Les problèmes administratifs ont suscité le plus d'écrits sur Montréal depuis quelques années, partageant cette position d'ailleurs avec la question du gouvernement métropolitain. On énumérerait facilement ici plusieurs titres. Citons-en deux d'importance.

En 1960, une étude faite par la maison Woods-Gordon, longue de sept cents pages, faisait ressortir avec force le besoin de renouveau dans l'organisation et la bureaucratie montréalaise.

L'administration de Montréal est devenue une entreprise d'envergure pose dans ses premières pages le rapport et les problèmes et difficultés qu'il décrit ensuite montre bien la persistance d'un système assez largement dépassé, où par exemple ne sont pas assez clairement distinguées les fonctions d'exécution et celles de formulation des politiques, où aussi est dénoncé un manque de coordination: plusieurs services municipaux sont de petits empires plus ou moins fermés sur eux-

mêmes. Cela est dû aussi à ce que l'administration montréalaise n'a pas de plan à long terme aussi bien dans l'administration générale de la cité, dans la formulation d'une politique d'ensemble que pour la bonne marche des services administratifs eux-mêmes.

Partie d'un horizon pourtant assez différent, la Commission Champagne qui a oeuvré pendant la même année, 1960, aboutit à des conclusions assez proches.

Ayant constaté l'inefficacité et les embarras du système politique montréalais la Commission avait pour tâche de proposer toute solution qu'elle jugerait valable tant au plan strictement politique qu'au plan administratif, d'où deux rapports: l'un sur les problèmes électoraux et politiques, l'autre sur les problèmes administratifs.

Celui-ci réfère largement à l'étude de la Maison Woods-Gordon et dénonce à son tour les conflits d'autorité et l'absence de coordination qui empêchent l'administration municipale de jouer pleinement son rôle. C'est en fait toute la relation entre le législatif et l'administratif que le Rapport Champagne a voulu soulever de nouveau.

Au niveau proprement politique, abondent les écrits sur la vie montréalaise récente. Une ligne de force se dégage et citons encore le Rapport Champagne dans la partie où il traite du problème électoral à Montréal. A la fois la carte

électorale et le mode de scrutin sont ici discutés. Plus largement encore la valeur du système parlementaire est débattue en fonction des problèmes montréalais. Ce rapport n'a pas été entièrement transposé dans les faits mais il témoigne à sa manière d'une préoccupation.

Bien que la chose soit moins facile à démontrer, le changement s'est aussi fait sentir au sein même des moeurs politiques montréalaises. Depuis quelques années on peut croire un nouveau style politique, qui n'appartient d'ailleurs pas seulement à la vie montréalaise, a pris forme ou comptent moins les qualités de Tribun de quelques grands maires passés pour être remplacées par des qualités d'efficacité, en somme une relation plus conforme à un contexte urbain très vaste et à une activité politique de plus en plus diversifiée. Qu'on compare seulement la dernière élection à la mairie, en octobre 1962, à d'autres élections pas si éloignées comme celles qu'a menées le maire Houde: on voit bien que le climat politique général n'est plus tout à fait le même. Il faudrait étudier cette hypothèse beaucoup plus frofondément. Elle nous sert surtout ici à compléter le tableau du changement politique à Montréal.

La croissance matérielle de la ville, si rapide depuis quelques temps, devait accentuer la nécessité du renouveau dans le domaine financier. Là aussi depuis le début de la troisième période, c'est-à-dire depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale, les problèmes montréalais ont acquis une

envergure nouvelle. Citons le mémoire soumis par la ville de Montréal à la Commission Tremblay en 1955, où la place majeure est laissée au problème financier et plus précisément au problème de taxation. En bref, et cela est assez surprenant quand on considère l'ensemble de l'histoire de Montréal. Montréal a exigé récemment une autonomie financière de plus en plus grande en même temps qu'elle voulait augmenter ses revenus de façon à pouvoir satisfaire les nouveaux besoins et les nouvelles demandes. Nous avons déjà indiqué la très rapide progression du budget de Montréal et le même phénomène joue dans plusieurs secteurs particuliers de l'activité de l'Hôtel de Ville. De la manière dont sera réglé l'aspect financier de la vie politique montréalaise dépend pour beaucoup l'avenir du système dans son ensemble. Une autre question qui a eu beaucoup d'importance dans la vie politique montréalaise récente et qui pose à sa manière un problème financier très grave, celle du gouvernement métropolitain, le montre à sa façon.

Certains verront ici le problème le plus pressant depuis quelques années. L'expansion des services demandés au système municipal en même temps que la rapide croissance urbaine pose de façon aiguë la question d'un système de gouvernement adapté à cette nouvelle zone: le grand Montréal. Les écrits sur ce thème ont été très fréquents depuis quelques années.

Bien sûr, Montréal a mis sur pied diverses structu-

res pour tâcher de faire face à ces problèmes. Pourtant, et pour diverses raisons, aussi bien la Commission Métropolitaine que la Corporation du Montréal Métropolitain n'ont pas réussi. D'où de nouvelles réflexions sur ce problème, dont témoignent les travaux des deux Commissions d'enquête.

Il y a dix ans, en 1955, la Commission Paquette proposait la création d'un organisme d'arbitrage pour apporter une solution aux problèmes financier et de taxation de la région montréalaise en même temps que pour assurer une meilleure répartition des services municipaux.

Peu de résultats concrets sont sortis de cette enquête et l'on peut lire en 1962 un mémoire du Comité Exécutif qui, soulignant les avantages que retirent les municipalités de banlieue des services municipaux de la ville de Montréal, insiste sur la mise en place d'un nouveau système métropolitain. Les actuels dirigeants de la politique montréalaise ont sur ce problème une politique bien précise: nous l'analyserons de façon plus précise au Chapitre Quatrième de ce Rapport.

La question du gouvernement métropolitain est loin d'être résolue puisque, l'an dernier siégait la Commission Blier qui, suivant une approche assez semblable de celle des études antérieures: étude des services municipaux et de leurs coûts, a proposé la constitution d'un organisme métropolitain de gouvernement: le Conseil Général de Montréal.

Il importe surtout de souligner ici, malgré le sort fait aux travaux des diverses Commissions, la persistance de la préoccupation depuis quelques années. Aussi bien les leaders montréalais que ceux des banlieues environnantes admettent aujourd'hui la nécessité de revoir et réaménager les relations municipales. Les divergences sont profondes quant à la façon de le faire mais le problème n'est jamais nié pour autant.

Discuter de la refonte du mode de gouvernement dans la région montréalaise amène à élargir le débat pour examiner comment ce gouvernement pourra s'insérer dans une structure politique plus vaste, aussi bien provinciale que fédérale. En termes courants c'est la formule un Etat dans l'Etat qui résume toute cette question. Il ne fait pas de doute actuellement que l'évolution de Montréal promet l'émergence d'une force politique puissante, parvenant peut-être un jour à déséquilibrer le système dans lequel elle fonctionne. On ne saurait pour autant se contenter d'ignorer le problème et à plus ou moins long terme il faudra bien que les dirigeants politiques, tant municipaux que provinciaux, examinent cette question de façon attentive. Peut-on vraiment parler du gouvernement local lorsqu'il gère une entité qui, par bien des manières, rejoint près de la moitié du système québecois?

Deux remarques pour conclure. Montréal est l'une des principales unités politiques du pays tant par le nombre que par l'envergure du problème posé. La mise en place d'une

structure adéquate n'est pas encore achevée mais elle s'impose. En même temps, la situation des groupes ethniques à Montréal est d'une manière typique. Nous voulons dire par là que Montréal serait quasi une synthèse de la situation canadienne. Bien sûr ici c'est le groupe français qui est majoritaire mais nous intéresse surtout la répartition générale des forces. L'on a un groupe majoritaire à 60%, une minorité solide et importante et enfin la montée de certaines autres minorités plus petites mais sûrement pas négligeables: les Italiens qui constituent aujourd'hui environ 7% de la population montréalaise, les Juifs 4% et aussi les communautés allemande, hongroise, etc...

L'étude des relations ethniques au sein de cette structure politique va maintenant être entreprise. Tout en privilégiant cet aspect nous voyons maintenant quelques lignes de force qui caractérisent le système politique montréalais et certaines des grandes questions qui sont au coeur de son évolution actuelle.

Ainsi, on ne saurait étudier le personnel politique de Montréal, tant les conseillers municipaux que le fonctionnarisme, sans tenir compte des modifications apportées dans le partage des responsabilités entre le Conseil Municipal montréalais et le Comité Exécutif; ou encore de l'évolution générale de la structure administrative, surtout au cours des vingt dernières années. C'est grâce à cet arrière-plan que l'on peut analyser la place des groupes ethniques dans l'admi-

nistration montréalaise puis ensuite étudier les attitudes et opinions sur le problème ethnique chez ceux qui ont pour tâche de gouverner Montréal. La même remarque vaut pour l'analyse de la communication, ou en d'autres termes de l'utilisation des langues dans l'administration montréalaise.

Nous aurons à montrer pourquoi, dans notre dernier chapitre, nous avons privilégié l'analyse du problème du gouvernement métropolitain à Montréal mais les paragraphes qui précèdent indiquent déjà tout au moins son intérêt parmi diverses autres questions du même ordre. Voici, aux pages suivantes, quelques précisions sur l'évolution des banlieues de Montréal.

Caractéristiques de quelques banlieues de Montréal

(tirées du recensement de 1961)

NOM	POPULATION	% des citoyens d'origine britannique	% des citoyens francophones
Mont Royal	21.182	49.2%	49.74%
Westmount	25.012	55.7%	47.69%
Montréal Ouest	6446	71.1%	25.88%
Hampstead	4557	46.7%	39.87%
Dorval	18.592	56.8%	42.17%
Pointe Claire	22.709	71%	28.63%
Beaconsfield	10.064	68.7%	26.57%
Baie d'Urfé	3549	76.5%	25.35%
Senneville	1262	58.3%	50.56%
Côte St-Luc		20.2%	35.24%

Ces municipalités ont été incorporées, en tant que cité, à des époques variées.

Voici une liste brève:

	Cité
Westmount	1873
Ville Mont-Royal	1912
Montréal-Ouest	1897
Pointe-Claire	1911
Côte-Saint-Luc	1951
Dorval	1903
Outremont	1895
Verdun	1873

Il est extrêmement intéressant d'étudier les caractéristiques socio-économiques de la population de l'ouest montréalais. Le nord, l'est et le sud-ouest de l'île de Montréal sont formés de municipalités aux populations sensiblement du même type que celle de la métropole: les municipalités comme Verdun, Lachine, Anjou ou Montréal-nord forment des appendices naturels avec les mêmes caractéristiques que Montréal: revenu, groupe ethnique, langue officielle et religion.

Au contraire, l'ouest de Montréal est composé de municipalités caractérisées par un fort pourcentage de citoyens d'origine britannique et un faible pourcentage de francophones, jouissant d'un revenu très élevé et d'un haut niveau d'instruction.

Cette partie de l'île de Montréal englobe les municipalités de Mont-Royal, Côte-Saint-Luc, Westmount, Hampstead, Montréal-ouest, Dorval, Pointe-Claire, Beaconsfield, Baie d'Urfé et Senneville.

CHAPITRE DEUXIEME.

Le Personnel Politique de Montréal.

Qui sont ceux qui dirigent la vie politique montréalaise? Entendue au sens large, cette question amènerait à étudier les dirigeants officiels et officieux, donc un groupe vaste et passablement difficile à délimiter.

On prendra ici l'expression en un sens plus restreint: nous entendons par "personnel politique" ceux qui sont reliés directement à l'Hôtel de Ville de Montréal, c'est-à-dire les détenteurs d'autorité officiels.

Ceux-ci tirent leur autorité de sources différentes et l'exercent selon des modalités assez variées. Nous distinguerons entre les élus municipaux, qui ont reçu un mandat de la population, et les administrateurs, dont la tâche est d'exécuter les diverses politiques formulées par les élus. Ce qui laisse de côté d'autres catégories du personnel politique, notamment au niveau de l'ensemble de la vie métropolitaine ou dans des secteurs plus délimités de l'activité politique.

Les deux groupes retenus nous intéressent en ce qu'ils réunissent ceux qui ont pour tâche de diriger et de faire agir l'administration montréalaise. Ce sont les gouvernants au sens strict.

personnes issues de diverses origines ethniques. Le personnel politique, élu ou nommé, représente-t-il cette population globale? Retrouve-t-on les mêmes proportions à l'Hôtel de Ville? La réponse sera dans ce chapitre d'ordre statistique, dans le prochain nous examinerons le déroulement concret et des modalités plus informelles.

La même question se pose pour toutes les autres ressources politiques. Il nous semble important de souligner ici qu'une étude valable de l'origine ethnique et son poids doit être remplacée dans un contexte large. A vouloir donner une importance à tout prix au facteur ethnique on parvient bien sûr à des conclusions probantes mais qui risquent d'être faussées dès le point de départ.

Nous refusons, tout au moins au point de départ, toute identification entre pouvoir politique et pouvoir économique ou origine ethnique. Notre analyse peut indiquer des éléments de la situation actuelle, décrire ce qui caractérise ceux qui gouvernent Montréal présentement. Elle ne permet pas pour autant de conclure que le pouvoir politique et la puissance financière ou ethnique s'identifient à Montréal.

La science politique discute beaucoup aujourd'hui de cette approche. Nous nous situons beaucoup plus du côté de l'école pluraliste, représentée par Robert E. Dahl que dans celle de Flyod Hunter qui fait du pouvoir politique un

attribut de la stratification sociale. Répétons qu'à accepter trop rapidement cette correspondance des conclusions apparaissent aisément mais elles n'ont pas de valeur indiscutable. L'analyse des ressources et caractéristiques dégage des constantes et au mieux des hypothèses.

L'ensemble de cette recherche est axé sur l'étude de l'exercice réelle du pouvoir, des processus informels. Nous ne postulons pas que la possession de certaines caractéristiques mène nécessairement à leur utilisation. Si le groupe francophone détient une place majeure dans le personnel politique, on ne peut mesurer par là son poids dans l'exercice réel de l'influence. Il serait tentant de percevoir derrière l'origine ethnique l'importance d'une classe économique, véritable détentrice du pouvoir: il vaut mieux pousser plus loin l'analyse.

Délimitons encore notre champ d'étude ici. Avant tout descriptif, ce chapitre laisse de côté la connaissance de l'action concrète de l'élite, c'est-à-dire les buts poursuivis, les choix posés, les stratégies utilisées. Cette élite forme-t-elle ou non un bloc? Y a-t-il un bloc canadien français? Dans quelle mesure les intérêts des divers leaders politiques de Montréal convergent-ils? Cette élite officielle se retrouve-t-elle dans les autres secteurs de la vie montréalaise, sociale, religieuse, culturelle?

Les chapitres suivants répondront mieux à ces ques-

tions. Le Troisième permettra de voir d'un peu plus près si le personnel politique de Montréal conçoit de la même manière l'activité politique municipale, si les conseillers entre autres définissent de la même façon leur rôle, celui de l'Assemblée Municipale, les principaux problèmes qu'ils doivent résoudre, si les fonctionnaires sont guidés par les mêmes buts dans leur travail. On saura mieux si l'origine ethnique est ou non un facteur d'unification et d'homogénéité. Le Quatrième et dernier en s'attachant à un problème politique important à Montréal ces dernières années va montrer de façon plus précise et nuancée les raisons et choix à la base des diverses politiques mises de l'avant par les leaders municipaux. Les arguments employés, les stratégies pour arriver aux fins voulues, la cohésion plus ou moins grande, la formation d'éventuels blocs, tous ces aspects seront circonscrits de façon plus nette: d'où une lumière nouvelle sur les analyses des prochaines pages.

En conservant ce souci de synthèse et de comparaison à venir, passons maintenant à l'examen des élites élues à Montréal depuis 1944.

Un rapide rappel historique indique d'abord quelques lignes de fond. Trois périodes se détachent. Nous insisterons ensuite sur la tranche la plus rapprochée, celle qui va de 1944 à nos jours, en la complétant d'une courte analyse du phénomène électoral pour mieux voir la relation possible entre l'origine ethnique et les choix politiques.

Une seconde section porte sur les caractéristiques du personnel nommé, des fonctionnaires montréalais, grâce à deux approches: un tableau général, comme dans le cas des élus, qui indique les statistiques sur les diverses variables mentionnées, puis l'étude du recrutement et de la promotion dans la fonction publique montréalaise. Le chapitre se terminera sur une comparaison entre les deux grandes catégories du personnel politique montréalais.

TITRE PREMIER.

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX.

Section I.

LES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES.

L'institution du régime municipal à Montréal remonte à 1840. Depuis cette date une centaine de conseils municipaux et trente-huit maires se sont succédés à la direction de Montréal. Nous avons déjà analysé ce personnel politique dans une étude antérieure. (7) Rappelons-en les grands traits.

L'histoire du personnel politique de Montréal de 1833 à nos jours est celle d'une ouverture lente mais sûre qui a déplacé une élite faite d'hommes d'affaires puissants au profit d'un nouveau type de leader, issu des classes moyennes et appuyé sur la popularité et le nombre. Trois périodes découpent ce siècle et quart et témoignent des changements dans la distribution des ressources politiques.

Plaçons à part les huit premières années du régime municipal montréalais alors que les troubles de 1837 amènent la disparition du système électif presque tout de suite après qu'il eut été mis en place.

(7) BOURASSA, (G.) - "Les Elites Politiques de Montréal". Revue Canadienne d'Economique et de Science (1) février 1965, pp. 35-51.

De 1840 à 1873, les milieux d'affaires sont au pouvoir. Les élus montréalais, et surtout les maires, sont des hommes qui ont fait fortune, la plupart du temps d'ailleurs à partir de très peu de choses. Ces pioniers forment un groupe homogène et passablement fermé. La plupart sont nés hors de Montréal, plusieurs sont des immigrants, le niveau d'instruction en général est assez bas et la participation des canadiens français reste particulièrement faible. L'argent semble être alors la ressource politique capitale: celle qui donne accès à toutes les autres.

A compter de 1873 et jusqu'en 1914, l'édifice va lentement se lézarder: d'autres catégories font leur apparition. Deux traits marquent surtout ces quarante années. D'abord l'origine ethnique. Les canadiens français acquièrent la majorité au sein de l'équipe dirigeante grâce à une puissante poussée démographique amorcée depuis quelques décennies déjà. En même temps l'instruction devient une ressource politique valable. A côté des hommes d'affaires prennent place des leaders qui ont acquis leur prestige dans le milieu universitaire, voire même dans le monde du journalisme. La popularité vient aussi alors enrichir les attributs du personnel politique. Pourtant le nombre comme tel n'aura pas encore obtenu droit de cité et ce sera le fait de la troisième et dernière période.

Celle-ci va de 1914 à nos jours. Alors émerge ce qui semble être une nouvelle classe d'hommes politiques: prin-

cipalement d'origine canadienne française, issus de milieux sociaux moyens ou bas, mais appuyés sur la masse. Certains maires détiennent pendant cette période le pouvoir pendant plusieurs mandats et grâce à des votes écrasants. A la richesse, au statut social et à l'instruction ont succédé comme base du prestige politique l'appui populaire, le nombre et l'origine ethnique.

Pour mieux situer les vingt dernières années précisons quelques points importants de l'évolution générale que nous venons de décrire.

La première élection municipale montréalaise a eu lieu le premier juin 1833. Seize conseillers sont alors élus qui choisissent parmi eux-mêmes un maire. Celui-ci est d'origine canadienne française, Jacques Viger, et neuf conseillers sur seize sont anglophones. En 1834 et 1835 on retrouve à peu près les mêmes proportions. L'intermède de 1836 - 1840 donne le pouvoir à cinquante juges de paix nommés par le gouvernement et dans ce groupe les canadiens français sont nettement minoritaires: dix-neuf.

Laissons de côté cette courte tranche assez exceptionnelle pour examiner maintenant la première période importante de l'évolution du personnel politique de Montréal. Elle va, avons-nous dit, de 1840 à 1873. La prédominance des hommes d'affaires est ici particulièrement évidente.

On pourrait même dégager un certain type de carrière politique qui part de l'acquisition de la richesse pour mener à un statut social élevé et finalement déboucher sur le pouvoir politique lui-même. Neuf maires sur onze sont alors de grands administrateurs qui ont bâti leur fortune à partir de ressources à peu près nulles. L'instruction n'est pas alors une caractéristique importante, comptent surtout les qualités d'entrepreneur.

Pour ce qui est du facteur ethnique, tout au long de cette période les canadiens français vont occuper une place secondaire. Il y a alors alternance à peu près respectée quant aux maires: canadien français et canadien anglais se succèderont quasi régulièrement. Mais le Conseil Municipal lui-même est à 60% anglophone et surtout constitué de descendants de source écossaise. A cette époque, l'élément anglo-saxon est majoritaire à Montréal. La situation est à peu près l'inverse de celle qui existe aujourd'hui. De plus rappelons que les deux premiers députés élus après 1840 à Montréal sont des canadiens anglais.

Cette prédominance des anglo-saxons amène naturellement sur le plan de l'affiliation religieuse une situation aussi passablement différente de celle que l'on connaît aujourd'hui. Moins de la moitié des conseillers sont alors catholiques romains. On verra qu'aujourd'hui ceux-ci sont plus de 80% du Conseil Municipal.

On aurait tort pour autant de négliger, dans cette période, l'importance de certains représentants du groupe canadien français. Par exemple, le nom du maire Jean-Louis Beaudry doit être placé à part. N'est-il pas en effet un de ceux qui au cours du dix-neuvième siècle ont détenu le plus de mandats à la mairie de Montréal, dix plus précisément, et qui ont ainsi exercé une influence déterminante sur l'orientation du système municipal montréalais? Ces canadiens francais suivent à peu près le même processus pour accéder au pouvoir politique. Pour eux aussi comptent surtout la richesse et le statut social et beaucoup moins, comme ce sera le cas pour les leaders canadiens français du vingtième siècle, la popularité et l'appui du nombre.

Encore sur l'origine ethnique, il faut souligner la très grande place occupée par des dirigeants venus de l'extérieur de Montréal. Ainsi les trois premiers maires anglo-saxons de Montréal sont d'origine écossaise. Les Irlandais eux-mêmes ont une place importante. Tout au long de cette période deux maires seulement de Montréal sont nés au Canada.

Pourtant une évolution était amorcée, assez difficile à circonscrire mais qui s'amplifiant progressivement va mener au cours de la période suivante, surtout au cours du vingtième siècle, à une véritable transformation du personnel politique de Montréal. Cette évolution résulte bien sûr du progrès général de la ville de Montréal sur le plan économique et social. Elle est aussi marquée très profondément par la

montée du groupe canadien français. On ne saurait trop souligner à quel point cette croissance lente qui a d'abord donné la majorité au groupe francophone, pour ensuite l'installer dans une position majoritaire de plus en plus forte, a marqué la composition générale du personnel politique.

C'est bien ce que montre la seconde période que nous avons distinguée et qui va de 1873 à la Première Guerre Mondiale.

De façon générale les ressources politiques ne sont sûrement plus les mêmes. L'argent occupe moins d'importance pour mener au pouvoir politique et de cette date vient peut-être le retrait d'une élite financière principalement anglo-saxonne de la vie politique montréalaise, du moins sous ces traits officiels. Au long de ce travail cette constatation va très souvent revenir.

Le rayonnement intellectuel et la popularité deviennent des atouts valables dans la conquête du pouvoir politique. On verra par exemple au cours de cette période un grand chirurgien et quelques bons juristes occuper des tâches majeures dans la vie politique municipale. En même temps plusieurs maires sauront conquérir une popularité qui va leur permettre de demeurer à leur poste pendant plusieurs mandats.

L'origine ethnique occupe dans cette évolution une place importante comme le montre l'examen du Conseil Municipal.

Si l'on s'en tenait à la seule position de maire on croirait encore à une loi d'alternance bien respectée puisque neuf maires sur dix-huit sont d'origine francophone. Mais le fait fondamental apparaît surtout au niveau du Conseil lui-même.

Derrière tout cela il y a la poussée démographique. En même temps que Montréal devient une grande ville, les canadiens français y acquièrent la majorité, Montréal passe au cours de cette période de 130,000 habitants à 490,000 et les canadiens français passeront le cap des 50% vers les années de la Confédération. Rapidement ils constitueront la proportion qu'ils vont conserver jusqu'à aujourd'hui, c'est-à-dire environ 60%. A cette date débute la baisse progressive de l'élément anglo-saxon et l'apparition d'autres minorités ethniques.

Les années 1880 sont ici décisives. On retrouve le maire Beaudry. Au Conseil Municipal, la représentation canadienne française croît rapidement jusqu'à plus de 70% quitte à diminuer quelque peu dans les années à venir. Il y aurait donc une espèce d'explosion brève de la représentation canadienne française au Conseil Municipal.

Ceci s'accompagne aussi d'une évolution semblable du côté de la religion. Minoritaires jusqu'en 1880, les catholiques vont acquérir une très forte majorité qui depuis voisine 80%. On trouve aussi de plus en plus de conseillers municipaux qui sont des montréalais d'origine.

Rappelons que les années 1880 sont marquées de conflits idéologiques particulièrement révélateurs pour la connaissance du facteur ethnique. Une minorité anglo-saxonne, "Les treize nobles", lutte contre le maire Préfontaine, lequel a occupé son poste entre 1898 et 1902, et sa disparition lente va marquer la fin d'une véritable opposition anglo-saxonne au niveau du Conseil Municipal. Dès lors la majorité des canadiens français est acquise pour de bon. La période qui vient souligne avec encore plus de force toute cette évolution.

Après 1914 et jusqu'à nos jours c'est le nombre qui devient la ressource politique essentielle. Les milieux d'affaires se sont presque complètement retirés de la vie politique municipale. Plus que le niveau d'instruction ou le statut social compte la popularité pour se faire élire à l'Hôtel de Ville de Montréal. Et cette popularité est celle d'une ville à majorité canadienne française.

Montréal voit émerger une classe moyenne forte et celle-ci va caractériser le personnel politique pendant une cinquantaine d'années. Les canadiens français demeurent environ 60% dans une ville dont la population dépasse maintenant deux millions, d'où une très grande puissance sur le plan strictement politique.

Ainsi 1914 marque la fin de l'alternance entre maire canadien français et canadien anglais. Suivront des maires canadiens français d'où quatre noms se dégagent plus nettement,

ceux de Médéric Martin, Adhémar Raynault, de Camilien Houde et de Jean Drapeau. Ces dirigeants canadiens français ont en commun d'avoir possédé chacun longtemps le pouvoir: quatre maires ont été ainsi trente-neuf ans à la tête de l'administration montréalaise; d'être issus d'un milieu moyen et d'avoir conquis une popularité remarquable. En contrepartie, absence de maires canadiens anglais et aussi une lutte de moins en moins valable à ce niveau de la part des anglo-saxons. Rappelons que les majorités du maire Martin au cours des années '20 restaient assez faibles sur ses adversaires anglo-saxons: environ sept mille voix. En 1930, Camilien Houde doublera le nombre de voix du candidat Mathewson. Depuis, jamais un canadien anglais n'a réussi à faire une lutte serrée à un candidat francophone à la mairie. Bien plus, depuis quelques années les canadiens anglais omettent même de présenter des candidats à la mairie. A une quinzaine d'élections depuis 1914, aucun candidat anglo-saxon ne s'est présenté à dix de celles-ci.

Chez les conseillers, le phénomène a déjà été présenté. La majorité canadienne française s'affirme carrément depuis 1914 en demeurant aux alentours de 70%, soit plus que la proportion réelle des canadiens français dans l'ensemble de Montréal. L'élément anglo-saxon respecte mieux cette proportion puisqu'il constitue environ 20% du Conseil Municipal. Les Ecossais disparaissent. Les autres groupes ethniques restent tous très peu représentés. Les Juifs, qui sont 6% de la population totale, n'obtiennent que 2% au Conseil Municipal et les Italiens sont à peu près absents.

Tous ces chiffres valent surtout pour la deuxième moitié de la troisième période que nous voulons maintenant étudier de plus près, c'est-à-dire le Conseil Municipal de Montréal depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale.

Est-il besoin de décrire longuement la transformation profonde qu'a subi l'ensemble de la vie politique montréalaise depuis ce moment: à la fois par les services qu'elle doit rendre et les objectifs qu'elle poursuit.

Quel est donc le portrait global de l'élu montréalais depuis vingt ans? Les maires ont été peu nombreux mais les conseillers révèlent beaucoup.

Sept élections se sont faites à Montréal depuis 1944. Trois maires se sont succédés: Camilien Houde, Jean Drapeau, Sarto Fournier. Près de trois cents conseillers municipaux ont siégé au cours de ces quelques vingt années. Le système électoral lui-même s'est ouvert progressivement.

Les trois derniers maires de Montréal révèlent une évolution neuve. Sauf l'intervalle des années 1957 - 1960 où le sénateur Sarto Fournier fut maire, tout le reste de la période est occupé par deux personnalités qui contrastent fortement.

D'autre part, Camilien Houde maire bien avant 1944 et qu'il le fut jusqu'en 1954. D'origine sociale modeste,

fils de meunier et orphelin très jeune, ses études s'arrêtent tôt. Sa carrière politique fut brillante et tumultueuse: elle l'a fait député à Québec et à Ottawa, chef de parti puis indépendant. La Seconde Guerre devait lui donner un relief accru par ses positions sur la conscription. Ses élections restent en quelque sorte légendaires sur la scène politique montréalaise. Tribun populaire, près du petit peuple et homme des foules, il fut sans doute le premier maire de Montréal, et peut-être le seul, à donner à la politique municipale une couleur aussi forte. Pour la période qui nous intéresse, Houde fut maire de Montréal pendant dix ans après la guerre: alors que la ville venait de reprendre son autonomie et que sa croissance continuait sur la lancée des années de guerre.

D'autre part, le maire Drapeau qui a déjà été maire pendant huit ans et au pouvoir jusqu'en 1966. Son apparition sur la scène municipale apporte un style tout autre. Son origine sociale ne diffère pas tellement de celle de Houde non plus d'ailleurs que certains traits de sa carrière politique. Très tôt venu à la vie publique il a joué un rôle parfois très voisin de celui du maire Houde. Mais le maire Drapeau a une formation professionnelle et la note dominante de son administration, du moins au cours des dernières années, c'est l'efficacité. A un style axé sur la popularité, aux victoires du Tribun, le maire Drapeau fait succéder une conception professionnelle de la vie politique municipale. Les réalisations et les objectifs de l'agglomération montréalaise depuis dix ans ont beaucoup évolué. Les aspirations et exigences du

Eng. Islands. Perhaps the
to which we owe this result
in part by the
certain cattle or coffee
in the affairs.

maire Drapeau nous paraissent être un des meilleurs témoignages de ce changement.

Malgré toutes ces différences entre les deux hommes, des constantes demeurent qui montrent bien la nature du personnel politique de Montréal au cours des récentes années. S'il y a une différence dans le style électoral il n'en reste pas moins que l'appui populaire a beaucoup joué pour eux deux. Tous deux ont réuni des votes énormes et des majorités plus fortes qu'aucun de leurs prédécesseurs. Si Houde a été élu par acclamation en 1950, ce qui est un cas rare dans l'histoire de Montréal, Drapeau a remporté deux victoires écrasantes ces dernières années.

Ce que nous avons dit précédemment du retrait des gens d'origine britannique dans la lutte à la mairie se confirme encore depuis 1944. Aucun candidat important n'apparaît pendant cette période et lorsque certains se présentent ils viennent loin en arrière dans les résultats électoraux. Ce qui n'empêche toutefois pas le vote anglo-saxon à la mairie d'être assez particulier comme nous le verrons à la fin de cette section.

Drapeau et Houde témoignent tous deux à leur façon que les ressources politiques importantes au cours des vingt dernières années sont le nombre et l'appui populaire mais ils font voir que l'origine ethnique est devenue un facteur essentiel. Montréal va maintenant être dirigée par des chefs canadiens français d'envergure.

Au Conseil Municipal, le groupe canadien français, disons-le immédiatement, conserve la situation majoritaire qu'il a occupé depuis le début du siècle: 68,8% des conseillers municipaux depuis vingt ans. Les anglo-canadiens détiendront un peu plus du quart, soit 26,3%. Les autres groupes ethniques restent très minoritaires: les Juifs comptant pour 3,4% du Conseil Municipal et les Italiens pour 1,5%.

Dans la période qui va de 1914 à nos jours les dernières années n'apportent guère d'éléments nouveaux. Les canadiens français sont stables et les anglo-canadiens aussi. La lente apparition des groupes ethniques n'est qu'un phénomène très récent.

Comparé aux statistiques pour l'ensemble de la ville de Montréal, le Conseil Municipal prend une allure plus particulière: d'abord la sur-représentation des canadiens français, 65% de la population totale mais aussi la sur-représentation des canadiens anglais: 26% du Conseil Municipal et 15% de la population montréalaise dans son ensemble, ce qui fait ressortir la très faible représentation des autres groupes ethniques, aujourd'hui pourtant près de 20% de la population montréalaise.

Les vingt dernières années confirment encore les tendances sur l'affiliation religieuse. Plus de 80% du Conseil Municipal appartient à la religion catholique romaine tandis que les non-catholiques, les protestants, baissent

progressivement surtout depuis la disparition de la classe "C". Ce point d'ailleurs sera examiné plus loin. La forte proportion de catholiques indique aussi une sur-représentation puisqu'ils sont 76% dans la population globale de Montréal.

Le tableau qui suit indique les diverses occupations des conseillers municipaux depuis vingt ans.

OCCUPATIONS DES CONSEILLERS
MUNICIPAUX DE MONTREAL, 1944 - 1965.

		%
Professionnels	71	24,6
Administrateurs	53	18,3
Semi-professionnels	8	2,8
Petits administrateurs	122	42,2
Collets Blancs	11	3,8
Ouvriers Spécialisés	15	5,2
Ouvriers non-Spécialisés	4	1,4
Rentiers	5	1,7

On est d'abord frappé ici par la proportion des administrateurs: près de 60% du Conseil Municipal. Avec les professionnels, l'on groupe plus de 80% des conseillers municipaux depuis vingt ans. A remarquer aussi que ces chiffres montrent l'accentuation d'une tendance amorcée au début du siècle pour donner aux professionnels une large part dans la vie politique montréalaise. Pendant ce temps les petits administrateurs et commerçants et les ouvriers perdent du terrain.

Quelques précisions peuvent être utiles avant de passer à une comparaison -

Le système de classification des occupations que nous avons adopté est celui qu'a établi Guy ROCHER. Il se divise en neuf catégories: professionnels, gérance et administration, semi-professionnels, petite administration et petit commerce, employés de bureau et assimilés, spécialisés, journaliers et non-spécialisés, cultivateurs. On trouvera ci-après cette classification détaillée.

Pour ce qui est des occupations d'agents d'immeubles et de contracteurs, on verra qu'elles entrent surtout dans la catégorie des "petits administrateurs".

Comme le tableau le fait voir, cette catégorie de personnes a fourni au conseil de ville un peu moins de la moitié de ses membres depuis 1944. Ils forment un pourcentage plus élevé chez les canadiens-français que chez les canadiens-anglais.

Il est assez difficile de distinguer les entrepreneurs et courtiers en immeubles des courtiers et des marchands. Nous avons établi l'occupation des conseillers d'après leurs déclarations et d'après leurs biographies, de là nous avons réussi à déterminer 36 cas soit 12.4% du conseil d'entrepreneurs et de courtiers en immeubles.

23 sont canadiens-français (64%), 10 canadiens-anglais (28%), 2 italiens et 1 juif.

17 ont représenté la classe B, 12 la classe A et 7 la classe c

6 ont réussi à se faire nommer ou élire pour plus de 5 mandats et 22 pour moins de 2 mandats, 8 conseillers pour 3 ou 4 mandats. A l'élection de 1944, 10 entrepreneurs ou courtiers en immeubles ont été choisis, 9 en 1960.

Occupations

0 - Inconnues, indéterminées

1 - Professionnels

2 - Gérance et Administration

3 - Semi-professionnels

4 - Petite administration et petit commerce

5 - Employés de bureau et assimilés

6 - Spécialisés

7 - Semi-spécialisés

8 - Journaliers et non-spécialisés

9 - Cultivateurs

- - - - - - - - - - - - - - -

1 - Professionnels

Actuaire, artiste, architecte, avocat, agronome

Biologiste

Chirurgien, chimiste, comptable agréé, chanteur 1ère classe

Dentiste

Etudiant (université)

Ingénieur

Juge

Médecin, musicien 1ère classe

Notaire

Opticien, optométriste

Professeur d'université, collège classique

Peintre

2 - Gérance et administration

Chef de service ou départemental (gouvernement)

Chef de bureau, contracteur

Député

Entrepreneur

Gérant de ville, gérant d'entreprise industrielle, de grand magasin, d'hôtel, de grand restaurant, gérant de banque, société de prêts.

Haut poste dans un syndicat

Industriel

Ministre, sous-ministre

Officiers (armée) police)

Surintendant de compagnie

3 - Semi-professionnels

Annonceur T.V., radio

Editeur

Garde-malade

Hôtesse de l'air

Inspecteur (d'écoles) principal d'école

Journaliste

Musicien (hobby)

Professeur (primaire), photographe professionnel

Rédacteur

Scripteur

Sportif professionnel

Technicienne en laboratoire

Travailleuse sociale.

4 -Petit administrateur

Administrateur de propriété, archiviste

Agent de compagnie, agent d'assurance, ajusteur d'assurance, agent d'immeuble, acheteur (ville de Montréal) agent de publicité

Agent d'immigration

Barbier (à son compte)

Commis spécialisé, comptable, chef de gare, capitaine de goélette, contracteur (petit), commerçant, commis voyageur, contrôleur des prix, chef de section

Détective

Entrepreneur(petit) dans un métier, (plombier, électricien)
Entrepreneur (petit) dans l'alimentation (boucher, boulanger)
Employé civil (mais pas commis de bureau)
Econome

Gérant de magasin, de restaurant, garagiste

Inspecteur, instructeur

"Jobber" dans le bois

Leader

Marchand, maître d'hôtel, métier

Officiers de placement, organisateur de syndicat

Publiciste, propagandiste, propriétaire, petit administrateur

Restaurateur, représentant, régistrateur

Sous-officier (armée)(police) (pompier), secrétaire de municipalité, ou de commission soolaire, superviseur

Vérificateur.

5 - Collets blancs, employés de bureau

Commis, commis de bureau, commis de banque, classeur, caissier, commis de magasin, cotiseur, classificateur, correcteur d'épreuves, collecteur, comptable non C.A.

Décorateur, dessinateur de patron - douanier, dessinateur (industriel ou autre) patroniste

Evaluateur

Greffier

Huissier

Mesureur, maître de poste - Mesureur de bois

Opératrice (campagne)

Photographe, publiciste - Percepteur de pont

Secrétaire, sténo, store-keeper, surveillant de bureau de poste

Télégraphiste, téléphoniste, télétypiste, lithographe - Time study

Vendeur, visiteuse sociale

6 - Spécialisés (carte de compétence - contremaître)

Assistant-contremaître, aide-technicien, agent de signaux, assembleur
Accordeur de piano
Briqueteur, boucher, boulanger, bijoutier, beurrier, barbier, bloqueur

Contremaître, cordonnier, chaudronnier, chauffeur de locomotive, contrôleur, couturière, coiffeuse, croque-mort, cuisinier, cardeur, chauffeur de moulin, cuit le bain, cuviste

Débosseur

Examinateur, électricien, étalagiste, ébéniste

Forgeron, ferblantier, fileur, fleuriste

Graveur - Horloger

Inspecteur, imprimeur, ingénieur de train, ingénieur stationnaire (fournaise), intendant

Lettreur

Menuisier, mécanicien, mouleur, modiste, monteur, machiniste, 1er maître de goélette, mécanicien-opticien, maçon, météorologiste

Orfèvre

Platrier, peintre, plombier, "paper maker", plaquer, pressier, patissier, pilote de navire, pilote d'avion, pipe fitter, pompier policier sans grade, papetier, playmasteur, pointeur, platteur

Relieur, riveur - soudeur, surveillant, serrurier

Technicien, tailleur de pierre, tisserand, tricoteur, tailleur tourneur, travailleur de cuir, typographe, tanneur, technicien de T.V. teinturier,

Vérificateur, vitrier

Weldeur

7 - Semi-spécialisés

Assembleur, apiculteur, arpenteur, agent de signaux

Bar tender, bucheron, batteur (moulin à bois)

Conducteur de camions, auto, taxi, autobus, tramway, tracteur, pelle mécanique, couvreur, carman, chaloupier, chantre(messe), chauffeur (camionneur), conducteur (chemin de fer)

Démolisseur, draveur, dispatcher - Encadreur, éleveur (animaux)

Facteur, finisseur (papier) - garde-feu, garde-forestier, gantière

Huileur, Hoistman (mines) Instrumentiste - jardinier

Livreur de lait, de bière, latter, lightman

Navigateur, nettoyeur (de mine) - Opérateur, opératrice, outilleur

Pêcheur, presseur (manufacture), planneur, polisseur de marbre,

photographe amateur, paysagiste, prospecteur, postillon, polisseur

Rembourreur

Soldats, sacristain, saleur de peau, scieur, switch man.

8 - Non-spécialisés

Aide-fermier, aide-garde-malade, aide-qu.ch., apprentis

Bell boy, balayeur

Concierge, coupeur de tourbe, cantonnier, cheminot

Débardeur, dairy-man

Employé de buanderie, emballeur, expéditeur, entretien des rues, entretien des maisons (femme de ménage), embouteilleur, encanteur

Fossoyeur

Garçon de table, d'ascenseur, gardien, gardienne d'enfants

Helper

Infirmier (non spécialisé)

Journalier

Livreur, laveur de vaisselle, lvaeur d'auto

Messager, manoeuvre

Poseur de tuile, de tapis, planteur de quilles, placier dans

un théâtre, pelleteur.

Serre-frein, surveillant (sports et autres), sectionnaire

Vidangeur

Le rapprochement de ces chiffres avec les statistiques générales pour la population montréalaise dégage des ~~anomalies inattendues~~ anomalies. Tel groupe important est quasi absent du Conseil Municipal. Les ouvriers sont 33% de la population montréalaise et les collets blancs 25%. Ce 60% forme à peine 9% du Conseil Municipal. Avantage en contrepartie pour les administrateurs. Environ 15% de la population montréalaise, ils occupent comme nous l'avons indiqué, 60% des siêges municipaux. Les professionnels doublent leur proportion au Conseil Municipal.

Unis à l'origine ethnique, ces résultats prennent un relief nouveau.

Les administrateurs, sur-représentés au Conseil Municipal, sont surtout d'origine anglaise parmi les grands administrateurs. Les canadiens français représentent surtout la classe des petits administrateurs. Chez les professionnels la situation est à peu près la même pour les deux groupes ethniques. Malgré la faible représentation de la classe ouvrière, celle-ci a tout de même plus de représentants canadiens français que canadiens anglais. En bref, les conseillers canadiens anglais ont une occupation supérieure à celle de leurs collègues canadiens français. 50% en effet des premiers sont soit professionnels soit grands administrateurs tandis que les deux mêmes catégories ne groupent que 40% des conseillers canadiens français. Les autres groupes ethniques, Italiens ou Juifs, sont représentés par des professionnels ou par des petits administrateurs.

OCCUPATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX
DE MONTREAL SELON L'ORIGINE ETHNIQUE - 1944 - 1965.
(en pourcentage)

	Pourcentage total	Canadiens français	Canadiens anglais	Juifs	Italiens
Professionnels	24,6	24,5	25,0	40,0	---
Administrateurs	18,3	16,5	25,0	10,0	---
Semi-professionnels	2,8	2,5	4,0	---	---
Collets-Blancs	3,8	3,5	5,0	---	---
Petits administrateurs	42,2	45,5	32,0	40,0	7,5
Ouvriers Spécialisés	5,2	6,0	2,5	---	2,5
Ouvriers non-spécialisés	1,4	1,0	2,5	---	---
Rentiers	1,7	0,5	4,0	10,0	---

Risquons quelques explications. D'abord les canadiens anglais sont plus nombreux dans la classe administrative probablement parce qu'ils ont été surtout membres de la classe "C". Il est normal que cette classe ait été avant tout formée d'hommes d'affaires. En second lieu, on sait que les circonscriptions électorales anglo-saxonnes étaient plus bourgeoises et économiquement fortes que les circonscriptions francophones. Peut-être aussi des différences dans la conception de la politique municipale a distingué les deux groupes ethniques. Enfin le rôle des partis politiques municipaux, sont apparus vers 1954, et qui sont surtout d'inspiration française a sans doute joué.

L'analyse du niveau d'instruction apporte quelques éléments supplémentaires au tableau que nous sommes en train d'esquisser. En effet, on note encore un grossissement des éléments supérieurs. Pour l'ensemble de l'île de Montréal le recensement de 1961 indique que 49% des montréalais ont reçu une éducation primaire, 44% une éducation secondaire et 6,9% une éducation supérieure.

Les statistiques que nous avons pour les conseillers indiquent un renversement net. Ceux qui ont reçu une éducation primaire sont très peu représentés, un peu plus de 10%. Au niveau supérieur la disproportion est flagrante alors que près de 57% des conseillers l'ont reçue comparé au 6,9% que nous avons cité plus haut.

Les conseillers francophones sont en général moins

instruits que les anglophones: ce que montre le tableau suivant.

NIVEAU D'INSTRUCTION DES CONSEILLERS
MUNICIPAUX DE MONTREAL SELON
L'ORIGINE ETHNIQUE, 1944-1965.
(en pourcentage)

	Pourcentage total	Canadiens français	Canadiens anglais	Juifs	Italiens
Primaire	11,5	13,2	8,0	0	0
Secondaire	31,6	34,4	24,3	16,6	66
Supérieur	59,6	52,4	67,7	83,4	33

Au secondaire, leur proportion dépasse la moyenne totale et de 10% celle des canadiens anglais. La situation s'inverse au niveau supérieur: les canadiens anglais dépassent de 15% le groupe francophone.

Le nombre de mandats détenu par un conseiller peut être interprété comme un signe de sa popularité. Les conseillers anglophones ont en général un nombre de mandats particulièrement faible. La moyenne générale des conseillers pour cette période est tout près de trois mandats. Les canadiens français respectent cette moyenne de même d'ailleurs que les conseillers d'origine juive. Les candidats d'origine irlandaise détiennent le plus haut chiffre, près de sept mandats. Les au-

tres conseillers d'origine anglo-saxonne ont très souvent une moyenne de moins de deux mandats.

Les facteurs explicatifs ne sont pas faciles à cerner. On va voir tout de suite que les conseillers canadiens anglais sont en général plus âgés. Mais encore faudra-t-il revenir à l'analyse de la classe "C" pour comprendre un peu mieux.

On vient à la politique municipale à un âge assez élevé: environ quarante-cinq ans. Les conseillers municipaux issus des groupes ethniques très minoritaires sont en général plus jeunes. Les canadiens français sont dans la moyenne mais les canadiens anglais ont la plus élevée, elle approche la cinquantaine.

L'ensemble de ces données va prendre un sens beaucoup plus précis lorsque nous les rapprocherons de ce que nous avons observé dans la fonction publique montréalaise. Nous indiquons plus bas pourquoi il nous semble que cette période se divise vers 1954 (cf. page 86) - D'ailleurs nous divisé notre analyse à cette date et non en 1960.

Section II.

LE COMITE EXECUTIF ET LA CLASSE "C".

Nous avons jusqu'ici analysé tous les conseillers municipaux sans faire de distinctions. Pourtant deux aspects sont à retenir qui font mieux voir l'importance du facteur ethnique. Il s'agit d'abord du Comité Exécutif à cause de la place que cet organe joue dans la vie municipale de Montréal, puis de la classe "C" à laquelle nous avons déjà fait allusion et qui a eu sur le plan électoral une histoire propre.

Le Comité Exécutif, avons-nous dit au chapitre Premier, joue le rôle du cabinet dans la vie municipale de Montréal. On le voit à quelques points. D'abord ceux qui en font partie ont en général une beaucoup plus longue expérience de la vie municipale que les conseillers eux-mêmes: la moyenne des mandats chez ceux-ci était de trois, pour les membres du Comité Exécutif elle est de plus de cinq mandats.

Les deux groupes ethniques puissants dans la vie montréalaise ont là plus qu'ailleurs marqué leur emprise. Vingt-six hommes ont siégé au Comité Exécutif depuis 1944 mais aucun juif n'est de ce nombre et un seul italien y est parvenu. Il y a eu dix-huit canadiens français et sept anglo-saxons. Nous reviendrons plus bas sur la situation des groupes ethniques mais d'autres statistiques montrent à leur tour l'importance du Comité Exécutif.

L'occupation indique aisément une concentration encore plus nette qu'au Conseil Municipal. Aucun ouvrier, aucun employé, aucun homme de métier n'a siégé au Comité Exécutif où domine de façon nette la moyenne bourgeoisie canadienne française et canadienne anglaise. 50% de ses membres depuis vingt ans appartiennent à la catégorie des petits administrateurs, l'autre 50% étant partagé également entre les professionnels et les grands administrateurs.

Même tendance pour l'instruction: treize des vingt-six membres ont reçu une formation universitaire tandis que deux seulement n'avaient reçu qu'une instruction primaire.

De façon fréquente les membres du Comité Exécutif de Montréal ont eu tendance à poursuivre une carrière politique extra-municipale. Onze d'entre eux se sont occupés, selon les dossiers, ou s'occupent encore de politique provinciale ou fédérale. La grande majorité de ce groupe s'est davantage intéressée à la vie provinciale: sur neuf personnes sept étaient de l'Union Nationale. Au fédéral, le parti libéral l'emporte. Trois membres ont été élus députés.

Aujourd'hui les membres du Comité Exécutif sont élus par l'ensemble du Conseil Municipal sans distinction. Mais avant 1960 on en choisissait deux par classe. La classe "A", formée des propriétaires et locataires, a élu sept canadiens français sur sept représentants, de même la classe "B" propriétaires et locataires, sur neuf représentants a délégué

cinq canadiens français, trois canadiens anglais et un canadien italien. Mais la classe "C", celle des représentants nommés par les associations, a fait la place beaucoup plus grande aux représentants canadiens anglais: quatre sur dix.

Un retour en arrière montre que les canadiens anglais ont été souvent beaucoup moins représentés au Comité Exécutif qu'ils ne le sont actuellement avec deux sièges sur six. Il fut un temps où les deux groupes avaient une représentation égale.

Quelques remarques pour terminer sur la classe "C" souvent mentionnée et qui a fournit la plus grande part des conseillers municipaux anglo-saxons depuis vingt ans.

La classe "C" a existé de 1940 à 1960. Elle était constituée de conseillers municipaux nommés par diverses associations montréalaises. Elle a groupé en tout quatre-vingt-dix personnes au cours de ces vingt années. Ces représentants constituaient le tiers du Conseil Municipal.

Notons d'abord la sur-représentation des canadiens anglais, deux fois plus importants dans cette classe que parmi les deux autres. 20% dans l'ensemble du Conseil Municipal, ils forment 40% des conseillers de la classe "C". Le tableau suivant distingue entre les conseillers élus et les conseillers nommés.

ORIGINE ETHNIQUE DES CONSEILLERS
MUNICIPAUX DE MONTREAL ENTRE 1944 ET 1965
ELUS ET NOMMES. (en pourcentage)

	Conseillers élus	Conseillers nommés
Canadiens français	73%	61%
Canadiens anglais	20%	39%
Juifs	5%	---
Italiens	2%	---

Les conseillers de langue française se recrutent surtout dans les deux classes élues par la population de même d'ailleurs que les ressortissants d'autres origines ethniques.

Comment expliquer cette supériorité des anglophones et que les autres minorités ethniques aient été complètement négligées?

Cela tient sûrement d'abord au mode de représentation de la classe "C". Celle-ci était composée des représentants des groupes influents. On pourrait conclure que ces groupes sont surtout canadiens anglais. Nous avons examiné les treize groupes qui avaient le pouvoir de nommer: sept sont exclusivement francophones et six surtout anglophones. Le prochain tableau montre comment chacun de ces groupes a

choisi ses conseillers par rapport à l'origine ethnique.

Sept associations sont représentées en majorité par des francophones tandis que six autres, et cela suit fidèlement la répartition indiquée, le sont par les anglophones. A souligner aussi qu'aucune des associations anglophones ne s'est faite représenter exclusivement par des canadiens anglais: on compte une douzaine de représentants français délégués par elles. Ce qui n'est aucunement le cas pour cinq associations francophones.

La situation avantageuse du groupe anglo-saxon n'a pourtant pas été la même tout au long des vingt ans. Une baisse constante est facilement visible. Près de 43% de la classe "C" en 1940 et 1944, ils ne sont plus que 30% en 1960 lorsque la classe est abolie.

Le vote qui a amené sa disparition lors du référendum du 28 octobre 1960, témoigne de l'importance que les deux groupes ethniques lui accordaient. Une majorité de 74,7% en faveur de l'abolition: il est clair que les districts anglophones constituent les principaux centres d'opposition. Dans l'ensemble des "non", le tiers vient de ces districts.

Les autres traits des membres de la classe "C" accentuent son caractère moins démocratique. Elle est une élite par les occupations de ses membres. Les administrateurs forment plus de 60% de ses effectifs. Bien sûr, le mode de choix

ORIGINE ETHNIQUE DES CONSEILLERS
DE LA CLASSE "C" ET ASSOCIATIONS
(1940-1960).

Associations.	Canadiens français	Canadiens anglais
Université de Montréal	4	-
Chambre de Commerce	4	-
Chambre de Commerce des Jeunes	6	-
Ligue des propriétaires	7	-
Associations des Marchands Détaillants - Fédération des services de détail	9	-
Conseil des Métiers et du travail	6	1
Confédération des Syndicats Nationaux	7	2
Association des Manufacturiers Canadiens	3	5
Ligue du Progrès Civique	3	5
Comité des Citoyens	2	7
Board of Trade	2	8
Junior Board of Trade	1	4
McGill University	1	7

lui-même entraînait une telle conséquence puisque la plupart des associations réunissaient des hommes d'affaires.

Elite aussi quant à l'instruction: les deux tiers

ont une formation supérieure. Elite enfin par leur carrière politique extra-municipale: six membres de cette classe ont été députés et quatre autres ministres.

En somme, le personnel politique de Montréal depuis vingt ans s'inscrit, sans grandes transformations nouvelles, dans l'évolution remarquée depuis 1914. La fin de la Seconde Guerre Mondiale ne marque peut-être pas la véritable coupure qu'a connue la vie montréalaise au cours des dernières années.

Nous serions porté pour notre part à la situer plutôt aux alentours de 1954. A ce moment là les influences heureuses et malheureuses du conflit mondial sur la vie montréalaise sont maintenant à peu près résorbées, une orientation fondamentalement nouvelle sera prise. Nous l'avons souligné par un parallèle entre les maires Houde et Drapeau. L'indiquent aussi l'apparition des partis politiques municipaux en 1954 et l'effort de réorganisation des divers aspects de la vie politique montréalaise qui a suivi. Il est évidemment trop tôt pour évaluer ce que peuvent donner ces tendances.

Si cette transformation est réelle, suivra normalement une transformation du personnel politique lui-même. Montréal se donnant des objectifs de plus en plus élevés et ardus doit aussi se donner les leaders nécessaires. Dès lors, être conseiller municipal exigera des qualifications plus pressantes, surtout pour participer à la haute direction, c'est-à-dire au Comité Exécutif. Posons ici l'hypothèse que Montréal

connaît actuellement les grandes lignes d'une transformation politique beaucoup plus vaste selon laquelle l'Assemblée Elue, c'est-à-dire le parlement municipal ne peut plus exactement remplir les fonctions traditionnelles alors que l'Exécutif prend une prépondérance de plus en plus nette. En même temps la bureaucratisation du personnel politique de Montréal est évidente comme l'analyse la seconde section de ce chapitre.

Avant d'y passer toutefois examinons rapidement le comportement électoral des montréalais depuis une vingtaine d'années. Jusqu'ici nous avons considéré le personnel élu, voyons comment celui-ci est-il élu et par qui?

Section III.

LE PHENOMENE ELECTORAL

Y a-t-il une relation entre l'origine ethnique et le vote? Y a-t-il une relation entre la puissance des divers groupes ethniques dans l'électorat montréalais et la répartition générale du vote. Si oui, dans quelle mesure joue-t-elle? Quels sont les écarts entre la puissance de chaque groupe ethnique et le vote? Le groupe majoritaire, dans ce cas le groupe canadien français, recevra-t-il de façon constante plus de voix que la proportion le voudrait et qu'arrive-t-il dans ces conditions aux minorités?

Peut-on parler de comportements électoraux propres à chacun des groupes ethniques, par exemple l'abstentionnisme? Nous allons examiner ces diverses questions à travers les sept élections municipales entre 1944 et 1962 à Montréal.

Précisons bien pourtant ce que cette analyse a de nécessairement sommaire. Sachant bien qu'on aurait pu pousser beaucoup plus loin l'analyse du vote à Montréal, nous avons pourtant voulu élargir notre étude par cette brève incursion.

Un problème surgit dès le début: celui d'opérer la plus fidèle coïncidence possible entre les districts électoraux municipaux de Montréal et la répartition des groupes

ethniques. L'origine ethnique ne nous est pas donnée dans les listes électorales actuelles. Le recoupement le plus exact possible va constituer la première partie de notre analyse.

Ensuite seulement pourra-t-on se demander comment chaque unité électorale a accordé ses votes, en prenant pour point de référence l'origine ethnique des candidats élus. Nous insisterons sur les conseillers municipaux eux-mêmes puisque depuis 1944 aucun maire de langue anglaise n'a été élu. Cependant cela ne signifie pas qu'il n'y a rien à tirer du vote à la mairie pour chaque groupe ethnique. Nous y reviendrons.

Pour la période que nous avons choisie d'analyser, de 1944 à 1962, deux cartes électorales municipales ont été utilisées.

La première a eu cours de 1944 à 1962. Selon celle-ci les électeurs montréalais étaient répartis dans onze districts électoraux, groupant trente-cinq quartiers.

La rapide croissance de Montréal amena la nécessité de refondre l'ensemble de la carte électorale. Cela se fit en 1962.

Le rapport Champagne avait recommandé de diviser la ville en quarante-cinq quartiers, regroupés en quinze districts électoraux. Chaque quartier élit un conseiller municipal, d'où trois conseillers par district.

La moyenne d'électeurs par district électoral se situe à 23,000 et les écarts restent acceptables puisque le plus petit district, celui de Sainte-Anne, comprend 18,498 électeurs tandis que le plus vaste, celui de Mercier, en compte 27,895. En 1965 deux nouveaux districts électoraux ont été ajoutés: celui de Rivière-des-Prairies qui élit deux conseillers et celui de Saraguay, avec un représentant.

Comment se répartissent les groupes ethniques dans cette carte électorale? La méthode suivie consistait à regrouper pour chaque district électoral les secteurs définis par les recensements de 1951 et 1961. Dans certains cas, ces secteurs n'étaient pas les mêmes pour les deux recensements, ailleurs certains secteurs chevauchent deux districts électoraux. Nous en avons tenu compte pour apporter toutes les corrections utiles. Plusieurs districts électoraux ont pu être reconstruits de façon parfaite.

Quelques remarques apparaissent. D'abord plusieurs districts électoraux sont très nettement français. Neuf ont une population française à plus de 75% et treize sont au moins à moitié français.

Les canadiens d'origine anglaise ~~Les anglophones~~ ne sont importants que dans trois districts: Côte des Neiges et Snowdon, avec une proportion de 30%, Notre-Dame-de-Grâce, où ils sont la moitié. Ils sont absents de plusieurs districts électoraux dominés par les francophones: cinq en effet comptent 5% ou moins d'anglophones.

REPARTITION DES GROUPES ETHNIQUES DANS
LES DISTRICTS ELECTORAUX ACTUELS DE
MONTREAL (en pourcentage).

	Canadiens français	Canadiens anglais	Autres
1. Saint-Jacques	93,3	2,5	4,2
2. Papineau	91,2	3,7	5,1
3. Maisonneuve	91,0	5,1	3,9
4. Mercier	79,5	9,7	10,8
5. Saint Edouard	79,1	4,6	16,3
6. Rosemont	77,4	10,5	12,1
7. Saint Henri	75,2	12,9	11,9
8. Ahuntsic	75,1	3,8	21,1
9. Laval	74,1	8,5	17,4
10. Sainte Anne	60,8	19,0	20,2
11. Villeray	56,0	10,3	33,7
12. Saint Louis	52,3	7,1	40,6
13. Côte-des-Neiges	34,2	28,8	37,0
14. Notre-Dame-de Grâce	22,0	49,6	28,4
15. Snowdon	19,2	21,8	51,0
16. Rivière des Prairies	94,5	2,1	3,4
17. Saraguay	47,6	42,9	9,5

Forte concentration enfin des autres groupes ethniques dans quelques districts: à Côte-des-Neiges ils comptent pour 37%, dans le district de Saint Louis pour 40%, dans celui de Villeray pour 33%, enfin dans celui de Snowdon, plus de 50%. On doit noter que nous [illegible]

Le vote suit-il assez les frontières que nous venons d'établir? Puisque des chiffres précis ne sont guère disponibles que pour les élections récentes et qu'il serait assez ardu et périlleux d'opérer un recoupement entre les deux cartes électorales, avant et après 1962, nous ferons surtout porter nos remarques sur les deux dernières élections municipales: celle de 1960 et 1962.

Un bref rappel des élections antérieures annonce des lignes de fond. Il y eut cinq élections à Montréal entre 1944 et 1957. Rappelons que chaque district élisait alors six représentants selon un scrutin de liste. Le scrutin uninominal ne sera mis en force qu'en 1962.

Pour cerner l'influence éventuelle du facteur ethnique dans le vote, nous proposons de distinguer entre les élections à la mairie et celles des conseillers municipaux eux-mêmes. Pour ces dernières, deux traits se détachent.

D'abord le groupe francophone ne parvient à faire élire des représentants qui sont tous d'origine française que dans les districts où il détient une majorité très confortable, plus précisément une majorité qui dépasse les trois quarts.

Le montre aussi bien les élections de 1950, de 1954 et de 1957. Un certain phénomène de sur-représentation joue donc ici si l'on veut en faveur des canadiens français. Une majorité francophone semble être parvenue dans ces cas à empêcher qu'une minorité forte du quart ne fasse passer un des siens.

Sur-représentation aussi au profit de l'autre groupe ethnique important dans la vie montréalaise actuelle: les anglophones. Tout au moins dans le choix de leurs représentants, ces deux groupes ethniques peuvent imposer une ligne aux autres minorités. Les raisons profondes de cette situation ne peuvent guère être qu'évoquées ici étant donné les limites que nous avons données à notre étude. La sur-représentation du groupe canadien anglais s'accompagne d'un vote particulier. Celui-ci réussira assez souvent à faire élire plus des siens que ne le voudrait sa proportion dans l'électorat. On peut croire que joue l'influence d'un mode de scrutin qui donnait à une classe d'électeurs, les propriétaires, un droit de vote pour le tiers du Conseil Municipal. En tout cas, en 1950 les anglophones font élire cinq représentants sur six dans un district où ils ne sont que le tiers.

Enfin, à l'élection de 1957 dans Notre-Dame-de-Grâce, avec une majorité d'à peine 50% les canadiens anglais font élire cinq représentants sur six. l'appui des élections d'une autre origine ethnique a sans doute joué ici. Il est donc clair que les minorités ethniques plus

petites, sauf quelques rares cas, se trouvent en général être les plus mal représentées. Nous avons déjà dit plus haut cette quasi absence des autres groupes ethniques au sein des conseillers municipaux. Cette analyse du vote fait voir une des causes: ces minorités sont trop faibles pour véritablement parvenir à faire passer un des leur. A l'élection de 1957 dans Notre-Dame-de-Grâce le groupe juif n'obtient aucun siège bien qu'il représente 12% de l'électorat. De façon générale, ce groupe devra opérer certaines alliances pour arriver à des résultats positifs. Les Italiens sont dans la même situation malgré leur importance, notamment dans le district électoral de Villeray.

Les élections à la mairie font évidemment ressortir le caractère de sur-représentation du groupe francophone. Sa domination se voit dans ce que les candidats de langue anglaise ont été de plus en plus rares tout en recueillant aussi des majorités qui ont toujours été s'amenuisant. Néanmoins, les élections à la mairie font apparaître d'autres aspects intéressants pour le problème qui nous préoccupe.

L'appui donné aux divers candidats semble avoir quelque lien avec l'origine ethnique des voteurs. De nombreux cas seraient à rappeler. Camilien Houde fut élu en 1944, très fortement appuyé par les districts électoraux canadiens français mais son adversaire réussit à le battre dans deux districts seulement et qui n'étaient pas à majorité francophone. En 1947, Houde est réélu par acclamation. Mais en 1950 même

français mais, et cela nous semble particulièrement remarquable, se fait battre dans les deux districts anglophones et dans un autre à forte minorité irlandaise. Dans ce cas-ci, l'élection de E. Drury s'explique [illegible] cause des [illegible] notamment la lutte à Jean-Drapeau. L'élection la plus récente, celle de 1962. apportera un changement d'importance dans le mode du scrutin: il devient uninominal, chaque quartier fera élire un conseiller. On peut croire que cela permettra aux minorités d'être mieux représentées.

Pourtant la sur-représentation joue encore et ces dernières ne réussiront pas à obtenir un meilleur traitement dans les quartiers où une majorité trop forte, soit francophone soit anglophone, est en place. L'importance de la victoire de Jean Drapeau, qui remporte plus de 90% des voix à la mairie et fait élire quarante et un de ses représentants sur les quarante-cinq membres du Conseil Municipal donne par ailleurs à cette élection une allure assez particulière.

Aujourd'hui les francophones sont majoritaires dans douze des quinze divisions électorales de la refonte de 1962. Ils le sont devenus dans des districts traditionnellement anglophones: Ste Anne et St-Louis. Les trois autres districts sont situés à l'Ouest et sont dominés dans un cas par les canadiens anglais, le district de Notre-Dame-de-Grâce, par le groupe juif, le district de Snowdon tandis que le dernier, celui de Côte-des-Neiges, se répartit à peu près également entre ces trois groupes ethniques. Dans la partie centrale de la ville

signalons, après une longue domination de l'élément francophone, la montée rapide du groupe italien et de quelques autres groupes ethniques plus petits en même temps que la baisse continuelle du groupe canadien anglais.

Voilà diverses remarques sur les élections à Montréal depuis vingt ans. Avec ce que nous savons de la composition ethnique du Conseil Municipal et l'analyse, que nous allons maintenant entreprendre, du fonctionnarisme montréalais, elles mettent en évidence à la fois une diversité de comportements indéniables et une certaine tendance au retrait.

L'interprétation de ces données n'est pas chose facile et nous voyons bien que plusieurs autres facteurs que l'origine ethnique devraient être considérés. Nous nous rendons bien compte que les lignes de partis, tant provinciaux que municipaux, ont une influence dans les comportements électoraux. Nous savons aussi que la distinction entre les districts du centre de la ville et ceux de la périphérie peut éclairer les attitudes et position des électeurs.

Et surtout nous retenons le poids du statut socio-économique. Nous ne prétendons donc aucunement expliquer le comportement des électeurs montréalais par la seule référence ethnique: le degré de richesse, l'instruction, la nature du travail peuvent aussi exercer une influence prépondérante sur le vote. Cette étude reste à faire à Montréal. Ce que nous venons de poser nous laisse croire à l'importance du facteur

ethnique. Si origine ethnique et situation économique ne peuvent être entièrement séparées il y aurait quelque facilité à vouloir nier l'importance du facteur ethnique lui-même. Cette constatation reviendra encore davantage dans le chapitre Quatrième de ce Rapport où nous analysons un des conflits récents dans la politique montréalaise.

Répétons donc encore que notre analyse du vote reste fort brève et assez sommaire. Si nous ne l'avons approfondie autant que nous l'aurions voulu, c'est avant tout, comme cela a été convenu, pour pouvoir mettre sur des thèmes plus proches de l'objet précis de notre recherche le temps et l'énergie nécessaires.

Toutefois nous pouvons fournir ici quelques notes complémentaires. Un premier tableau, à la page suivante, montre l'origine ethnique des conseillers élus depuis 1944. Pour être encore plus précis, le second tableau, à la page suivante, on voit comment le vote s'établit par quartier. Nous avons mis en parallèle les onze quartiers et l'origine des conseillers élus pour les élections depuis 1944 jusqu'en 1960.

Remarquons d'abord que le nombre de quartiers où ne sont élus que des canadiens-français diminue au cours de la période: il passe de sept en 1944 à quatre en 1960. Le même phénomène joue à peu près pour l'élément d'origine britannique, s'ils sont élus dans environ quatre quartiers au long de la période, leur nombre baisse comme le montre surtout le tableau de la page 98 b: de seize en 1944 il va à douze en 1960.

Les gains se font donc au profit des conseillers d'autres origines mais dont le groupe linguistique semble être davantage anglais. On voit que ces derniers constituent environ 10% à la fin de la période étudiée, ce qui amène à nuancer l'analyse de la place réelle de l'élément d'expression anglaise au sein du Conseil Municipal. Malgré tout, il ne paraît pas douteux que le nombre d'élus canadiens-français n'a guère varié et que les autres membres du Conseil

Les Conseillers élus au Conseil Municipal, entre 1944 et 1962

(Selon l'origine ethnique)

	Origine britannique	origine française	autres	Total
1944	16	48	2	66
1947	15	49	2	66
1950	15	47	4	66
1954	12	47	7	66
1957	8	49	9	66
1960	12	48	6	66
1962	6	34	5	45

Les Conseillers élus au Conseil Municipal, entre 1944 et 1962

(Selon l'origine ethnique)

	Origine britannique	origine française	autres	Total
1944	16	48	2	66
1947	15	49	2	66
1950	15	47	4	66
1954	12	47	7	66
1957	8	49	9	66
1960	12	48	6	66
1962	6	34	5	45

Origine Ethnique des

Conseillers Municipaux - 1944-60

Quartiers Municipaux	1944		1947		1950		1954		1957		1960	
	cf.	ca.	cf.	ca.	cf.	ca.	cf.	ca.	cf.	ca.	cf.	ca.
1 -	6	-	6	-	6	-	6	-	6	-	5	-
2 -	1	5	2	4	2	4	2	4	4	2	3	3
3 -	2	4	3	3	2	4	2	4	1	5	1	5
4 -	2	4	1	5	1	5	3	2	2	1	1	3
5 -	1	3	1	3	1	3	1	2	2	-	4	-
6 -	6	-	6	-	5	-	3	1	4	-	5	-
7 -	6	-	6	-	6	-	6	-	6	-	6	-
8 -	6	-	6	-	6	-	6	-	6	-	6	-
9 -	6	-	6	-	6	-	6	-	6	-	6	-
10 -	6	-	6	-	6	-	6	-	6	-	6	-
11 -	6	-	6	-	6	-	6	-	6	-	5	1

N.B. : Nous n'avons pas tenu compte ici des conseillers d'origine juive ou italienne, étant donné leur très petit nombre.

Municipal, bien qu'ils soient souvent d'expression anglaise, sont de plus en plus d'une autre origine ethnique.

Un dernier point: sur les quartiers qui ont conservé une grande fidélité aux élus d'origine britannique, ce sont les quartiers no. 2, 3 et 4 alors que le quartier no. 5 d'abord important pour eux aujourd'hui ne donne plus de représentants d'origine britannique.

La carte qui suit montre qu'il s'agit d'une zone qui part du quartier Ste-Anne pour monter vers Notre-Dame-de-Grâce et Mont-Royal tandis que le quartier no. 5 se situe en plein centre de la ville.

Quant au groupe francophone, sa zone d'influence s'étend surtout dans les quartiers 7 à 11, soit notamment vers l'Est et le Nord.

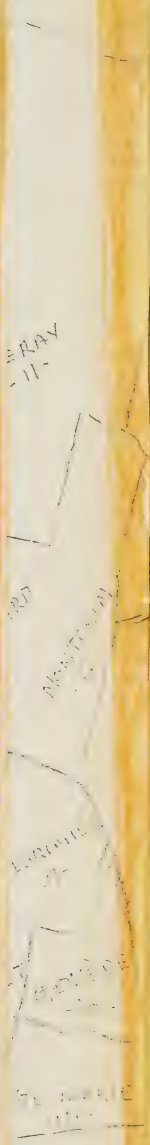

LES QUARTIE
ET LES DI
AUXQUE

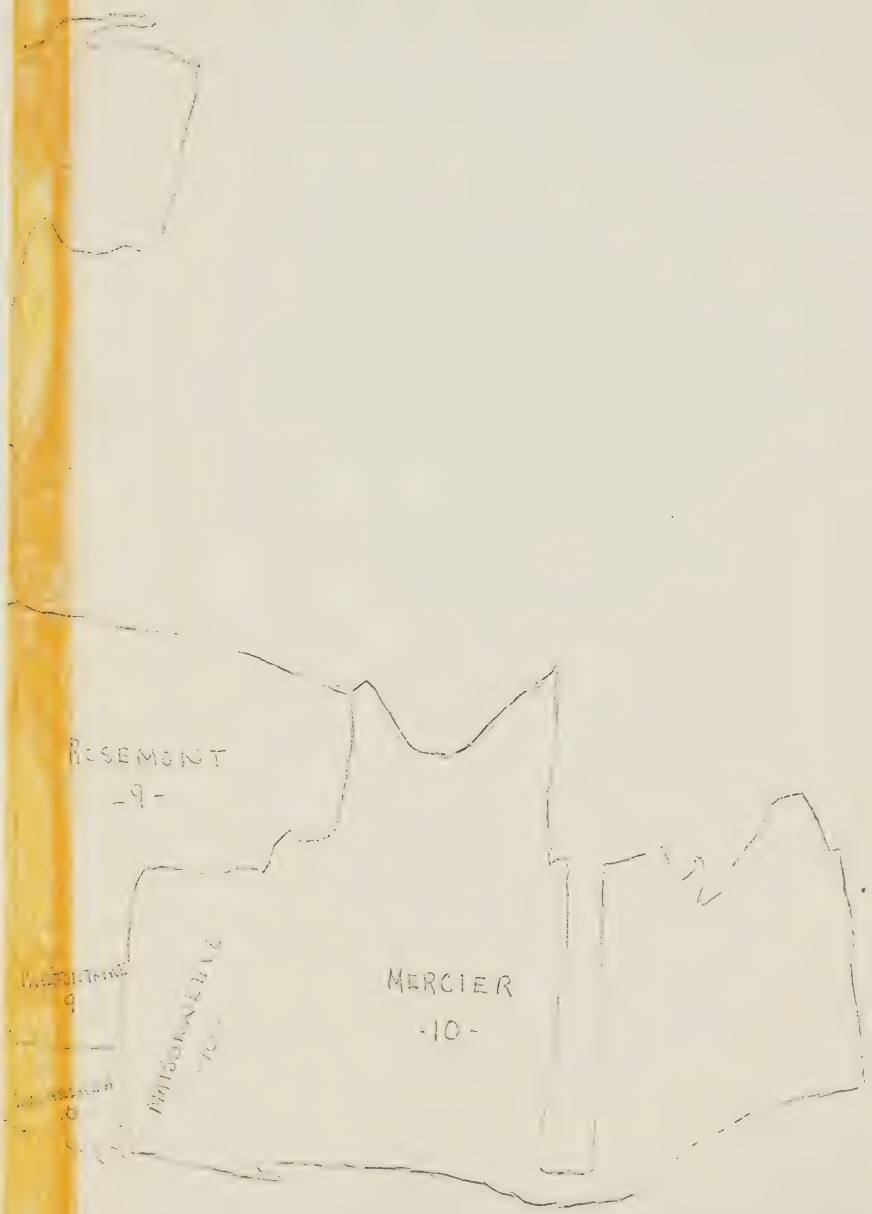

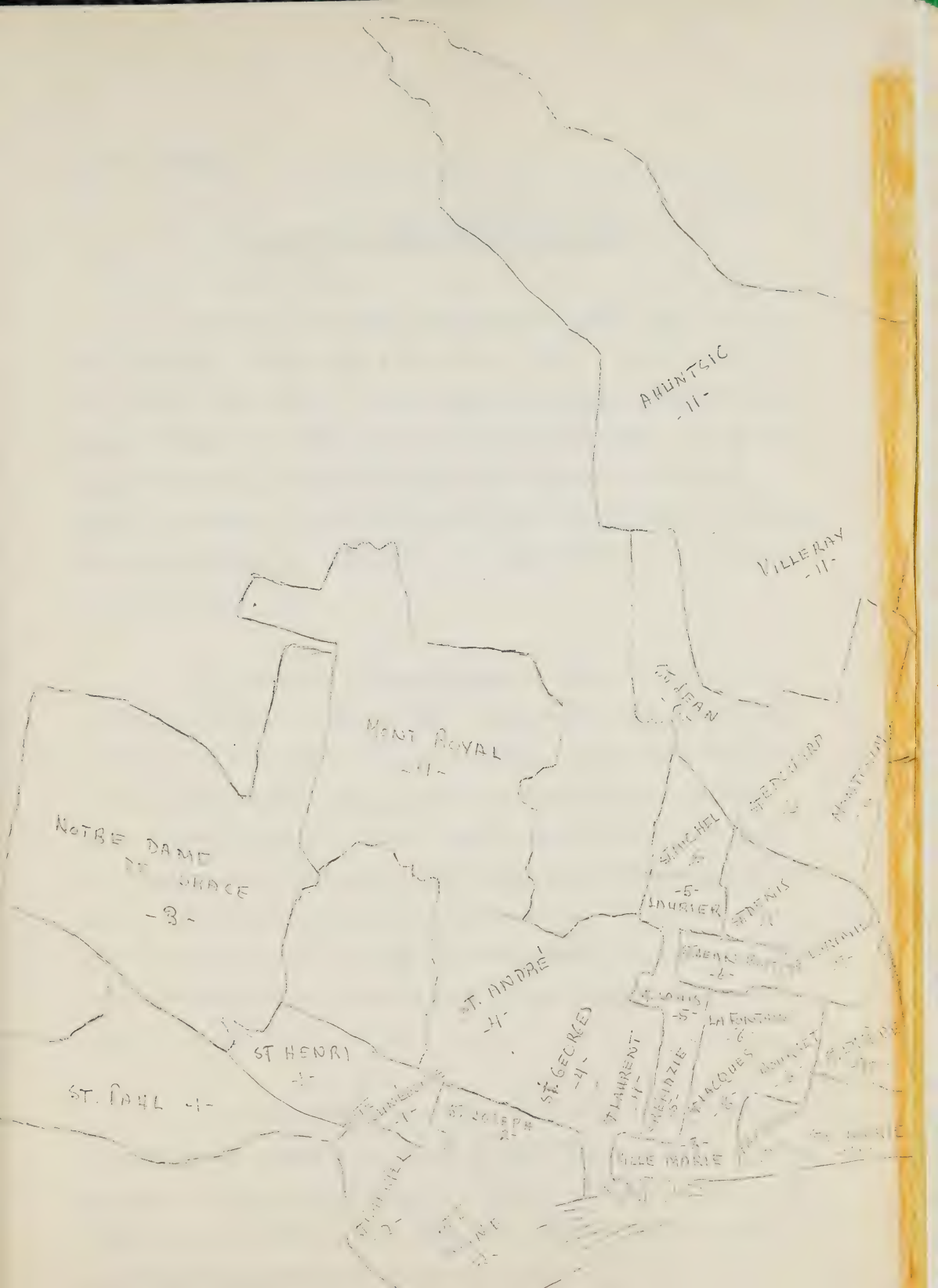
AHUNTSIC
-11-
VILLERAY
-11-
ST JEAN
MONT ROYAL
-11-
NOTRE DAME
DE GRACE
-3-
ST MICHEL
-5-
LAURIER
ST DENIS
-6-
ST LOUIS
-5-
LA FONTAINE
-6-
ST ANDRÉ
-11-
ST HENRI
-1-
ST. PAUL -1-
ST. GEORGES
-11-
ST LAURENT
-11-
ST JACQUES
-6-
ST JOSEPH
-2-
VILLE MARIE
-8-

TITRE SECOND.

LA FONCTION PUBLIQUE MONTREALAISE.

Montréal possède l'un des principaux fonctionnarismes au pays. Quinze mille personnes environ, avons-nous dit, en forment les cadres. La dimension de cette population va nous empêcher de mener, comme ce fut le cas pour les conseillers municipaux, notre étude quelques années en arrière. Nous choisissons plutôt de nous en tenir à la situation présente pour examiner de très près deux questions qui nous paraissent fondamentales.

La première s'inscrit dans la ligne de l'analyse que nous venons de conduire sur les élus et veut définir les caractéristiques (âge, origine ethnique, niveau d'instruction, niveau hiérarchique, etc.) des fonctionnaires montréalais. Mais, outre ceci et en tenant compte des lois particulières qui régissent ce personnel nommé, nous nous attacherons à examiner, en mettant l'accent bien entendu sur le facteur ethnique, les procédures d'entrée et d'avancement dans la carrière publique municipale, c'est-à-dire le recrutement et la promotion.

Eclaircissons d'abord les règles qui gouvernent l'accès à ces tâches. La ville de Montréal a depuis quelques années une Commission du Service Civil. Celle-ci a été constituée en mars 1961 et les règlements 2612 et 2893 définissent ses responsabilités et attributions.

Elle est formée de trois membres: un président permanent et deux commissaires à temps partiel, lesquels sont présentement deux représentants des Universités de Montréal et McGill. Ces officiels sont nommés par le Conseil Municipal sur recommandation du Comité Exécutif.

Le président occupe une place centrale et ses tâches sont doubles. Il agit comme un directeur de service et à ce titre a sous ses ordres un personnel administratif d'une vingtaine de personnes: spécialistes et personnel clérical. Puis il préside la Commission de trois membres de qui relève toutes les décisions.

On comprendra mieux la nature de celle-ci en décrivant le processus de recrutement actuellement en vigueur dans la fonction publique montréalaise. Tout commence au Service du personnel. Lorsque ce Service a constaté le besoin de personnel pour tel ou tel emploi, il décide de faire du recrutement pour arriver à établir une liste d'éligibilité à partir de laquelle les directeurs de services pourront faire un choix.

Les étapes sont alors, en gros, les suivantes. Le Service du personnel publie, en français et en anglais, des avis de concours pour informer les candidats sur le type d'emploi offert, les qualités requises, le salaire, etc. Précisons que ces avis de concours sont de trois types: ceux qui s'adressent à l'extérieur, par exemple pour les emplois de policiers ou de pompiers; ceux qui s'adressent à l'intérieur, les con-

cours de promotion, et ces avis sont publiés seulement dans les services; ceux enfin qui s'adressent à des catégories professionnelles (ingénieurs, architectes, etc.), il n'y a pas alors d'examen comme tel sauf un examen médical et si un candidat a la compétence requise il est immédiatement inscrit sur la liste d'éligibilité.

Dans les autres catégories d'emplois, cette dernière liste est faite à partir des demandes reçues. Une première sélection se fait où sont éliminés les candidats qui ne répondent pas aux exigences de base.

Cette liste établit donc ceux qui sont admissibles au concours et la date en est alors fixée par le Service du personnel.

Ici commence le travail de la Commission du Service Civil. Elle reçoit la liste d'admissibilité et voit alors à la préparation d'un examen, ce qui est la tâche d'un groupe de spécialistes. Dès qu'un projet a été formulé, il est soumis à la Commission qui l'accepte, le refuse ou le modifie. Aussitôt qu'un candidat d'origine anglaise apparaît sur la liste d'admissibilité, l'examen doit nécessairement être préparé dans les deux langues officielles. Il y a par ailleurs dans tout examen des questions sur la connaissance de ces deux langues comme le veut l'article 13 du règlement 2612 que nous avons déjà cité.

Une fois l'examen passé, le personnel de la Commission procède à la correction et la liste des résultats est soumise aux commissaires qui ont encore là à accepter, refuser ou modifier. On parvient enfin à une liste d'éligibilité qui est alors soumise au Service du personnel. Celui-ci la porte à la connaissance du directeur de service intéressé. A souligner que ce dernier n'est pas tenu de choisir le premier nom sur la liste mais qu'il peut donner la préférence à tout candidat qui est inscrit.

En résumé, la Commission du Service Civil a donc à préparer des examens, à les faire subir à ceux que le Service du personnel a jugés admissibles et enfin à retourner à celui-ci une liste de candidats possibles. Son rôle se termine à ce point.

Précisons de nouveau que chaque candidat peut choisir de passer l'examen en anglais ou en français.

Grâce aux dossiers que la Commission a conservés, l'étude du recrutement et de la promotion a pu être menée. Nous allons en effet comparer, selon l'origine ethnique des candidats, les proportions respectives de ceux qui ont répondu aux avis de concours, de ceux qui ont ensuite été inscrits sur la première liste: celle d'admissibilité, de ceux qui se sont présentés à l'examen pour parvenir à évaluer les résultats obtenus, de ceux qui ont été retenus sur la seconde liste: celle d'éligibilité et enfin de ceux qui ont de fait été em-

bauchés ou promus. On verra aux Sections III et IV de cette Partie que d'intéressants contrastes apparaissent sur plusieurs de ces points.

Avant d'y arriver toutefois, nous allons dans les deux prochaines sections considérer le fonctionnarisme en place présentement en décrivant d'abord ses caractéristiques générales pour ensuite mettre en relief le facteur ethnique lui-même.

Section I.

LES CARACTERISTIQUES GLOBALES.

Les statistiques sur lesquelles s'appuient les deux prochaines sections ont été compilées au début de l'année 1965. Signalons ici qu'aucun fichier n'existe pour l'ensemble des fonctionnaires municipaux montréalais: la cueillette des statistiques a été faite service par service, quelques-uns se prêtant plus facilement à nos analyses alors que l'organisation des dossiers dans certains autres rendit le travail passablement tendu. Le nombre de fiches compilées permet d'analyser la quasi totalité des fonctionnaires municipaux montréalais à cette date. Si l'on fait exception des employés à temps partiel, nous évaluons à 14,520 personnes la population totale qui constitue la fonction publique montréalaise.

On sait qu'il y a seize services et trois bureaux dans l'administration montréalaise. Précisons immédiatement la répartition de la population totale dans ces unités. Le tableau suivant nous l'indique à la fois en chiffres absolus et en pourcentages. Relevons seulement pour l'instant une forte concentration: 72,5% des employés municipaux se trouvent en quatre services: ceux de la Police, des Incendies, des Travaux Publics et de la Voie Publique. Au moment de préciser l'analyse du poids du facteur ethnique cette concentration va apporter un éclairage intéressant.

REPARTITION DES
FONCTIONNAIRES DANS LES
SERVICES MUNICIPAUX

Service	Nombre d'employés	Pourcentage dans l'ensemble des employés municipaux
Police	3476	23,94
Travaux Publics	2649	18,24
Incendies	2544	17,52
Voie Publique	1844	12,70
Parcs	858	5,91
Finances	617	4,25
Santé	529	3,64
Bien-être Social	381	2,62
Estimation	319	2,20
Permis et Inspection	296	2,04
Achats et Magasins	192	1,32
Circulation	183	1,26
Secrétariat	176	1,21
Contentieux	152	1,05
Urbanisme	120	,83
Personnel	65	,45
Direction des Services	55	,38
Vérification	29	,20
Service Civil	19	,13
Revision des Estimations	16	,11
Total	14,520	100,00

Quelques chiffres généraux sur l'origine ethnique de ce personnel fournissent déjà des indications capitales.

On a déjà vu, au chapitre précédent, la forte prépondérance des canadiens français, accentuée d'ailleurs au cours des dernières années. Les données que nous possédons en témoignent de façon plus nette.

Sur les 14,520 dossiers compilés, que ce chiffre sera toujours le total auquel nous nous référerons, 13,404 portent sur des fonctionnaires canadiens français, soit 92,31%. Les fonctionnaires d'origine britannique forment un groupe de 414 personnes soit 2,85%. Le seul rapprochement de ces deux proportions fait toucher à une des caractéristiques majeures de l'administration montréalaise.

Le reste des dossiers considérés comporte d'une part des fonctionnaires d'origine italienne, 240, pour un pourcentage de 2,34%, et une catégorie qui réunit des personnes de diverses origines ethniques, 362, donc un pourcentage de 2,5%. Ce dernier groupe comprend bon nombre de néo-canadiens. On ne doit pas pourtant considérer ce groupe comme une catégorie résiduelle où auraient été réunis tous ceux dont l'origine ethnique nous est restée inconnue. Ceux-ci forment au contraire une couche extrêmement mince. On verra au cours de nos prochaines analyses que la quatrième catégorie a souvent des caractéristiques très semblables à celles du groupe anglophone.

Une dernière remarque sur ces chiffres pour souligner, avant d'aborder d'autres analyses, le biais que la puissante majorité francophone va donner à toutes celles-ci.

Dans le chapitre suivant, au contraire, l'échantillon qui a reçu le questionnaire a corrigé cette situation puisqu'il comprend près du tiers d'anglo-saxons. Pour l'instant il faut toujours conserver en mémoire que l'on discute d'une situation de déséquilibre où l'élément anglo-saxon constitue une minorité extrêmement réduite. D'où aussi sommes-nous porté à croire que certaines analyses statistiques très poussées ne peuvent guère être valables et seront nécessairement laissées de côté.

La structure formelle d'autorité est un élément majeur de toute organisation administrative. Elle indique à la fois qui sont ceux qui commandent, comment s'établit la responsabilité et la communication dans l'organisation.

Dans l'administration montréalaise, les très nombreuses tâches, on en compte plus de 300, ont été regroupées en huit niveaux hiérarchiques, le plus élevé étant le niveau I et ainsi de suite. A cette fin, les conseils des spécialistes du Service du personnel ont été notre principal guide.

Les niveaux I à VI réunissent ceux qui ont des responsabilités administratives et que l'on pourrait classer comme les décideurs. Il s'agit de ce que l'on appelle en général

la direction ("top management").

On peut subdiviser ces six niveaux puisqu'il y a divers degrés de responsabilité. Tout en haut de l'échelle, plaçons les directeurs de services et leurs assistants qui sont les véritables dirigeants tandis que le sixième niveau comprendra les chefs de bureau et autres responsables qui, sans posséder des pouvoirs très grands, ont tout de même une fonction de direction. A mesure que l'on descend, le pouvoir se rétrécit. Le niveau hiérarchique VII comprend les exécutants ("rank and file"), alors que le dernier niveau, VIII, est formé des ouvriers manuels ou collets bleus.

Voici la répartition des fonctionnaires à chaque niveau.

REPARTITION DES EMPLOYES MUNICIPAUX
SELON LE NIVEAU HIERARCHIQUE.

Niveaux hiérarchiques	Nombre d'employés	Pourcentage
1	61	,42
2	137	,94
3	40	,28
4	196	1,35
5	710	4,89
6	1350	9,30
TOTAL 1 à 6	2494	17,18
7	8449	58,19
8	3577	24.63
GRAND TOTAL	14,520	100,00

Il est normal de constater que les effectifs grossissent à mesure que le niveau hiérarchique baisse. Au sommet on compte soixante et une personnes, au niveau IV, et au niveau VI, 1,350. Le niveau VII, celui des exécutants, fait passer à un chiffre beaucoup plus important puisqu'il y a ici 8,449 fonctionnaires soit 58,19% de l'ensemble et enfin le dernier échelon, les collets bleus, compte pour 24,63%, (3,577 personnes).

Seul le niveau III fait exception dans ce constant élargissement quantitatif. Il est en effet celui d'une fonction très spécialisée: les conseillers techniques.

On remarquera que les six niveaux de commandement groupent un peu plus de 17% des effectifs globaux. C'est-à-dire que pour une personne en autorité dans l'organisation municipale de Montréal, il y a quatre subalternes. Il serait intéressant sans doute de comparer cette proportion à celle qui caractérise d'autres structures administratives: municipale, provinciale ou fédérale, afin de savoir si ce qui existe à Montréal révèle une pyramide trop accusée ou pas.

Enfin la catégorie communément groupée sous le nom de collets blancs équivaut à 75% de l'administration montréalaise. Ce pourcentage vient de l'addition des niveaux I à VII inclusivement, lesquels totalisent plus de 10,000 personnes.

Avec le niveau hiérarchique, l'échelle de salaires

permet de mieux distinguer les niveaux de l'administration montréalaise.

Par tranche de mille dollars voici la distribution des salaires à l'Hôtel de Ville de Montréal.

REPARTITION DES SALAIRES DANS LA FONCTION PUBLIQUE MONTREALAISE

Catégories	Nombre d'employés	Pourcentage
$ 2,000	352	2,42
3,000	1547	10,65
4,000	3848	26,50
5,000	5451	37,54
6,000	1888	13,00
7,000	670	4,61
8,000	233	1,61
9,000	202	1,39
10,000	121	,83
11,000	49	,34
12,000	56	,39
13,000	30	,21
14,000	17	,12
15,000	8	,06
16,000	4	,03
17,000	3	,02
18,000	7	,05
19,000	4	,03
20,000 et plus	5	,03
rejetés	25	,17
TOTAL	14,520	100,00

Plus de 87% des fonctionnaires municipaux gagnent donc au-dessus de $ 4,000. par année. Un tiers reçoit au-delà de $ 6,000. On doit se souvenir que ces chiffres datent de janvier 1965, donc avant la signature d'une nouvelle convention collective qui a sensiblement augmenté le niveau des rémunérations.

Deux autres facteurs vont nous permettre de donner une image plus précise encore du fonctionnarisme montréalais. Le premier prendra plus de sens au moment de centrer l'analyse sur le facteur ethnique.

Notre fichier nous renseigne en effet sur la courbe d'âge des fonctionnaires municipaux, aussi bien leur âge réel que leur âge dans l'administration, c'est-à-dire de leur ancienneté.

Dans l'ensemble, c'est là une population jeune. L'âge minimum d'entrée à la fonction publique montréalaise est fixé à dix huit ans et la retraite doit se prendre à soixante-cinq ans ou après trente-trois ans de service.

Dans cette perspective, les statistiques que voici dénotent une courbe d'âge à peu près normale.

REPARTITION PAR AGE
DANS LA FONCTION PUBLIQUE MONTREALAISE

Catégories	Nombre d'employés	Pourcentage
1890-1899	283	1,95
1900-1909	1293	8,90
1910-1919	2704	18,62
1920-1929	3795	26,14
1930-1939	4410	30,37
1940-1949	1989	13,70
rejetés	46	,32
Grand Total	14,520	100,00

La plus forte concentration se situe entre 25 et 35 ans. Par ailleurs près de 60% des fonctionnaires municipaux ont entre 25 et 45 ans. Cela témoigne peut-être d'un renouveau que nous avons déjà indiqué dans l'ensemble de la vie politique montréalaise depuis quelques années.

Le groupe des fonctionnaires d'âge élevé reste donc assez faible: les plus de cinquante-cinq ans ne constituent en effet qu'un peu plus de 11%.

A l'âge réel de chaque fonctionnaire ajoutons son ancienneté. Nos données ici ne sont malheureusement pas complètes et nous n'avons pu obtenir les renseignements voulus que pour 37% de l'ensemble. Certains points intéressants apparaissent malgré tout. On remarque d'abord que près de

30% de notre échantillon est formé de fonctionnaires entrés au service de la ville depuis 1960. 75% n'ont pas encore dépassé quinze années de service. Moins de 5%, par contre, de l'échantillon a déjà plus de vingt-cinq ans de service.

Ces chiffres confirment, et c'est pourquoi nous les citons, nos conclusions sur la jeunesse des fonctionnaires montréalais à la fois facteur de renouveau et de stabilité. On verra bientôt que liées à l'origine ethnique ces données font apparaître des phénomènes majeurs.

Un dernier renseignement dans notre fichier a trait au niveau d'instruction des fonctionnaires montréalais. Là non plus nos données ne sont pas complètes: elles portent sur près de 60% de l'ensemble. Ceux qui ont reçu une instruction universitaire ont tous été inclus dans cet échantillon. L'on peut poser sans grand risque d'erreur que la quasi totalité des données qui nous manquent portent sur le niveau le moins élevé d'instruction puisque ce sont les services des Travaux Publics et de la Voie Publique qui nous ont fourni ici le moins de renseignements: ces services sont précisément ceux qui comptent le plus grand nombre d'employés manuels, ceux que nous avons placés au niveau hiérarchique VIII, catégorie où l'instruction est la moins élevée.

Au niveau secondaire nous avons placé ceux qui ont fait une 11e ou une 12e année de même que les bacheliers ès arts et les infirmières. Au-delà, c'est le niveau d'instruc-

tion supérieure ou universitaire.

Il est aujourd'hui très rare qu'une 10e année ne soit pas exigée pour entrer au service de la ville, d'où une forte concentration au secondaire, 38,2%. Par contre, les universitaires forment 6,8%.

Voilà donc les grands traits de l'organisation administrative de Montréal. Qu'apporte l'origine ethnique? Nous l'examinerons en reprenant à peu près les caractéristiques employées. Sans croire qu'on puisse établir une relation de causalité directe entre l'origine ethnique et les autres variables, nous pensons plutôt indiquer des concordances qui ajoutées les une aux autres, permettent de mieux saisir l'ensemble de notre objet.

Section II.

LE FACTEUR ETHNIQUE.

La grande place occupée par l'élément francophone dans l'administration montréalaise, du moins comme nous la présentent les statistiques que nous venons de citer, ne donne pas une image fidèle et nuancée de la situation des divers groupes ethniques et de leurs relations réelles à l'Hôtel de Ville de Montréal.

Celles-ci seront examinées au chapitre suivant par l'analyse du questionnaire. La présente Section veut considérer de plus près encore les statistiques mais en tâchant de montrer quelles relations existent entre l'origine ethnique d'abord, puis le niveau hiérarchique, l'instruction, l'âge et l'ancienneté, etc.

La question se définit à peu près de la façon suivante: se peut-il que le fait d'être canadien français soit un avantage pour obtenir une situation meilleure à l'Hôtel de Ville? Laissons-là pour le moment en des termes aussi généraux quitte à la nuancer plus loin.

Répétons que le petit nombre de fonctionnaires autres que francophones rend assez périlleux l'énoncé de conclusions très sûres. On doit surtout voir dans les prochains développements prendre forme des tendances.

See p121

Au lieu de conclure, comme le voudrait le tableau général que nous venons d'esquisser, à une quasi élimination des autres groupes ethniques, nous verrons que la situation est beaucoup plus complexe. L'élément francophone dispose à n'en pas douter d'un avantage marqué mais les autres groupes ont souvent diverses ressources pour corriger ce que leur petit nombre peut avoir de contraignant. En conséquence, le bilinguisme, dans sa réalité concrète et quotidienne apparaîtra dès le présent chapitre sous un jour plus exact.

Disons tout de suite que la situation actuelle offre d'importants contrastes avec celles qui ont valu au cours de l'histoire de Montréal. Nous renvoyons au chapitre précédent sur ce point: nous avons montré par quelles voies s'est opérée une francisation de plus en plus nette de la fonction publique. Retenons que les choses ont passablement évolué sur une période aussi courte que la dernière décennie.

En s'attachant à la situation actuelle, on voit que malgré sa petite dimension le groupe anglophone ne se répartit pas du tout également dans les nombreux services municipaux. D'abord les canadiens anglais sont particulièrement plus nombreux dans trois services municipaux: ceux de la Police, des Incendies, des Travaux Publics.

Nous avons en effet déterminé quel pourcentage de la population totale des 414 anglophones se trouve dans les divers services pour constater que plus du tiers, 36,71% très

exactement, est au service de la Police, ce qui représente 152 personnes. Ce pourcentage du groupe anglais est passablement plus important que la proportion correspondante pour le groupe canadien français qui se situe alors à 23,6% alors que les ressortissants d'autres origines ethniques comptent ici 30,11% et les canadiens italiens 14,71% des leurs. La même remarque vaut pour le service des Incendies: 21,26% de la population totale anglophone, au service des Travaux Publics, avec 17,87%, du Conseiller, 1,69% et à la Commission du Service Civil, 0,24%.

C'est dire que près de 75% des anglo-saxons dans la fonction publique montréalaise sont dans trois services seulement. Bien sûr, en proportion du personnel de chacun de ces services les anglophones restent toujours une faible minorité: par exemple s'ils sont 36% des leurs au service de la Police, ils ne constituent alors tout de même que 8,95% des effectifs globaux du même service.

Nous avons montré dans la Section précédente la forte concentration des employés municipaux dans quatre services: ceux de la Police, des Incendies, des Travaux Publics et de la Voie Publique. Les anglophones accentuent cette tendance puisque 85,3% des leurs sont dans les quatre mêmes unités.

Autre trait remarquable: les canadiens-français sont quasi seuls dans six services municipaux: le Secrétariat et la Commission du Service Civil où il n'y a qu'un seul anglo-

phone, le service du Personnel, la Direction des Services, le service de Revision des Estimations, le service de la Vérification où on ne compte aucun anglophone.

En outre, plusieurs services dont le personnel est restreint, entre autres le Secrétariat et le Contentieux entrent à peu près dans la même catégorie même si la présence de quelques anglo-saxons semblerait leur donner un assez fort pourcentage. Dans un cas par exemple un seul anglo-saxon sur un personnel de dix-neuf personnes indiquerait une participation à plus de 5%.

Trois services occupent une place à part quant à l'origine ethnique de son personnel. L'Urbanisme d'abord qui est celui où on constate la plus faible proportion de canadiens français, 82,5%, ce qui ne reste tout de même pas négligeable. Les canadiens d'autres origines ethniques que française ou anglaise comptent dans ce service pour 15,8%. Il s'agit en général des spécialistes venus d'Europe. Nous soulignons ici que la langue de travail dans ce service a été analysée au chapitre suivant.

Deux autres services comptent moins de 90% de francophones: celui des Travaux Publics où la part des canadiens d'origine italienne est très importante. Le service des Parcs donne enfin une proportion de 88,20% de canadiens français. Dans ces deux derniers services la catégorie "autres" est particulièrement représentée.

Le tableau de la page suivante regroupe toutes les données dont nous venons de faire état. L'examen de ces statistiques fait bien voir que nulle part les anglophones ne constituent une proportion importante mais que les leurs sont concentrés nettement dans quelques services. Les pourcentages sont ceux de la part des effectifs de chaque groupe ethnique dans les services.

Les canadiens italiens occupent une place assez particulière dans l'administration montréalaise. Eux non plus ne constituent pas un groupe imposant (340), mais 39,71% de ceux-ci sont au service des Travaux Publics et 20% encore au service de la Voie Publique.

La plupart des italiens qui travaillent pour la ville de Montréal sont donc des employés manuels, c'est-à-dire de niveau hiérarchique VIII. Outre ce 60%, les italiens ont 20% des leurs dans deux autres services: ceux de la Police et des Incendies. En somme, l'élément italien s'intègre surtout à quatre services municipaux et à un niveau qui semble plutôt bas.

La catégorie "autres" révèle une tendance assez semblable. 66,57% de ses effectifs sont concentrés dans deux services seulement: ceux de la Police et des Travaux Publics.

Pour les groupes ethniques nettement minoritaires les postes élevés de l'administration municipale semblent

REPARTITION DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX
SELON L'ORIGINE ETHNIQUE ET LE SERVICE.

Services	C. français	%	C. anglais	%	C. italiens	%	Autres	%
Police	3165	(23,61)	152	(36,71)	50	(14,71)	109	(30,11)
Incendies	2410	(17,98)	88	(21,26)	27	(7,94)	19	(5,25)
Travaux Publics	2308	(17,22)	74	(17,87)	135	(39,71)	132	(36,46)
Voie Publique	1728	(12,89)	39	(9,42)	68	(20,00)	9	(2,49)
Parcs	759	(5,66)	17	(4,11)	26	(7,65)	56	(5,47)
Finances	596	(4,45)	11	(2,66)	8	(3,35)	2	(0,55)
Santé	513	(3,82)	8	(1,93)	3	(0,88)	5	(1,38)
Bien-Etre Social	363	(2,71)	5	(1,21)	7	(2,06)	6	(1,66)
Estimations	312	(2,33)	6	(1,45)	0	(0,00)	1	(0,28)
Secrétariat	175	(1,31)	1	(0,24)	0	(0,00)	0	(0,00)
Permis et Inspections	291	(2,17)	0	(0,00)	5	(1,47)	0	(0,00)
Achats et Magasins	184	(1,37)	1	(0,24)	5	(1,47)	1	(0,28)
Circulation	177	(1,32)	2	(0,48)	3	(0,88)	1	(0,28)
Contentieux	143	(1,07)	7	(1,69)	1	(0,29)	1	(0,28)
Urbanisme	99	(0,74)	2	(0,48)	0	(0,00)	19	(5,25)
Personnel	64	(0,48)	0	(0,00)	1	(0,29)	0	(0,00)
Bureau du Secrétaire Administratif	55	(0,41)	0	(0,00)	0	(0,00)	0	(0,00)
Revision des Estimations	15	(0,11)	0	(0,00)	0	(0,00)	1	(0,28)
Commission du Service Civil	18	(0,13)	1	(0,24)	0	(0,00)	0	(0,00)
Vérification	29	(0,22)	0	(0,00)	0	(0,00)	0	(0,00)
TOTAL	13,404		414		340		362	

particulièrement éloignés. En est-il de même pour l'élément anglo-saxon ou bien le fait d'être canadien français donne-t-il une place privilégiée dans l'échelle administrative? En rapprochant niveaux hiérarchiques et origine ethnique, une situation assez différente se dessine.

On serait porté à croire en effet que la forte majorité des francophones leur permet d'être particulièrement puissants au plus haut niveau de l'administration, la réalité est autre. Comme le montre le tableau suivant, les anglophones ont, toutes proportions gardées, une situation privilégiée dans la hiérarchie de l'autorité à l'Hôtel de Ville de Montréal. Là encore les pourcentages indiquent la part de chaque groupe à chacun des niveaux hiérarchiques.

ORIGINE ETHNIQUE
ET NIVEAU HIERARCHIQUE

Niveau hiérarchique	C. français	C. anglais	C. italiens	Autres
	%	%	%	%
1 à 6	2223 (16,60)	136 (32,85)	42 (12,35)	93 (25,69)
7	7985 (59,58)	190 (45,89)	99 (29,12)	175 (48,34)
8	3196 (23,84)	88 (21,26)	199 (58,53)	94 (25,97)
TOTAL	13,404	414	340	362

See CF p 115

On se souvient que la proportion des effectifs de l'ensemble de la fonction publique montréalaise pour les divers niveaux hiérarchiques était celle-ci: 17% pour les niveaux supérieurs (I à VI), 58% au niveau VII et 25% au niveau VIII.

La situation des fonctionnaires anglophones peut donc surprendre quelque peu. Sur-représentés aux niveaux les plus élevés, ils sont par conséquent beaucoup moins présents au niveau VII, celui de l'exécution qui est aussi le premier niveau dans la carrière publique municipale.

Les canadiens français ont davantage une répartition hiérarchique fidèle au pourcentage d'ensemble.

Que les anglophones soient surtout aux niveaux hiérarchiques supérieurs de l'administration montréalaise cela se voit dans les six premiers niveaux, ceux du commandement. N'ont-ils pas ici 32,85% des leurs contre 16,60% pour les francophones? Il reste qu'aucun directeur ni assistant-directeur n'étant de langue anglaise, il semble bien que la sur-représentation des anglo-saxons joue davantage aux niveaux III, IV et V. Le pourcentage des anglo-saxons est aussi à rapprocher du 17% global.

Parmi les exécutants, par contre, les anglophones sont à la fois au-dessous de la moyenne générale et de celle du groupe francophone: environ 46% pour une moyenne de 58% chez les canadiens français.

Ici plus qu'ailleurs peut-être les caractéristiques du groupe anglophone et de la catégorie "autres" sont très proches. Cette dernière en effet compte surtout ses membres aux échelons élevés.

L'explication de l'avantage des anglo-saxons n'est pas facile. D'autant moins que c'est là un avantage relatif. Peut-être l'âge et l'ancienneté, que nous étudions plus loin pourraient-ils projeter quelque lumière?

L'évolution récente serait peut-être en train de renverser cette tendance puisque, comme le montrent plus précisément les Sections III et IV de ce chapitre, le recrutement et la promotion dans l'administration publique montréalaise paraissent présentement se faire surtout à l'avantage des canadiens français.

Le fait que ces derniers forment 60% du niveau VII nous semble aller dans le même sens. N'est-ce pas en général à ce niveau que l'on commence la carrière dans la fonction publique? A cela s'ajoute le phénomène déjà indiqué au chapitre précédent selon lequel les anglo-saxons disparaissent progressivement des postes de commande les plus élevés, d'où leur prépondérance relative actuelle semble en voie de disparition.

Avant d'examiner de plus près les facteurs explicatifs, remarquons aussi que l'analyse de l'échelle de salai-

res témoigne à son tour de l'avantage relatif du groupe anglo-saxon. S'ils ne sont majoritaires ni dans les salaires les plus élevés ni dans les plus bas, ils occupent une place privilégiée au centre, dans une catégorie qui va de $ 5,000. à $ 11,000. 72% des anglophones reçoivent un salaire de cet ordre comparativement à 58% des francophones.

Précisons encore en comparant les deux groupes ethniques quant aux salaires les moins élevés. On trouve quatre fois moins d'anglo-saxons que de francophones parmi ceux qui gagnent moins de $ 3,000. par année; la moitié moins d'anglophones aussi qui gagnent moins de $ 4,000.

Nous avons voulu décrire jusqu'ici de façon aussi précise que possible les situations d'influence des deux groupes ethniques au sein de l'administration montréalaise du moins autant que nous les présentent les statistiques. Niveaux hiérarchiques et échelles de salaires ont permis de nuancer quelque peu les statistiques globales.

Les deux variables que nous allons maintenant analyser: âge et ancienneté, niveau d'instruction, tout en complétant le tableau esquissé jusqu'ici projettent quelque lumière qui mettent en relief les explications. Par exemple l'âge, avons-nous dit, peut expliquer la situation avantageuse des canadiens anglais. Examinons de plus près ce point pour en marquer aussi l'autre aspect puisque le vieillissement de la population anglophone amène aussi à long terme des con-

séquences sur sa présence même dans l'administration montréalaise.

Il ne fait pas de doute que les fonctionnaires francophones sont en général plus jeunes que les fonctionnaires anglophones. Davantage, ces derniers ne paraissent pas être en voie d'être remplacés au même rythme. Les anglophones viennent même en quatrième place dans une classification des groupes ethniques selon l'âge moyen.

La plus grande proportion des canadiens français se situe dans le groupe d'âge qui va de 30 à 35 ans. Le contraste avec le groupe anglophone est frappant puisque la catégorie correspondante est celle des 45-55 ans.

Les autres groupes ethniques sont aussi plus âgés que les francophones: les italiens par exemple sont pour la plupart entre 35 et 45 ans.

Le phénomène se dégage encore mieux en prenant l'âge de trente-cinq ans comme ligne de démarcation. 23,8% des canadiens anglais ont moins de trente-cinq ans, proportion qui est de 45% chez les francophones. C'est là une constatation à ne pas négliger au moment de l'analyse de la politique de recrutement et de promotion.

Plus de 50% des fonctionnaires de langue anglaise ont dépassé quarante-cinq ans, cela n'atteint même pas 30%

? "dire de l'emploi"?

chez les francophones.

On ne peut sans doute pas poser que l'âge détermine exclusivement le moment de la retraite, ou encore l'ancienneté, mais une certaine relation existe sûrement entre ces facteurs. Dès lors, on doit conclure qu'une plus large proportion de canadiens anglais approche du moment où elle va devoir quitter l'Hôtel de Ville sans être remplacée.

Les données sur l'ancienneté nous permettent de confronter deux chiffres sur le nombre d'années déjà passées au service de la ville: 11% des canadiens anglais doivent prendre leur retraite d'ici cinq ans alors que seulement 5% des canadiens français sont dans cette situation.

Chez ceux qui ont déjà accompli la moitié de leur carrière, c'est-à-dire entre 15 et 25 ans de service, les canadiens anglais sont encore plus représentés: le tiers contre le quart chez les francophones. Notons au passage la récente arrivée des canadiens d'origine italienne: seulement 11% de ceux-ci ont franchi ce cap.

La perte de vitesse de l'élément anglophone se voit aussi chez les employés municipaux les plus récents.

De façon générale, le fonctionnaire montréalais est dans la première moitié de sa carrière. Cela s'explique évidemment par le développement récent de la ville. Cette évo-

lution s'opère surtout grâce à des éléments francophones. Bon nombre de représentants de la population anglaise sont entrés dans la carrière avant la Seconde Guerre Mondiale, au moment où l'activité politique de Montréal était passablement différente de celle d'aujourd'hui. Les canadiens anglais sont surtout venus à l'administration montréalaise entre les années 1910 et 1920. Rappelons qu'à ce moment encore jouait la loi d'alternance pour l'élection du maire et que certains services municipaux importants étaient dirigés par des anglo-saxons. Les choses ont profondément changé depuis cette époque et la coupure la plus nette semblerait se situer autour de 1950.

Voilà ce qui nous fait percevoir dans l'analyse de la courbe d'âge à la fois un facteur d'explication de la situation d'influence des anglo-saxons à l'Hôtel de Ville de Montréal mais aussi un indice de son affaiblissement progressif dans les années à venir.

Le niveau d'instruction explique beaucoup moins de choses. Les deux principaux groupes ethniques n'ont pas ici des caractéristiques tellement différentes.

L'analyse du niveau d'instruction nous amène pour une fois à mettre en évidence les autres groupes ethniques. C'est à leur sujet que les faits les plus significatifs apparaissent. La catégorie "autres" comporte par exemple une très forte proportion d'universitaires, 27,4%; les italiens en comptent même davantage en proportion que les francophones

8,7%.

Tout cela témoignerait-il que pour faire sa place dans une administration fortement dominée par un groupe ethnique ceux qui viennent de l'extérieur doivent être particulièrement bien armés? Ou bien encore la situation que nous analysons vient-elle de ce que les membres des petites minorités ethniques ne sont pas intéressés à occuper des postes secondaires? En tout cas, on constate qu'ils entrent dans la fonction publique par le haut ou par le bas. Le néo-canadien qui passe au service de la ville et qui obtient un poste de commande possède de façon générale des ressources particulièrement solides.

Il ne saurait être question de poser ici des explications définitives. L'insuffisance des seules compilations statistiques sur le fichier nous pousse à chercher par d'autres voies et notamment du côté de deux aspects importants de toute administration: les politiques de recrutement et de promotion.

Prenons bien garde cependant que les analyses qui viennent ne donnent au facteur ethnique une place fausse. Nous nous demandons pour l'instant si l'origine ethnique a un poids quelconque, ou non, au moment de l'entrée et de l'avancement dans la fonction publique montréalaise.

Section III.

RECRUTEMENT ET ORIGINE ETHNIQUE.

La faible représentation du groupe anglophone dans l'administration montréalaise est donc évidente. Voyons maintenant si dans le recrutement et la promotion les deux groupes ethniques révèlent, selon les statistiques, des comportements et des résultats différents. Formulons encore une fois la question que nous avons posée au début de ce Titre: l'élément anglais est-il ou non intéressé à faire carrière dans l'administration montréalaise ou quelqu'autre facteur l'amène-t-il à s'éloigner? Si l'on veut poser le problème de cette manière nous ne prétendons aucunement apporter dans les pages qui viennent les réponses définitives. Encore là s'agit-il de faire émerger des résultats supplémentaires qui permettront de pousser un peu plus loin la compréhension et les hypothèses.

Les dossiers de la Commission du Service Civil de Montréal nous permettent de voir si les groupes ethniques sont en position d'égalité tant au niveau du recrutement qu'à celui de la promotion. Si tel est le cas, l'hypothèse du désintéressement des anglophones s'en trouve renforcée quoique non complètement confirmée. En tout cas on pourrait alors se demander si la situation est due au fait que les anglophones ont tendance à se regrouper dans des structures où ils se sentent plus à l'aise parce que majoritaires, ce qu'examine entre au-

tres le dernier chapitre du présent Rapport. Au contraire, si l'analyse du recrutement et de la promotion fait apparaître une différence significative dans les chances des groupes ethniques, et plus précisément un avantage pour les francophones, le retrait des anglo-saxons (et aussi la lente apparition des autres minorités ethniques) pourrait trouver là une raison nouvelle encore que la tendance au regroupement puisse jouer en même temps.

Michel Crozier, dans Le Phénomène Bureaucratique, suggère que tout système administratif est un cas particulier d'un système plus vaste d'organisation, lui-même rattaché au système global d'une société. Ce lien nous paraît devoir conduire à des résultats fort significatifs dans le cadre de cette étude. On reprendra cette thèse à la toute fin de ce Rapport. Bien que nous n'ayons point tous les éléments nécessaires pour l'évaluer complètement, elle nous semble devoir fournir une voie de synthèse extrêmement intéressante. L'approche de Crozier nous est fort utile dans la mesure où nous approchons d'une analyse plus profonde des véritables relations de pouvoir dans le système administratif. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici à quel point cette manière de poser le problème, rattachée de près aux écrits de Herbert Simon, aura souvent permis de dégager des voies fécondes.

Résumons brièvement ce qui est présentement acquis. Les données de la situation actuelle des groupes ethniques dans l'administration montréalaise de même que l'évolution au

cours des récentes décennies permettent de croire que la francisation qui se dégage nettement peut s'accompagner de la mise en place d'une structure administrative d'inspiration française. Tout ceci tendrait à se confirmer si l'on se rappelle que l'élément anglo-saxon, en même temps qu'il se retire des postes officiels, conserve une influence, plus indirecte et plus difficile à saisir peut-être mais majeure dans la formation des politiques montréalaises. Cela apparaît selon nous aussi bien au sujet du financement des opérations municipales que sur une question aussi brûlante et débattue que l'annexion des banlieues environnantes.

Nous avons indiqué déjà comment s'opère le recrutement dans la fonction publique montréalaise. Avis de concours, liste d'admissibilité, examens, liste d'éligibilité et emploi réel: voilà les grandes étapes.

Un premier problème vient de la très grande variété des examens offerts. Il fallait là aussi adopter une certaine classification et nous avons opté pour trois catégories d'emplois: emplois offerts à des non-spécialisés, puis à des candidats semi-professionnels ou de formation technique, enfin à des professionnels. Les examens que nous retenons ici sont ceux qui sont adressés vers l'extérieur c'est-à-dire par lesquels l'administration montréalaise cherche à élargir ses cadres.

Dans le groupe des non-spécialisés, le choix des

fonctions à retenir pour constituer un échantillon valable ne se posait pas puisqu'aucune ne requiert de connaissances ou de qualifications particulières sauf les minima normaux. Nous avons conservé les fonctions où le recrutement était le plus nombreux. Pour le personnel semi-professionnel ou de formation technique, la tâche était plus délicate. Une ligne de démarcation facile nous est apparue pourtant car puisque les professionnels ne sont pas soumis à un examen comme tel s'ils font preuve de possession de la compétence requise. Nous avons donc retenu dans cette catégorie toutes les tâches où un examen est requis.

Entre 1945 et 1960, les réponses aux avis de concours de recrutement offerts par l'administration montréalaise se chiffrent selon les dossiers de la Commission du Service Civil à 77,850. Nous nous sommes efforçés d'élargir dans toute la mesure du possible la dimension de l'échantillon retenu. De fait l'étude qui suit porte sur 42,512 cas c'est-à-dire 54,6%. Depuis 1960 et jusqu'en 1964 près de 11,000 autres réponses ont été analysées, ce qui constitue à peu près le même pourcentage bien que nous ne connaissions pas précisément le chiffre total des avis offerts pendant cette période.

Enfin nous tenterons souvent de nuancer davantage cet ensemble en retranchant certains groupes particuliers qui semblent avoir des caractéristiques assez propres tels les policiers ou pompiers d'une part ou encore les professionnels.

Il est d'abord clair que les anglophones répondent beaucoup plus faiblement aux avis de concours, c'est-à-dire que leur demande d'emploi est nettement plus basse. En second lieu, on constate à l'étape suivante, celle de l'examen, que les anglophones présents réussissent tout au moins aussi bien sinon mieux que les autres candidats. En considérant l'ensemble des étapes du recrutement on arrivera à cerner certaines étapes plus ardues à franchir pour les candidats de langue anglaise. Bref, à une faible demande d'emploi des canadiens anglais s'ajoute un taux d'emploi réel encore plus faible. Chacune de ces propositions demande maintenant à être considérée de près.

On voit mal comment expliquer autrement que par un manque d'intérêt de la part des canadiens anglais le très faible taux de réponses qu'ils donnent aux avis de concours de recrutement.

autres raisons? prononcées R.?

Sur l'ensemble des réponses reçues, moins de 5% viennent des anglophones. C'est un taux supérieur à la part actuelle des anglophones dans l'administration montréalaise mais il reste très loin du pourcentage du groupe anglais à Montréal, entre 15 et 20%.

Le taux de réponses varie d'une catégorie de tâches à l'autre. Aux avis de concours offerts aux non-spécialisés les réponses anglo-saxonnes ne forment que 4,10% du total; pour ceux de la classe intermédiaire, semi-professionnelle

et technique, le taux augmente à 6,30%; chez les professionnels il est remarquable de voir que le taux de réponses vaut à peu près la proportion générale du groupe anglo-saxon puisqu'il se situe à 19,35%.

Comme pour l'analyse du fonctionnarisme actuel, l'examen de la politique de recrutement doit toujours tenir compte de la très faible minorité que constituent les anglophones. En considérant l'établissement des listes d'admissibilité, les résultats aux examens, les listes d'éligibilité et l'engagement de fait on ne doit pas oublier que l'élément anglophone part avec un désavantage très marqué. Peut-être même est-ce ici qu'il faudrait pousser plus loin l'analyse pour comprendre les raisons d'une si faible réponse. Le questionnaire que nous avons établi apporte déjà tout au moins des éléments de réponse, de même à sa façon l'étude du problème des annexions à Montréal.

Reprenons une à une chacune des étapes du recrutement. Tout de suite on voit que dans l'établissement de la liste d'admissibilité, c'est-à-dire dans la phase où les spécialistes du service du Personnel éliminent tous ceux qui ne sont pas considérés comme possédant les exigences de base pour être acceptés aux examens, les anglophones forment un pourcentage beaucoup plus élevé de rejets. Plus de la moitié d'entre eux, 50,65%, sont en effet à ce moment laissés de côté. Cela donne à peu près le tiers pour les francophones. Ce rejet amène qu'il ne reste plus au moment de l'examen lui-même

que 2 à 3% des demandes anglophones. Le degré de bilinguisme qui est une des conditions de base exigées serait-il en cause ici? Que se passe-t-il à l'étape suivante du recrutement, celle de l'examen?

Ici les canadiens anglais font meilleure figure. En général ils réussissent même mieux que les francophones et parfois dans des proportions remarquables. Pour l'ensemble des dossiers examinés le taux de succès pour les canadiens anglais est de 49,20% contre 43,22% chez les francophones. Là encore l'analyse selon les trois catégories que nous avons choisies amène des nuances qui ne sont pas négligeables. S'il y a un taux d'échec à peu près semblable chez les français et anglais dans les examens pour les postes non-spécialisés, à peu près 43%, les anglophones réussissent de mieux en mieux à mesure que les examens deviennent plus difficiles c'est-à-dire qu'ils portent sur des emplois plus importants en termes de spécialisation. On doit donc retrouver proportionnellement plus de canadiens anglais sur la liste d'éligibilité que la Commission établit après l'examen et qu'elle remet au service du Personnel puisque celle-ci est constituée à partir des résultats d'examens.

On sait que le service du Personnel remet ensuite cette liste aux directeurs intéressés qui ensuite font l'embauche. Les données sur l'embauche à la fin totale du processus montrent que les deux tiers environ des canadiens français réussissent contre la moitié des canadiens anglais. Il

y aurait certaines étapes plus ardues à franchir pour un candidat de langue anglaise.

En effet leurs demandes sont fortement réduite aux tout premiers niveaux ensuite celles qui restent semblent se comporter au moins de façon comparable à celles des francophones mais de nouveau, au dernier moment, elles se trouvent en difficulté.. Ce sont les étapes extrêmes donc, au départ et au moment du choix par les directeurs, qui sont cruciales.

Rappelons les statistiques: après la réponse aux avis de concours 50% des canadiens anglais sont éliminés contre 35% des canadiens français, donc désavantage au niveau de la formation de la liste d'admissibilité; après l'examen au contraire les francophones sont éliminés plus fortement, 27,62% contre 18,83%; mais au dernier moment nouvelle faiblesse de la part de l'élément anglo-saxon quoique beaucoup moins importantes: 8,82% des leurs sont alors éliminés contre 7,23% des canadiens français. Quelques remarques je c'est sur cela à la page suivante - Et nous avons ensuite après un tableau à la page 136 b.

C'est la toute première étape, outre la faible demande bien sûr, qui est la plus périlleuse pour un anglophone.

Tirons de ces chiffres certaines généralisations sur les chances d'emploi de chaque groupe ethnique. En d'autres mots, depuis vingt ans quelle est la probabilité, selon les dossiers examinés, que deux candidats francophone et anglophone parviennent à se faire engager par l'administration montréalaise?

Il est impossible de trouver des chiffres précis pour les professionnels par étape d'élimination puisque depuis environ 1955 il n'y a plus d'examen pour cette catégorie. Les chiffres que nous avons pour ce groupe contiennent des résultats antérieurs c'est-à-dire lorsqu'il y avait élimination.

Présentement tout professionnel qui possède les diplômes et les qualifications requises est placé directement sur la liste d'éligibilité.

FRANCAIS + ANGLAIS

	Demandes	Admissibles	Présents	Eligibles	Engagés
Professionnels	1364 (100%)	1004 (73.6%)	963 (70.6%)	872 (63.9%)	302 (22.1%)
Semi-professionnels + techniciens	6746 (100%)	3991 (59.2%)	3228 (48.0%)	1166 (17.3%)	714 (10.6%)
Non spécialisés, sauf polices + pompiers	23,513 (100%)	18,638 (79.3%)	14,664 (62.4%)	4519 (19.2%)	3071 (13.1%)
Non spécialisés avec polices et pompiers	45,080 (100%)	29,048 (64.4%)	21,387 (47.4%)	9074 (20.1%)	6204 (13.7%)
total	53,190 (100%)	34,043 (64.0%)	25,578 (48.1%)	11,112 (20.9%)	7220 (13.6%)

Les chances de fait varient dans une proportion de 2 à 1 et elles diminuent à mesure que la spécialisation augmente. Chez les professionnels le rapport est très exactement du simple au double, de même à peu près au niveau des semi-professionnels et des candidats de formation technique tandis que aux plus bas échelons les chances sont beaucoup plus semblables.

Dans quelle mesure le bilinguisme, la connaissance des deux langues officielles, peut-il expliquer puisque plus le poste est élevé plus on l'exigera. La réponse à cette question appartient plutôt au chapitre suivant.

La situation dans deux services où les canadiens anglais sont plus nombreux, ceux de la Police et des Incendies, offre des caractéristiques assez différentes. De façon générale, les canadiens anglais sont ici plus souvent embauchés par l'administration montréalaise. Nous reprendrons ce point dans la Section suivante.

La formulation des examens peut-elle expliquer la situation? Il n'y a pas de difficulté puisque pendant une assez longue période les examens proposés par l'administration montréalaise, surtout avant que n'existe la Commission du Service Civil, étaient souvent d'inspiration américaine et traduits en français. Encore que maintenant la tendance à la francisation dans l'administration montréalaise pèse de plus en plus lourd, par exemple dans le rôle du directeur de cha-

que service dans le choix des candidats qu'il va embaucher.

Ce qui nous apparaît le plus important c'est le faible taux de réponses au point de départ. S'il était plus élevé la situation serait très largement différente. Voilà sûrement un des principaux points du problème ethnique. Le système administratif de Montréal nous apparaît comme un système de décision et de communication et les politiques de recrutement et de promotion sont des mécanismes parmi plusieurs. Dans la mesure où nous connaîtrons tout le processus administratif (les tâches qu'il accomplit, comment il les accomplit), les explications que nous cherchons actuellement se préciseront. L'extrême rareté d'études sur le fonctionnement du processus politique dans l'administration montréalaise n'autorise rien de plus.

Avant de passer à une étude de la promotion dans l'administration montréalaise le recrutement à deux fonctions particulières doit être signalé. Il s'agit de celle de technicien du personnel et de celle de traducteur. Aucun canadien anglais n'a été récemment engagé à ces postes.

Nous ne pensons pas que l'analyse par tranches des vingt dernières années aurait pu apporter des éléments tout-à-fait nouveaux. Au contraire, probablement auraient-ils confirmé les résultats déjà acquis. Il en va de même pour l'analyse du recrutement par service, la majorité étant très largement francophone.

Section IV.

PROMOTION ET ORIGINE ETHNIQUE.

Ce que révèlent les dossiers sur le recrutement se trouve confirmé par ceux de la promotion. La proportion de chaque groupe ethnique est du même ordre dans les réponses aux offres de promotion. Canadiens anglais et canadiens français obtiennent des résultats comparables et encore ressort la présence de certains passages ardus pour les anglophones.

La faible proportion des anglophones dans l'ensemble de l'administration municipale va nous obliger à appuyer plus que jamais nos analyses sur des bases plutôt restreintes.

La méthode suit de très près celle qui vient d'être utilisée. A partir des dossiers de la Commission du Service Civil, sur les examens internes dans ce cas-ci, nous empruntons les mêmes critères pour dégager quelques constantes statistiques. Il peut arriver que certains postes dits de promotion soient comblés par un examen de recrutement adressé à l'extérieur, s'il ne se présente parmi les fonctionnaires actuels aucun candidat qui soit jugé valable. Ces cas demeurent toutefois marginaux et nous les avons ignorés.

L'échantillon analysé est un peu plus important que dans le cas du recrutement. 13,630 demandes de promotion ont

été analysées ce qui équivaut approximativement à 60% de l'ensemble. Pour s'attacher aux demandes de promotion des collets blancs on peut déduire celles qui ont trait aux postes de policier ou pompier: notre échantillon sur les premiers s'approche alors des deux tiers.

Une différence de méthode toutefois: elle porte sur les catégories utilisées. Celles dont nous nous sommes servi à la section précédente ne valent plus car il arrive souvent, surtout aux niveaux supérieurs, que soient au même point de la hiérarchie en même temps des professionnels, des techniciens et même des non-spécialisés. L'échelle de salaires, ou le groupe de traitement, nous a paru offrir un critère plus significatif pour réunir les personnes qui ont des responsabilités équivalentes. Trois classes ont donc été retenues: les groupes de traitement 1 à 7 dont les salaires varient entre $ 2,500. à $ 5,000., les groupes de traitement 8 à 11 avec des salaires qui vont de $ 5,500. à $ 7,100., enfin les groupes 12 à 21 dont les salaires vont de $ 7,700. à $ 13,500. Ces trois catégories ne sont pas tellement différentes en fin de compte de celles adoptées pour l'analyse du recrutement sans qu'il nous ait été possible de le vérifier d'une façon très précise.

Constatons encore une fois mais avec quelque étonnement qu'anglophones et francophones répondent très différemment aux offres de promotion, surtout dans la catégorie des collets blancs. Nous indiquons une fois pour toutes que nous allons le plus souvent, sauf indication du contraire,

discuter de ceux-ci exclusivement.

Les réponses aux avis de concours de promotion pour les collets blancs suivent d'assez près la proportion de chaque groupe ethnique dans l'administration municipale: 3,92% pour les anglophones contre 96,08%. Les anglophones partent défavorisés au moment des promotions tout simplement parce que leurs effectifs ne sont pas assez nombreux.

Comme ils sont davantage présents dans quelques services, notamment à ceux de la Police et des Incendies, les données globales sur la promotion risquent d'être faussées. A ces deux services par exemple, francophones et anglophones, et de façon beaucoup plus évidente que pour le recrutement, ne diffèrent pas beaucoup pour ce qui est de l'avancement. Les chances de promotion sont à peu près égales. Cela est-il dû à la présence d'une proportion plus grande d'anglophones dans ces services ou à une politique délibérée ou à autre chose?

Les collets blancs donnent des résultats tout autres. Les demandes de promotion quintuplent en passant des groupes de traitement les plus bas aux plus élevés. Pour les groupes 12 à 21 les anglophones forment 5,57% des demandes. Comparée à leur place dans l'ensemble du fonctionnarisme montréalais cette participation porterait à croire que l'élément anglo-saxon jouit de certains privilèges: une fois entré dans le fonctionnarisme il parvient à atteindre au niveau proportionnellement plus élevé. Ces chiffres sont pourtant à vérifier.

Au contraire, au point d'arrivée quand tout le processus a été suivi et que les promotions sont accordées de fait, l'élément anglo-saxon n'est plus dans une position avantageuse. Pour l'ensemble de la catégorie des collets blancs on voit qu'à peu près vingt-trois canadiens français sur cent qui cherchent à être promus parviennent à leur but contre seulement quatorze anglophones.

En reprenant chacune des étapes de la promotion la situation des deux groupes ethniques va nous apparaître plus précisément. A l'examen, rien de tellement différent. Les anglophones ne réussissent pas mieux que les francophones. Pour les trois catégories de traitements, 42% environ des candidats réussissent les examens de promotion. Ce qu'il y a de neuf c'est qu'à chaque niveau pris séparément, à chaque catégorie prise séparément les anglophones ont des résultats moins bons que les francophones et la marge tend à grandir à mesure que la catégorie s'élève. Ainsi pour les groupes de traitement 12 à 21, 68% des français réussissent contre seulement 58 ou 59% des anglais. En réalité, et beaucoup plus que pour le recrutement, les anglophones obtiennent des promotions qui correspondent à leurs qualifications.

Parler de passages ardus pour eux ne reste pas moins valable dans une bonne mesure. Comme pour le recrutement, les deux étapes extrêmes du processus sont les plus dangereuses.

Distinguons trois grandes phases dans le [redacted] d'abord la réponse et la formation d'une première liste d'admissibilité, puis l'examen, enfin la promotion comme telle c'est-à-dire l'attribution du poste convoité au candidat heureux.

Après la réponse aux avis de promotion, laquelle, avons-nous dit, suit d'assez près la place de chaque groupe dans l'administration, l'élimination est sensiblement plus forte chez les canadiens anglais. Près de 30% d'entre eux sont alors jugés inaptes à se présenter aux concours, ce qui n'est le cas que d'à peu près 12% pour les francophones. Ici encore, la constitution de la liste d'admissibilité fait intervenir des critères qui enlèvent beaucoup à l'élément anglo-saxon.

L'épreuve intellectuelle qui sert de guide pour la promotion, l'examen, montre que les deux groupes n'ont rien à envier l'un à l'autre. Quatre candidats sur dix réussissent mais au moment de l'établissement de la liste d'éligibilité les canadiens anglais sont défavorisés puisque 27% seulement de leurs demandes initiales demeurent contre 34% pour les canadiens français.

Au dernier moment de la procédure d'avancement l'élimination est encore plus évidente. De façon générale sur la totalité des candidats qui s'étaient présentés, 76% des canadiens français ont été éliminés et 86% des anglophones.

Si l'on veut évaluer aussi les chances réelles de promotion pour chacun des groupes ethniques on arrive à une conclusion toute proche de celle que nous avons dégagée sur le recrutement car il est bien évident que les deux groupes ethniques ne sont pas dans la même position. Les chiffres que nous venons de citer indiquent une différence de près de 10%. Par rapport aux catégories de traitement, l'avantage en termes de chances d'être promu d'un canadien français par rapport à un canadien anglais augmente à mesure que les catégories montent. Dans les groupes de traitement les plus élevés la marge est de 7%, au niveau intermédiaire elle est de 11% et enfin au niveau supérieur, les groupes 12 à 21 les canadiens français ont des chances 13% meilleures.

Toutes ces données s'expliquent pour une bonne part par ce qui a été vu sur le recrutement. Les deux phénomènes sont à rapprocher de façon constante. Nous voudrions l'esquisser brièvement plus bas.

De ce que nous avons vu jusqu'ici deux autres traits nous paraissent aussi éclairer la situation des canadiens anglais dans la politique de promotion.

L'âge encore semble exercer une influence réelle. Le vieillissement de la population anglaise fait d'une part qu'elle s'approche de plus en plus de la retraite et donc ne peut pas accéder aux postes les plus élevés. Aussi son ancienneté témoigne que beaucoup de ces fonctionnaires sont en-

trés au service de la ville il y a déjà vingt ou vingt-cinq ans, donc une époque très différente de celle que nous étudions, d'où ils sont moins aptes peut-être à monter dans la hiérarchie. Si l'expérience est longue il n'est pas sûr qu'elle permette de remplir les rôles et fonctions que demande l'administration montréalaise depuis une dizaine d'années surtout.

Voilà un facteur qui relève de la population anglaise elle-même. La francisation du haut personnel ne peut-elle pas expliquer aussi? Certains postes sont presque fermés aux anglophones par principe, c'est du moins ce que montre la réalité, tel celui de directeur de service, et cette marge d'autorité semble vouloir s'élargir de plus en plus. On verra au chapitre suivant ce que pensent les fonctionnaires actuels des possibilités réelles des deux groupes d'avancement: indiquons que ces opinions semblent bien confirmer ce que nous sommes en train de décrire. Reste toujours aux directeurs le pouvoir de décision sur l'attribution du poste.

On pourrait ajouter que les éléments les plus solides et les plus valables des fonctionnaires anglo-saxons quittent avant l'âge de la retraite parce qu'il leur est beaucoup plus facile de faire carrière dans l'entreprise privée.

Il y a une correspondance indéniable entre les faiblesses des canadiens anglais dans l'administration municipale: faiblesse dans le nombre lui-même, faiblesse au niveau

du recrutement, faiblesse enfin au moment de la promotion.

A souligner encore la tendance chez les canadiens anglais à être plus représentés à mesure que l'on monte dans les échelons: cela vaut aussi bien pour la répartition des fonctionnaires actuels au sein des divers niveaux hiérarchiques qu'au moment du recrutement et enfin pour les promotions.

La faiblesse quoi qu'il advienne de l'élément anglophone est évidente. Poursuivre l'analyse très longuement risque de nous obliger à discuter sur des cas tellement peu nombreux que les conclusions seront nécessairement douteuses.

Dégageons encore quelques comparaisons entre les deux politiques. L'avantage aux examens des canadiens anglais diminue quand on passe du recrutement à la promotion. Les étapes extrêmes sont toujours les plus difficiles à franchir pour l'élément anglophone mais avec des nuances selon que l'on est au recrutement ou à la promotion: l'élimination des canadiens anglais se fait surtout au moment de l'établissement de la liste d'admissibilité au recrutement, elle se fera surtout à la promotion quand est constituée la liste d'éligibilité. Plus de canadiens anglais se présentent qui ne sont pas jugés aptes au recrutement qu'à la promotion. Aux phases intermédiaires les canadiens français sont quelque peu défavorisés si l'on considère les résultats d'examens.

Pour les autres groupes ethniques enfin, notre ana-

lyse n'a pas été poussée très loin mais déjà nous avons vu par exemple pour la plus importante, celle des italiens, que son accès à la vie politique municipale n'est qu'un phénomène très récent. On peut croire que le mode de comportement défini pour l'élément anglo-saxon joue dans une bonne mesure pour tout autre groupe ethnique. Toujours surgit la prépondérance très nette de l'élément français.

Dernière remarque: par rapport à sa place générale dans le fonctionnarisme montréalais, environ 3%, la réussite des canadiens anglais dans la promotion et le recrutement témoigne à la fois d'une certaine défaveur dans le premier cas et aussi d'un avantage dans le second.

Voilà qui termine l'analyse proprement statistique que nous voulions mener sur le fonctionnarisme montréalais. Elle nous a permis d'établir un fond de données comparable à celles recueillies sur les conseillers municipaux. Nous entendons maintenant les mettre en parallèle pour voir si dans les deux grandes catégories du personnel politique montréalais, des règles prennent forme ou si des différences significatives se font jour. Se peut-il qu'il y ait des différences qui touchent à des phénomènes plus profonds et nous permettent de parvenir à une explication valable de la place du facteur ethnique?

Nous pourrons passer au chapitre suivant à l'analyse des opinions et attitudes des fonctionnaires et des conseillers municipaux avec une toile de fond suffisamment précise.

UNE COMPARAISON.

De cette analyse du personnel politique quelles conclusions générales peut-on esquisser? Rappelons que nous avons voulu prendre l'expression en son sens le plus restreint, conseillers municipaux et fonctionnaires.

Notre préoccupation a été double. Elle a porté sur le degré de coïncidence entre le personnel politique de Montréal et l'ensemble de la population montréalaise, puis sur la nature des ressources importantes pour participer au pouvoir politique. A partir de l'examen de quelques variables particulièrement importantes, origine ethnique, éducation, niveau d'instruction, âge, occupation, notre analyse statistique de bouche sur quelques conclusions que l'étude du processus politique reprendra d'ici la fin de ce rapport. Mettons en relief ici ces généralisations provisoires qui sont aussi bien des hypothèses.

Avec un jeu de recul, voilà les grands traits du tableau. Montréal est devenue une entité politique majeure, elle possède un personnel important qui est de plus en plus d'origine française. Néanmoins le taux de francisation chez le personnel élu semble moins rapide que chez les fonctionnaires et par voie de conséquence une tendance chez les canadiens anglais à se retirer de la vie politique montréalaise officielle tout au moins. Les ressources politiques sont visibles et le poids de l'origine ethnique s'explique autant

au niveau démographique qu'à celui d'une prise de conscience des canadiens français.

La rapide croissance politique de Montréal au cours du vingtième siècle ressort après l'étude du personnel politique. Montréal a un système politique qui en témoigne: formation d'un Conseil Municipal et d'un Comité Exécutif qui jouent en gros le rôle d'un parlement et d'un cabinet, émergence d'une structure administrative d'envergure.

N'est-ce pas là le signe de l'accession de la classe moyenne à la vie politique montréalaise. Le personnel politique de Montréal s'inscrit dans un prolongement clair: les administrateurs et gérants remplissent des fonctions majeures à la fois au Conseil Municipal et dans le fonctionnarisme.

Cette profonde transformation de Montréal est liée au facteur ethnique et plus précisément à la croissance de la population francophone.

Il serait trop facile de rappeler maintes statistiques pour marquer cette tendance à la francisation: dans l'ensemble du personnel politique montréalais le phénomène est sans doute indiscutable.

La différence entre les taux de francisation du personnel élu et du personnel nommé est plus intéressante. Si la proportion des anglophones au Conseil Municipal n'a guère va-

rié à toutes fins pratiques depuis bon nombre d'années, chez les employés municipaux elle se réduit sérieusement. Comment l'expliquer? Peut-on le rattacher à la carrière administrative elle-même?

Les conséquences sur l'utilisation des langues à l'intérieur de l'administration montréalaise se devinent. Il y a enfin cette différence, vérifiable dans les textes et dans la réalité, entre les pouvoirs du Conseil Municipal et ceux du Comité Exécutif. Celui-ci marque sans doute de beaucoup plus près toute la vie quotidienne de l'administration montréalaise et on sait la place qu'y occupent les canadiens français.

La tendance au retrait est de plus en plus nette chez les canadiens anglais et pourtant la proportion des anglophones dans l'ensemble de la population montréalaise n'a pas tellement varié depuis quelques décennies. Il faut donc chercher ailleurs une explication valable.

Pour autant, les canadiens anglais ne paraissent pas avoir adopté ce que l'on pourrait considérer comme des comportements caractéristiques. Minoritaires dans la population montréalaise et de plus en plus faibles à l'Hôtel de Ville, on pourrait s'attendre à les voir définir une stratégie propre dans le jeu politique montréalais. Il est beaucoup trop tôt pour conclure bien sûr que tel n'est pas le cas mais relevons dans les pages qui précèdent que la phase actu-

elle semble bien davantage être celle de l'apathie et du désintéressement.

Rappelons les analyses électorales que nous avons menées. L'abstentionnisme des anglo-saxons est un indice et aussi leur tendance à voter à l'opposé du mouvement majoritaire par exemple à la mairie.

Chez les conseillers municipaux, l'évolution de la nature des ressources politiques s'était montrée particulièrement révélatrice. Elle vaut tout autant selon nous quand on l'étend aux fonctionnaires.

Sans pouvoir pour le moment indiquer de façon plus précise le poids réel de chacune des ressources on décèle des variations très grandes. L'origine ethnique est devenue capitale et aussi l'instruction. Non pas l'instruction des élites montréalaises vers 1900 faite surtout de prestige intellectuel mais bien plutôt une instruction plus répandue et gage de compétence. Cela se voit évidemment chez les fonctionnaires à cause même des tâches de plus en plus complexes qu'ils ont à remplir mais aussi au Conseil Municipal lui-même. Cela vaut tout autant pour les deux groupes ethniques et nous entrevoyons par là que le seul facteur ethnique ne saurait tout expliquer.

L'âge est devenu aussi d'une certaine manière une ressource. La baisse de la moyenne d'âge est évidente. N'est-

ce-pas lié encore à l'évolution des tâches de la structure politique montréalaise? Contrairement au siècle dernier on ne peut guère aujourd'hui accéder à une fonction importante dans la vie municipale en fin de carrière. Là encore les deux groupes ethniques se trouvent devant la même situation et c'est ici que prend tout son sens selon nous le vieillissement que nous avons noté chez les fonctionnaires anglophones. En bref, c'est peut-être deux conceptions de la politique montréalaise qui s'affrontent, avec une coupure qui date à peu près de la Seconde Guerre Mondiale.

Des avantages qui avaient beaucoup joué dans le passé comptent peu maintenant, ainsi l'argent. On a vu chez les conseillers municipaux à quel point la situation financière prospère avait assuré une carrière politique municipale importante, présentement la chose n'est sûrement pas évidente. Suggérons que c'est là le centre de toute cette transition: l'argent, les puissants sur le plan financier ont choisi maintenant d'autres moyens que les postes officiels pour diriger la vie politique montréalaise. Voilà une voie à explorer pour parvenir à une meilleure connaissance de la vie politique de Montréal.

Bien des choses concordent à appuyer une telle proposition. Resterait à voir par quels mécanismes, si tel est le cas, le lien s'établit entre les autorités officielles et le pouvoir financier. Seule une analyse poussée de plusieurs situations politiques importantes à Montréal depuis quelques

En somme, l'élément français conquiert sa majorité actuelle vers 1880 et ce n'est que trente ans plus tard que la loi d'alternance à l'élection à la mairie va être brisée. Dans le fonctionnarisme plus longtemps encore la situation demeurera fidèle à la situation du siècle dernier et, très récemment, les exigences des canadiens français se sont définies concrètement. Toute l'évolution de la société canadienne française est en cause ici.

Ce bref panorama incite à pousser l'analyse. Laissons de côté pour le moment ces tentatives d'interprétation pour passer à des tâches plus concrètes quitte à y revenir en conclusion générale.

CHAPITRE TROISIEME.

Bilinguisme et Relations Ethniques dans l'Administration Montréalaise.

Ce chapitre constitue d'une certaine manière le centre et l'aboutissement de notre enquête. Aboutissement en ce qu'il prolonge et couronne l'étude des institutions politiques et de leur personnel à Montréal. Centre et foyer principal puisqu'il ouvre à une connaissance des relations ethniques dans leur dynamique.

Les processus de communication retiendront particulièrement notre attention étant donné notre souci de faire voir la situation des langues officielles. En cela, la présente analyse n'est pas d'une autre nature que celle du chapitre précédent. Pourtant, notre démarche va prendre un tournant capital quand nous aborderons ces aspects aussi réels mais bien plus personnels et variables que sont les attitudes et opinions.

A la rigueur, notre entreprise pourrait se terminer après l'étude de la situation du bilinguisme. Les faits auront été décrits et interprétés. Toutefois, pour en comprendre le sens profond, pour avoir une idée de l'évolution qui est en cours et encore plus pour pouvoir contribuer à proposer des recommandations, l'économie de l'analyse des sentiments et des valeurs s'avère impossible.

Puis il y a les quelques services "mixtes", où sont présents les deux groupes ethniques. La forme des communications s'en trouve-t-elle modifiée? Ce n'est qu'après avoir répondu à cette question que des généralisations sur la situation du bilinguisme se justifieront.

Il ne pouvait être question de recenser toutes les modalités de ce phénomène dans un ensemble aussi vaste. Les renseignements et opinions d'un échantillon choisi dans tous les services fourniront les premiers éléments. Du côté des conseillers élus, où le bilinguisme a peut-être une physionomie propre, notre enquête s'appuie essentiellement sur ce type de matériaux.

Trois services en particulier ont fait l'objet d'un examen plus attentif: ceux d'Urbanisme, des Finances et de la Police. Leur rôle dans la vie politique montréalaise et la part qu'y ont les groupes ethniques ont fourni les critères de choix. Enfin le Bureau du Secrétaire administratif, lieu par excellence de la communication à l'Hôtel de Ville de Montréal, est examiné à part. Ce Titre se termine sur une discussion générale du bilinguisme des fonctionnaires et conseillers municipaux et des tendances possibles de l'évolution prochaine.

Le Second Titre soulève l'hypothèse générale de l'influence du facteur ethnique sur les comportements, attitudes et opinions des administrateurs montréalais. L'analyse

statistique aidera à découvrir l'existence d'une telle relation et sa nature.

Nous ne postulons pas pour l'instant que francophones et anglophones ont ou n'ont pas la même perception de la question ethnique dans l'administration montréalaise. Plus exactement, nous ignorons si varient leurs opinions sur la représentation de chaque groupe, sur les chances d'avancement et de carrière, sur la part des deux langues. Nous ne savons pas davantage si diffèrent les buts poursuivis et la définition des rôles et fonctions. Le recours à des techniques précises dira en quoi et dans quelle mesure l'unanimité ou la similitude sont réelles. Plus largement, nous nous interrogerons alors sur la relation entre l'origine ethnique et les sentiments d'intégration et d'identification chez l'homme politique montréalais.

TITRE PREMIER.

SITUATION DU BILINGUISME.

Section I.

LE BUREAU DE TRADUCTION.

L'étude du bilinguisme dans l'administration montréalaise doit faire une place importante au Bureau de la Traduction. Toute administration qui utilise deux langues de communication a besoin d'un tel mécanisme. Nous avons d'abord situé le Bureau dans le temps afin de mieux cerner sa place actuelle, sa fonction spécifique à l'intérieur de toute l'administration montréalaise. Aussi, nous avons délimité la position formelle qu'occupe le Bureau, le genre de travail qu'il accomplit, le personnel qui le compose.

Le principe qui fonde le Bureau de la Traduction a toujours été implicite au sein de l'administration montréalaise, du moins depuis la création du Bureau lui-même. Parmi les droits acquis par les deux groupes ethniques les plus importants du pays se place celui d'avoir accès à des documents officiels rédigés dans les deux langues.

Avant la création du Bureau, soit avant 1886, le principe a subi quelques assauts assez compréhensibles vu la configuration ethnique de la ville de Montréal et de l'admi-

nistration municipale à cette époque. De 1840 à 1842, les procès-verbaux du Conseil Municipal étaient rédigés uniquement en anglais. Le Conseil était formé en majorité d'anglo-saxons.

De 1842 à 1862, les procès-verbaux furent rédigés dans les deux langues. La situation se retourne alors et jusqu'en 1883, ils ne furent tenus qu'en anglais.

En 1883, le 3 juillet, le Conseil adopte une résolution selon laquelle "les procès-verbaux, tant du Conseil que des Comités, ainsi que tous les rapports des Comités à être soumis au Conseil seront rédigés dans les deux langues." Depuis, les procès-verbaux du Conseil sont bilingues. Pour les rapports des Comités (nous dirions aujourd'hui les rapports des Services),ils ne sont pas communiqués au Conseil dans les deux langues, du moins intégralement. La pratique qui a cours dans ce domaine est la suivante.

Avant 1940, le Comité Exécutif qui recevait les rapports des Services résumait aux conseillers municipaux les rapports pertinents ou en relation directe avec l'ordre du jour du Conseil Municipal. Cette séance d'information était orale et se faisait, selon les interlocuteurs du moment, en anglais ou en français. Depuis 1940, la séance d'information orale fut remplacée par une procédure plus standardisée. Tout item de l'ordre du jour est accompagné d'une note expli-

cative résumant l'état des travaux sur cette question. Cette note explicative est encore aujourd'hui traduite dans les deux langues par le Bureau de Traduction: des fonctionnaires du Secrétariat préparent le texte français, le Bureau de Traduction fait le texte anglais et les deux textes sont produits en même temps.

La résolution de 1883 constituait en quelque sorte le premier élément susceptible d'amener la création d'un poste de traducteur officiel et, plus tard, la mise sur pied d'un Bureau de Traduction. En 1886, est engagé le premier traducteur officiel de la Cité de Montréal. En 1947, le Bureau comprendra trois membres pour la première fois.

Ce fait coïncide avec l'accroissement du travail confié au Bureau de Traduction depuis 1940, c'est-à-dire depuis la pratique des "notes explicatives", qui devaient être distribuées aux conseillers. Notons que le Bureau n'a jamais été important en nombre. Encore aujourd'hui il n'occupe que trois personnes, toutes trois embauchées depuis 1961.

Selon l'organigramme général, le Bureau de Traduction fait partie du Secrétariat mais pas au même titre que les Archives, les Bibliothèques ou le Bureau du Greffier. On mentionne le Bureau dans la description de la Division du Greffier. Il s'agit en fait d'un personnel qui accomplit une tâche spécifique et qui dépend directement du directeur du Service

du Secrétariat comme les autres membres du cabinet du Directeur du Secrétariat.

Le Service du Secrétariat a délimité d'une façon formelle la nature et les caractéristiques de la fonction de traducteur. Voici les grandes lignes de ce document officiel. Disons d'abord que l'auteur d'un texte soumis à la traduction peut le reviser. Le traducteur traduit, du français à l'anglais ou vice-versa, des documents divers: correspondance officielle, circulaires d'ordre administratif, ordonnances, textes de loi, résolutions du Comité Exécutif et du Conseil Municipal, sujets techniques, rapports, ordres du jour, notes explicatives. Il corrige et vérifie, pour divers services, des documents rédigés en français ou en anglais. Il conserve et compile toute documentation (brochures, livres, monographies, dépliants, dictionnaires, etc.) pouvant servir à constituer un dossier de référence.

Nous pouvons regrouper sous trois titres le travail qu'accomplit le Bureau de Traduction: les documents officiels, les documents produits par les divers Services et les commissions et le travail "connexe": communiqués de presse du maire, du président du Comité Exécutif, des chefs de service, leurs discours.

Selon les mois, ou encore selon que le Conseil Municipal se réunit ou pas, le travail du Bureau porte en majorité sur les documents officiels ou sur les autres types indiqués.

Nous avons décrit comment se fait la traduction des procès-verbaux et des notes explicatives du Conseil Municipal. Il n'est pas facile d'évaluer l'importance quantitative de ce travail, surtout pour les notes explicatives. Le nombre d'assemblées que tient le Conseil Municipal peut servir d'indice. Le travail du Bureau se fait surtout du français à l'anglais dans ces cas. A partir d'un échantillon de huit années depuis 1910 (soit 1910, 1920, 1930, 1940, 1945, 1950, 1955, 1960) en additionnant toutes les assemblées du Conseil, on arrive à 118 pour les procès-verbaux d'assemblées régulières et à 158 pour les assemblées spéciales. On en compte une cinquantaine en tout en 1960.

Les procès-verbaux du Comité Exécutif sont écrits en français. On traduira à l'occasion une résolution, s'il y a demande, certaines conférences du Président et aussi quelques communiqués de presse.

Les documents officiels comprennent encore les règlements, le budget et les résolutions passées au Comité Exécutif. Tous les règlements de la ville sont traduits ou produits dans les deux langues en même temps.

Le budget doit être publié dans les deux langues. Le travail du Bureau pour le budget est cependant limité car d'une année à l'autre les items du budget sont assez semblables et les quelques innovations proposées arrivent déjà du

Bureau de la Comptabilité dans les deux langues.

Le Bureau effectue aussi la traduction anglaise des procès-verbaux des commissions. Nous avons relevé la liste de toutes les commissions municipales et de toutes leurs réunions. Quand le procès-verbal est bilingue, il a passé par le Bureau. Voyons ceci de plus près car la pratique est beaucoup moins uniforme que sur les points précédents.

La Commission de la Sécurité Publique, où siègent deux anglophones sur sept membres, existe depuis 1961 et se réunit une fois par mois. Ses procès-verbaux, une trentaine en tout, sont entièrement bilingues. Cette Commission se divise en trois sous-commissions. Celle d'abord de la lutte contre le crime et l'obscénité où toutes les discussions se font en français, car tous les membres parlent français et les procès-verbaux sont uniquement en français.

A la sous-commission des mesures d'urgence et de la protection civile, il ne semble pas y avoir de règle stricte. Les procès-verbaux des réunions sont la plupart du temps en français, parfois bilingues et en quelques rares occasions uniquement en anglais. Un tiers environ est dans les deux langues.

Les membres de la sous-commission de la prévention des accidents sont tous bilingues. Les procès-verbaux sont

également bilingues ou en français.

Au Comité d'étude de la taxation foncière, les procès-verbaux reproduisent fidèlement la langue des délibérations et des audiences publiques: donc aucun travail pour le Bureau.

Le Comité de la refonte des règlements municipaux, treize membres dont trois anglophones, existe depuis un an. Les délibérations se font en français. L'ordre du jour est en français sauf sur demande. Les procès-verbaux sont en français. Les règlements sont tous bilingues mais la traduction n'est pas faite par le Bureau. Un ancien traducteur à la retraite en a la responsabilité. Depuis le 17 février 1965, il y a eu 41 séances.

L'actuel Comité de la rénovation urbaine a existé sous divers noms. Il a tenu vingt réunions entre 1961 et 1964. Les procès-verbaux sont rédigés en français et traduits sans délai par le Bureau de Traduction. Le texte officiel est donc bilingue.

Enfin le Comité de revision des permis a siégé du 31 mai 1963 au 3 janvier 1964 et tout s'est fait en français aux vingt-deux assemblées.

Le Bureau, rappelons-le, exécute aussi un travail

beaucoup moins formel: correspondance du maire, du Président du Comité Exécutif, de certains chefs de service, communiqués de presse (à l'intention surtout des journaux anglais).

Comme il aurait fallu beaucoup de temps pour éclairer ces divers points qui ne constituent qu'une petite partie du travail d'un Bureau, nous n'avons pas cru utile de compiler de nombreux dossiers ou de faire l'étude service par service. Souvent nous avons demandé à chacun sa politique dans ce domaine et la réponse fut à peu près unanime: une bonne part du travail de traduction se fait dans chaque service à mesure que cela est nécessaire. Cela reste donc plutôt informel.

Selon nous, la dimension du personnel du Bureau de Traduction explique beaucoup. Il a eu en tout et partout sept employés depuis 1900, dont un seul anglo-saxon. Présentement le Bureau a à son service trois traducteurs, tous francophones.

La carrière s'est "professionnalisée" récemment. Avant 1945, un journaliste ou un ancien chef du secrétariat du maire se font traducteurs. Au contraire, les employés actuels ont tous des qualifications précises.

Les trois ont été à l'emploi du gouvernement fédéral à un moment donné, un a aussi été dans l'entreprise privée, un autre à l'O.N.U. Le salaire moyen annuel est de $ 8,000.

En conclusion, si l'équipe actuelle est mieux préparée ce n'est pas amoindrir son travail que de signaler ses dimensions restreintes. Voilà à peu près l'essentiel de son activité et il ne nous semble pas utile de poursuivre l'enquête. De plus, la place du Bureau se voit mieux quand on examine l'utilisation de fait des deux langues, ce à quoi nous passons immédiatement.

Section II.

L'UTILISATION DES DEUX LANGUES OFFICIELLES.

L'évolution de l'utilisation des deux langues suit-elle la même courbe que celle du personnel? Quelle place est faite à l'anglais? Chacun se sent-il à peu près libre d'employer sa langue maternelle? Considérons d'abord l'ensemble de l'administration pour nous arrêter ensuite à quelques services.

On devine que le français prédomine largement dans l'administration montréalaise et c'est pourquoi nous mettrons en premier lieu l'accent sur une vue dynamique qui fasse voir s'il y a eu changement dans le rapport entre les deux langues pour passer ensuite à ce qui en découle sur le plan des sentiments et perceptions.

Deux lignes de force émergent très clairement. La proportion du travail fait en français a considérablement augmenté et cela surtout depuis cinq ans. Les francophones se sentent davantage libres d'employer leur langue maternelle mais cela est moins vrai dans les relations avec l'extérieur. Fonctionnaires et conseillers partagent souvent des vues identiques avec cette réserve que de façon générale les conseillers anglophones disent moins ressentir le poids de la majorité que les fonctionnaires de même origine. Bien sûr, le fait que

N.B. On trouvera aux pages suivantes

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 1: Changement dans le travail effectué en français et l'origine ethnique.

Question 18 a. Avez-vous remarqué une augmentation du pourcentage de travail effectué en français ou en anglais à l'intérieur de l'administration? (rapports écrits ou verbaux, formulaires, etc...)

a) en français oui...
non...

Si oui, à quel moment avez-vous remarqué un changement?

1 an ...
2 ans...
3 ans...
4 ans...
5 ans...
10 ans...
20 ans...
30 ans...

	Total	Non	Oui 1-5	10-30
Français	198	103	74	21
%	100	52,0	37.4	10.6
Anglais	92	25	57	10
%	100	27.2	62.0	10.9
Total	290	128	131	31

Chi carré significatif

Ref.: Texte page 167.

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 2: Proportion dans le changement de travail en français et l'origine ethnique.

Question 18a: Avez-vous remarqué une augmentation du pourcentage de travail effectué en français ou en anglais à l'intérieur de l'administration? (rapports écrits ou verbaux, formulaires, etc...)

a) en français oui...
non...

Si oui, dans quelle proportion depuis votre entrée au service de la ville?

10% ...
20% ...
30% ...
50% ...
75% ...
100% ...

	Total	10-30%	50 et plus
Français	91	49	42
%	100	53.8	46.2
Anglais	67	19	48
%	100	28.4	71.6

Chi carré significatif

Ref.: Texte page 167.

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 3: Changement dans le travail effectué en anglais et l'origine ethnique.

Question 18b: Avez-vous remarqué une augmentation du pourcentage de travail effectué en français ou en anglais à l'intérieur de l'administration? (rapports écrits ou verbaux, formulaires, etc...)

b) en anglais oui...
non...

Si oui, à quel moment avez-vous remarqué un changement?

1 an ...
2 ans...
3 ans...
4 ans...
5 ans...
10 ans...
20 ans...
30 ans...

	Total	Non	Oui 1-5	10-30
Français	175	164	9	2
%	100	93.7	5.1	1.1
Anglais	86	80	6	0
%	100	93.0	7.0	0.0

Ref.: Texte page 167 et suivantes.

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 4: Proportion dans le changement de travail en anglais et l'origine ethnique.

Question 18b: Avez-vous remarqué une augmentation du pourcentage de travail effectué en français ou en anglais à l'intérieur de l'administration? (rapports écrits ou verbaux, formulaires, etc...)

b) en anglais oui...
non...

Si oui, dans quelle proportion depuis votre entére au service de la ville?

10% ...
20% ...
30% ...
50% ...
75% ...
100% ...

	Total	10 - 30	50 et plus
Français	11	9	2
%	100	81.8	18.2
Anglais	6	2	4
%	100	33.3	66.7

Ref.: Texte page 167 et suivantes.

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 5: Liberté d'utilisation de la langue maternelle dans l'administration et origine ethnique.

Question 27: Vous sentez-vous libre d'employer le français dans vos relations de travail à l'intérieur de l'administration?

Libre
Pas libre

	Total	Libre	Pas libre
Français	208	203	5
%	100	97.6	2.4
Anglais	95	86	9
%	100	90.5	9.5
Total	303	289	14
%	100	95.4	4.6

Ref.: Texte page 167.

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 6: Liberté d'utilisation de la langue maternelle avec le public et origine ethnique.

Question 28: Vous sentez-vous libre d'employer le français dans vos relations de travail avec le public canadien anglais?

Libre
Pas libre

	Total	Libre	Pas libre
Français	208	123	85
%	100	59.1	40.9
Anglais	95	56	39
%	100	58.9	41.1
Total	303	179	124
%	100	59.1	40.9

Ref.: Texte page 167.

CONSEILLERS.

TABLEAU 7: Liberté d'utilisation de la langue maternelle avec le public et origine ethnique.

Question 23: Vous sentez-vous libre d'employer le français dans vos relations de travail, comme conseiller, avec le public canadien anglais?

Libre
Pas libre

	Total	Libre	Pas libre
Français	73	50	23
%	100	68.5	31.5
Anglais	24	10	14
%	100	41.7	58.3
Total	97	60	37
%	100	61.9	38.1

Chi carré significatif

Ref.: Texte page 167.

les proportions des deux groupes soient meilleures au Conseil peut expliquer mais aussi faut-il tenir compte des différences dans le type de travail et de ce que les liens des élus avec l'administration municipale n'ont pas le caractère quotidien et constant de ceux des fonctionnaires.

L'augmentation du travail en français, du moins telle que la conçoivent les intéressés, atteint une proportion particulièrement élevée. La majorité des répondants, dans les deux groupes ethniques, affirme que la situation s'est modifiée dans une proportion des trois-quarts: on fait aujourd'hui presque deux fois plus de travail en français qu'il y a quelques années. Chez les conseillers municipaux, le changement semble quelque peu moindre.

Les fonctionnaires francophones embauchés récemment insistent sur le changement beaucoup plus que leurs prédécesseurs.

1960 paraît avoir été le tournant de cette évolution. Telle est l'opinion de la grande majorité chez les fonctionnaires alors que pour les conseillers, la modification est plus récente et aurait pris une allure nouvelle depuis deux ou trois ans.

Les anglophones sont beaucoup plus conscients du changement et lui donnent aussi une dimension plus vaste. Si

cette remarque ne surprend guère, elle vaut surtout parce que nous verrons cette perception se confirmer plus loin dans ce chapitre. Qu'il s'agisse d'attitudes, de jugements, d'opinions, le canadien anglais insiste sur la transition qui est en train de s'opérer. Cette constante éclaire maints acquis de cette recherche. A une perception plus vive de leurs difficultés s'ajoutent des comportements de retrait: les relations entre ces deux phénomènes ne paraissent pas discutables.

De fait, les anglophones utilisent beaucoup plus l'autre langue que ne le font les francophones. Les conseillers municipaux disent parler beaucoup plus souvent en français au Conseil que les conseillers français n'utilisent l'anglais. Pour les fonctionnaires anglophones, la nécessité d'être bilingues est plus impérieuse et notre enquête l'établit de façon indiscutable, ce qui n'empêche pas une bonne minorité d'entre eux, 10%, de travailler surtout en anglais.

Inutile de prouver plus longuement ce phénomène que tous mettent en évidence. Signalons plutôt que certaines nuances fort intéressantes paraissent dépendre de la position dans la hiérarchie aussi bien chez les fonctionnaires que chez les conseillers, nuances qui confirmeraient l'hypothèse de la présence, bien petite malgré tout, de représentants anglophones, à des niveaux hiérarchiques élevés.

Plus on a été longtemps à l'Hôtel de Ville de Mont-

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 8: Utilisation de l'autre langue au travail et origine ethnique.

Question 23 et 24: Quelle proportion de français (pour les anglophones) ou d'anglais (pour les francophones) utilisez-vous dans votre travail?

1. Jamais à la moitié du temps
2. La moitié du temps à toujours.

	Total	Aucun	Toujours
Français	206	205	1
%	100	99.5	.05
Anglais	96	35	61
%	100	36.5	63.5

Ref.: Texte page 169.

CONSEILLERS.

TABLEAU 9: Utilisation de l'autre langue au Conseil et origine ethnique.

Question 18 et 19: Quelle proportion de français (pour les anglophones) ou d'anglais (pour les franoophones) utilisez-vous au Conseil?

1. Jamais à la moitié du temps
2. La moitié du temps à toujours

	Total	Aucun	Toujours
Français	73	72	1
%	100	98.6	1.4
Anglais	25	19	6
%	100	76.0	24.0

Ref.: Texte page 169.

réal, plus aussi le changement est clair. Cela était prévisible et nos analyses enlèvent tout doute. L'âge, par exemple, le montre bien: plus on est jeune, plus on se sert de la langue française tandis que toutes proportions gardées, les fonctionnaires anglophones plus âgés disent s'en tenir davantage à l'anglais. Leurs droits acquis et leurs postes leur assureraient une plus grande autonomie.

cf. tableaux 10 et 11.

La très faible proportion d'anglophones dans la majorité des services municipaux rendait impossible une analyse par service. De plus, les répondants anglophones à notre questionnaire viennent surtout, comme cela est normal, des services où ils sont importants, entr'autres ceux de la Police et des Incendies. L'ensemble de nos remarques valent surtout pour ces cas et quelques rares autres.

Une baisse correspondante dans l'utilisation de l'anglais est aussi nette. Pour tous nos observateurs, fonctionnaires ou conseillers, cela est vérifié à plus de 80%.

Voilà comment apparaît la réalité à ceux qui en font partie. Si ces perceptions peuvent être plus ou moins mises en doute, la nette concordance de vues dans l'ensemble des observateurs est un gage de vérité. Nous leur avons demandé des jugements et leurs conclusions, quelles que soient leurs caractéristiques, se rapprochent souvent et de façon remarquable.

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 10: Utilisation du français selon l'origine ethnique et l'âge.

Question 23: Quelle proportion de français utilisez-vous dans votre travail?

1. Jamais à la moitié du temps
2. La moitié du temps à toujours.

Français:

	Total	Aucun	Toujours
1925-	108	9	99
%	100	8.3	91.7
1926+	100	10	90
%	100	10.0	90.0
Total	208	19	189
%	100	9.1	90.0

Anglais:

	Total	Aucun	Toujours
1925-	65	30	35
%	100	46.2	53.8
1926+	31	5	26
%	100	16.1	83.9
Total	96	35	61
%	100	36.5	63.5

Chi carré significatif

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 11: Utilisation de l'anglais selon l'origine ethnique et l'âge.

Question 24: Quelle proportion d'anglais utilisez-vous dans votre travail?

1. Jamais à la moitié du temps
2. La moitié du temps à toujours.

Français:

	Total	Aucun	Toujours
1925-	107	107	0
%	100	100	0
1926+	99	98	1
%	100	99.0	1.0
Total	206	205	1
%	100	99.5	0.5

Anglais:

	Total	Aucun	Toujours
1925-	65	54	11
%	100	83.1	16.9
1926+	31	30	1
%	100	96.8	3.2
Total	96	84	12
%	100	87.5	12.5

Ref.: Texte page 170.

Quel sentiment de liberté et d'autonomie en résulte-t-il pour les deux groupes? Jusqu'où la prépondérance du français cause-t-elle chez certains responsables de l'administration montréalaise une contrainte?

Tous avouent se sentir assez libres d'utiliser leur langue maternelle, les conseillers anglophones encore plus que leurs compatriotes dans le fonctionnarisme. Il est remarquable que plus de 90% des répondants des deux groupes admettent être à l'aise. Plus précisément, les anglophones répondent dans ce sens dans une proportion de 92%. cf. tableau 5, p. 167a.

Tout cela inciterait à conclure qu'il n'y a pas de règles rigides et exclusives au sein de l'administration quant à l'utilisation des langues. Même si elle est fortement francisée elle n'empêche pas que les anglophones parlent leur langue quand ils le veulent. Prenons-en comme preuve un mécanisme majeur de l'administration: la rédaction des rapports administratifs. 95% des anglophones disent se sentir tout-à-fait libres de les écrire en anglais. cf. tableau 16,

Mais il n'en va pas de même pour obtenir un rapport en anglais. Les anglophones sont bien conscients que cela est fort difficile. Si bon nombre des francophones, 20%, disent que la chose est quasi impossible, la moitié du groupe anglophone est de cette opinion. Le fait que les avis soient assez également partagés chez ces derniers tient probablement à ce

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 12: Utilisation de la langue maternelle dans la rédaction des rapports et origine ethnique.

Question 29: Vous sentez-vous libre d'employer le français lorsque vous rédigez un rapport destiné à votre chef hiérarchique ou à votre directeur?

Libre
Pas libre

	Total	Libre	Pas libre
Français	208	202	6
%	100	97.1	2.9
Anglais	95	90	5
%	100	94.7	5.3
Total	303	292	11
%	100	96.4	3.6

Ref.: Texte page 171.

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 13: Obtention du texte ou rapport rédigé en anglais et origine ethnique.

Question 26: Au travail, pouvez-vous obtenir un texte, un rapport, une directive, etc...en anglais?

Facilement
Difficilement.

	Total	Facile	Imposs.
Français	207	165	42
%	100	79.7	20.3
Anglais	95	47	48
%	100	49.5	50.5
Total	302	212	90
%	100	70.2	29.8

Chi carré significatif

Ref.: Texte page 171

qu'ils appartiennent à des services où il y a plus ou moins de canadiens anglais. Nos répondants anglophones ont en général des opinions plus ou moins optimistes selon qu'ils font partie d'un service où ils se sentent forts ou pas. C'est un facteur qu'il faut continuellement garder en mémoire.

Dans la correspondance les francophones sont plus disposés à se servir des deux langues. On peut affirmer sans risque d'erreur que les anglophones répondent plus souvent dans leur langue quelle que soit celle du correspondant. Les deux tiers des fonctionnaires francophones répondent dans la langue de la lettre contre seulement un tiers des anglophones mais la tendance est quelque peu inverse chez les conseillers.

Le degré d'instruction joue ici. Plus les francophones sont instruits, et le test statistique ici est positif, plus ils tendent à répondre en français aux lettres. Comme on va le voir plus loin, cela indiquerait la présence d'un lien entre nationalisme, ou volonté d'être français, et degré d'instruction.

Si contrainte il y a à l'intérieur de l'administration, sa nature est assez difficile à déterminer. Les canadiens anglais la subiraient plus dans la communication qu'ils reçoivent que dans celle qu'ils envoient. Faire un rapport ou répondre à une lettre la plupart du temps ne leur posera pas de difficulté et ils utiliseront s'ils le veulent leur langue

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 14: Réponse à la correspondance française et origine ethnique.

Question 30: Lorsque vous recevez de la correspondance écrite en français dans quelle langue répondez-vous?

Toujours en français
Parfois en français
Toujours en anglais
Parfois en anglais

	Total	Rep.Fr.	Rep. P.Fr.	Rep.Tj.A.	Rep. P.A.
Français	208	200	2	4	2
%	100	96.2	1.0	1.9	1.0
Anglais	91	30	20	34	7
%	100	33	22	37.4	7.7
Total	299	230	22	38	9
%	100	76.9	7.4	12.7	3.0

Ref.: Texte page 172.

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 15: Réponse à la correspondance anglaise et origine ethnique.

Question 31: Lorsque vous recevez de la correspondance écrite en anglais dans quelle langue répondez-vous?

Toujours en français
Parfois en français
Toujours en anglais
Parfois en anglais

	Total	Rep. Fr.	Rep. P.Fr.	Rep. Tj.A.	Rep. P.A.
Français	204	35	16	130	23
%	100	17.2	7.8	63.7	11.3
Anglais	92	1	2	88	1
%	100	1.1	2.2	95.7	1.1
Total	296	36	18	218	24
%	100	12.2	6.1	73.6	8.1

Chi carré significatif

Ref.: Texte page 172.

maternelle. Mais recevoir un document en langue anglaise est beaucoup plus ardu. Tout cela est-il dû à ce que les postes supérieurs de l'administration montréalaise sont détenus par des francophones?

La contrainte est plus perceptible dans le fonctionnement interne de l'administration. Voilà encore une tendance que plusieurs autres points vont appuyer: l'administration montréalaise serait surtout bilingue dans ses relations extérieures. Les fonctionnaires, de façon identique pour les deux groupes, admettent se sentir moins libres d'utiliser seulement leur langue maternelle avec le public dans 40% des cas. Mis à côté de l'assurance des francophones au sein de l'administration, ce pourcentage nous paraît fort significatif.

On en voit mieux le sens dans ce que beaucoup plus que leurs concitoyens d'expression anglaise les francophones n'utilisent l'autre langue que lorsqu'ils sont obligés. Sur ce point encore, le test est positif. A peine 10% des anglophones disent parler français parce qu'ils se sentent obligés de le faire. L'observation courante montre d'ailleurs que cela joue en bien d'autres secteurs.

La place des deux langues au sein de l'administration montréalaise nous apparaît déjà à travers cette présentation globale. Les quelques tendances mises en évidence, nous y avons fait allusion à quelques reprises, doivent main-

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 16: Sentiment de liberté dans l'utilisation de l'autre langue et origine ethnique.

Question 46: Lorsque vous parlez l'anglais, est-ce parce que:

vous vous sentez obligé de le parler
vous désirez le parler.

	Total	Obligé	Veut
Français	204	92	112
%	100	45.1	54.9
Anglais	94	12	82
%	100	12.8	87.2
Total	298	104	194
%	100	34.9	65.1

Chi carré significatif

Ref.: Texte page 173.

tenant faire l'objet d'un examen plus minutieux dans certains services municipaux.

Section III.

ANALYSE DE QUELQUES SERVICES.

Commençons par justifier le choix des services et décrire le matériel retenu pour aller ensuite à l'analyse elle-même.

Le choix des dossiers a été fait dans le but de circonscrire l'essentiel du travail de chacune des divisions que contient un service et aussi selon l'intérêt quant à la langue de communication. Notre premier souci a donc été de couvrir l'ensemble du travail de chacun des services, d'étudier des dossiers représentatifs du travail de chaque division.

La classification des divers types de communication a suivi l'examen des dossiers. Dans la mesure du possible nous avons conservé l'origine et la destination de chacune des communications. Ce regroupement a donné une série de tableaux selon la langue pour chaque type de communication.

Voici donc la classification adoptée, elle distingue entre communications internes et communications externes.

Dans les communications internes nous faisons quatre sous-groupes: communications à l'intérieur du service, commu-

nications entre les services, communications avec l'autorité, les manuels.

Dans les communications externes nous retenons également quatre sections: avec les citoyens, avec les professionnels, avec des groupes, les documents officiels.

Pour des raisons de clarté, les sources de toute cette partie de notre enquête seront indiquées brièvement. On comprendra aisément que leur description complète alourdirait considérablement la présentation d'une enquête qui a duré plusieurs semaines.

Parmi les seize services de l'administration montréalaise, trois ont donc été retenus. Notre échantillon est fondé sur deux critères. Il était nécessaire de choisir des services révélateurs au point de vue langue de communication mais aussi importants dans la structure municipale. Nous nous sommes arrêté aux services des Finances, d'Urbanisme et de la Police.

Le Service des Finances est capital en raison de ses fonctions. Il est chargé de la perception de tous les revenus de la ville, il paie tous les comptes, s'occupe du budget, fait des emprunts, etc. Au point de vue langue de communication, il est assez caractéristique. Sur environ six cents employés, seulement une douzaine sont anglophones et en général ils n'occupent pas de hauts postes. Ce sont surtout

les relations extérieures de ce service avec le monde des affaires qui nous intéressent.

Le Service d'Urbanisme tient une place particulière par son rôle dans le développement de la ville. La présence de spécialistes amène la réunion de personnes de nationalités différentes. Le service comprend en effet à peu près le cinquième d'employés qui ne sont pas d'origine canadienne française, d'où son originalité dans l'utilisation des langues.

Le Service de la Police est, avec le Service des Incendies, celui qui compte le plus d'employés d'origine anglo-saxonne dans l'administration montréalaise, quelques centaines. On ne peut négliger la place de cette forte minorité anglophone. Le problème des relations ethniques se pose donc assez différemment comparé à la plupart des services municipaux.

Ces trois services ont leurs traits propres et, ensemble, ils reproduisent bien la diversité de l'administration montréalaise.

La compilation des dossiers, sauf indication contraire, porte sur les deux ou trois dernières années.

Au Service des Finances nous avons vérifié l'intérêt de chaque division et celles qui répondaient à nos ob-

jectifs ont toutes été étudiées.

Le Cabinet du Directeur, par exemple, est formé de spécialistes qui se partagent un droit de regard sur toutes les questions importantes. Il est composé de neuf personnes: le directeur, son adjoint, deux assistants-directeurs et cinq officiers en administration financière. Toute l'activité ici est directement reliée au monde des affaires. Quelques dossiers d'emprunts et de rachats d'obligations illustrent bien la situation. Les emprunts sont faits soit sur le marché américain soit sur le marché canadien. Selon le cas la formulation de l'ensemble du dossier est bilingue ou uniquement anglaise. Un responsable nous a dit prévoir que de plus en plus les emprunts lancés sur le marché américain seraient préparés uniquement en anglais pour éviter une traduction inutile et même parfois encombrante. La correspondance du directeur des Finances a enfin été mise à notre disposition.

Le directeur est aussi responsable des questions de personnel. Ont été examinés les dossiers sur l'emploi, et ceux sur les demandes d'heures supplémentaires. Le Service des Finances a d'autre part une activité d'un autre type, par exemple, la division des immeubles qui est entièrement orientée vers l'intérieur: elle collabore avec les Services d'Urbanisme ou des Travaux Publics et reçoit directement ses ordres ou ses projets d'étude du Secrétaire Administratif. Elle n'a aucun lien direct avec les citoyens. Ses principales fonctions

touchent aux expropriations et à la vente de terrains. Nos conclusions portent sur des dossiers de ventes de gré à gré ou par soumissions publiques, d'enchères publiques, d'expropriations pour le futur immeuble de Radio-Canada. Ils impliquent des échanges nombreux: le citoyen qui veut acheter un terrain écrit au Secrétaire Administratif et celui-ci transmet la lettre à la division des immeubles pour étude. Elle fait enquête et soumet son rapport en général en français au Secrétaire Administratif. Le dossier est alors envoyé au Comité Exécutif qui prend une décision qui sera communiquée au demandeur dans la langue de sa première intervention. Nous avons relevé encore une série de formules qui servent aux diverses étapes du processus.

Deux autres divisions s'occupent directement de la taxation: celle de la perception des taxes et celle des permis et privilèges. La première est chargée de la taxe foncière et des taxes d'eau et d'affaires. Elle voit à la préparation des états de compte, à leur envoi et à leur perception. L'aspect extérieur des communications sera donc ici à privilégier. De nouveau, un relevé des formules, de la correspondance mais aussi des appels téléphoniques sert de base à nos analyses, comme d'ailleurs pour les multiples aspects de cette étude. Les autres taxes sont confiées à la division des permis et privilèges. Son champ est donc vaste et très hétérogène.

Pour compléter le tableau de ce qui a été fait au Service des Finances mentionnons quelques dossiers sur les demandes de soumissions, ce qui nous met en communication avec un public particulier, celui des contracteurs dont on nous a dit qu'ils étaient surtout anglophones.

Le Service d'Urbanisme a reçu officiellement sa charte en juillet 1964. Il semble que l'on puisse diviser ses diverses activités en trois types de projets: à long terme, à moyen terme et à court terme.

La division des études d'ensemble s'occupe de la préparation du plan directeur et de l'établissement d'un processus continu de planification; voilà ce que nous appelons les projets à long terme. Certaines publications rendent compte des travaux.

Le moyen terme caractérise les travaux des divisions de l'aménagement urbain et de la rénovation urbaine: projets qui s'inscrivent dans un secteur très précis de la ville,(celui des Habitations Jeanne-Mance), le code du logement qui a d'abord été présenté au Comité Exécutif puis discuté par plusieurs groupes qui ont soumis des mémoires.

La division de l'aménagement urbain cherche plus précisément les manières de mieux utiliser les structures existantes ou d'en construire de nouvelles: citons les impor-

tants dossiers sur les autoroutes et l'Exposition Universelle.

Enfin la division des affaires courantes a des tâches plus restreintes, tel l'élargissement du Boulevard Dorchester. Ces projets à court terme contribuent moins directement à l'élaboration du plan directeur.

Le Service de la Police forme au sein de l'administration une sorte d'îlot avant tout par son grand nombre d'employés mais aussi par la nature de son travail. On doit distinguer le personnel clérical et administratif et le personnel "en uniforme". L'état-major est l'organe suprême du service et son chef est le directeur du service: il a sous ses ordres un département d'administration (à l'intérieur duquel se trouvent l'école d'entraînement, le centre de coordination et le bureau du personnel), un département chargé de la gendarmerie (qui réunit le bureau de la circulation et les divers postes installés dans les districts policiers de la ville), le département de la Sûreté (notons ici le bureau des enquêtes criminelles).

Notre étude porte successivement sur les dossiers du personnel, les examens d'entrée ou de promotion, les directives de l'état-major, les formules, instrument quotidien du travail du policier.

Nous avons ensuite visité quelques postes à travers la ville: deux dans des quartiers à majorité française, deux

dans des quartiers à majorité anglaise, enfin un dernier qui a juridiction sur une population très hétérogène.

Nous avons mis à part les communications entre le service et le public: par l'étude du centre de coordination ou registre central qui est chargé de trier toute la correspondance que reçoit le service, laquelle porte aussi bien sur des demandes de renseignements, sur des réquisitions, sur des plaintes. Le centre de communication reçoit aussi tous les appels téléphoniques.

Au cours des prochaines pages nous présentons les communications selon deux grandes catégories: internes et externes par service d'abord, puis de façon globale pour les trois.

a) <u>les Communications Internes</u>.

Nous avons défini quatre types de communications internes: communications à l'intérieur du service étudié, communications inter-services, i.e. entre le service étudié et d'autres services de l'administration, communications avec l'autorité municipale, par exemple le Secrétariat Administratif, le Comité Exécutif, le Conseil Municipal, le Bureau du Maire; les manuels.

A l'intérieur du Service des Finances, tout se fait presqu'exclusivement en français, nous avons noté que 2% des

échanges internes se font en anglais. Les communications en langue anglaise proviennent seulement des dossiers des emprunts.

Alors que l'ensemble de l'administration interne de ce service est déjà très française, tout ce qui a trait au monde de la finance, en particulier les emprunts, tend à se faire en anglais et amène même qu'une petite partie du travail interne se fasse en anglais.

La prépondérance du français est moins grande au Service d'Urbanisme. Près de 10% des communications sont en langue anglaise. D'où vient-il? En grande majorité, du dossier des autoroutes qui a été établi par la division de l'aménagement urbain. Or celle-ci compte parmi ses employés quelques canadiens anglais dont le rôle est important. Un observateur croit qu'ici il y a un réel emploi du bilinguisme et nous voudrions l'examiner de plus près.

Les anglophones peuvent faire leur rapport dans leur langue mais ils doivent de fait comprendre le français, ne serait-ce que pour ne pas se sentir étrangers au milieu. La communication interne bilingue n'est utilisée que dans les cas où le document peut devenir ou est déjà officiel. Disons donc que de manière générale au Service d'Urbanisme, les communications se font en français car c'est la langue de la majorité des employés mais la minorité n'est pas brimée. C'est

ce que montrent aussi quelques publications du service. Le Service d'Urbanisme publie quatre choses: le Bulletin d'Information, le Bulletin Technique, les Cahiers d'Urbanisme, le Bulletin Spécial. Quelques interviews et l'examen des Bulletins mettent en relief un comportement assez généralisé.

Le Bulletin est rédigé par un fonctionnaire de langue anglaise et un collègue canadien français en fait la traduction, ou bien l'inverse.

Un Bulletin a fait le bilan des travaux menés au service avec la collaboration de divers auteurs. Nous avons rencontré quatre de ceux-ci et les renseignements qu'ils nous ont fournis témoignent bien du bilinguisme. Dans un cas, tout le travail de recherche a été fait en anglais, puis un francophone a rédigé le texte en français et la traduction anglaise a suivi. Dans un autre cas, tout le travail a été fait en français avec traduction immédiate.

Le bilinguisme va même plus loin. Pour deux articles rédigés en français, certaines parties des recherches directement intégrées au texte final l'ont été en anglais et la traduction française en a été faite ultérieurement. Voilà un cas remarquable de collaboration intime et informelle entre les deux groupes ethniques.

Cela se rapproche assez du Service de la Police où

95% des communications internes sont françaises. Dans les dossiers du personnel, la proportion d'examens en langue anglaise atteint 13%. Pour la rédaction des examens, la langue de l'aspirant est respectée. Par contre, toutes les directives émises depuis 1964 l'ont été en français seulement et les diverses formules sont quasi toujours en français.

Il y a une certaine disparité entre le pourcentage du travail fait en anglais et celui des effectifs policiers. S'explique-t-il parce que le policier anglais encadré par la masse francophone est assimilé et prend l'habitude de rédiger ses rapports en français ou parce qu'il est contraint de le faire? Divers témoignages incitent plutôt à y voir une intégration lente dont l'anglophone serait plus ou moins conscient. On le dit libre d'écrire dans sa langue et il l'est de fait. On a pourtant vu le poids d'une certaine contrainte. Les cours sont donnés en français, le code de discipline n'existe que dans une édition française. Une traduction anglaise a été décidée mais elle reste à faire.

Les communications entre les services se font en français. Entre celui des Finances et les autres services, l'exception vient encore des dossiers d'emprunts et de rachats. Entre les services de l'Urbanisme et de la Police et les autres unités, la totalité des communications est en français. Le nombre de dossiers analysés est assez considérable pour le poser avec une grande certitude.

Entre l'autorité municipale et les services, le français prévaut tout autant. Tout ce qui se fait entre le Service des Finances et le Bureau du Secrétaire Administratif est en français. Avec le Comité Exécutif toutefois relevons quelques documents en anglais mais une fois de plus l'exception vient du dossier des emprunts. Dès qu'il s'agit d'échanges avec les milieux d'affaires, les communications internes elles-mêmes tendent à se faire en anglais. Entre le service et les conseillers municipaux le français prédomine largement mais il faut bien distinguer entre le Conseil pris comme un tout et les conseillers pris comme individus. Avec le Conseil la règle vaut mais avec un conseiller tout dépend de la langue de ce dernier.

Ces diverses modalités sont tout autant visibles dans les deux autres services, il est donc sans intérêt de s'attarder à le prouver longuement.

Enfin, quant aux documents de base à usage interne, les manuels et ouvrages de référence, voici ce que l'on trouve aux services de l'Urbanisme et de la Police.

La bibliothèque du Service d'Urbanisme contient environ 2,500 livres. Deux échantillons, pour le fichier des auteurs et pour le fichier par titres, indiquent qu'entre 70 et 75% des volumes sont de langue anglaise, surtout américains. Un relevé des abonnements ou périodiques reçus donne à peu près

la même proportion aux documents de langue anglaise.

Au Service de la Police, les choses diffèrent passablement. Il existe une formule pour chaque type de rapport ou de communication interne. Plus des trois quarts sont en français, 5% en anglais, chacune étant la traduction de son équivalent en français. Ces formules exclusivement anglaises servent surtout dans les relations avec les citoyens de langue anglaise.

On peut donc conclure que le français domine nettement dans les communications internes. A l'intérieur des trois services cela atteint près de 95%.

Cependant le respect de la minorité de langue anglaise est visible surtout dans le service où elle est forte, ce qui correspond aux résultats de notre questionnaire.

b) <u>les Communications Externes</u>.

Les communications externes sont celles que les services ont avec les citoyens, avec les professionnels, avec les groupes et les gouvernements (municipal, provincial, fédéral). Il y a aussi les documents officiels faits par les services pour usage extérieur. Divers relevés des appels téléphoniques s'ajoutent ici à l'étude des dossiers.

Presque la moitié des communications du Service des Finances à des citoyens sont en anglais. Par contre, les deux tiers de celles qui viennent des citoyens sont en français. Une règle très répandue veut que chaque demande reçoive une réponse dans la langue du demandeur.

Au Service d'Urbanisme, 17% des communications du service vers des citoyens sont en anglais. Par contre les communications adressées au service par des citoyens sont dans 50% des cas en français et dans 50% des cas en anglais.

La règle générale se vérifie encore au Service d'Urbanisme. Le citoyen écrit dans la langue qui lui est la plus familière et le service répond dans cette langue: des proportions très proches de celles que nous venons de citer valent pour ce service et celui de la Police.

Le modèle s'applique ensuite aux relations entre services et professionnels, i.e. avocats, gérants de banques, architectes, etc.

Avec le Service des Finances, les communications des professionnels sont même en majorité de langue anglaise. Tant dans les demandes que dans les réponses l'anglais est plus utilisé car une bonne majorité met en cause diverses banques. Exception faite des Caisses Populaires, de la Banque Canadienne Nationale et de quelques maisons de courtage canadiennes françaises, l'anglais est la langue habituelle.

Au Service d'Urbanisme, la proportion du français augmente et se situe environ aux trois quarts. A quoi cela est-il dû? Probablement au fait que le Service d'Urbanisme est certainement l'un de ceux qui entretient des liens avec des groupements très divers. Ainsi quand il prépare un projet, par exemple les plans de l'autoroute du Boulevard Décarie, il a travaillé avec la Commission des Transports de Montréal. On forme alors une commission qui aura une existence plus ou moins longue selon la question. Les procès-verbaux des réunions tenues par les diverses commissions pour les autoroutes sont parfois rédigés en anglais même si les réunions se sont tenues en français: parce que celui qui les a écrits était plus familier avec la langue anglaise. Dès que la Voirie provinciale est présente à une assemblée celle-ci se tient en français. Par contre, avec le Pacifique Canadien elles se déroulent toujours en anglais et la plupart du temps en anglais avec le Canadien National, et aussi avec le Conseil des ports nationaux.

De façon générale donc la langue de communication adoptée pour chaque réunion sera celle du représentant de l'extérieur et les procès-verbaux seront rédigés dans l'une ou l'autre. Il ne semble pas y avoir ici de problème et chacun utilise une langue aussi facilement que l'autre. Il arrivera même que les réunions d'une même commission seront tantôt en français, tantôt en anglais.

Quand il y a échange avec un gouvernement, le français est presque toujours utilisé si c'est le gouvernement provincial, mais surtout l'anglais avec le gouvernement fédéral. Un fonctionnaire qui a travaillé de très près au projet des Habitations Jeanne-Mance a précisé cette forme du bilinguisme: lorsque la ville faisait affaire avec la Société Centrale d'Hypothèque et de Logement, organisme de la Couronne, elle se servait habituellement de l'anglais avec le Bureau Central d'Ottawa et du français avec le Bureau régional de Montréal.

Voyons en dernier lieu les documents officiels que publient les services. Le bilinguisme est alors beaucoup plus répandu.

Au Service des Finances, 89% des documents analysés sont bilingues. Les publications du Service d'Urbanisme sont bilingues dans 75% des cas. Au début, certaines ont eu deux éditions séparées, française et anglaise, mais depuis le bilinguisme est total.

Une première ligne de force générale veut donc que dans leurs échanges avec l'extérieur, quel qu'en soit le niveau, les services utilisent la langue de l'interlocuteur. Une seconde montre que dans la manipulation courante des documents officiels, le bilinguisme est général. Pour appuyer ces affirmations et surtout pour vérifier la première, citons

quelques chiffres globaux. Les communications entre les trois services et les citoyens ou les professionnels sont en anglais deux fois sur cinq.

Répétons encore que les communications externes sont fortement influencées par l'interlocuteur. Par exemple, un organisme anglais peut avoir dans son personnel un canadien français qui fera le contact avec la ville.

Rappelons les traits qui se sont progressivement dessinés et qui donnent deux situations passablement contrastées.

La prépondérance du français est indiscutable à l'intérieur. L'utilisation de l'anglais fait exception. Faut-il s'en étonner puisque 97% des fonctionnaires sont de langue française. On peut croire qu'une étude des autres services de l'administration eût donné la plupart du temps une plus forte place encore à la langue française.

Ajoutons une remarque qui nous paraît essentielle. Bien que l'administration montréalaise soit largement française, elle paraît respecter le droit de chaque citoyen de s'exprimer dans l'une ou l'autre langue officielle. Ce bilinguisme de fait, ne paraît pas non plus entraîner aucune lenteur administrative. L'usage de l'une ou l'autre langue est courant.

Vers l'extérieur par contre les deux langues sont beaucoup plus dans une situation d'égalité, ce qu'avait déjà révélé le questionnaire.

c) le Bureau du Secrétaire Administratif.

Le Bureau du Secrétaire Administratif, appelé jusqu'en juillet dernier la Direction des Services, occupe une place spéciale dans l'ensemble des services municipaux. L'essentiel de son travail consiste à transmettre aux différents services les ordres, résolutions et règlements passés au Comité Exécutif puis à recevoir de ceux-ci les demandes qu'il transmettra au Comité Exécutif. Le Bureau du Secrétaire Administratif est donc au centre de toute la communication entre les services municipaux et les organismes de décision, d'où son intérêts dans une étude de la communication dans l'administration montréalaise. Nous avons là un angle privilégié pour examiner la communication interne et même les échanges avec l'extérieur pourront être éclairés de meilleure façon. En effet, le Bureau du Secrétaire Administratif peut recevoir des demandes de citoyens ou de groupes qu'il transmettra ensuite au Comité Exécutif.

Le personnel du Bureau est exclusivement de langue française.

Quatre domaines nous ont servi de point de repère.

Tous les dossiers sur le personnel ont été analysés, nominations, promotions, démissions et renvois. Grâce aux documents sur le zonage et les expropriations nous avons abordé les communications entre l'Hôtel de Ville et quatre quartiers municipaux, deux de langue française et deux de langue anglaise et au sujet du Boulevard Dorchester. Troisièmement, les questions financières car les dossiers sur les emprunts passent aussi par le Bureau. Enfin, les questions d'incorporation ont été retenues parce qu'elles ont pour origine des demandes provenant de groupes. Avant de prendre une décision, l'administration municipale réunit les renseignements nécessaires d'où un réseau de communications qui vont des autorités municipales au Bureau et de celui-ci aux services. Le tout retourne alors à l'administration par l'intermédiaire du Bureau du Secrétaire Administratif. Les dossiers sur les incorporations de 1960 à 1964 ont tous été étudiés.

Les matières que nous venons d'énumérer englobent les principaux secteurs du travail du Bureau du Secrétaire Administratif. Que pouvons-nous en conclure sur les communications?

Un premier résultat très net: le Bureau du Secrétaire Administratif accentue carrément les tendances que nous avons dégagées dans les trois autres services. A un point tel que nous ne pensons pas souhaitable de présenter en détail ici les résultats de ces analyses supplémentaires mais nous

nous contenterons plutôt de revoir quelques points pour compléter ce que nous savons déjà.

Les communications internes du Bureau du Secrétaire Administratif sont fort rares, son personnel est restreint et il est surtout orienté vers les autres services. Rien à noter d'intéressant pour l'utilisation des langues.

Les modes des communications entre le Bureau et les services s'intègrent tout-à-fait à ce que nous avons vu auparavant. Tout se fait en français. Un seul exemple: à propos des expropriations pour le Boulevard Dorchester, toutes les communications, plus de deux cents mémos, sont entièrement en français.

Avec les autorités municipales on utilise indifféremment le français ou l'anglais et aussi dans les communications externes. Le Bureau du Secrétaire Administratif n'apporte pas d'élément nouveau. Lui aussi se sert surtout du français mais il communiquera en anglais avec les conseillers de cette langue, par exemple avec le vice-président du Comité Exécutif qui est un anglophone.

Les problèmes de zonage dans des quartiers anglophones sont surtout soumis par des conseillers anglophones et tout se fait alors en anglais comme aussi dans le cas des expropriations.

Tout dépend ici encore de l'origine du demandeur, que ce soit pour des questions individuelles ou pour des incorporations de groupes.

Section IV.

LE BILINGUISME CHEZ LES FONCTIONNAIRES ET LES CONSEILLERS.

Nous voudrions terminer l'étude de l'utilisation des deux langues par une brève discussion sur le bilinguisme des administrateurs. Quel est le degré de bilinguisme de chaque groupe, cela s'est-il modifié, pour quelles raisons, peut-on déceler des tendances pour l'avenir? Les réponses nous viennent encore des participants eux-mêmes.

Auparavant, l'unilinguisme souvent anglais avait dominé mais, fidèle à une longue évolution, le bilinguisme s'est amélioré de façon générale dans la période récente de l'administration de Montréal. Pour un francophone sur cinq, cela est quasi assuré, il y a eu progrès en ce sens depuis le début de la carrière. Le travail à l'Hôtel de Ville serait pour plusieurs l'occasion d'élargir la connaissance des langues.

Les causes et motifs de ce renouvellement sont multiples et renvoient à maints aspects de notre enquête. Le changement dans le personnel longuement décrit au chapitre précédent est une première mais le questionnaire dégage une tendance à vouloir regrouper les anglophones sous des supérieurs de même langue. Le tiers des répondants anglophones

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 17: Evolution du degré de bilinguisme et origine ethnique.

Question 20: Selon vous à votre entrée au service de la ville de Montréal étiez-vous plus bilingue, moins bilingue ou aussi bilingue que maintenant?

Plus bilingue
Aussi bilingue
Moins bilingue

	Total	Plus	Autant	Moins
Français	202	41	118	43
%	100	20.3	58.4	21.3
Anglais	96	67	24	5
%	100	69.8	25.0	5.2
Total	298	108	142	48
%	100	36.2	47.7	16.1

Chi carré significatif

Ref.: Texte page 196.

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 18: Origine du supérieur hiérarchique et origine ethnique.

Question 17: Quelle est la langue maternelle de votre supérieur hiérarchique actuel?

Anglaise
Française
Autre (spécifiez.

	Total	Anglais	Français
Français	207	14	193
%	100	6.8	93.2
Anglais	95	22	73
%	100	23.2	76.8
Total	302	36	266
%	100	11.9	88.1

Chi carré significatif

Ref.: Texte page 196.

sont dans cette catégorie. Est-ce dû à une politique délibérée ou à une évolution à peu près normale, les anglophones étant embauchés dans les services où il y a des supérieurs anglophones et où aussi il sont plus nombreux? N'oublions pas que c'est de 1945 que date la diminution des anglophones aux niveaux élevés.

Une administration française et bilingue résulte aussi de transformations plus vastes. Les relations extérieures de l'administration ont changé depuis quelques années. Ce qui se passe depuis environ cinq ans à l'intérieur coïncide tout-à-fait avec la croissance d'une activité publique diversifiée.Les demandes et les pressions des francophones ont augmenté.

Mentionnons enfin de nouvelles attitudes et opinions auxquelles nous consacrons le second Titre de ce chapitre.

Comparons maintenant les deux groupes sur leur bilinguisme. A quel point se jugent-ils capables de parler, d'écrire, de lire et en général de comprendre les deux langues? Comment aussi chacun juge-t-il l'autre?

Les réponses varient passablement entre les conseillers municipaux et les fonctionnaires. D'abord, les conseillers anglophones semblent beaucoup moins bilingues que leurs vis-à-vis dans l'administration et ils le sont aussi par rap-

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 19: Facilité de parler l'autre langue et origine ethnique.

Question 58a: Avec quelle facilité parlez-vous l'anglais ou le français? (selon le cas).

1. Facilement
2. Difficilement.

	Total	Facile	Difficile
Français	209	179	30
%	100	85.6	14.4
Anglais	96	75	21
%	100	78.1	21.9

Chi carré significatif

Ref.: Texte page 197.

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 20: Facilité d'écrire l'autre langue et origine ethnique.

Question 58b: Avec quelle facilité écrivez-vous l'anglais ou le français (selon le cas)?

1. Facilement
2. Difficilement.

	Total	Facile	Difficile
Français	208	156	52
%	100	75.0	25.0
Anglais	89	41	48
%	100	46.1	53.9

Chi carré significatif.

Ref.: Texte page 197.

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 21: Facilité de lire l'autre langue et origine ethnique.

Question 58c: Avec quelle facilité lisez-vous l'anglais ou le français (selon le cas)?

1. Facilement
2. Difficilement.

	Total	Facile	Difficile
Français	208	190	18
%	100	91.3	8.7
Anglais	95	78	17
%	100	82.1	17.9

Ref.: Texte page 197.

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 22: Facilité de comprendre l'autre langue et origine ethnique.

Question 58d: Avec quelle facilité comprenez-vous l'anglais ou le français (selon le cas)?

1. Facilement
2. Difficilement.

	Total	Facile	Difficile
Français	208	193	15
%	100	92.8	72
Anglais	96	88	8
%	100	91.7	8.3

Ref.: Texte page 197.

port à leurs collègues, pour parler l'autre langue et surtout l'écrire: la totalité des francophones parlent bien l'autre langue tandis qu'un tiers des anglophones avouent parler, écrire ou lire difficilement le français.

Au contraire 80% des fonctionnaires de langue anglaise le parlent aisément, la contrepartie est aussi juste mais davantage d'anglais prétendent parler très facilement le français que de français très facilement l'anglais. En général, tous croient pouvoir comprendre l'autre langue et l'utiliser sans difficulté.

L'écrire n'est pas aussi simple et répandu. Les francophones ont alors un avantage incontestable, dans une proportion qui passe presque du simple au double. Plus de la moitié des fonctionnaires anglophones admettent écrire difficilement le français. Même relation pour la lecture mais ici les deux groupes diffèrent moins.

Sur le plan individuel, le degré d'instruction joue: plus il s'élève plus aussi le bilinguisme s'élève: il y a une relation assurée entre parler une autre langue et le niveau d'instruction et elle semble fort probable avec les autres manifestations du bilinguisme. Dans les deux groupes la possession d'une autre langue est fonction du niveau d'instruction. Les autres variables jouent beaucoup moins.

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 23: Facilité de parler l'autre langue, instruction et origine ethnique.

Question 58a: Avec quelle facilité parlez-vous l'anglais ou le français (selon le cas)?

1. Facilement
2. Difficilement.

Français:

	Total	Facile	Difficile
10 et -	105	91	14
%	100	86.7	13.3
11 et +	100	85	15
%	100	85.0	15.0
Total	205	176	29
%	100	85.9	14.1

Anglais:

	Total	Facile	Difficile
10 et -	58	42	16
%	100	72.4	27.6
11 et +	38	33	5
%	100	86.8	13.2
Total	96	75	21
%	100	78.1	21.9

Chi carré significatif.

Ref.: Texte page 198.

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 24: Facilité d'écrire l'autre langue, instruction et origine ethnique.

Question 58b: Avec quelle facilité écrivez-vous l'anglais ou le français (selon le cas)?

1. Facilement
2. Difficilement.

Français:

	Total	Facile	Difficile
10 et -	104	72	32
%	100	69.2	30.8
11 et +	100	81	19
%	100	81.0	19.0
Total	204	153	51
%	100	75.0	25.0

Anglais:

	Total	Facile	Difficile
10 et -	51	22	29
%	100	43.1	56.9
11 et +	38	19	19
%	100	50.0	50.0
Total	89	41	48
%	100	46.1	53.9

Chi carré significatif.

Ref.: Texte page 198.

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 25: Facilité de lire l'autre langue, instruction et origine ethnique.

Question 58c: Avec quelle facilité lisez-vous l'anglais ou le français (selon le cas)?

1. Facilement
2. Difficilement.

Français:

	Total	Facile	Difficile
10 et -	104	93	11
%	100	89.4	10.6
11 et +	100	93	7
%	100	93.0	7.0
Total	204	186	18
%	100	91.2	8.8

Anglais:

	Total	Facile	Difficile
10 et -	57	42	15
%	100	73.7	26.3
11 et +	38	36	2
%	100	94.7	5.3
Total	95	78	17
%	100	82.1	17.9

Chi carré significatif.

Ref. : Texte page 198

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 26: Facilité de comprendre l'autre langue, instruction et origine ethnique.

Question 58d: Avec quelle facilité comprenez-vous l'anglais ou le français (selon le cas)?

1. Facilement
2. Difficilement.

Français:

	Total	Facile	Difficile
10 et -	104	99	5
%	100	95.2	4.8
11 et +	100	90	10
%	100	90.0	10.0
Total	204	189	15
%	100	92.6	7.4

Anglais:

	Total	Facile	Difficile
10 et -	58	53	5
%	100	91.4	8.6
11 et +	38	35	3
%	100	92.1	7.9
Total	96	88	8
%	100	91.7	8.3

Ref : Texte page 198.

Chez les conseillers et chez les fonctionnaires, plus on est jeune et moins il y a longtemps que l'on est à l'Hôtel de Ville, moins on semble bilingue mais il faut rester très prudent ici. A toutes fins pratiques, il n'y a pas de lien net entre l'ancienneté, l'âge, la position hiérarchique et le degré de bilinguisme. Les pourcentages varient trop d'une catégorie à l'autre pour que l'on puisse tirer quelque conclusion que ce soit.

Peut-on se fier au jugement que chaque groupe ethnique porte sur son bilinguisme? Mis à côté de celui de l'autre communauté, il témoigne à son tour d'une propension à se voir sous un jour plus favorable. Tous les conseillers anglophones disent bien que leurs collègues sont bilingues mais le renversement dans les évaluations est continuel parmi les fonctionnaires. L'écart est cependant plus élevé entre les deux jugements sur le bilinguisme des anglophones.

Résumons: si le bilinguisme est courant à l'Hôtel de Ville de Montréal, les francophones le pratiquent surtout car les canadiens anglais semblent beaucoup plus à l'aise pour recevoir l'autre langue, écouter ou lire, que pour s'exprimer à travers elle.

A travers les opinions recueillies sur le bilinguisme, y a-t-il les signes d'une évolution dans un sens ou l'autre?

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 27: Jugement sur le degré de bilinguisme des francophones et origine ethnique.

Question 32: Selon vous, l'ensemble des personnes d'expression française qui travaillent au service de la ville est-il:

Très bilingue
Assez bilingue
Pas bilingue

	Total	Parf.Bil.	Ass. Bil.	Pas Bil.
Français	207	17	179	11
%	100	8.2	86.5	5.3
Anglais	95	8	76	11
%	100	8.4	80.0	11.6
Total	302	25	255	22
%	100	8.3	84.4	7.3

Chi carré significatif.

Ref.: Texte page 199.

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 28: Jugement sur le degré de bilinguisme des anglophones et origine ethnique.

Question 33: Selon vous, l'ensemble des personnes d'expression anglaise qui travaillent au service de la ville est-il:

Très bilingue
Assez bilingue
Pas bilingue

	Total	Parf.Bil.	Ass.Bil.	Pas Bil.
Français	206	8	157	41
%	100	3.9	76.2	19.9
Anglais	96	10	74	12
%	100	10.4	77.1	12.5
Total	302	18	231	53
%	100	6.0	76.5	17.5

Chi carré significatif.

Ref.: Texte page 199.

L'insistance sur l'utilisation du français paraît devenir sans cesse plus lourde. Chaque groupe ethnique souhaite bien que l'autre se serve de sa propre langue mais l'élément francophone se fait plus exigeant et veut davantage que tous parlent français, presque tous les canadiens français réclament cette pratique.

Le canadien anglais est en même temps plus conscient de l'inutilité relative de parler sa langue mais aussi beaucoup plus tolérant pour les siens puisqu'il accepte beaucoup plus qu'on parle peu ou pas le français: alors que les francophones exigent que les anglophones parlent très bien le français, la moitié seulement de ceux-ci s'en font une nécessité.

L'unilinguisme peut-il être souhaitable, avons-nous demandé? Oui, selon une bonne minorité des francophones, 20%; non, pour tous les anglophones. Ils savent bien l'unilinguisme anglais impossible et tous réclament le bilinguisme.

Relevons encore l'influence du degré d'instruction. Plus on est instruit, plus on veut que le français soit la seule langue. Un quart de ceux qui ont un diplôme supérieur sont de cet avis qui, au niveau primaire, n'est partagé que par un peu moins de 4% des répondants.

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 29: Jugement sur la langue de base de l'administration et l'origine ethnique.

Question 35: La langue de base de l'administration devrait-elle être:

Le français
Surtout le français
Autant le français que l'anglais.

	Total	Français	Fr. surt.	Fr.Ang.
Français	203	53	81	69
%	100	26.1	39.9	34.0
Anglais	95	8	35	52
%	100	8.4	36.8	54.7
Total	298	61	116	121
%	100	20.5	38.9	40.6

Chi carré significatif.

Ref.: Texte page 200.

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 30: Attitude selon les groupes ethniques concernant le degré de bilinguisme des francophones.

Question 61: Acceptez-vous qu'une personne d'expression française qui travaille au service de la ville parle:

Pas l'anglais
Bien l'anglais.

	Total	Pas l'anglais	Bien l'anglais
Français	208	41	167
%	100	19.7	80.3
Anglais	95	31	64
%	100	32.6	67.4
Total	303	72	231
%	100	23.8	76.2

Chi carré significatif.

Ref.: Texte page 200.

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 31: Attitude selon les groupes ethniques concernant le degré de bilinguisme des anglophones.

Question 62: Acceptez-vous qu'une personne d'expression anglaise qui travaille au service de la ville parle:

Pas le français
Bien le français.

	Total	Pas Fr.	Bien Fr.
Français	208	12	196
%	100	5.8	94.2
Anglais	95	20	75
%	100	21.1	78.9
Total	303	32	271
%	100	10.6	89.4

Chi carré significatif.

Ref.: Texte page 200.

CONSEILLERS.

TABLEAU 32: Attitude selon les groupes ethniques concernant le degré de bilinguisme des conseillers francophones.

Question 50: Acceptez-vous qu'un conseiller d'expression française parle:

Pas l'anglais
Bien l'anglais.

	Total	Pas Ang.	Bien Ang.
Français	76	15	61
%	100	19.7	80.3
Anglais	25	17	8
%	100	68.0	32.0
Total	101	32	69
%	100	31.7	68.3

Chi carré significatif.

Ref.: Texte page 200.

CONSEILLERS.

TABLEAU 33: Attitude selon les groupes ethniques concernant le degré de bilinguisme des conseillers anglophones.

Question 51: Acceptez-vous qu'un conseiller d'expression anglaise parle:

Pas le français
Bien le français.

	Total	Pas Fr.	Bien Fr.
Français	75	8	67
%	100	10.7	89.3
Anglais	25	13	12
%	100	52.0	48.0
Total	100	21	79
%	100	21.0	79.0

Chi carré significatif.

Ref.: Texte page 200.

Posé d'une autre manière (quelle devrait être la langue de base de l'administration?) Les attitudes sur l'unilinguisme se séparent avec encore plus de netteté. La grande majorité des francophones souhaite l'usage exclusif ou presque du français comme langue de travail, voilà un voeu très largement répandu qui est à la frontière des attitudes et des opinions.

cf. tableau 17, p. 209 ...

TITRE SECOND.

ATTITUDES ET OPINIONS.

Les chiffres ont d'abord dessiné la structure de l'administration montréalaise. Par eux, l'inégalité de représentation des groupes ethniques est devenue évidente mais la place faite aux deux langues officielles, la situation réelle du bilinguisme, ne correspond toutefois pas à ce que laisserait supposer les nombres.

On pressent ce qui en découlera pour les mentalités et les conceptions, les attitudes et les opinions. Que les francophones se sentent davantage à l'aise dans l'administration montréalaise ne fait pas de doute et les administrateurs montréalais participent d'une idéologie plus vaste et complexe.

Il importe donc d'aller voir ce que pensent les représentants eux-mêmes des groupes ethniques à l'Hôtel de Ville de Montréal en majorant alors la proportion des effectifs anglophones pour savoir les réactions de la minorité.

Grâce au même questionnaire, nous avons sollicité les vues de la totalité des conseillers municipaux depuis 1944 et d'un échantillon de quatre cents fonctionnaires dont cent cinquante anglophones. Les fonctionnaires ont répondu

à 75% mais les conseillers municipaux n'ont donné que la moitié des réponses possibles. Nous savons cependant que ce sont les conseillers qui ont siégé il y a dix, quinze et surtout vingt ans qui ont le moins répondu soit parce qu'il a été impossible de les rejoindre, soit parce que leur intérêt a beaucoup diminué. Parmi les conseillers en poste depuis 1957, les trois-quarts ont accueilli favorablement notre démarche.

Le facteur ethnique compte sûrement pour ce personnel, mais jusqu'où joue-t-il et sur quoi précisément? Autrement dit, y a-t-il un problème ethnique et, si oui, quelle en est la nature? Nul ne peut se surprendre que dans les conditions présentes l'administration montréalaise soit perçue d'abord comme française mais reste à voir la condition des autres groupes ethniques et comment ceux-ci la ressentent.

Certaines voies nous ont paru plus prometteuses pour répondre à cette vaste et délicate interrogation. Ce que l'on pense de la proportion actuelle de chaque groupe, trouve-t-on cela juste et suffisant, souhaite-t-on des modifications et lesquelles, comment évalue-t-on l'influence de l'origine ethnique dans les chances de réussir une carrière aussi bien administrative que législative, comment définit-on ses raisons d'appartenir à l'administration montréalaise et quels buts poursuit-on, quel rôle et quelles fonctions attribue-t-on à l'administrateur montréalais? Voilà les principaux thèmes de

notre enquête. Etant acquis qu'il y a une minorité, comment celle-ci s'intègre-t-elle et quelles sont ses croyances?

Les chapitres antérieurs prennent un sens plus net, ressortent mieux les points forts et les nuances. Conclure tout simplement que l'administration montréalaise est essentiellement francophone et en rendre compte par une évolution socio-économique demeure à la fois trop facile et trop simple. Les sentiments d'appartenance et d'identification des intéressés eux-mêmes vont renouveler nos vues.

L'analyse statistique a été très poussée dans ce Titre. Dans les thèmes que nous venons d'énumérer, il n'y a pas que l'origine ethnique qui importe: l'âge, l'occupation, l'instruction ne sont pas à laisser de côté et ces multiples possibilités ont été vérifiées.

Souvent, la probabilité de l'influence du facteur ethnique est confirmée par les tests et c'est là le fondement de nos conclusions mais d'autres généralisations que les chiffres garantissent moins peuvent en s'additionnant en venir à s'éclairer mutuellement comme chez les conseillers où le nombre des réponses empêche les calculs nécessaires.

Faut-il augmenter les effectifs de chaque groupe?

Prenons d'abord les choses sous leur aspect le plus

simple et évident: les effectifs de chaque groupe ethnique. Les trouve-t-on satisfaisants ou bien souhaite-t-on un changement?

Les canadiens français ne paraissent pas tellement préoccupés de cela mais leurs collègues anglophones, conscients de leur faible représentation, sont d'un tout autre avis. C'est du moins celui de plus de la moitié d'entre eux. A remarquer, au contraire, qu'un tiers des francophones pensent qu'il y aurait lieu d'améliorer leur propre part et que la moitié pense qu'une augmentation des canadiens anglais causerait plus de frictions alors que les intéressés y voient une manière de réduire celles-ci.

Au Conseil Municipal, la distance est encore plus grande. Quasi la moitié des francophones juge qu'ils ne sont pas assez nombreux ce à quoi s'oppose la majorité de leurs collègues de langue anglaise mais en même temps une augmentation des effectifs anglophones est rejetée par les deux tiers du groupe français et souhaitée par les quatre-cinquièmes des anglophones.

Sur la composition du Comité Exécutif, l'attitude est très voisine: dans une proportion exactement opposée les deux groupes recommandent ou rejettent: si les quatre-cinquièmes des francophones s'opposent à une augmentation des membres de langue anglaise, les quatre-cinquièmes de leurs collègues

simple et évident: les effectifs de chaque groupe ethnique. Les trouve-t-on satisfaisants ou bien souhaite-t-on un changement?

Les canadiens français ne paraissent pas tellement préoccupés de cela mais leurs collègues anglophones, conscients de leur faible représentation, sont d'un tout autre avis. C'est du moins celui de plus de la moitié d'entre eux. A remarquer, au contraire, qu'un tiers des francophones pensent qu'il y aurait lieu d'améliorer leur propre part et que la moitié pense qu'une augmentation des canadiens anglais causerait plus de frictions alors que les intéressés y voient une manière de réduire celles-ci.

Au Conseil Municipal, la distance est encore plus grande. Quasi la moitié des francophones juge qu'ils ne sont pas assez nombreux ce à quoi s'oppose la majorité de leurs collègues de langue anglaise mais en même temps une augmentation des effectifs anglophones est rejetée par les deux tiers du groupe français et souhaitée par les quatre-cinquièmes des anglophones.

Sur la composition du Comité Exécutif, l'attitude est très voisine: dans une proportion exactement opposée les deux groupes recommandent ou rejettent: si les quatre-cinquièmes des francophones s'opposent à une augmentation des membres de langue anglaise, les quatre-cinquièmes de leurs collègues

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 34: Augmentation du nombre des fonctionnaires francophones et origine ethnique.

Question 42: Désirez-vous qu'il y ait augmentation du groupe des personnes d'expression française au service de la ville?

Oui
Non
Aucune différence.

	Total	Oui	Non	Pas Diff.
Français	204	67	26	111
%	100	32.8	12.7	54.4
Anglais	95	2	39	54
%	100	2.1	41.1	56.8
Total	299	69	65	165
%	100	23.1	21.7	55.2

Chi carré significatif.

Ref.: Texte page 205.

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 35: Augmentation du nombre des fonctionnaires anglophones et origine ethnique.

Question 43: Désirez-vous qu'il y ait augmentation du groupe des personnes d'expression anglaise au service de la ville?

Oui
Non
Aucune différence.

	Total	Oui	Non	Pas Diff.
Français	207	17	86	104
%	100	8.2	41.5	50.2
Anglais	96	52	8	36
%	100	54.2	8.3	37.5
Total	303	69	94	140
%	100	22.8	31.0	46.2

Chi carré significatif.

Ref.: Texte page 205.

CONSEILLERS.

TABLEAU 36: Augmentation du nombre des conseillers francophones et origine ethnique.

Question 31: Désirez-vous qu'il y ait augmentation du nombre des conseillers d'expression française au sein du Conseil?

Oui
Non

	Total	Oui	Non
Français	77	30	47
%	100	39.0	61.0
Anglais	24	13	11
%	100	54.2	45.8
Total	101	43	58
%	100	42.6	57.4

Chi carré significatif.

Ref.: Texte page 205.

CONSEILLERS.

TABLEAU 37: Augmentation du nombre des conseillers anglophones et origine ethnique.

Question 32: Désirez-vous qu'il y ait augmentation du nombre des conseillers d'expression anglaise au sein du Conseil?

Oui
Non.

	Total	Oui	Non
Français	76	52	24
%	100	68.4	31.6
Anglais	24	4	20
%	100	16.7	83.3
Total	100	56	44
%	100	56.0	44.0

Chi carré significatif.

Ref.: Texte page 205.

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 38: Frictions dues à l'augmentation des fonctionnaires anglais et français (selon le cas) et origine ethnique.

Question 41: Si la proportion de personnes d'expression anglaise dans l'administration était plus forte, pensez-vous qu'il y aurait plus de frictions ou moins de frictions entre les groupes ethniques?

Moins de frictions
Plus de frictions
Identique.

	Total	Moins	Plus	Autant
Français	202	14	109	79
%	100	6.9	54.0	39.1
Anglais	95	30	19	46
%	100	31.6	20.0	48.4
Total	297	44	128	125
%	100	14.8	43.1	42.1

Chi carré significatif.

Ref.: Texte page 205.

anglais l'approuvent.

L'appartenance à un groupe linguistique ~~L'origine ethnique~~ marque sûrement ces positions d'autant plus significatives qu'elles touchent à l'un des mécanismes essentiels de la vie politique montréalaise. Bref, les anglophones disent clairement que leurs exigences ne sont pas satisfaites tandis que les francophones ne les trouvent en général pas justifiées tout en demeurant assez peu touchés par ces problèmes, forts déjà d'une solide majorité.

Que ces oppositions s'expliquent autrement que par l'origine ethnique est moins évident. Plus le niveau hiérarchique est bas, plus on craint les frictions causées par une modification du rapport des forces mais cette relation est bien faiblement prouvée.

Le degré d'instruction compterait peut-être davantage. Chez les deux groupes, plus on est instruit et moins on semble ouvert au changement. Le degré de nationalisme, aussi bien anglais que français, serait-il lié à l'instruction? La question a déjà été posée et elle méritera d'être approfondie.

Les chances de faire carrière sont-elles identiques?

La place de la langue française dans l'administration montréalaise amène-t-elle qu'un unilingue anglophone ne

pourrait s'intégrer? Les chances sont-elles meilleures pour un unilingue francophone? Devant l'engagement, la promotion ou l'élection estime-t-on que le bilinguisme est une donnée, sinon indispensable, très utile et que certains groupes possèdent quelque avantage?

Voilà justement des questions qui n'ont pas de réponses à peu près certaines mais où convergent plusieurs positions qui inclinent à répondre par l'affirmative. Les élus et les fonctionnaires ne jugent pas de façon profondément différente et ont des comportements assez voisins. La nécessité du bilinguisme ne paraît pas faire de doute. L'examen des autres variables propres à expliquer n'a rien donné d'utile et confirme plutôt les résultats acquis, ainsi les hauts fonctionnaires accordent qu'il est difficile à un unilingue d'obtenir un haut poste surtout pour un anglophone.

Soulignons bien aussi que nous ne cherchons pas ici à savoir quelle est la politique dans les faits mais bien plutôt à évaluer les sentiments et opinions du personnel politique de Montréal.

Tous reconnaissent que celui qui ne connaît qu'une langue est quasi dans l'impossibilité de faire une carrière municipale, avec un léger avantage pour l'unilingue francophone. cf. tableaux 39, pages [illegible]
" 41, page [illegible]

Au sein du fonctionnarisme, celui qui ne parle que

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 39: Travail d'un unilingue francophone et origine ethnique.

Question 36: Croyez-vous qu'un unilingue français puisse facilement, difficilement ou pas travailler au service de la ville?

Facilement
Difficilement
Impossible.

	Total	Facile	Diff.	Imp.
Français	204	97	94	13
%	100	47.5	46.1	6.4
Anglais	95	65	25	5
%	100	68.4	26.3	5.3
Total	299	162	119	18
%	100	54.2	39.8	6.0

Chi carré significatif.

Ref.: Texte page 207.

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 41: Promotion d'un unilingue francophone et origine ethnique.

Question 38: Pensez-vous qu'un unilingue français puisse atteindre les hauts postes de l'administration montréalaise?

Facilement
Difficilement
Impossible.

	Total	Facile	Diff.	Imp.
Français	204	57	106	41
%	100	27.9	52.0	20.1
Anglais	94	51	36	7
%	100	54.3	38.3	7.4
Total	298	108	142	48
%	100	36.2	47.7	16.1

Chi carré significatif.

Ref.: Texte page 207.

l'anglais n'a à peu près aucune chance, d'abord au niveau de l'emploi et plus encore par conséquent lors de la promotion. Chaque groupe perçoit la situation de l'autre meilleure que celui-ci ne le fait. Ce rapport est souvent du simple au double, ainsi, comparé à celui qui ne parle que l'anglais, les anglophones donnent cinq fois plus de chances à un unilingue français de réussir et ils jugent vingt-cinq fois plus aisé pour celui-ci de parvenir à des hauts postes. Une faible minorité francophone partage cette opinion.

cf. tableaux 40 et 41.

cf. tableaux 39 à 42.

Chez les élus, les perceptions sont assez proches sauf que l'unilinguisme apparaît comme une barrière moins importante. La moitié des deux groupes reconnaît qu'un unilingue francophone peut être élu au Conseil Municipal mais on croit aussi qu'un unilingue anglophone pourrait le faire compte tenu du constant désavantage que nous avons déjà abondamment souligné.

cf. tableaux 43 et 44.

De nouveau, les anglophones perçoivent bien davantage ces difficultés même si dans bien des cas leurs collègues leur donnent plus de chances qu'ils ne le croiraient. Sur tous les points et quel que soit l'angle, ils jugent leur position de façon beaucoup moins favorable.

De façon globale, si on accorde qu'il est plus difficile pour les anglophones unilingues de travailler au service de la ville, les français croient la chose un peu plus

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 40: Travail d'un unilingue anglophone et origine ethnique.

Question 37: Croyez-vous qu'un unilingue anglais puisse facilement, difficilement ou pas travailler au service de la ville?

Facilement
Difficilement
Impossible.

	Total	Facile	Diff.	Imp.
Français	204	25	132	47
%	100	12.3	64.7	23.0
Anglais	95	8	70	17
%	100	8.4	73.7	17.9
Total	299	33	202	64
%	100	11.0	67.6	21.4

Chi carré significatif.

Ref.: Texte page 207.

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 42: Promotion d'un unilingue anglophone et origine ethnique.

Question 39: Pensez-vous qu'un unilingue anglais puisse atteindre les hauts postes de l'administration montréalaise?

Facilement
Difficilement
Impossible.

	Total	Facile	Diff.	Imp.
Français	205	22	114	69
%	100	10.7	55.6	33.7
Anglais	94	2	57	35
%	100	2.1	60.6	37.2
Total	299	24	171	104
%	100	8.0	57.2	34.8

Chi carré significatif.

Ref.: Texte page 207.

CONSEILLERS.

TABLEAU 43: Election d'un conseiller français unilingue et origine ethnique.

Question 28: Pensez-vous qu'un conseiller ne parlant que le français puisse devenir membre du Comité Exécutif?

Facilement
Impossible.

	Total	Facile	Imp.
Français	74	39	35
%	100	52.7	47.3
Anglais	20	11	9
%	100	55.0	45.0
Total	94	50	44
%	100	53.2	46.8

Ref.: Texte page 207.

CONSEILLERS.

TABLEAU 44: Election d'un conseiller anglais unilingue et origine ethnique.

Question 29: Pensez-vous qu'un conseiller ne parlant que l'anglais puisse devenir membre du Comité Exécutif?

Facilement
Impossible.

	Total	Facile	Imp.
Français	76	21	55
%	100	27.6	72.4
Anglais	21	2	19
%	100	9.5	90.5
Total	97	23	74
%	100	23.7	76.3

Ref.: Texte page 207.

possible mais cela reste très faible.

Est-ce à dire pourtant que les francophones, majoritaires comme ils sont, accordent à leur langue une préférence telle qu'elle aurait pour effet de rejeter tous ceux qui ne la maîtriseraient pas bien? En d'autres mots, ceux-ci font-ils de la langue un critère de promotion et un avantage dans toute la carrière?

Si l'on met côte à côte la langue et la compétence, les deux groupes donnent la préférence à la dernière mais tout change dès que l'on fait la compétence égale. Le tiers des francophones veut alors donner la préférence au candidat de langue française et les anglophones, connaissant leur désavantage, refusent de se laisser enfermer en un tel dilemme et demandent, à très forte majorité, qu'un autre critère soit déterminé. L'analyse statistique confirme très nettement cette conclusion.

Nous croyons toucher là à un point fondamental. Bien qu'elle ne choisisse pas le francophone à cause de la langue qu'il parle, la majorité lui donne tout de même un très grand poids si la compétence est reconnue. Cela tranche nettement avec la très grande majorité des anglophones, environ 80%, qui proposent la recherche d'un autre critère. Un réalisme élémentaire leur a appris qu'ils ont peu de chances à compétence égale, d'où ils souhaitent d'autres possibilités.

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 45: Promotion en fonction de la langue parlée et origine ethnique.

Question 48: Lorsqu'il est question d'accorder une promotion, devrait-on donner préférence à la langue dans laquelle s'exprime le candidat ou à sa compétence?

Compétence
Langue parlée.

	Total	Compétence	Langue
Français	208	200	8
%	100	96.2	3.8
Anglais	95	93	2
%	100	97.9	2.1
Total	303	293	10
%	100	96.7	3.3

Ref.: Texte page 209.

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 46: Promotion de deux personnes (un C.F., un C.A.) de même compétence et origine ethnique.

Question 49: A compétence égale, lorsqu'il s'agit d'une promotion ou d'un engagement, doit-on accorder préférence aux canadiens d'expression française ou aux canadiens d'expression anglaise?

Aux canadiens d'expression française
Aux canadiens d'expression anglaise
Chercher un autre critère pour établir le choix.

	Total	Français	Aut. raison.
Français	207	67	140
%	100	32.4	67.6
Anglais	93	10	83
%	100	10.8	89.2
Total	300	77	223
%	100	25.7	74.3

Chi carré significatif.

Ref.: Texte page 209.

CONSEILLERS.

TABLEAU 48: Promotion de deux fonctionnaires (un C.F., un C.A.) de même compétence et origine ethnique.

Question 39: A compétence égale, lorsqu'il s'agit d'une promotion ou d'un engagement, doit-on accorder préférence aux canadiens d'expression française ou aux canadiens d'expression anglaise?

Aux canadiens d'expression française
Aux canadiens d'expression anglaise
Chercher un autre critère pour établir le choix.

	Total	Can.Fr.	Aut.raison
Français	75	47	28
%	100	62.7	37.3
Anglais	25	5	20
%	100	20.0	80.0
Total	100	52	48
%	100	52.0	48.0

Chi carré significatif.

Ref.: Texte page 209.

Aussi probable semble la préférence des francophones pour la langue dans les transactions entre la ville et des industries ou entreprises commerciales.

L'administration devrait-elle favoriser selon vous, avons-nous demandé, les industries et les commerces qui appartiennent à des canadiens français? Près de la moitié des francophones répondent par l'affirmative et aussi près de la moitié des canadiens anglais refusent et affirment qu'on ne devrait pas faire de discrimination entre les groupes ethniques lorsqu'il s'agit d'accorder les contrats. Les conseillers anglophones réagissent ici très fortement: plus de 80% d'entre eux s'opposent. En conséquence, sur les réponses à cette seconde question, l'origine ethnique a un effet certain.

Remarquons la progression des attitudes. Au fur et à mesure que la question se précise et que les alternatives sont nettes, les vues des deux groupes se séparent de plus en plus clairement. Les francophones attachent une importance croissante à leur origine ethnique et les anglophones forment une opposition plus serrée. En opposant origine ethnique et promotion on ne décelait rien mais à choisir entre compétence et origine ethnique, déjà les canadiens français s'affirmaient plus carrément et dans le domaine des affaires la tendance s'accentue encore puisque la moitié du groupe francophone privilégie l'aspect ethnique.

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 47: Préférence aux industries canadiennes françaises et origine ethnique.

Question 50: Croyez-vous que l'administration devrait accorder une préférence aux industries et aux commerces qui appartiennent aux canadiens français?

Oui
Non
Aucune différence.

	Total	Oui	Non	Aucune diff.
Français	207	97	33	77
%	100	46.9	15.9	37.2
Anglais	95	10	36	49
%	100	10.5	37.9	51.6
Total	302	107	69	126
%	100	35.4	22.8	41.7

Chi carré significatif.

Ref.: Texte page 210.

CONSEILLERS.

TABLEAU 49: Préférence aux industries canadiennes françaises et origine ethnique.

Question 40: Croyez-vous que l'administration devrait accorder une préférence aux industries et aux commerces qui appartiennent aux canadiens français?

Oui
Non
Aucune différence.

	Total	Oui	Non	Aucune diff.
Français	74	39	18	17
%	100	52.7	24.3	23.0
Anglais	26	1	15	10
%	100	3.8	57.7	38.5
Total	100	40	33	27
%	100	40.0	33.0	27.0

Chi carré significatif.

Ref.: Texte page 210.

Les buts et objectifs sont-ils de même nature?

Les raisons qui font entrer dans une administration et qui incitent à y demeurer peuvent révéler beaucoup. Francophones et anglophones sont-ils à l'Hôtel de Ville de Montréal pour les mêmes motifs, recherchent-ils des buts assez semblables et voisins? Les conceptions du travail, de son rôle et de ses fonctions éclairent le degré d'identification de chacun à la communauté et aussi celui de chaque groupe. Les liens entre le personnel politique et le public et les électeurs prennent forme ici et la vie politique montréalaise en est mieux connue.

L'étude des raisons et motifs est plus féconde chez les fonctionnaires tandis que celle des conceptions de la tâche et des rôles vaut surtout chez les conseillers municipaux. Nous nous attacherons donc à ces deux grandes questions en considérant successivement l'une et l'autre section du personnel politique de Montréal.

Il n'y a pas ici de mesures exactes et moins que jamais nous ne voulons laisser croire à des conclusions définitives. Peut-on malgré tout approcher diverses échelles de préférences? Les classifications établies par les individus et les groupes peuvent être reconstruites en comparant plusieurs choix et les similitudes et différences se détachent. Pour établir ce que nous appelle-

Transcribe?

rions un indice de préférence nous avons pondéré les quelques choix possibles. Celui qui compte le plus sera représenté par un chiffre et ainsi de suite. De tels calculs ne peuvent être pris strictement mais indiquent à leur tour des constantes qu'il faut replacer dans l'ensemble de cette étude.

a) chez les fonctionnaires.

Commençons par ce qui est le plus évident et aussi le plus communément reconnu. Plusieurs avouent, quelle que soit l'origine ethnique, être venus à la carrière municipale avant tout à cause de la stabilité de l'emploi.

Les nuances d'un groupe à l'autre viennent tout de suite après. D'abord, et comme on pouvait le prévoir, faire carrière compte bien davantage pour les francophones que pour les anglophones. Les premiers placent cette préoccupation aussi haut que la stabilité du travail mais les seconds ne lui donnent que le quatrième rang. N'est-ce pas là la meilleure preuve de ce que les anglophones sont bien conscients de leurs possibilités d'avenir? Par contre, ils placent la nature du travail et son intérêt un peu plus haut que les francophones.

Les salaires ou les avantages de la sécurité sociale ont une importance moyenne pour les deux groupes.

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 50: Motivations pour entrer au service de la ville et origine ethnique.

Question 73: Pourquoi êtes-vous entré au service de la ville de Montréal?

1. Parce que le salaire était attrayant.
2. Parce que les heures de travail étaient courtes.
3. Parce que le système de sécurité social était intéressant.
4. Parce que les possibilités d'y faire carrière sont excellentes.
5. Parce que l'emploi est stable.
6. Parce qu'il y a possibilité d'effectuer un travail utile à la communauté.
7. Parcd que le travail est intéressant.

Français	Anglais
1. carrière	1. stabilité
1. stabilité	2. travail intéressant
3. sécurité sociale	3. sécurité sociale
4. travail intéressant	4. carrière
5. salaire	5. travail utile
6. travail utile	6. salaire
7. heures courtes	7. heures courtes

Ref.: Texte page 212.

Distinguons dans les objectifs proposés, les objectifs proprement individuels, qui valent pour chacun, et des objectifs tournés vers la communauté ou le groupe. Ces derniers importent peu puisque la référence à un travail utile pour la communauté vient en fin de liste pour les deux groupes.

Pour pallier à ce que peut avoir de schématique et d'incomplet notre présentation jusqu'ici, ajoutons les réponses à quelques questions sur les motifs qui font demeurer à l'Hôtel de Ville. cf. tableau 91 -

L'expérience et la durée de l'emploi ont modifié assez les motivations profondes. La stabilité de l'emploi venait d'abord en tête mais maintenant les bénéfices marginaux et le système de sécurité sociale comptent le plus. Les possibilités de faire carrière qui semblaient importantes pour les francophones le deviennent beaucoup moins après quelques années au service de la ville.

Ces possibilités sembleront encore moins grandes pour les anglophones qui restent au service de la ville. Le salaire par contre a pris du poids pour les deux groupes. Sur l'intérêt du travail, les préférences sont demeurées exactement les mêmes.

Quant au sentiment communautaire, le passage à

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 51: Motivations pour rester au service de la ville et origine ethnique.

Question 74: Laquelle des raisons suivantes vous retient le plus actuellement au service de la ville?

1. Le salaire
2. Les bénéfices marginaux (Pension, assurance,etc.)
3. Les conditions de travail (Heures, etc.)
4. Le contexte social (amis)
5. La possibilité d'avancement
6. L'intérêt du travail effectué
7. Le fait d'effectuer un travail qui sert la communauté.

Français	Anglais
1. sécurité sociale	1. sécurité sociale
2. salaire	1. travail intéressant
3. carrière	3. salaire
3. travail intéressant	4. travail utile
5. heures courtes (cond. de travail)	5. heures courtes (cond. de travail)
6. travail utile	6. carrière
7. contexte social	7. contexte social

Ref.: Texte page 213.

L'Hôtel de Ville n'amène pas un changement remarquable: faible à l'entrée, il l'est encore. Les deux groupes donnent le rang le plus bas au fait de travailler dans un contexte social qui leur plaît ou avec des amis et à l'intérêt de travailler pour la communauté.

La moindre importance donnée par les anglophones aux chances de carrière explique assez leur situation actuelle et fait mieux ressortir la transition en cours.

Pour atteindre plus directement les motivations, nous avons suggéré la possibilité d'un choix entre deux emplois en proposant quelques critères pour l'opérer. A l'Hôtel de Ville ou ailleurs les possibilités d'avancement seraient capitales pour tous, le premier critère de choix, ce qui est à mettre en parallèle avec un certain sentiment de défaveur chez les anglophones que nous avons remarqué. N'est-ce pas là une des causes de leur retrait? Dans l'ensemble, les deux groupes ne diffèrent pas sauf sur un cas: l'intérêt du travail, car les anglophones lui donnent la toute première place. Pour les francophones il ne vient qu'en quatrième lieu. Cette différence reste constante dans les trois domaines examinés. Doit-on conclure que le fonctionnaire municipal de langue anglaise demeure à ce poste parce qu'il aime son travail, sinon il le quitte puisque ses chances d'avancement lui semblent minces?

cf. tableau 52.

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 52: Motivations pour le choix d'une position et origine ethnique.

Question 75: Si deux emplois vous étaient offerts, indiquez dans l'ordre, quelles seraient les raisons qui vous inciteraient à choisir un emploi plutôt que l'autre.

1. Liberté de prendre des initiatives.
2. Les possibilités d'avancement.
3. L'intérêt présenté par le travail.
4. L'atmosphère de travail (amis).
5. Le prestige de la fonction.
6. Le salaire offert.

Français	Anglais
1. carrière	1. travail intéressant
2. salaire	2. salaire
3. liberté d'initiative	2. liberté d'initiative
4. travail intéressant	2. carrière
5. contexte social	5. contexte social
6. prestige	6. prestige

Ref.: Texte page 214.

Ces variations sur l'influence du facteur ethnique sur les buts poursuivis dans la carrière municipale, alors que les réponses reçues nous assurent qu'à peu près le quart de tous les fonctionnaires anglophones a donné son avis, montrent que, s'il n'y a pas de relation absolument stricte car la dimension même de l'échantillon interdisait les tests statistiques, l'homogénéité n'est sûrement pas totale et les autres facteurs d'explication ne donnent rien de plus probant. Par exemple, les motivations varient de la même façon aux divers niveaux hiérarchiques dans les deux groupes.

b) chez les conseillers. cf. tableaux 53, 54, 55.

Ceux-ci n'offrent rien d'original sur ces points. Tous ont des buts assez semblables et signalons seulement que si le prestige social lié à la fonction de conseiller n'a pas tellement joué lors de la première élection il semble qu'après coup on mesure mieux les avantages qui en découlent. Les deux groupes sur ce point ont modifié leur conception.

Les anglophones expliquent plus leur passage à la politique par les pressions qu'ils ont subies. Voilà quelque chose d'essentiel, le lien entre électeurs et représentant, qui caractérise le conseiller de langue anglaise.

La façon dont les conseillers municipaux conçoivent leurs rôles et fonctions nous rapproche encore des

CONSEILLERS.

TABLEAU 53: Motivations pour devenir conseiller et origine ethnique.

Question 62: Pourquoi êtes-vous devenu conseiller?

1. Parce que vous désiriez faire une carrière politique dans le domaine municipal.
2. Parce que le fait dêtre conseiller donne un statut social.
3. Parce que le fait d'être conseiller permet de rencontrer des personnes importantes.
4. Parce que vous désiriez effectuer un travail utile à la communauté.
5. Parcd que les affaires publiques vous intéressent comme telles.
6. Parce que des citoyens vous ont demandé de les représenter.
7. Parce qu'un groupe, un parti ou une personne vous a demandé de vous présenter.

Français	Anglais
1. travail utile	1. travail utile
2. travail intéressant	1. travail intéressant
2. parti	3. parti
4. citoyens	4. citoyens
5. contacts	5. carrière politique
6. carrière politique	6. statut social
6. statut social	7. contacts

Ref.: Texte page 215.

CONSEILLERS.

TABLEAU 54: Motivations pour se présenter à une nouvelle élection.

Question 64: Nous aimerions savoir, dans l'ordre, les raisons qui vous inciteraient à vous représenter aux prochaines élections municipales?

1. Parce que vous désirez poursuivre une carrière politique dans le domaine municipal.
2. Parce que vous désirez conserver le statut de conseiller.
3. Parce que le fait d'être conseiller vous permettra de rencontrer des personnes importantes.
4. Parce que vous désirez effectuer un travail utile à la communauté.
5. Parce que les affaires publiques vous intéressent comme telles.
6. Parce que vous avez des intérêts personnels à défendre.
7. Parce que vos concitoyens vous auront demandé de vous représenter.

Français	Anglais
1. travail utile	1. travail utile
2. travail intéressant	2. travail intéressant
3. statut social	3. statut social
4. carrière politique	3. citoyens
4. contacts	5. carrière politique
4. citoyens	6. contacts
7. intérêts personnels	7. intérêts personnels

Ref.: Texte page 215.

CONSEILLERS.

TABLEAU 55: Motivations pour demeurer conseiller et origine ethnique.

Question 72: Si pour une raison quelconque, vous deviez aujourd'hui abandonner votre fonction de conseiller, qu'est-ce que vous regretteriez le plus?

1. De perdre le statut que vous apporte le fait d'être conseiller.
2. De ne plus faire partie du noyau qui prend les décisions sur la scène municipale.
3. De ne plus avoir l'opportunité de rencontrer des personnes importantes et influentes.
4. De perdre les bénéfices marginaux attachés à la fonction de conseiller.
5. De ne plus représenter vos concitoyens.
6. De perdre la chance de faire une carrière politique sur la scène municipale, provinciale ou fédérale.
7. De ne plus avoir l'occasion de défendre les projets ou les buts que vous poursuiviez.

Français	Anglais
1. buts poursuivis	1. "inner circle"
2. "inner circle"	2. intérêts des citoyens
3. intérêts des citoyens	3. buts poursuivis
4. contacts	4. carrière politique
5. statut social	5. statut social
6. carrière politique	6. contacts
7. bénéfices marginaux	7. bénéfices marginaux

Ref.: Texte page 215.

réalités proprement politiques.

Les deux groupes ethniques ne divergent pas tellement dans leur interprétation du rôle du Conseil dans le système municipal. Ils le voient en gros comme le gardien de l'intérêt public, l'agent du développement économique et industriel, le représentant auprès des dirigeants provinciaux. Le seul point à noter nous ramène au lien électeurs-représentant. La fonction de porte-parole des citoyens entre plus dans la description des tâches du Conseil chez les anglophones et cette nuance revient si souvent qu'elle nous semble toucher à la conception même de la démocratie.

L'ancienneté soulève un autre aspect de l'évolution de la conception du rôle du Conseil. Ceux qui ont siégé depuis plus récemment proposent de nouvelles tâches, par exemple celle d'initiateur de projets. Serait-ce les suites de l'évolution de la structure politique montréalaise? Les conseillers âgés mettent plus l'accent sur le contrôle alors que les élus des dernières années, plus habitués à la discipline du parti et au régime parlementaire, laissent une plus grande latitude au Cabinet, c'est-à-dire ici au Comité Exécutif. Mieux intégrés à l'administration et à un parti, ils laissent la fonction exécutive prendre de l'ampleur.

Ouvrons une brève parenthèse sur le rôle du parti dans la vie politique municipale actuelle. D'implantation ré-

CONSEILLERS.

TABLEAU 56: Motivation pour devenir conseiller, ancienneté et origine ethnique.

Question 62: Pourquoi êtes-vous devenu conseiller?

1. Parce que vous désiriez faire une carrière politique dans le domaine municipal.
2. Parce que le fait d'être conseiller donne un statut social.
3. Parce que le fait d'être conseiller permet de rencontrer des personnes importantes.
4. Parce que vous désiriez effectuer un travail utile à la communauté.
5. Parce que les affaires publiques vous intéressent comme telles.
6. Parce que des citoyens vous ont demandé de les représenter.
7. Parce qu'un groupe, un parti ou une personne vous a demandé de vous présenter.

F. 6-	F. 7+	A. 6-	A. 7+
1. tr. utile	1. tr. utile	1. travail intéressant	1. tr. utile
2. parti	2. parti	2. tr. utile	2. travail intéressant
3. travail intéressant	2. citoyens	3. parti	3. citoyens
4. citoyens	4. travail intéressant	4. citoyens	4. parti
5. contacts	5. contacts	5. carrière politique	4. carrière politique
6. statut social	5. carrière politique	6. statut social	6. statut social
7. carrière politique	7. statut social	7. contacts	6. contacts

Ref.: Texte page 216.

CONSEILLERS.

TABLEAU 57: Motivation pour se présenter à une nouvelle élection.

Question 64: Nous aimerions savoir, dans l'ordre, les raisons qui vous inciteraient à vous représenter aux prochaines élections municipales?

1. Parce que vous désirez poursuivre une carrière politique dans le domaine municipal.
2. Parce que vous désirez conserver le statut de conseiller.
3. Parce que le fait d'être conseiller vous permettra de rencontrer des personnes importantes.
4. Parce que vous désirez effectuer un travail utile à la communauté.
5. Parce que les affaires publiques vous intéressent comme telles.
6. Parce que vous avez des intérêts personnels à défendre.
7. Parce que vos concitoyens vous auront demandé de vous représenter.

F. 6-	F. 7+	A. 6-	A. 7+
1. tr. utile	1. tr. utile	1. tr. utile	1. tr. utile
2. travail intéressant	2. travail intéressant	2. travail intéressant	2. travail intéressant
3. statut social	2. intérêts personnels	3. citoyens	2. citoyens
4. carrière politique	4. statut social	4. carrière politique	4. carrière politique
4. citoyens	5. contacts	4. statut social	5. statut social
6. contacts	6. carrière politique	6. contacts	6. contacts
7. intérêts personnels	7. citoyens	7. intérêts personnels	6. intérêts personnels

Ref.: Texte page 216.

CONSEILLERS.

TABLEAU 58: Motivation pour demeurer conseiller, ancienneté et origine ethnique.

Question 72: Si pour une raison quelconque, vous deviez aujourd'hui abandonner votre fonction de conseiller, qu'est-ce que vous regretteriez le plus?

1. De perdre le statut que vous apporte le fait d'être conseiller.
2. De ne plus faire partie du noyau qui prend les décisions sur la scène municipale.
3. De ne plus avoir l'opportunité de rencontrer des personnes importantes et influentes.
4. De perdre les bénéfices marginaux attachés à la fonction de conseiller.
5. De ne plus représenter vos concitoyens.
6. De perdre la chance de faire une carrière politique sur la scène municipale, provinciale ou fédérale.
7. De ne plus avoir l'occasion de défendre les projets ou les buts que vous poursuiviez.

F. 6-	F. 7+	A. 6-	A. 7+
1. buts poursuivis	1. "inner circle"	1. "inner circle"	1. citoyens
2. "inner circle"	2. citoyens	2. citoyens	2. "inner circle"
3. citoyens	3. statut social	3. carrière politique	3. buts poursuivis
4. contacts	3. contacts	3. buts poursuivis	4. carrière politique
5. statut social	3. buts poursuivis	5. statut social	5. statut social
5. bénéfices marginaux	6. bénéfices marginaux	6. contacts	6. contacts
7. carrière politique	6. carrière politique	7. bénéfices marginaux	6. bénéfices marginaux

Ref.: Texte page 216.

cente, les conseillers se partagent assez également quant à son influence dans leur élection, mais les nouveaux venus l'admettent plus volontiers. L'unanimité est beaucoup plus grande pour dire le prestige du chef du parti: neuf conseillers sur dix, aussi bien français qu'anglais, croient que l'électeur juge un parti à la valeur de son chef. On sait le rôle qu'ont joué des leaders de premier plan dans la vie politique montréalaise depuis une cinquantaine d'années, en voilà un autre aspect.

Etre conseiller municipal n'est pas la même chose pour les deux groupes ethniques. S'il y a entente sur quelques tâches générales, par exemple la mise en marche de projets de loi, conseillers francophones et anglophones n'ont pas la même notion de leur relation avec les électeurs.

Les anglophones voient comme leur première fonction celle de recevoir et d'entendre les propositions et critiques des électeurs mais les francophones en font leur dernière. Le moment est venu de considérer de plus près ces variations sur un mécanisme essentiel de la démocratie moderne mais aussi qui peuvent marquer les comportements politiques d'une minorité.

L'élément anglophone, étant minoritaire, se regrouperait-il surtout autour de la défense de ses intérêts tout en se préoccupant moins des projets du parti au pouvoir et

CONSEILLERS.

TABLEAU 59: Fonctions d'un conseiller et origine ethnique.

Question 65: Quelles sont, selon vous, dans l'ordre, les fonctions les plus importantes que devrait exercer un membre du Conseil?

1. Soutenir les projets du parti auquel il appartient.
2. Défendre les intérêts du quartier électoral qu'il représente.
3. Exercer un contrôle sur les dépenses municipales.
4. Exercer un contrôle sur les projets de législation.
5. Présenter des projets de loi.
6. Exercer une surveillance sur l'administration.
7. Recevoir et entendre les propositions et les critiques de ses électeurs.

Français	Anglais
1. contrôle législation	1. propos des électeurs
1. contrôle des dépenses	2. intérêts du quartier
3. intérêts quartier	2. contrôle législation
4. contrôle administration	4. contrôle administration
5. projets du parti	5. contrôle des dépenses
5. projets de loi	6. projets de loi
7. propos des électeurs	7. projets du parti

Ref.: Texte page 217.

dont ils se sentent moins partie intégrante. L'existence de deux perspectives est confirmée par les jeunes conseillers anglophones qui insistent plus sur ces vues.

Les transformations de la vie politique montréalaise ces dernières années, toute cette recherche en fait foi, les conduiraient à une telle attitude. Les divergences entre les deux groupes prennent forme à mesure que se précise la discussion des rôles. cf. tableaux 60 et 61.

Signalons d'abord que les qualités d'organisateur et la connaissance de la procédure importent plus aux yeux de l'anglophone. Quelques interrogations sur des points très déterminés montrent les particularités des représentants anglophones. Sur le rôle du conseiller dans la formulation de la politique montréalaise par exemple: celles-ci sont-elles ou non déterminées avant que le conseiller ait été consulté? Tous les conseillers de langue anglaise se rallient à [illegible] Ceux-ci se sentent-ils plus près des dirigeants de la vie politique municipale que leurs collègues? Rien ne permet de l'affirmer carrément mais constatons simplement que ni l'ancienneté, ni l'instruction, ni l'âge ne fournissent d'autres explications.

Le vote est-il un indice sûr des sentiments d'un conseiller? La séparation est nette entre les deux groupes:

CONSEILLERS.

TABLEAU 60: Difficultés d'exercer la tâche de conseiller.

Question 69: Quelles sont, dans l'ordre, les difficultés, les plus sérieuses que vous rencontrez dans l'exercice de votre fonction de conseiller?

1. Le manque de temps.
2. Le manque d'information.
3. Le manque de coopération entre les fonctionnaires et les conseillers.
4. Le manque de conseillers techniques auprès des conseillers.
5. Les exigences de vos électeurs.
6. Les restrictions du parti.

Français	Anglais
1. informations	1. électeurs
2. électeurs	1. temps
3. coopération des fonctionnaires.	3. informations
3. conseillers techniques	4. conseillers techniques
5. temps	5. parti
6. parti	6. coopération des fonctionnaires.

Ref.: Texte page 217.

Rien n'est mentionné sur ce tableau. Pourtant il est intéressant de noter que les conseillers francophones se plaignent plus du manque de coopération des fonctionnaires que les conseillers anglophones. Le manque de temps est aussi plus considérable pour un anglais que pour un français.

CONSEILLERS.

TABLEAU 61: Rôle du Conseil et origine ethnique.

Question 70: Quel rôle, selon vous, le Conseil devrait-il exercer dans notre système municipal?

1. Celui d'initiateur des projets.
2. Celui de représentant auprès des dirigeants provinciaux.
3. Celui de contrôleur des gestes de l'administration.
4. Celui de "promoteur" du développement économique et industriel de la ville.
5. Celui de vérificateur des dépenses.
6. Celui de créer des comités d'étude.
7. Celui de gardien des intérêts publics.
8. Celui de porte-parole des citoyens.

Français	Anglais
1. intérêts du public	1. intérêts du public
2. contrôle de l'administration	2. développement économique
3. développement économique	3. contrôle de l'administration
3. contrôle des dépenses	4. représenter citoyens
5. initiateur de projets	5. initiateur de projets
6. représenter citoyens	5. contrôle des dépenses
7. revendication auprès du Gouvernement Provincial	7. revendication auprès du Gouvernement Provincial
8. comités d'étude	7. comités d'étude

Ref.: Texte page 215 et suite.

CONSEILLERS.

TABLEAU 62: Qualités d'un conseiller et origine ethnique.

Question 71: Quelles sont d'après vous, les principales qualités d'un bon conseiller?

1. Etre capable d'exprimer facilement ses idées.
2. Etre bien informé des désirs des électeurs.
3. Etre bon organisateur.
4. Etre bien au courant des procédures du Conseil.
5. Etre un initiateur de projets.
6. Etre bien connu dans les milieux financiers.
7. Etre bien connu dans les milieux sociaux.
8. Posséder un sens du civisme.

Français	Anglais
1. s'exprimer	1. sens civique
1. être informé	2. s'exprimer
3. sens civique	3. connaître procédure
4. initiateur de projets	4. être informé
5. connaître procédure	4. organisateur
6. organisateur	4. initiateur de projets
7. milieux financiers	7. milieux financiers
8. milieux sociaux	7. milieux sociaux

Ref.: Texte page 218.

ils répondent de manière exactement inverse. Les deux tiers des francophones croient que le vote est bien un indice, la même proportion des anglophones le nie.

Faut-il adjoindre aux conseillers un corps professionnel plus nombreux qui leur fournissent renseignements et instruments de travail? Les anglophones le pensent surtout et ici aussi l'origine ethnique paraît commander l'opinion.

Voici enfin quelques coups de sonde plus directs sur la conception des processus démocratiques.

On connaît mal la relation gouvernants-gouvernés et surtout peut-être dans les agglomérations municipales de la dimension de celle de Montréal. Elle se devine assez dans des communautés plus petites mais n'est-elle pas encore à définir dans les métropoles modernes?

Pensez-vous que le rôle de porte-parole de votre quartier électoral fasse partie intégrante de votre fonction de conseiller? La grande majorité est d'accord. 20% des conseillers de langue françaises répondent dans la négative mais très peu d'anglophones. La tâche d'éduquer et de renseigner les électeurs est-elle capitale? Même réponse que précédemment avec une légère supériorité chez les anglophones.

Cela tient peut-être à ce que les conseillers de langue anglaise croient bien connaître l'opinion de leurs

TRBEAUX

électeurs. En tout cas, ils en semblent bien plus convaincus et la différence entre les deux groupes ethniques est solidement démontrée. La cause en est-elle une connaissance intime ou au contraire une certaine distance entre le conseiller anglophone et ses électeurs? Ce qui précède incline à rejeter la seconde possibilité.

cf. Wilson 62.

Un dernier trait: pour la très grande majorité des conseillers francophones leurs électeurs les voient bien plus comme fournisseurs de services que comme leaders d'opinion ou pour avoir leurs vues sur des projets de loi. Les conseillers anglophones sont beaucoup moins de cet avis: ils disent recevoir beaucoup moins de demandes de services de leurs électeurs.

Bref, le conseiller municipal francophone serait quelque peu plus distant de ses électeurs mais ceux-ci viendraient plus souvent faire des demandes surtout d'aide et d'emploi. Les lettres et communications que reçoivent les conseillers de langue anglaise portent sur autre chose: critiques sur la qualité du service ou sur l'évaluation de la taxe foncière.

Que pense-t-on du facteur ethnique comme tel?

Jusqu'à la Première Guerre Mondiale, comme on sait, une certaine loi d'alternance jouait à la mairie de Montréal, canadiens français et canadiens anglais étaient chacun leur

CONSEILLERS.

TABLEAU 63: Revendications des citoyens et origine ethnique.

Question 75: Indiquez dans l'ordre, quels sont les sujets qui reviennent le plus souvent dans ces lettres.

1. Critique sur la qualité des services.
2. Félicitations sur la qualité des services.
3. Critique sur la taxation ou l'évaluation immobilière.
4. Suggestion pour l'amélioration de la localité.
5. Demande d'aide ou de secours (par l'entremise du bien-être social ou sous d'autres formes).
6. Demande d'emploi au service de la ville.

Français	Anglais
1. aide	1. services
2. emploi	1. critique taxation
3. critique taxation	3. amélioration
4. amélioration	4. aide
5. services	5. félicitations
6. félicitations	6. emploi

Ref.: Texte page 220.

tour élusmaire. Les conseillers actuels souhaitent-ils le retour d'une telle règle? Les positions des deux groupes sont diamétralement opposées. Les francophones sont contre à plus de 90% mais la moitié des anglophones l'approuve, ce qui surprend assez puisqu'à toutes les autres occasions où nous avons demandé une telle opinion les anglophones se disaient presque complètement opposés.

On a vu au Titre précédent le désir chez les francophones que les délibérations du Conseil se fassent toujours en français. Précisons la nette opposition des deux groupes. A peu près les trois quarts des francophones souhaitent l'utilisation continuelle du français, ce à quoi s'opposent les trois quarts des anglophones. Comme on peut l'imaginer, sur l'utilité de la traduction simultanée au Conseil ou au Comité Exécutif les avis sont tout autant partagés et il n'est pas douteux que l'appartenance ethnique en soit la cause.

Pour résumer, disons que dans l'ensemble des opinions le facteur ethnique exerce une influence probable très souvent et possible en bien d'autres cas. L'ancienneté et l'âge et l'instruction occupent à peu près la même place dans les deux groupes.

A quel point y a-t-il intégration des groupes?

Puisqu'il y a une minorité anglophone restreinte,

celle-ci se sent-elle membre à part entière, s'intègre-t-elle à l'ensemble de l'administration?

On peut affirmer que celle-ci cherche plus souvent, cela est quasi naturel dans les circonstances, l'occasion de s'intégrer ou de rencontrer des membres de l'autre groupe ethnique. Très peu disent ne jamais fréquenter de francophones et tout indique des échanges sûrement plus forts dans un sens de la relation, entre autres le nombre de rencontres par mois avec des amis de langue française. cf. tableaux 64 et 63.

L'intégration ne paraît pas se faire par les activités sociales elles-mêmes, celles-ci comptent peu pour tous les répondants, mais les efforts déployés par chaque groupe révèlent une différence significative: plus d'anglais tâcheraient d'apprendre par exemple l'autre langue.

En somme, la majorité française a une force d'attraction évidente et l'anglophone qui la fréquente doit se montrer ouvert et prêt à des compromis. Il est ainsi beaucoup plus nettement disposé à travailler dans un milieu qui n'est pas nécessairement en majorité de sa langue. Les deux tiers des francophones préfèrent travailler parmi les leurs mais la majorité des anglophones, 75%, ne fait pas de différence entre travailler dans un endroit anglophone ou francophone. cf. tableau 66.

Voilà pour les fonctionnaires et conseillers actuels.

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 64: Fréquentation d'amis francophones et origine ethnique.

Question 56: En dehors des heures de travail, combien de fois fréquentez-vous des amis ou connaissances d'expression française?

Je n'ai pas d'amis ou connaissances d'expression française
Une ou deux fois par mois
Moins d'une fois par semaine
Une ou deux fois par semaine
Presque tous les jours
Tous les jours

	Total	Jamais	1-2 Sem.	Tous Jrs.
Français	207	49	63	95
%	100	23.7	30.4	45.9
Anglais	96	16	25	55
%	100	16.7	26.0	57.3
Total	303	65	88	150
%	100	21.5	29.0	49.5

Chi carré significatif.

Ref.: Texte page 222.

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 65: Fréquentation d'amis anglophones et origine ethnique.

Question 57: En dehors des heures de travail, combien de fois fréquentez-vous des amis ou connaissances d'expression anglaise?

Je n'ai pas d'amis ou connaissances d'expression anglaise
Une ou deux fois par mois
Moins d'une fois par semaine
Une ou deux fois par semaine
Presque tous les jours
Tous les jours

	Total	Jamais	1-2 Sem.	Tous Jrs.
Français	204	153	30	21
%	100	75	14.7	10.3
Anglais	96	15	19	62
%	100	15.6	19.8	64.6
Total	300	168	49	83
%	100	56.0	16.3	27.7

Ref.: Texte page 222.

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 66: Langue du milieu de travail et origine ethnique.

Question 52: En tenant exclusivement compte de vos préférences personnelles aimeriez-vous travailler dans un endroit où le personnel est:

D'expression française
D'expression anglaise
Pas de préférence.

	Total	Française	Anglaise	Pas préfér.
Français	205	133	4	68
	100	64.9	2.0	33.2
Anglais	94	10	13	71
%	100	10.6	13.8	75.5
Total	299	143	17	139
%	100	47.8	5.7	46.5

Chi carré significatif.

Ref.: Texte page 222.

Leur degré d'intégration si fort soit-il vaut seulement pour le présent et n'éclaire en rien la baisse évidente des anglo-saxons.

Bien d'autres signes dégagent une telle image de l'administration montréalaise. Laissons de côté ici la dimension des groupes et rappelons seulement ce qui a été vu sur la langue de travail.

Une question directe sur l'influence du nationalisme (les jeunes administrateurs francophones, élus ou nommés, sont-ils plus ou moins nationalistes que leurs prédécesseurs?) complète tout-à-fait le tableau. La tendance vers le nationalisme est évidente et les deux groupes l'observent à peu près également même si les francophones la soulignent un peu plus. Aucun conseiller en effet ne juge ses jeunes collègues moins nationalistes. cf. tableau 67.

Nous avons risqué une autre question sur le poids des sentiments indépendantistes. Les opinions s'opposent nettement: les fonctionnaires francophones se croient moins séparatistes que ne le disent les anglophones. Parmi les conseillers, presque tous les francophones se jugent peu ou pas séparatistes mais presque tous les anglophones les pensent peu ou beaucoup séparatistes. Surtout, la moitié du groupe français affirme n'avoir aucun sentiment séparatiste mais seulement 4% des anglophones est de cet avis. Chacun note un

cf. tableaux 68 et 69.

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 67: Nationalisme des jeunes fonctionnaires et origine ethnique.

Question 22: Les jeunes fonctionnaires canadiens-français sont-ils plus nationalistes (Québécois) moins nationalistes, aussi nationalistes que les fonctionnaires plus âgés?

Plus nationalistes
Aussi nationalistes
Moins nationalistes.

	Total	Plus	Autant	Moins
Français	198	134	55	9
%	100	67.7	27.8	4.5
Anglais	88	48	29	11
%	100	54.5	33.0	12.5
Total	286	182	84	20
%	100	63.6	29.4	7.0

Chi carré significatif.

Ref.: Texte page 223.

FONCTIONNAIRES.

TABLEAU 68: Sentiment indépendantiste des fonctionnaires francophones et origine ethnique.

Question 51: Avez-vous le sentiment que les fonctionnaires canadiens-français sont:

Fortement indépendantistes
Moyennement indépendantistes
Pas indépendantistes.

	Total	Forts	Un peu	Aucun
Français	200	15	126	59
%	100	7.5	63.0	29.5
Anglais	92	18	64	10
%	100	19.6	69.6	10.9
Total	292	33	190	69
%	100	11.3	65.1	23.6

Chi carré significatif.

Ref.: Texte page 223.

CONSEILLERS.

TABLEAU 69: Sentiment indépendantiste des conseillers francophones et origine ethnique.

Question 41: Avez-vous le sentiment que les conseillers canadiens français sont:

Fortement indépendantistes
Assez indépendantistes
Pas indépendantistes.

	Total	Fort	Aucun
Français	64	30	34
%	100	46.9	53.1
Anglais	24	23	1
%	100	95.8	4.2
Total	88	53	35
%	100	60.2	39.8

Chi carré significatif.

Ref.: Texte page 223.

changement dans les attitudes et les idéologies et le groupe anglophone en a un sentiment beaucoup plus net, ce qui rejoint les opinions sur la langue de travail. Répétons que constamment le sentiment nationaliste augmente avec le degré d'instruction.

Les données sont assez nombreuses et diversifiées pour cerner les traits profonds de l'administration montréalaise à la fois française dans son personnel et dans ses communications mais aussi fortement marquée par l'environnement anglo-saxon.

On se trouve donc en présence d'un phénomène assez étrange. Cohabitent deux tendances et deux caractéristiques qui peuvent paraître contradictoires. Elles ne le sont pourtant pas si on les situe dans leur véritable perspective.

La majorité francophone exerce une évidente force d'attraction et se trouve à marquer toute la vie interne de l'administration montréalaise et on a un, (page 222) que le canadien-anglais qui y vient doit se montrer très ouvert.

En même temps, voilà le point central, l'environnement général de cette administration est souvent constitué d'éléments davantage anglophones, gouvernements plus élevés, milieux d'affaires, organismes privés. Tout cela contribuera à nuancer la marque française de l'administration montréalaise. Celle-ci se tournera dans ses relations avec l'extérieur vers la langue anglaise et on peut croire, même si cela n'est pas aisé à discerner, que le poids d'un tel environnement se fait sentir de certaines autres manières, d'où alors situation assez différente pour le canadien anglais à l'Hôtel de

Ville. Deux forces, quelque peu opposées, jouent en même temps. Voilà ce qui surprend mais les négliger serait une erreur grave.

On verra ainsi plus loin que l'intéraction de ces deux forces amène à nuancer la possible homogénéité francophone de l'administration montréalaise (page 271), puis ce fait assez surprenant qu'un leadership anglophone remarquable dans les autres milieux politiques et notamment en certaines banlieues devienne passablement faible quand on examine les processus politiques internes de Montréal (page 273). Il y a donc ici comme ailleurs à la fois force et faiblesse, tout dépend du milieu que l'on examine.

CHAPITRE QUATRIEME

Groupes Ethniques et Problèmes Métropolitains Montréalais

Notre étude des relations ethniques dans l'administration municipale de Montréal a été confinée à l'intérieur de la ville de Montréal elle-même, plus exactement elle a été centrée sur les élites officielles. Pour la compléter, nous entendons maintenant examiner non plus la structure mais un des problèmes qui la confrontent. La démarche en même temps qu'elle s'élargira va devenir plus dynamique.

Après avoir décrit la situation présente, l'examen d'un conflit politique d'importance doit permettre de mieux connaître la véritable relation entre les groupes ethniques. Il faut donc porter l'attention sur un problème qui soit à la fois représentatif et qui se prête aux cadres de notre recherche. Cela veut dire plus précisément que la question à retenir doit être facilement délimitable dans le temps, assez récente pour permettre une analyse en profondeur et aussi offrir une documentation sérieuse.

Car nous ne nous cachons aucunement les limites que doit respecter ce chapitre. Davantage que l'étude proprement dite d'une décision, il s'agit ici de l'examen attentif des divers aspects qui entourent une question politique montréalaise. De toutes façons, on devrait étudier plusieurs problê-

Nous retiendrons pour notre étude deux enseignements. D'abord que le pouvoir politique peut être évalué en termes de ressources dont disposent les divers agents et aussi de stratégies et d'objectifs.

La démarche que nous emprunterons se situe dans ce prolongement. Après avoir choisi un problème politique qualifié d'important, pour analyser les modalités concrètes de l'influence autour de la formulation d'un choix diverses étapes deviennent nécessaires et ce sont dans l'ordre: une description chronologique de l'événement, l'énumération de l'ensemble des participants aux divers moments, la définition des situations d'influence de chacun de façon générale et par rapport au problème étudié, la description de la position de chaque agent par rapport aux autres et aussi les divers regroupements qui peuvent intervenir puis enfin l'examen des opinions que portent sur leurs actions respectives les divers agents impliqués.

Le choix d'un cas intéressant d'analyse représentait une première difficulté. Puisqu'une seule étude était possible il était crucial de s'arrêter à un problème qui soit tout-à-fait important et significatif.

Nous avons donc considéré diverses possibilités avant de nous arrêter au problème métropolitain. Correspondaient tout aussi bien aux critères que nous venons d'indiquer plusieurs problèmes municipaux. Nous en avons établi

une liste: elle comprenait des questions touchant aux transports (construction du métro ou du boulevard métropolitain), les questions d'habitations (les Habitations Jeanne-Mance par exemple), la construction de la Place des Arts, la préparation de l'Exposition universelle ou encore dans un domaine assez différent la disparition en 1960 de la classe "C" qui pouvait donner des renseignements utiles étant donné la grande place qu'y occupait l'élément anglo-saxon. Il y avait enfin le problème métropolitain.

Les possibilités d'étudier un aspect de la préparation de l'Exposition universelle ou la classe "C" ont été évaluées de plus près. Ne sont aucunement en cause leur intérêt dans le cadre de cette recherche, ni les possibilités pratiques d'une étude mais nous avons dû les rejeter en raison même de leur dimension. Pour arriver à cerner le problème de façon sérieuse, des moyens beaucoup plus importants que ceux dont nous disposions étaient nécessaires: grand nombre d'interviews et documentation écrite extrêmement vaste dans les deux cas.

En même temps, le problème métropolitain offrait une possibilité quasi unique. Tout au long de l'année 1964 une Commission avait enquêté sur ces problèmes.

L'examen de son travail et des réactions qu'elle a suscitées satisfaisait en outre aux exigences que nous avions. Il ne fait pas de doute que le problème métropolitain soit im-

portant dans la vie montréalaise présente. C'est un peu le cas de toute grande ville mais il a sûrement une acuité propre ici. Malgré tout, vouloir examiner tout le phénomène des annexions était beaucoup trop vaste tandis que le travail de la Commission avait des limites très précises tout en étant récent, d'où un avantage indéniable. En s'attachant à cette Commission l'analyse de la documentation devenait possible: les mémoires ne furent pas très nombreux, l'analyse de la presse aussi puisque la période couverte ne dura que quelques mois et enfin il était concevable d'interviewer un nombre suffisant d'observateurs de premier plan sans atteindre un chiffre trop élevé. On pourrait objecter qu'il ne s'agit pas là d'une véritable décision. Cela est exact mais peu de décisions importantes sur le problème métropolitain montréalais ont été prises tout au long de l'histoire et, d'autre part, la dimension même de la question compensait à notre avis ce que nous pouvions perdre en conflit tranché. Les circonstances de notre recherche poussaient aussi à voir plutôt un avantage dans cette limite.

Le caractère et la nature mêmes du problème posé par cette Commission a cependant été le principal motif qui a guidé notre choix. Nous voulons postuler en effet que le problème métropolitain à Montréal est d'une certaine manière très semblable au problème politique canadien dans son ensemble. Ne s'agit-il pas dans les deux cas d'une forme de fédéralisme à définir? Appliquée à la région montréalaise, l'expression n'est pas de nous mais du "Montreal Star". Certaines simili-

tudes sont indéniables puisque nous sommes encore en présence de deux groupes ethniques qui cherchent à définir une structure politique commune. Ce n'est pas là réduire la dimension du problème métropolitain montréalais et nous restons convaincu que plusieurs autres facteurs le conditionnent profondément mais les données démographiques font tout de suite ressortir ce premier point. Le problème métropolitain à Montréal revient, risquons l'expression, à un fédéralisme inversé par rapport à celui du Canada. Si cette hypothèse est acceptée, nous touchons à une des questions de fond dans le cadre général de nos recherches. Plusieurs des analyses qui suivent vont nous y ramener.

Précisons brièvement les méthodes utilisées dans ce chapitre. Tout-à-fait conscient de la délicatesse de l'analyse et du danger de poser des conclusions hâtives, nous avons recherché des méthodes aussi précises que possible.

Ce chapitre repose sur deux approches principales. Toute la documentation écrite disponible a été analysée. Cela inclut principalement les mémoires, procès-verbaux et journaux. Des catégories d'analyses très voisines ont servi pour ces divers documents: définition des objectifs, des arguments et des stratégies des participants aux débats.

La Commission d'enquête a reçu trente-quatre mémoires, nous en avons retenu trente pour fins d'analyse lesquels varient en longueur et en contenu. Les procès-verbaux des dix-huit séances publiques ont aussi été examinés de près.

L'analyse de la presse nous intéressait à double titre: d'abord bien entendu comme source de renseignements pour décrire les événements qui ont marqué les dix mois de l'existence de la Commission mais aussi comme reflet d'une opinion publique, canadienne française ou canadienne anglaise. Nous avons donc tiré des quatre journaux montréalais suivants, "Le Devoir", le "Montreal Star", "La Presse", la "Gazette", une chronologie des événements puis nous leur avons appliqué les schémas d'analyse utilisés pour les mémoires et procès-verbaux.

A cette connaissance écrite, s'ajoutent les données obtenues par l'interview. En tout, une trentaine de rencontres ont eu lieu dont la liste comprend à la fois des participants directs au débat (commissaires ou promoteurs d'une politique), des leaders politiques municipaux et provinciaux, des représentants de groupes d'intérêts et d'associations, des observateurs que leurs fonctions rendaient particulièrement intéressants ainsi que quelques journalistes.

Il était hors de question ici d'utiliser une forme d'interview très rigide et on devait plutôt établir un schéma qui détermine bien les objets d'examen mais laisse aussi les interlocuteurs tout-à-fait libres. Au cours d'une entrevue qui durait environ une heure et demie, les questions étaient axées autour de deux thèmes principalement. Elles portaient sur les opinions du répondant sur la Commission d'enquête elle-même: sa position lorsque la Commission fut créée, sa perception de ceux qui ont été influents dans son travail et de leurs

buts et de leurs moyens, ce qu'il a pensé du rôle de l'opinion publique, enfin son jugement sur le Rapport lui-même en tâchant ici de se servir des formules très précises que celui-ci contenait. Puis le répondant était invité à définir ses positions sur le problème de l'annexion en général. Par là nous voulions surtout savoir quelle solution il préconisait et quelle importance il accordait au facteur ethnique dans toute cette question. Les données recueillies ici complètent et corrigent de façon fréquente les analyses que la documentation écrite avait permises.

Les trois sections de ce chapitre décrivent successivement comment et pourquoi a été créée cette Commission, les éléments du conflit ou des débats qu'elle a suscités et enfin l'influence qu'a pu exercer le facteur ethnique.

Section I.

LA COMMISSION BLIER

Les disputes soulevés par l'expansion de Montréal, ce que l'on appelle communément les annexions, sont quasi aussi anciennes que la Ville elle-même.

Dès 1883, Montréal commence à annexer des municipalités environnantes. Au cours des trente-cinq années qui vont suivre, elle annexera en totalité ou en partie vingt-huit unités. Sa superficie s'en trouvera quintuplée. Ces annexions n'ont pas toujours été volontaires et le plus souvent dues à des difficultés financières. De là aussi un assez lourd fardeau pour Montréal et dès ce moment la nécessité de trouver une solution qui assure un équilibre fiscal et financier dans la région montréalaise. Un premier projet d'annexion de toutes les banlieues adjacentes sera vite abandonné: le gouvernement provincial créera plutôt la Commission Métropolitaine de Montréal en 1921. Celle-ci, formée de quinze municipalités où Montréal détient huit siéges sur seize, a pour principale fonction de rétablir les finances de quelques municipalités en faillite et d'exercer un contrôle sur les autres municipalités qui font partie de la Commission.

Ainsi limitée aux seules questions d'argent, la Commission Métropolitaine de Montréal ne pouvait suffire car de nombreux problèmes intermunicipaux continuaient à rester

sans solution. La coordination de services intermunicipaux, leur financement et leur administration étaient laissés de côté. A cette lacune la Commission Métropolitaine ajoutait celle de mécontenter par son mode de représentation les municipalités de banlieue. Celles-ci en effet avaient le même nombre de sièges en 1955 qu'en 1921 alors qu'évidemment leur population avait souvent très rapidement évolué. Le rapport de la Commission Paquette déposé en 1955, proposa de remplacer cet organisme par un système de gouvernement métropolitain, la Corporation du Montréal Métropolitain. Celle-ci fut créée en mars 1959 et Montréal n'a plus alors la moitié des sièges. Assez rapidement toutefois, le nouvel organisme fut réduit à l'impuissance pour une très large part parce que Montréal refusa de coopérer. Puis ce fut 1960, la seconde élection du maire Drapeau et la relance de la politique des annexions.

Trois dates semblent donc avoir marqué l'histoire de ces débats et, assez fidèlement, ces trois dates correspondent aussi à des moments importants de l'histoire générale de Montréal. 1880 c'est le moment, comme nous l'avons indiqué au chapitre Premier, où les canadiens français acquièrent la majorité au Conseil Municipal. En 1920, Montréal sort d'une tutelle et commence une période qui nous est apparue assez différente de celles qui ont précédé. Enfin 1960, nous paraît marquer dans l'histoire de Montréal un tournant d'importance. En bref, la politique d'annexion a été d'abord lancée à la fin de la première période que nous avons distinguée dans l'histoire de Montréal puis reprise au moment où celle-ci semble connaît-

tre des transformations majeures.

Les efforts du maire Drapeau dans sa politique d'annexion soulevèrent une fois de plus des oppositions et des difficultés assez graves. Le gouvernement provincial se trouvait quelque peu démuni ne disposant pas pour prendre parti d'une connaissance à date et complète du dossier. C'est ce qui l'a amené à créer en février 1964 la Commission que nous allons maintenant étudier.

Rappelons quelques informations de base. La Commission a été formée de trois personnes: le maire Dawson de Ville Mont-Royal, le président du Comité Exécutif de la Ville de Montréal, Monsieur Lucien Saulnier et son président le sous-ministre adjoint au Ministère des Affaires Municipales, Monsieur Camille Blier. Monsieur Paul Sauriol, éditorialiste au "Devoir", siéga à titre de représentant de la Commission Provinciale d'Urbanisme. La Commission poursuivit son travail tout au long de 1964 et remit son rapport le 21 décembre de la même année.

En la créant, le Ministre des Affaires Municipales lui avait confié un triple mandat. Elle devait examiner l'existence et la nature des problèmes intermunicipaux dans l'Ile de Montréal, le problème du regroupement des municipalités s'il y a lieu ou celui de la réorganisation des structures politiques dans l'Ile et enfin tout problème d'ordre municipal ou intermunicipal qui pouvait intéresser les municipalités ou les citoyens de l'Ile. La mise en place de la Commission fut as-

sez généralement bien accueillie. Tous s'accordaient à reconnaître la nécessité d'études sérieuses. C'est pourtant aussi ce qui amena quelques déceptions, certains regrettant l'absence de spécialistes et par ailleurs la très grande place occupée par les hommes politiques. Dans les banlieues, on l'accueillit parfois avec de solides préjugés y voyant surtout une arme de la ville de Montréal pour mieux mener à sa politique d'annexion.

Les onze mois de l'existence de la Commission furent marqués d'événements passablement divers: Montréal annexe en avril la municipalité de Saraguay, le Conseil de Coordination Intermunicipal principal représentant des banlieues retire son mémoire en juillet pour le présenter un mois plus tard, il demande en septembre le retrait du maire Dawson et en novembre les élections dans trois municipalités de banlieue semblèrent donner la victoire aux adversaires de l'annexion.

Le Rapport Blier sera rendu public en janvier 1965. C'est un document d'une centaine de pages qui définit brièvement les causes du problème pour passer ensuite à l'examen du conflit lui-même en discutant les diverses thèses en présence, celle de Montréal et celles des municipalités. Il consacre deux chapitres à l'analyse des recommandations proposées par les divers mémoires et six autres à l'étude des objections des municipalités pour recommander finalement la création d'un Conseil Général de Montréal où la ville de Montréal serait représentée en proportion de sa population. Le Conseil formé

la ville de Montréal. Les vingt-quatre autres se répartissent en trois secteurs que définit le Rapport. L'organisme proposé aurait le pouvoir et le devoir, selon l'expression même du rapport de "fusionner, de coordonner ou d'intégrer, dans les délais qu'il juge utiles, tous les services municipaux et toutes les fonctions municipales décrits au présent rapport et d'en répartir le coût entre tous les contribuables de l'Ile de Montréal."

Le Rapport propose en effet une classification des services et responsabilités à caractère régional. L'ensemble de ces recommandations aboutit donc à remplacer l'actuelle et inefficace Corporation du Montréal Métropolitain par une structure nouvelle.

Voilà les faits et l'arrière-plan du problème, tentons maintenant d'en cerner le déroulement concret. La prochaine section sera consacrée à définir les divers éléments du conflit, aussi bien les hommes que leurs buts et leurs moyens pour parvenir à dégager les résultats obtenus.

Section II.

LE CONFLIT.

a) les participants.

Deux camps se détachent nettement et entre eux se trouvent les membres de la Commission d'enquête. Celle-ci, rappelons-le, était présidée par un haut fonctionnaire provincial et formée de deux leaders politiques municipaux, l'un de Montréal et l'autre maire d'une municipalité autonome. Le rôle de ces hommes devait nécessairement s'inspirer de toute la neutralité possible.

Du côté de ceux qui ont favorisé à la fois la création de la Commission Blier et l'ensemble de la politique d'annexion, il faut mentionner avant tout Messieurs Drapeau et Saulnier, respectivement maire et président du Comité Exécutif de Montréal. Tous soulignent le rôle de premier plan joué par ces deux hommes dans les débats que nous voulons analyser. Pourtant leur action serait demeurée beaucoup moins efficace sans l'appui, tout au moins pour ce qui est de la création de la Commission Blier, du gouvernement provincial et plus particulièrement du Ministre des Affaires Municipales, Monsieur Pierre Laporte. A eux trois, ces hommes constituent la force majeure qui a joué en faveur de la Commission Blier.

Dans le camp opposé, les agents sont beaucoup plus nombreux. Cela est dû d'abord, comme on peut l'imaginer, au grand nombre de banlieues intéressées à ce débat, intérêt qui se manifeste par la soumission de mémoires. La majorité d'entre elles ont présenté un tel document.

Un rôle majeur revient au Conseil de Coordination Intermunicipal. Cet organisme fondé il y a quatre ans a pour but principal de réunir les municipalités de banlieue afin de faire front commun contre l'annexion. Les vingt-sept municipalités membres du C.C.I. se fixent aussi comme but la coopération intermunicipale.

Quelques individus ont aussi exercé une influence particulière: ce sont en général des maires de municipalités importantes.

Les groupes et associations, cela est remarquable, sont quasi absents de tout le débat. Plusieurs des observateurs le soulignent et l'un d'eux fait remarquer que dans une agglomération qui compte plus d'un millier d'associations d'affaires, de groupements civiques et de clubs sociaux, une dizaine seulement ont manifesté le désir d'être entendues par la Commission.

Certains expliquent ce désintéressement par la brièveté du travail de la Commission ou encore par les jugements que l'on avait portés sur sa composition; il reste que

cette absence ne doit pas être négligée.

b) les objectifs.

Les deux camps ont chacun leurs objectifs. Chez ceux qui favorisent l'annexion, la cohésion et l'entente est évidemment très grande. Un influent maire de banlieue soulignait que seule la Ville de Montréal avance la thèse annexionniste.

Les chefs de l'administration montréalaise ont très souvent développé le thème "une ville, une île" depuis cinq ans pour en faire l'un des principaux aspects de leur programme. Pour eux, cette unification politique découle d'abord et avant tout de nécessités économiques. Montréal rend des services qui dépassent largement ses limites mais elle reste seule pour assumer la grande partie des frais: il faut donc définir un nouvel équilibre.

La position du Ministre des Affaires Municipales n'est pas aussi tranchée mais ses nombreux appels au regroupement municipal contribuent à leur manière à pousser dans le sens d'une revision profonde des structures municipales présentes.

Montréal n'a pas présenté de mémoire à la Commission Blier estimant avoir depuis longtemps indiqué ses options et leurs motifs. La présence du président du Comité Exécutif par-

mi les commissaires suffisait sans doute à assurer aux thèses de Montréal une présence indéniable.

Les adversaires de tout mouvement annexionniste veulent pourtant voir, et nous l'indiquons pour compléter le tableau, dans les objectifs énoncés par les autorités montréalaises des manifestations d'ambitions plus vastes, notamment politiques et on entend tout aussi bien ici par intérêts politiques des visées sur une scène plus large, le contexte provincial, que la volonté de se servir de tous les moyens disponibles pour arriver au plus tôt aux objectifs poursuivis et, dans ce cas, la Commission elle-même devient un instrument efficace.

Parmi les adversaires de l'annexion les objectifs ne seront pas aussi clairement posés. On s'entend bien sur la nécessité de lutter contre les aspirations de Montréal et de conserver aux banlieues un dynamisme et une autonomie jugées essentielles tout en reconnaissant que le problème métropolitain montréalais demande solution. Là aussi les procès d'intention n'ont pas manqué et l'on a voulu voir avant tout dans cette résistance la défense d'intérêts personnels ou de fiefs. Quoiqu'il en soit, l'unanimité à s'opposer est frappante.

Bien des différences pourtant surgiront quand on voudra cerner les objectifs positifs que poursuivent ceux qui rejettent les thèses de Montréal.

Les mémoires présentés à la Commission Blier font état de deux grandes solutions de rechange. Mettons en effet à part le cas de l'unique et peu important mémoire qui se dit en faveur de l'annexion: celui du Comité d'étude sur l'annexion de Ville Saint-Michel qui, après deux sondages, proclame se rallier aux thèses des autorités de Montréal.

Puisqu'il faut restructurer les liens municipaux sur l'Ile de Montréal la plupart des mémoires proposeront la mise en place d'une forme de coopération en certains domaines particuliers. Un organisme est nécessaire pour administrer tout ce qui relève de la région. Le C.C.I., dont nous avons déjà souligné l'importance, propose pour sa part la création d'un Conseil Intermunicipal Régional, formé d'arrondissements.

On rappelle souvent la responsabilité du gouvernement provincial dans ce débat pour en faire l'arbitre des inévitables conflits.

Le second type de solution proposée met davantage l'accent sur la création ou la réorganisation d'un authentique gouvernement métropolitain ou régional. Ici la collaboration ne se fait pas par secteurs mais elle est unifiée dans une institution. C'est le sens de beaucoup moins de mémoires. L'un d'entre eux par exemple, celui de la "Westmount Municipal Association", proposera la restructuration de la Corporation du Montréal Métropolitain. Celui de Ville Mont-Royal précisera ainsi la nature de l'organisme projeté: ses pouvoirs s'étendront

sur toute l'Ile pour les services régionaux, il devra préparer un plan d'aménagement en assurant la représentation de la population selon une proportion juste.

Comme ligne de force se dégage de façon indiscutable la préférence pour une union limitée et contrôlée.

c) les arguments.

La diversité des arguments utilisés pour défendre chaque proposition révèle à son tour des nuances qui caractérisent les opposants. Là encore deux tendances se détachent.

Voici d'abord les arguments que nous dirons de type factuel ou positif. Ce sont avant tout des arguments d'ordre économique qui soulignent l'inégalité des ressources et des dépenses entre les municipalités ou encore la nécessité de la répartition des coûts sociaux. Ce sont aussi des arguments d'ordre administratif pour marquer les dangers du gigantisme administratif bureaucratique, pour plaider contre la centralisation qui n'est, dit-on, ni efficace ni démocratique. Enfin plaçons ici d'autres arguments qui s'appuient sur une définition de la population urbaine optimale ou qui intéressent des groupes spécialisés: pompiers, bibliothécaires, buandiers qui ont présenté des mémoires pour défendre leurs objectifs propres.

En second lieu, il y a les arguments que, par op-

position, nous appellerons normatifs parce qu'ils tirent leur force de la défense de quelques principes. On pourrait à la rigueur distinguer ici entre les arguments politiques et les arguments sociaux. Parmi les premiers, vient en tête la fréquente référence à la nécessité de la participation des citoyens à la vie politique: la démocratie repose essentiellement sur cette collaboration; citons encore la défense de l'autonomie qui, dit-on, n'empêche pas le développement de projets régionaux mais est un droit acquis des municipalités existantes. Le gouvernement local est la pierre angulaire, pour reprendre la formule de nombreux participants, de toute société démocratique.

Sont politiques aussi mais en un sens plus partisans quelques arguments qui n'occupent pas une place très grande et sont surtout des accusations dirigées contre tel ou tel homme politique. Totalitarisme, ambition, corruption voilà quelques-uns des thèmes soulevés mais de façon tout-à-fait exceptionnelle.

Par arguments sociaux nous touchons à une catégorie assez différente de celle qui précède bien qu'eux aussi fassent appel à des principes. Ceux qui s'en servent mettent de l'avant les vertus de la vie communautaire, la liberté qui permet à chaque citadin de s'installer dans la localité qu'il désire et y demeurer aussi longtemps qu'il le voudra. On lit par exemple que la municipalité c'est l'endroit choisi pour vivre selon ses relations économiques et sociales, sa mentalité et

ses moyens. L'aspect politique est donc intégré à une conception plus vaste qui voit dans la municipalité un mode de vie collectif animé d'un esprit communautaire. Chaque municipalité, dit-on, a son caractère particulier et elle a tous les droits de le conserver.

Les deux types d'arguments, positifs et normatifs comme nous les avons appelés, sont utilisés dans plusieurs mémoires à la fois. La référence à des principes ou à des conceptions de vie sociale et politique est davantage fréquente. On cherche bien à réfuter la thèse de Montréal dans l'ordre économique mais surtout peut-être veut-on vanter les qualités et vertus de la société restreinte.

En somme, les deux camps sont fort dissemblables en nombre mais aussi en idées et propositions. Ils se ressemblent plus quand on examine les stratégies qu'ils ont utilisées à l'occasion des débats.

d) <u>les stratégies</u>.

Montréal, avons-nous dit, n'a pas présenté de mémoire. Cette absence semble largement compensée par une influence solide sur le pouvoir provincial. Depuis longtemps, la campagne des autorités montréalaises était axée sur les exigences du développement de Montréal. Comme celui-ci ne fait pas de doute, leur thèse s'en trouve grandement renforcée.

L'existence de la Commission Blier a pu servir aux deux camps. Pour les autorités montréalaises, son travail n'a fait que prouver de façon plus précise encore la mauvaise répartition des charges et l'injustice subie par Montréal. On a reproché à certaines banlieues d'autre part de faire durer le plus possible la Commission pour retarder la mise en place d'une solution qui serait contre elles. On verra plus loin par les recommandations du Rapport lequel des deux camps avait raison.

Les adversaires de l'annexion avaient en quelque sorte la charge de réfuter une preuve qu'ils connaissaient déjà. Ils se trouvaient un peu en position défensive. Plusieurs stratégies, plusieurs moyens d'action vont être engagés.

Remarquons tout de suite que le débat est demeuré circonscrit à un public passablement restreint: point ou peu d'assemblées publiques, point de manifestations ni de mouvements d'opinions largement répandus.

La presse offrait pourtant à ceux que la chose intéressait une information suivie et des commentaires variés. La création même de la Commission fut discutée, les débats sur chacun des mémoires et le Rapport final longuement évalués.

Les quatre journaux s'entendent assez pour reconnaître la nécessité de faire des études sur le problème métropo-

litain. Aucun n'est carrément en faveur de la thèse de l'annexion complète. Là encore, on voudrait voir naître un organisme régional solide et capable de diriger. Ils adoptent enfin des positions assez voisines dans leurs commentaires sur le rapport de la Commission: le plus souvent, déception et regret de ne pas avoir en mains un document plus complet.

Ces vues sont autant celles des journaux d'expression française qu'anglaise. Quitte à le préciser dans la section suivante notons pourtant que des divergences apparaîtront d'abord dans la manière de poser le problème, puis à propos des arguments invoqués et enfin sur la solution à mettre en place.

"Le Devoir" domine nettement les autres journaux à la fois dans les articles d'information et dans les commentaires. C'est au cours de cette période qu'eut lieu la grève à "La Presse". Du côté anglophone, le "Montreal Star" et la "Gazette" ont fourni de façon régulière informations et commentaires, le "Star" ayant peut-être ici un léger avantage.

Pour réfuter la thèse de Montréal, les municipalités ont surtout utilisé la présentation de mémoires. Peut-être était-ce pour elles une des meilleures façons de convaincre le pouvoir provincial des dangers d'une solution rapide. Cette preuve, comme nous l'avons déjà indiqué dans les pages précédentes, va se situer sur le terrain choisi par Montréal, celui de la réalité économique.

Le C.C.I. a présenté le mémoire le plus important. En une centaine de pages sont analysés les problèmes de la région économique de Montréal et discutées les solutions qui puissent concilier les impératifs actuels et la fidélité aux principes démocratiques.

Plusieurs autres mémoires, une douzaine, sont par ailleurs assez minces. De quelques pages seulement ils traitent ou bien de problèmes très spécialisés, les bibliothèques par exemple, ou bien ne font que répéter très souvent des arguments fort répandus.

Quelques études fouillées ont été soumises par certaines municipalités: c'est le cas d'Outremont qui présente une étude économique, de Ville Mont-Royal, de Ville Saint-Laurent.

A part les municipalités, quelques rares groupes présentent leurs opinions. Ce sont en général des ligues de propriétaires ou de citoyens.

La Commission Blier a reçu les mémoires et les a discutés en séances publiques et privées. Les procès-verbaux de ces dernières ne sont pas disponibles. Nous le regrettons d'autant plus que les séances publiques ne semblent pas, d'après les procès-verbaux, avoir été l'occasion de débats particulièrement instructifs. Le rôle de premier plan joué par le président du Comité Exécutif de Montréal est indiscutable.

De temps en temps un échange plus vif sur ce qu'est et n'est pas la démocratie vient indiquer un peu le ton de ces rencontres. On ne peut guère tirer d'autres éléments de ces données.

Proposer des solutions de rechange à l'annexion, fouillées et précises, n'est-ce pas un instrument capital pour le camp des opposants? Rappelons une fois de plus la nature et la portée de l'étude du C.C.I. Celle-ci serait en quelque manière l'anti-Rapport que les adversaires ont conçu pour faire échec à une Commission d'enquête qu'ils jugent défavorable. Peu de mémoires ont approfondi autant l'effort de réflexion sur les diverses possibilités de la coopération régionale.

Tels furent les éléments du conflit. Voyons quel en fut le dénouement.

e) les résultats.

Les commissaires remettent leur Rapport au Ministre des Affaires Municipales en décembre 1964. Ce document peut être interprété comme une certaine victoire pour les opposants. Si le Rapport rejette l'une après l'autre les diverses objections soumises par les municipalités, c'est même l'objet de cinq de ses chapitres, ses recommandations sont loin de la thèse de l'annexion complète.

Le Rapport Blier propose donc la formation d'un Con-

seil Général de Montréal dont nous avons déjà décrit la composition et le rôle.

Nous n'avons pas à discuter de la valeur de ces propositions mais on remarquera qu'elles se rapprochent bien plus des solutions de coopération proposées par les banlieues que de toute autre thèse.

Rien n'empêche que plusieurs leaders municipaux se diront déçus du mode de représentation à ce Conseil qui, selon eux, donne à Montréal une puissance à peu près totale.

Jusqu'à présent ces recommandations n'ont guère reçu de suite concrète. Négociations et compromis s'élaborent sur divers points, en raison même du développement de la région montréalaise, mais aucune revision de vaste portée n'est encore, du moins autant qu'on puisse juger, en voie de se faire.

Les éditorialistes, comme nous l'avons indiqué, ont d'un commun accord marqué leur déception. "Le Devoir" parle d'un document gris et incomplet tandis que le "Star" regrette le manque de précision des solutions proposées.

Les leaders interviewés pour leur part se disent plutôt pessimistes quant à l'avenir des recommandations. Pour certains, les facteurs politiques interviendront pour les rendre à peu près sans valeur; pour d'autres elles ne seront appliquées que très partiellement et enfin quelques-uns posent

carrément qu'elles ne règlent rien. La formule même du Conseil Général est mauvaise, disent-ils, aussi bien dans sa représentation que dans ses fonctions. Les plus optimistes voient dans le Rapport un pas important dans la bonne direction qui, en affirmant certains principes et en s'attaquant à la tâche de définir les divers niveaux de responsabilité, prépare le terrain à une coopération valable.

En résumé, voilà un Rapport qui s'ajoute à diverses études sur la situation métropolitaine de Montréal. Chacun a bien marqué et défendu ses positions. Le débat s'est déroulé très souvent sur le plan des arguments rationnels mais on a vu aussi à s'assurer l'appui d'une opinion publique restreinte peut-être mais puissante. Si les grands journaux montréalais ne s'engagent pas pleinement dans les débats les journaux locaux se tiennent tout près des diverses factions pour osciller entre la vigilance et des attaques plus directes comme lorsque le puissant C.C.I. demanda à la Législature Provinciale de retirer le maire Dawson de la Commission ou encore quand plusieurs villes refusèrent de donner les renseignements demandés par le secrétariat.

Tout le débat fait intervenir des éléments économiques et politiques. Le partage n'est pas aisé entre ce qui relève de la stricte analyse fiscale ou administrative ou de la pression et des ambitions. Comment pondérer en outre les exigences de l'accroissement des services et celles qui sont rattachées à la défense de la démocratie?

Plutôt que de vouloir fixer, de façon plus ou moins arbitraire, une hiérarchie entre ces divers facteurs nous voulons tenter de cerner l'influence qu'ont pu exercer les deux groupes ethniques importants. Sans préjuger des résultats, nous croyons que le rôle qu'ils ont joué ici peut être un bon indice de celui qu'ils exercent en d'autres domaines.

Section III.

LE FACTEUR ETHNIQUE

La tâche que nous entreprenons cache même plusieurs pièges. Isoler un facteur dans un débat important n'est jamais simple mais encore moins lorsque se mêlent aspects économiques, sociaux, politiques et ethniques. Départager ce qui est dû au statut économique ou à l'origine ethnique dans le débat sur les annexions à Montréal reste particulièrement périlleux. L'opposition de plusieurs banlieues tient sûrement à leur plus ou moins grande puissance économique. Puisque Montréal situe pour une large part le débat sur ce plan les municipalités qui peuvent fournir les contributions désirées ou donner les mêmes services se trouvent nécessairement en position privilégiée. L'histoire des annexions dans la région métropolitaine a montré que très souvent les municipalités intégrées le furent à cause de graves difficultés financières.

Ce serait pourtant trop facile de s'en tenir à cette explication. Poser la possibilité d'une influence du facteur ethnique n'est pas une vue arbitraire. Rappelons d'abord deux affirmations: la première d'un journaliste pour qui le facteur ethnique reste très fort même s'il est caché; la seconde d'un membre influent du C.C.I. qui admet qu'on ne reconnaît pas ouvertement en général l'influence du facteur ethnique bien qu'il ait joué à divers moments.

Appuie aussi notre hypothèse la position d'un des principaux responsables de l'enquête pour qui les principaux motifs d'opposition des municipalités sont d'ordre politique dans l'est francophone de l'Ile de Montréal mais d'ordre ethnique dans l'ouest anglophone. Enfin un des représentants anglais au Conseil Municipal de Montréal déclare tout simplement que les minorités canadiennes anglaises "ont quelque peu peur de se faire avaler par la majorité".

A ces observations individuelles, ajoutons les commentaires fort contrastants de deux journaux montréalais. "La Presse" met en relief les difficultés pour Montréal d'annexer des villes importantes à caractère anglo-saxon, d'où quasi nécessité pour elle de faire porter ses efforts sur des petites municipalités endettées et privées des services nécessaires. Le "Montreal Star", à la fin de 1963, définit le problème d'une manière qui rejoint particulièrement bien notre perspective. A toutes fins pratiques, selon ce journal, il faut à Montréal une forme de fédéralisme coopératif. Il reconnaît que le parallèle entre le fédéralisme pan-canadien et le fédéralisme métropolitain n'est pas complet mais il voit néanmoins suffisamment de similitudes entre les deux domaines pour avancer l'idée d'une structure de type fédéral, ajustée aux conceptions récentes, pour la région montréalaise. Montréal ne gagnera rien, conclut-il, à vouloir imposer sa politique aux banlieues tout autant que la province de Québec ni aucune autre ne gagnerait à vouloir forcer la main à l'ensemble du pays. Voilà très exactement le sens que nous

donnons à l'objet de ce chapitre.

Voici pour terminer les réponses des leaders rencontrés. Nous leur demandions de porter un jugement sur l'administration montréalaise et il ne fait aucun doute que la très grande majorité la considère excellente. Assez souvent malgré tout ils lui reprocheront de ne pas être démocratique, argument particulièrement intéressant si l'on se rappelle les motifs invoqués dans les débats autour de la Commission Blier. Plusieurs disent aussi que les anglo-saxons manifestent la plupart du temps une apathie assez marquée à son endroit. Le maire d'une banlieue anglophone affirme qu'au fond tout dépend du désir que l'on éprouve ou pas d'entrer dans la vie politique montréalaise. Les anglophones semblent croire leurs chances de diriger la vie politique montréalaise moins bonnes que celles des canadiens français et cela, disent-ils, est assez normal étant donné la proportion des deux groupes.

En réponse à des questions qui cherchaient à voir comment les relations ethniques sont perçues à Montréal (sont-elles plus ou moins tendues qu'il y a dix ans, comment se présent-elles par rapport à la province et au reste du pays?) les représentants des deux groupes ethniques reconnaissent qu'elles sont plus tendues à Montréal aujourd'hui, même si l'on fait souvent valoir que les échanges et le dialogue se sont améliorés, et qu'il y a peut-être plus de difficultés dans la métropole que dans l'ensemble de la société canadienne. Voici de nouveau les deux pôles du séparatisme et du dialogue mieux

organisé.

L'influence du facteur ethnique paraît réelle mais ses modalités et ce qu'elle a donné lors de la Commission Blier reste à voir. Nous savons bien qu'ici la mesure ne saurait être rigoureuse et pour parvenir à un jugement nuancé et satisfaisant nous entendons reprendre les diverses étapes qui ont jalonné la section précédente. Y a-t-il diverses manières de voir, selon les groupes ethniques, les solutions au problème métropolitain ou les arguments invoqués? Une analyse serrée fera ressortir quelques tendances qui mènent à des hypothèses plus rigoureuses et précises.

Trois des aspects de la présentation des éléments du conflit vont surtout nous éclairer car sur les participants et les résultats il y a peu à dire.

Parmi les participants il est clair que les éléments favorables à l'annexion sont nettement francophones puisque ce sont surtout les autorités politiques de Montréal. Dans le camp des adversaires, la principale place revient encore à l'élément francophone. Le C.C.I. est dirigé par un maire d'expression française et formé en majorité de municipalités de même origine. Certains agents anglophones ne sont pas pour autant à négliger, tel le maire de Ville Mont-Royal qui est à la fois membre de la Commission d'enquête et Vice-président du C.C.I., tels aussi les maires de quelques solides municipalités anglaises et les ligues de propriétaires et de citoyens qui semblent

plus actives du côté anglo-saxon. En somme, l'origine ethnique des participants ne peut éclairer sérieusement le sujet qui nous préoccupe.

Pour ce qui est des résultats de la Commission Blier, de son Rapport, l'opinion canadienne anglaise les accueille assez bien et serait plus indulgente que ne l'ont été les francophones.

Rien de définitif n'a été fait, remarque-t-on, mais voilà un pas dans la bonne direction qui permet d'espérer une solution acceptable. Un leader dira que si les recommandations ne sont pas parfaites elles ont l'avantage de reconnaître des différences et de préparer à des solutions justes. L'animateur d'un groupe puissant pense qu'à la suite de ce Rapport un compromis heureux paraît de plus en plus possible.

Les anglophones voient dans le Conseil Général une structure utile même si on regrette qu'il soit très vaste et que Montréal détienne une majorité. A l'Hôtel de Ville de Montréal, il y a entente entre canadiens français et canadiens anglais pour les postes de président et vice-président du Comité Exécutif: plusieurs souhaiteront que le nouvel organisme s'inspire d'un tel accord.

Les jugements sur les résultats ou l'avenir restent toujours assez discutables et l'analyse des objectifs et des arguments défendus peut fournir davantage d'indications sur l'existence éventuelle de différences de vue entre les grou-

ges ethniques.

a) les objectifs.

Sur ce que pourrait être une structure métropolitaine, voici quelques nuances significatives. Tout tient surtout en un accent.

Deux groupes, avons-nous dit, se dégagent de l'analyse des mémoires: les promoteurs d'une vaste structure de gouvernement régional et ceux qui favorisent la mise en place d'une structure de coopération en certains domaines, ce qui met en cause la dimension d'une future structure régionale.

Les documents écrits, mémoires et journaux comme les interviews montrent que l'opinion canadienne anglaise favorise très nettement la seconde qui propose des structures précises de collaboration en des champs nettement définis.

Plusieurs mémoires seraient à citer. Celui d'une des principales municipalités anglophones suggère par exemple la création par le gouvernement provincial d'une autorité intermunicipale et régionale, a-politique et compétente, pour diriger les domaines régionaux, un autre de source voisine distingue entre plusieurs types de services allant du local au régional et au provincial, un troisième enfin recommande la formation d'un organisme chargé du développement de la région économique de Montréal. La différence d'accent que nous

croyons déceler se voit plus clairement dans les propos des leaders interrogés. Tous les anglophones se disent complètement opposés à l'annexion alors que davantage de courants séparent les canadiens français. Les anglophones forment une espèce de bloc aux idées nettes et qui d'ailleurs perçoit moins les dissensions qui peuvent marquer le camp des opposants.

Canadiens français et canadiens anglais souhaitent la coopération mais pour les seconds elle doit être plus limitée et en même temps mieux structurée. Un maire dira qu'il importe de diviser les responsabilités mais en respectant l'identité propre de chaque participant.

Le Rapport Blier énumère six solutions possibles au problème métropolitain de Montréal et nous nous en sommes servi comme d'un indice. Les canadiens anglais placent plus haut les structures précises et croient moins aux bienfaits d'une coopération volontaire ou encore de l'action du gouvernement provincial.

De même, le Rapport contient une liste de six services dits régionaux. Sur ce point, l'accord entre les deux groupes ethniques est à peu près complet comme pour les autres "domaines à responsabilité régionale".

En fin de compte si les frontières ne sont pas tranchées entre les objectifs des deux groupes ethniques on devine une manière différente de poser le problème. Ajoutées aux opinions qui précèdent et à l'analyse des arguments et stratégies,

ces premières remarques contribuent à orienter de meilleure façon la recherche en même temps qu'on voit indispensable de poursuivre la démarche avec de très grandes précautions.

Revenons brièvement aux journaux.

Outre la position du "Montreal Star" sur la nécessité d'un fédéralisme montréalais, l'opinion de la "Gazette", en novembre 1963, n'est pas moins instructive: la conception d'un gouvernement unique si on la juge valable pourrait être appliquée aussi bien au domaine national qu'aux affaires municipales. Les arguments en sa faveur sont tout aussi pertinents pour l'ensemble du pays et l'éditorialiste ajoute pourtant qu'il est difficile de croire que les caractéristiques locales peuvent être ainsi négligées et que vaudrait mieux l'unification.

Aucun des journaux de langue française ne situe le débat de cette manière. Pour "Le Devoir" c'est très souvent l'opposition et aussi l'irresponsabilité des villes riches vis-à-vis les villes pauvres qui est à la source du mal. Les journaux français reprennent plus souvent les arguments économiques défendus par Montréal tandis que leurs confrères anglo-saxons insisteront sur la valeur de l'autonomie locale et la démocratie. Voilà qui nous amène à considérer de plus près les motifs et arguments.

b) <u>les arguments</u>.

La méthode que nous suivons est d'une certaine manière

cumulative, c'est-à-dire que nous cherchons à réunir diverses approches pour cerner un phénomène et l'étude des arguments invoqués par les opposants, selon l'origine ethnique, est centrale.

Nous avions retenu deux sortes d'arguments: les positifs, qui font appel davantage à des faits et à des constatations, les normatifs qui s'appuient avant tout sur des principes ou des valeurs. Les participants de langue anglaise ont-ils ici une position originale?

Les mémoires des municipalités anglo-saxonnes, qui sont la plupart du temps bien faits, soulèvent souvent des arguments d'ordre économique, ceux donc que nous avions qualifiés de positifs et ils rejoignent alors de nombreux mémoires présentés par des municipalités francophones. Mais il y a encore ici une nuance qui vient de ce que les canadiens anglais s'attachent plus à défendre les arguments de type normatif.

Il serait pourtant tout-à-fait inexact de négliger leur contribution aux débats économiques. Dans leurs mémoires respectifs plusieurs rappellent leur contribution actuelle au coût des services régionaux ou se disent prêtes à payer pour ce qu'elles recevront. On veut faire savoir que jusqu'ici les municipalités anglo-saxonnes ont fait leur part et restent disposées à poursuivre leur collaboration à mesure que le développement de la région montréalaise s'amplifie. Municipalités prospères, elles ne veulent pas qu'on les accuse de

profiter gratuitement des services montréalais.

Assez souvent on reproche, et nous le rappelions plus haut à propos des positions du "Devoir", aux villes riches et elles sont la plupart du temps anglo-saxonnes, de se limiter à un isolement fort confortable mais aussi injuste. Celles-ci s'en défendent vigoureusement. A part ces attitudes défensives, les mémoires de langue anglaise ne manquent pas de proposer des solutions précises aux problêmes actuels.

Entre les arguments proprement économiques et la référence aux principes, il y a les "arguments sociaux" qui font appel, nous l'avons vu, aux caractéristiques de la population, à ses traits particuliers et à son originalité. L'opinion canadienne anglaise se sert beaucoup plus de ces positions: ceux qui demeurent dans notre municipalité le font parce qu'ils y ont trouvé un mode de vie collectif animé d'un esprit communautaire, la municipalité c'est l'endroit choisi pour vivre selon ses relations économiques et sociales, sa mentalité et ses moyens, chaque municipalité a un caractère particulier, c'est-à-dire une topographie, une densité, un type d'aménagement, des caractéristiques locales et des conditions économiques et sociales propres et il est normal que chacune soit administrée par des personnes qui comprennent et savent interpréter les désirs des citoyens.

Ce type d'arguments nous paraît s'apparenter de près au facteur ethnique. Aucun mémoire n'en fait une mention di-

recte mais le rappel des "traits particuliers de la population" ne revient-il pas au même d'une certaine manière? Le mémoire d'une Ligue de Propriétaires anglo-saxons proclame que le choix d'un citoyen pour une municipalité correspond au désir d'un certain "way of life".

Cette référence n'est pas absente chez les francophones mais elle reste très sûrement beaucoup moins fréquente.

Les arguments de type normatif n'ont pas la même résonnance chez les deux groupes ethniques. Aucun ne possède le monopole d'un type d'arguments mais chacun les emploie de façon propre et si, de part et d'autre, la démocratie devient un étendard utile, on le retrouve plus souvent entre les mains des anglophones.

Multiplier les citations à l'appui serait aisé et fastidieux. Qu'il suffise d'extraire deux autres passages de mémoires importants. Le premier affirme ainsi que rien ne peut remplacer l'élection démocratique de conseils locaux qui restent en contact avec les citoyens, le second voit dans la préservation de la vitalité démocratique des gouvernements locaux le moyen de faire échec à la centralisation politique qui supplanterait la volonté populaire. D'autres parleront de l'importance de la proximité des gouvernants et du désintéressement des citoyens dans les grandes villes ou enfin de l'autonomie, droit inaliénable des municipalités.

Une fois encore, on ne semble pas poser le problème tout-à-fait de la même manière. L'autonomie reste une valeur très largement défendue mais l'excellence du gouvernement local l'est encore plus par les mémoires de langue anglaise.

Dans les interviews les deux groupes diffèrent aussi. Les canadiens français font d'abord valoir des arguments économiques puis l'inefficacité d'une trop grande ville. Les anglophones s'inquiètent beaucoup plus de l'impossibilité d'arrêter le mouvement annexionniste une fois qu'il aura été lancé et beaucoup plus loin feront intervenir l'efficacité.

Si les trois pôles principaux de la défense des municipalités sont l'autonomie, l'efficacité et les raisons économiques, ils n'ont pas la même hiérarchie d'un groupe à l'autre. Plusieurs leaders anglophones privilègient les mérites de la démocratie directe: le sens civique est beaucoup plus élevé dans les petites municipalités.

c) <u>les stratégies</u>.

Les stratégies et les moyens utilisés ne sont pas tout-à-fait les mêmes non plus. Il est normal que la Commission ait reçu moins de mémoires des municipalités anglo-saxonnes en raison même de leur nombre dans la région montréalaise mais plusieurs interlocuteurs font valoir la puissance de l'influence politique que peuvent exercer les municipalités anglophones, entre autres par leurs entrées auprès de certains mem-

bres influents du gouvernement provincial. Trop de signes donnent du poids à cette possibilité pour qu'on puisse l'ignorer: les comportements électoraux des comtés anglo-saxons, au provincial et au fédéral, en sont un beau cas.

On a déjà dit le désintéressement général de l'opinion publique pour la Commission Blier et aucun des deux groupes ne se signale ici par de plus nombreuses assemblées ou par la correspondance et les contacts plus personnels.

Malgré tout, tous pensent que l'opinion anglophone a plus réagi. Le citoyen canadien français ne s'est pas soucié de ce débat, estiment les observateurs francophones et anglophones mais son compatriote d'expression anglaise se serait montré plus attentif et il aurait accordé un poids plus grand au facteur ethnique dans ce débat. Un témoin de première force voit là une différence capitale.

Un sens politique plus développé chez les anglophones ou la conscience d'être touchés plus directement expliqueront selon les uns et les autres, pour nous c'est la polarisation de l'opinion publique qui s'ajoute à son tour aux nuances déjà esquissées.

Un regard sur les journaux leur donne ici aussi plus de force. Pour nos interlocuteurs, français ou anglais, les journaux francophones ont paru beaucoup plus favorables à la Commission, certains les accusant même d'être devenus ses ins-

truments, et l'opposition aurait été plus vive dans les journaux anglophones.

L'analyse des journaux va dans le même sens: il y a accord entre les quatre sur certains points: nécessité de faire des études, opposition à l'annexion, critique du Rapport. Mais trois points de divergences demeurent qui touchent aux arguments et objectifs, l'opposition entre les arguments économiques, la référence au gouvernement local et à l'autonomie municipale. Les journaux anglais suivent de près la preuve des leaders.

La "Gazette" et le "Star" défendent plus les droits acquis mais "Le Devoir" surtout, du côté francophone, reviendra très souvent sur l'urgence d'une solution rapide au problème métropolitain. Dans un éditorial intitulé "One big city not the answer", la "Gazette" suggère que la solution profonde est peut-être dans la préservation jalouse du principe du gouvernement local et de toutes les valeurs qu'il représente tout en créant les moyens de coopération pour les tâches communes. Encore une fois, ces arguments servent aussi aux francophones mais dans une autre mesure.

Les préoccupent davantage le manque de coordination dans la région montréalaise et la nécessité de faire participer les villes prospères plus aux coûts de la vie régionale. Ces villes riches, lit-on dans "Le Devoir", utilisent depuis un

demi-siècle leur autonomie pour éluder leurs obligations normales et faire payer par les Montréalais les avantages qu'elles tirent pourtant de la grande ville et ce profitable isolement a été toléré ou encouragé jusqu'ici par le gouvernement provincial. On oppose l'égoïsme des villes satellites riches à la croissance des tâches accomplies par Montréal, d'où il est normal que celle-ci veuille récupérer une partie de ses pertes financières.

Avec un tel arrière-plan le journal ensuite approfondira une solution, le choix d'une solution et se rallie dans un article de janvier 1964 à la mise en place d'une autorité supra-municipale où de toute façon Montréal tiendra un rôle majeur proportionnel à son importance et qui corrigera les injustices actuelles dans le domaine fiscal. Par opposition, on s'arrête moins longuement, bien qu'on leur accorde une grande valeur, aux principes démocratiques et à l'autonomie municipale.

Est-il exagéré de conclure que le facteur ethnique a pesé dans ce débat? Sûrement pas et diverses approches convergent pour le mettre en relief. Ce chapitre voulait avant tout vérifier son existence mais il montre du même coup en quoi les attitudes, comportements, objectifs sont propres à chaque groupe et il conduit alors à un retour qui vérifie, et explique en certains cas, les étapes précédentes de notre enquête.

CONCLUSION.

Nous voici parvenu au point de conclure et peut-être aussi de dégager quelques lignes d'action.

Notre progression s'est voulue patiente et minutieuse. Dans la cueillette et l'interprétation des faits, nous nous sommes inspiré de guides éprouvés et objectifs. Pour cela, les cheminements des chapitres précédents auront le plus souvent chercher la réalité autant que possible au ras des faits. Le tableau a été dessiné trait par trait.

Le moment est venu de le considérer en son tout. Avec un peu de recul, les acquis de chaque étape s'intègrent pour fournir une meilleure image de l'objet décrit mais encore pour permettre des interprétations et des prolongements tournés maintenant vers ce qui peut survenir. La société canadienne française a déjà, malgré tous les constats de carence, suscité des essais variés. Par eux, la situation montréalaise s'en trouve éclairée sous un autre angle. Bien sûr, l'analyste n'est plus alors sur le terrain solide des matériaux éprouvés mais n'a-t-il pas aussi pour tâche de se servir de ceux-ci comme d'un tremplin pour risquer des vues plus larges? A tout le moins, les hypothèses qu'il pose alors pourront stimuler les débats et d'autres recherches. Si on excepte celles du Québec, les institutions politiques de Montréal occuperaient une place à part dans l'ensemble du Canada. Le parallèle avec la situation provinciale réappa-

CONCLUSION.

Nous voici parvenu au point de conclure et peut-être aussi de dégager quelques lignes d'action.

Notre progression s'est voulue patiente et minutieuse. Dans la cueillette et l'interprétation des faits, nous nous sommes inspiré de guides éprouvés et objectifs. Pour cela, les cheminements des chapitres précédents auront le plus souvent chercher la réalité autant que possible au ras des faits. Le tableau a été dessiné trait par trait.

Le moment est venu de le considérer en son tout. Avec un peu de recul, les acquis de chaque étape s'intègrent pour fournir une meilleure image de l'objet décrit mais encore pour permettre des interprétations et des prolongements tournés maintenant vers ce qui peut survenir. La société canadienne française a déjà, malgré tous les constats de carence, suscité des essais variés. Par eux, la situation montréalaise s'en trouve éclairée sous un autre angle. Bien sûr, l'analyste n'est plus alors sur le terrain solide des matériaux éprouvés mais n'a-t-il pas aussi pour tâche de se servir de ceux-ci comme d'un tremplin pour risquer des vues plus larges? A tout le moins, les hypothèses qu'il pose alors pourront stimuler les débats et d'autres recherches. Si on excepte celles du Québec, les institutions politiques de Montréal occuperaient une place à part dans l'ensemble du Canada. Le parallèle avec la situation provinciale réappa-

raîtra à maintes reprises dans les pages qui suivent. D'une certaine manière, Montréal ouvrirait la voie à une évolution générale des canadiens français. Ce qui se passe ici indiquerait les tendances d'une transformation plus vaste.

Voici en effet l'appareil politique d'abord conçu par le groupe anglophone puis mis en place par lui. On sait le rôle de la tradition britannique du gouvernement local dans le renouveau institutionnel du milieu du siècle dernier. Pendant plusieurs décennies, les anglophones assureront la bonne marche et orienteront le développement des institutions politiques à Montréal en particulier. Mais il y a une brisure. L'appareil politique est progressivement conquis par les canadiens français, par le long et lent progrès que nous avons décrit, au point où ceux-ci aujourd'hui paraissent l'habiter et l'animer quasi entièrement. Quelques leaders francophones auront, au Vingtième siècle surtout, imprimé une marque qui reste encore bien visible. Ces premiers leaders canadiens français participaient d'ailleurs profondément des caractéristiques des leaders québecois en général pendant la même époque.

En tout cas, la base de l'administration montréalaise est présentement canadienne française chez les conseillers élus et encore plus parmi les fonctionnaires responsables de l'exécution. Les autres groupes ethniques dans certains cas se retirent, ce que montre un peu notre analyse du problème métropolitain; ou bien s'intègrent mais fort lente-

ment en plaçant quelques-uns des leurs d'abord aux postes subalternes pour ensuite se hausser progressivement. Pourtant, leur position demeure encore assez précaire. Il y a bien possibilité pour quelqu'un qui n'est pas canadien français de faire carrière dans la politique municipale mais encore faudra-t-il qu'il respecte rigoureusement certaines règles plus ou moins formelles: n'est pas élu à la mairie qui veut, n'occupe pas tel poste administratif celui qui a la seule compétence.

Montréal aurait ceci d'exceptionnel d'avoir donné aux canadiens français une occasion majeure de s'approprier le pouvoir politique et de l'utiliser à leurs fins. Les cas de cette envergure sont très rares. Le développement de l'organisation politique montréalaise et l'élargissement de son appareil bureaucratique, coïncident avec l'installation d'une emprise francophone de plus en plus nette. Notre étude du fonctionnarisme l'a montré: à mesure que Montréal diversifie et complète sa structure politique les canadiens français acquièrent une part de direction toujours plus large. Par contre, le personnel politique anglophone, dans les deux catégories que nous avons retenues, diminue progressivement. On croirait même, sauf quelques exceptions, que sa qualité s'affaiblit en même temps.

La prépondérance de la langue française n'a dans ces conditions rien d'étonnant. Une direction canadienne française s'affirme qui assimile plus ou moins les autres éléments et qui voit dans Montréal l'occasion d'une influence

politique majeure. Pourtant, elle n'écrase pas et rien ne permet présentement de conclure à la totale homogénéité. Pour une large part, cela s'explique par la présence d'un environnement anglophone extrêmement puissant et dont il faut tenir compte pour assurer le progrès de Montréal.

Un bilinguisme réel apparaît indéniable et constitue selon nous un des traits les plus intéressants de l'organisation politique montréalaise. Une administration presque exclusivement francophone respecte pourtant dans son travail et ses diverses activités, comme l'a fait voir l'analyse de quelques services, la co-existence de plusieurs groupes ethniques et des deux langues. Cette sorte de bilinguisme nous paraît particulièrement riche en ce qu'elle s'inspire moins de règles formelles et quelque peu abstraites: elle naît plutôt de circonstances et de demandes solidement rattachées au milieu et à la population intéressés. Ce ne sont pas les inévitables restrictions qu'apporte une aussi forte majorité qui nous paraissent significatives mais bien plutôt la mise en place d'un système qui fonctionne bien dans la réalité. Les explications sont nombreuses, nous nous contentons ici de marquer l'évidence du fait.

En d'autres mots, le système politique montréalais, pour une large part, s'élaborerait et progresserait comme s'il n'était que dans un contexte francophone. A la limite, la partie anglophone de son environnement se détournerait progressivement. L'appui, nous renvoyons ici à l'étude du phénomène

électoral, est largement francophone. La structure politique de Montréal serait le fruit du jeu de certains facteurs de l'environnement mais d'autres seraient en voie d'être négligés.

Notre résumé a sans doute quelque chose d'excessif, il n'en reste pas moins que l'on est quelque peu surpris par cette réussite canadienne française dans le domaine politique. Serait-on en présence d'une exception? Le système montréalais, qui compte parmi les plus importants au Canada, serait-il la preuve d'une accession des francophones aux mécanismes d'autorité publique?

Ce caractère exceptionnel se remarque d'autant plus que Montréal serait alors en quelque sorte comme l'inverse de la situation canadienne. Ici aussi cohabitent une majorité et quelques minorités et la majorité impose plus ou moins sa conception à l'ensemble. A Montréal une différence importante joue cependant puisque la minorité la plus importante, celle des anglophones, peut utiliser son influence politique ailleurs, à d'autres niveaux politiques. Mais fondamentalement le rapport de forces semble appartenir au même type que celui qui caractérise la société canadienne.

Semblables aussi les conséquences dans les conceptions politiques et le leadership. A Montréal, l'opinion anglophone se partage entre l'apathie et l'insécurité. Autant elle se préoccupe de ses structures municipales propres, dans les unités qui sont siennes, autant elle se désintéresse

de celles de Montréal. On a pu dire que les unes formaient le rempart contre la toute-puissante voisine, ce qui ne signifie aucunement que l'on se désintéresse des affaires régionales. On vante le pluralisme et les mérites de la diversité. Certains ont vu là les suites d'un sentiment d'impuissance et de faiblesse.

Absence de leadership aussi. Un problème général de recrutement du côté anglophone est assez évident. Un peu comme les francophones sont tentés de se retirer des affaires fédérales, les canadiens anglais de Montréal se retirent aussi et se regroupent entre eux. Cela est d'autant plus grave qu'au même moment les leaders francophones de Montréal se donnent et définissent des tâches d'envergure. Le canadien anglais, nous l'avons vu au chapitre Troisième, se sent moins associé à ces entreprises. Les grandes carrières canadiennes anglaises sur la scène municipale sont actuellement tout-à-fait rares, aussi bien au Conseil Municipal que dans le fonctionnarisme. Un peu donc comme on le demande au groupe francophone, ne faudrait-il pas que les leaders canadiens anglais à Montréal s'arrêtent à redéfinir leur rôle sur la scène municipale? Les mêmes qualités de fermeté, de courage et d'imagination pourront apporter ici une contribution de premier poids.

Cela suffit à démontrer que les canadiens sont de telles carrières à faire, ce qui ne [illegible]

Toute comparaison est périlleuse et le sens des proportions ne doit pas nous échapper dans celle que nous tentons d'établir présentement. Nous préférons parler d'un certain mouvement d'idée fait d'attitudes et de comportements qui se

rapprochent bien souvent de ceux qui ont servi à qualifier des situations plus larges. Ce qui n'empêche pas que quelques éléments anglophones aient choisi au contraire la participation entière à la vie politique montréalaise. La rareté de ce choix confirme précisément notre jugement.

Concevoir la situation montréalaise comme l'inverse de celle du Canada est d'autant plus tentant qu'il semble que des études de même type sur le gouvernement québecois puissent mener à des conclusions toutes proches. Cela va encore dans le sens de la définition du groupe canadien français comme "classe ethnique" à l'intérieur du Canada. Marcel Rioux et Jacques Dofny ont discuté de la relation entre conscience de classe et conscience ethnique dans la société canadienne française et, plus récemment, Rioux remarquait que la définition que donne Gurvitch de la classe sociale s'applique particulièrement bien au groupe francophone. (8)

Selon cette ligne de pensée, en se percevant comme une "classe ethnique", les canadiens français veulent s'emparer des instruments de leur progrès et redéfinir le sort des autres ethnies. En faisant leurs des moyens qui jusqu'ici étaient entre les mains de l'autre "classe ethnique", notamment au plan politique, le groupe canadien français suivrait une démarche proche de celle qu'ont empruntée la classe bourgeoise

(8) RIOUX (M.) - "Conscience ethnique et conscience de classe au Québec".
RECHERCHES SOCIOGRAPHIQUES.

et la classe ouvrière. Enfin, le renversement, ou si l'on veut cette révolution, serait surtout accentuée aujourd'hui grâce à une prise de conscience plus nette chez l'ensemble des canadiens français mais aussi de plus en plus large, c'est-à-dire partagée par les couches diverses de la société. Dans cette perspective, Montréal serait à la fine pointe du changement. Par sa position capitale sur les plans économique, social, culturel, elle aurait connu une des premières les résultats de cette évolution profonde. Elle aurait été un des premiers théâtres où le francophone a acquis le pouvoir politique.

Cette interprétation reste bien sûr discutable. Certains hésiteront à employer le concept de classe dans un tel cas. D'autres objecteront, et cela nous paraît beaucoup plus important dans le cadre de cette recherche, qu'il existe une coupure profonde entre le pouvoir politique et le pouvoir économique. On sait la vogue qu'a eue et a encore la thèse du pouvoir politique "façade" du pouvoir économique. Les véritables influents sont ceux qui ont la puissance financière, les brasseurs d'affaires et les hommes politiques ne sont au mieux que leurs exécutants fidèles. Rien ne permet d'accepter cette conception ou de la refuser en bloc dans l'état présent de nos connaissances et encore moins peut-être dans le cas de Montréal. Aucun élément sérieux de preuve, c'est le moins qu'on puisse dire, n'a été jusqu'ici apporté pour ou contre une telle proposition.

Nul ne peut nier malgré tout que le pouvoir économique à Montréal a été et reste très largement entre les mains des canadiens anglais. Sur ce point, nombreuses sont les études qui ont décrit la situation passée et font voir à quel point elle est encore identique de nos jours. Tout se passerait comme si ceux qui détiennent la puissance financière abandonnent le contrôle politique pour mieux asseoir leur emprise économique. On veut le voir dans l'évolution du personnel politique montréalais. On serait encore porté à le croire quand on note à quelles sources Montréal, tout au moins jusqu'à une date tout-à-fait récente, puise les sommes indispensables à son développement. Il y a aussi que dans certains conflits majeurs dans la politique montréalaise, et nous faisons encore allusion au problème métropolitain, le pouvoir économique paraît faciliter la résistance en se confondant par bien des manières avec le pouvoir politique.

Rappelons ce que nous savons de l'élite économique canadienne française pour mieux la mettre en parallèle avec sa contrepartie politique. Si celle-ci à Montréal a déjà une assez longue histoire et des proportions imposantes, le leadership économique francophone s'est développé beaucoup plus tardivement et, encore de nos jours, forme un groupe restreint et assez souvent mal préparé. Enfin, l'influence politique de cette minorité a été fort réduite. L'histoire du personnel politique de Montréal ne peut que donner du poids à cette thèse.

En conséquence, nous voilà placé devant une conception tout-à-fait différente du rôle politique de Montréal. Ce qui faisait son originalité, et aussi un certain paradoxe, n'aurait plus grande valeur. Plutôt que de faire de Montréal un des centres de l'évolution on la verrait comme une espèce de prototype de l'illusion politique des canadiens français en Amérique: ils pensent posséder le pouvoir, ils ont toutes les apparences du gouvernement mais en fait ils dépendent totalement d'agents économiques beaucoup moins faciles à identifier. Manquerait alors à la "classe ethnique" ce qui, selon le schéma auquel cette interprétation se réfère, constitue précisément les bases de son action. On devrait alors bien davantage parler d'aliénation politique.

Entre ces deux vues contradictoires, et que nous avons quelque peu simplifiées pour les fins de la discussion, s'introduit une hypothèse générale qui paraît plus juste. Elle privilégie les notions de changement et de conflit.

Posons donc que le gouvernement montréalais, comme celui de Québec encore une fois, traverse présentement une phase de transition capitale. La seconde image du tableau que nous venons d'esquisser aurait valu jusqu'à une date récente mais l'autre face décrirait de mieux en mieux ce qui est en voie de devenir. Dans cette hypothèse, une source nouvelle de conflit et de heurts entre groupes ethniques s'élargirait au même rythme.

Il est assez sûrement vrai que depuis le début du siècle le pouvoir économique et le pouvoir politique à Montréal ont été détenus par les deux principaux groupes ethniques de façon séparée. La dépendance très grande de Montréal du gouvernement québecois d'abord puis ensuite du contexte nord-américain l'explique. Sur le plan économique, nous avons vu que l'histoire montréalaise est faite de tutelles et de contrôles. Nous suggérons qu'une transformation encore neuve tend à faire de Montréal non pas une entité autonome mais sûrement de plus en plus apte à se diriger elle-même et à prendre de vastes responsabilités.

Cette transformation s'accompagne d'une francisation facilement visible de l'organisation politique de Montréal. L'économique et le politique convergeraient alors dans les mêmes mains, le politique ne contrôlant pas entièrement mais orientant largement l'économique. Plus libre et aussi plus compétente, la direction politique de Montréal pourrait mieux définir ses liens économiques. Par là, elle fournirait au Québec actuel une zone nouvelle d'influence réelle qui s'inscrit bien dans le vaste mouvement que plusieurs constatent présentement.

Premier élément de preuve: l'émergence d'une classe moyenne canadienne française reliée à l'industrialisation. Dans un article paru en 1963, Jacques Brazeau décrit cette nouvelle classe moyenne comme moins traditionnelle, poussée par les jeunes générations, animée du désir de transformer ses

?

institutions. (9) L'histoire du personnel politique de Montréal, dans ce cas aussi, paraît vouloir appuyer cette proposition.

Nous voulons pourtant examiner l'hypothèse générale de changement de façon beaucoup plus approfondie et grâce à des approches diverses. Si elle est exacte, la possibilité du conflit s'en trouvera du coup passablement confirmée. Un groupe, les francophones, devient de plus en plus exigeant et cherche à innover tandis que l'autre, les anglophones, se retire et le plus souvent oppose une fin de non-recevoir. Tout cela n'aurait aucune conséquence si chacun pouvait rester seul mais, au contraire, la zone montréalaise, et là les opinions sont tout-à-fait unanimes, est profondément interdépendante. Un compromis et une entente deviennent nécessaires. Nous avons ajouté quelques précisions sur l'âge de la retraite.

Notre hypothèse veut en gros qu'un groupe majoritaire ait tendance à se donner des structures qui lui soient propres même, comme c'est le cas pour Montréal, si cette aspiration se révèle avec un certain retard. En ce cas d'ailleurs le changement pourrait se faire de façon d'autant plus brusque et radicale.

Pour nous en tenir à la situation montréalaise, on voit mal comment une majorité très nette aurait pu continuer à vivre sous des institutions dirigées par d'autres et comment

(9) BRAZEAU (J.) - "Quebec's Emerging Middle Class".

Pour retirer le maximum de pension, un fonctionnaire municipal de la ville de Montréal doit être au service de la cité depuis 33 ans. A ce moment il retire 80% du salaire des trois années où il a gagné le plus. C'est la moyenne de ces trois meilleures années qui détermine sa pension annuelle. (La veuve d'un employé civil retire 50% plus 15% par enfant).

L'âge de la retraite est à 65 ans ou après 33 ans de service. Dans les dernières négociations collectives le chiffre de 30 ans de service a été soulevé. On peut donc s'attendre à ce qu'il devienne en vigueur d'ici quelques années.

Il faut noter que la retraite est obligatoire à 65 ans et volontaire après 33 ans de service.

la transformation peut ne toucher qu'à des formes extérieures. La conception même de l'organisation politique et le domaine de son action, pensons-nous, vont être progressivement occupés par le groupe dominant.

Dans son ouvrage déjà abondamment cité, Michel Crozier trace un parallèle qui nous semble particulièrement utile ici. Après avoir étudié le modèle bureaucratique français, il se demande quelles explications et quels liens existent entre celui-ci et l'ensemble de la société française. La dernière partie de son livre constitue une réflexion sur trois points: d'abord sur les traits proprement nationaux qui caractérisent toute bureaucratie; sur les harmoniques, comme il les appelle, du système bureaucratique c'est-à-dire les répliques de ce type de comportements en d'autres secteurs de la vie d'une société et enfin la place du phénomène bureaucratique dans l'ensemble de la vie sociale. Retenons ici surtout les deux premiers points de Crozier.

Pour lui, il y a donc relation entre les traits et comportements remarqués dans une structure bureaucratique et les caractéristiques et valeurs de la société qui entoure cette bureaucratie. Très précisément, en opposant le modèle français à d'autres modèles étrangers, soviétique ou américain par exemple, Crozier conclut que trois des principaux comportements notés dans la bureaucratie française s'expliquent par des valeurs plus générales. Certains traits spécifiquement français éclairent les propriétés du système bureaucratique

qu'il a relevées. Il discute donc successivement de la nature des relations inter-personnelles et inter-groupes dans l'ensemble de la société française, de la conception de l'autorité et enfin de la mentalité française devant le changement.

De plus, Crozier veut montrer à quel point les modèles dits bureaucratiques ne correspondent pas seulement à des traits culturels comme nous venons de le mentionner ou à des valeurs. On doit les associer encore à d'autres modèles institutionnels dans une société. Le fonctionnement des principales institutions d'une société est, dans une certaine mesure, identique. En tout cas, en sachant comment est bâti et réagit le système bureaucratique français, Crozier veut montrer qu'on connaît mieux aussi comment sont faits et se comportent d'autres grands secteurs de l'activité française. Il insistera sur quatre points: le système d'éducation, le mouvement ouvrier, le système politico-administratif, le système colonial. Entre ces quatre domaines et la bureaucratie, il voit des correspondances remarquables qui expliquent les cas isolés et font voir comment des changements dans l'un toucheraient les autres.

Adaptons, de façon assez libre nous l'avouons, cette vue à la situation montréalaise. Ainsi disons que le jeu politique à Montréal, comme d'ailleurs dans l'ensemble de la société canadienne française, est relié et tributaire de certaines caractéristiques, valeurs et comportements de la société canadienne française. L'organisation politique de Montréal

et son évolution se comprennent mieux. Suivant la même ligne, et c'est ce qui nous intéresse le plus pour le moment, on apercevra comment le changement dans certains secteurs ou certaines grandes institutions de la société québecoise peuvent annoncer des changements ailleurs et notamment dans la vie politique montréalaise. La relation n'est sûrement pas simple et il y a de toute évidence réciprocité entre l'influence du milieu environnant et l'évolution de la vie politique montréalaise.

A la manière de Crozier, privilégions quelques domaines pour expliquer le passé politique de Montréal et surtout vérifier la validité de l'hypothèse du changement.

Cinq points seront brièvement discutés: les idéologies politiques, les élites économiques, le système scolaire, le syndicalisme et de façon globale la vie politique. En dégageant une certaine concordance dans leur évolution respective, nous verrons mieux la phase que traverse actuellement la vie politique montréalaise et ce que semble devoir être son avenir.

L'entreprise n'est pas facile. Chez Crozier, comme celui-ci l'indique, elle souffre du manque de connaissances rigoureuses sur la société française. L'absence de travaux précis est encore plus flagrante ici. La preuve n'est plus à faire: au colloque tenu à Québec en 1962 sur la situation de la recherche sur le Canada français, Fernand Dumont pla-

çait parmi les principaux secteurs de recherche les idéologies, le système scolaire et le pouvoir et Guy Rocher faisait remarquer qu'une étude des élites au Canada français pourrait constituer un point stratégique d'analyse.

Nous ne minimisons pas non plus la différence qui existe peut-être entre la vie politique municipale et l'activité politique dans une société plus large. Cette distinction n'est pas claire bien qu'elle ait longtemps servi. Elle sert encore moins dans le cas d'une ville comme Montréal qui par bien des aspects connaît une vie politique d'un type très voisin de celui d'une province ou d'un état. Néanmoins, prenons acte de la faiblesse de la vie politique municipale au Canada français. Peu d'études existent mais elles montrent déjà à quel point nos municipalités ont été le lieu dominant de certaines oligarchies, où les groupes si importants par ailleurs dans la vie politique moderne sont restés très souvent inactifs et où les manifestations de l'opinion publique sont encore plus rares. En fin de compte la vie municipale au Canada français n'a souvent été qu'une faible caricature d'un dynamisme réel et d'une société démocratique.

L'influence de l'industrialisation et de l'urbanisation sur la société québecoise récente a trop été soulignée pour qu'on en n'examine point la portée sur la vie politique de Montréal. Celle-ci occupe à coup sûr une place de choix.

Nos prochaines analyses ont une structure identique:

elles opposeront ce qui fut à ce qui est en train de devenir. Puisque le devenir bouleverse les secteurs mentionnés, peut-être affecte-t-il aussi la vie politique de Montréal?

Commençons par un champ d'examen dont on s'est plu récemment à dire la signification, celui des idéologies. Les travaux sont nombreux. Pour les fins de notre analyse nous nous appuierons d'abord sur l'étude de Dumont et Rocher. (10)

Dumont et Rocher plaçent au coeur de leurs analyses le passage d'une conscience de soi unitaire à une reconnaissance mal avouée de la pluralité. Pour eux, le Canada français récent est avant tout marqué par la transition d'une idéologie axée sur l'ordre et la stabilité, et qui devait avant tout assurer la survie de l'entité ethnique, à un ensemble de conflits aux divers niveaux de la conscience canadienne française, que ce soit sur le plan religieux ou politique.

Le rôle qu'ils donnent aux nouvelles élites et au leadership qu'ils voient apparaître dans la société canadienne française actuelle touche directement notre objet. Ces élites permettront, disent-ils, de combler les retards dans la pensée sociale causés par une trop grande place donnée au national. Les élites issues de milieux très divers réorientent la pensée canadienne française. Dumont et Rocher les situent donc au centre de l'évolution globale.

(10) DUMONT (F.) - ROCHER (G.) - "Introduction à une sociologie du Canada français".
in RECHERCHES ET DEBATS DU C.C.I.F.

"Ces nouveaux leaders se situent en quelque sorte au point de jonction des structures en évolution et des nouvelles idéologies qui tendent à s'élaborer; ce sont eux qui vivent peut-être le plus intensément les conflits de leur milieu, ses frustrations et ses aspirations, ses déceptions et ses espoirs. L'étude de ce phénomène permettrait à la fois d'introduire à une meilleure connaissance des transformations qui s'opèrent dans les différents secteurs de notre population et de saisir sur le vif le processus dynamique d'élaboration d'idéologies nouvelles." (11)

Les nouveaux leaders montréalais nous paraissent entrer tout-à-fait dans cette catégorie. Nous avons vu ce qui les distingue de leurs prédécesseurs et nous avons aussi marqué en quoi leurs idéaux et objectifs diffèrent de ceux qui avaient guidé les chefs montréalais antérieurs.

Les changements dans les élites vont s'accompagner de modifications dans la pensée politique et sociale. Critiquant certains courants nationalistes, Léon Dion invite à examiner le processus d'adaptation à des structures nouvelles ou, du moins, nouvellements "reconnues" dans les institutions et les groupes. (12)

Une enquête menée en 1961 sur "Le Canada Français politique vu de l'intérieur" a par ailleurs fait ressortir l'apathie et l'insatisfaction dans la pensée politique canadienne française depuis 1867: l'Etat est resté l'Etat fédéral seulement, donc lointain.

(11) opus cité, p.35.

(12) DION (L.) - "Le Nationalisme Pessimiste: sa source, sa

Négatif aussi un ensemble d'attitudes et de comportements qui vont de la non acceptation de la démocratie de type britannique, remarquée par Trudeau, à une expression purement verbale ou rhétorique des attitudes, source d'inefficacité et de soumission.

Le canadien français n'aurait pas dépassé une conception égoïste et étroite de la politique faite à la fois de mépris, d'autoritarisme et de conservatisme profond. On peut invoquer ici bien des explications. Nous citerons celle de Léon Dion qui se rapporte précisément à notre propos.

> "Parce qu'ils constituent une minorité sur le plan canadien et que pour l'ensemble ils ne détiennent pas les situations politiques générales, les canadiens français me paraissent plus enclins que d'autres groupes à faire dépendre leurs opinions de réflexes affectifs fondés sur des frustrations et des anxiétés qui reposent justement sur l'impression qu'ils ont de constituer une minorité dans l'ensemble du pays." (13)

Peut-on en déduire que lorsqu'ils se sentiront majoritaires la situation s'en trouvera changée? Nous voilà ramené à l'histoire politique de Montréal.

Le renouveau dans les idéologies politiques est indiscutable. Ce qui apparaît presque comme une découverte du rôle de l'Etat québecois conduit à une conception nouvelle de toute la réalité politique. L'autoritarisme dont on a fait si souvent état ne vaut sûrement pas autant pour la

(13) in RECHERCHES SOCIOGRAPHIQUES

société canadienne française d'aujourd'hui, pas plus que le conservatisme.

A Montréal, il y a eu plusieurs leaders puissants et prestigieux dans le passé mais leur perception des "conflits, frustrations, aspirations, déceptions et espoirs du milieu", leurs idéologies en somme nous paraissent assez éloignées de celles qui ont cours présentement. L'hypothèse d'une nouvelle classe politique montréalaise s'inscrit donc dans cette transformation des idéologies comme elle contribue à l'expliquer.

Le changement dans les élites politiques s'éclaire aussi par l'apparition de nouveaux leaders économiques. Jean-Charles Falardeau a opposé la situation traditionnelle qui a marqué notre leadership économique à l'apparition, depuis 1945 surtout, de nouveaux hommes capables de prendre en mains et de gérer les puissances financières.(14)

N. Taylor avait observé comme traits caractéristiques de l'homme d'affaires canadien français son attachement à l'entreprise de type familial et donc petite, à l'individualisme d'où limite à l'expansion, au caractère personnel plutôt que rationnel et efficace des relations humaines dans l'entreprise. Falardeau le rappelle pour remarquer ensuite

(14) FALARDEAU (J.-C.) - "L'origine et l'ascension des hommes d'affaires dans la société canadienne française".

RECHERCHES SOCIOGRAPHIQUES
(VI) no 1 1965 pp. 33-56.

que depuis quelques décennies les hommes d'affaires canadiens français se sont orientés vers des conceptions plus proches du capitalisme moderne. Ils forment une catégorie sociale importante et se sont donnés des attitudes et une idéologie propres où les valeurs de l'argent et de l'efficacité ont été privilégiées.

Montréal occupe évidemment ici une place capitale. C'est largement chez elle que s'est développée cette élite. Les nouvelles conceptions, la recherche du succès par l'efficacité et l'innovation pouvaient naturellement passer du domaine économique au domaine politique. Falardeau appuie notre hypothèse. Si l'élite économique canadienne française pendant très longtemps s'est désintéressée totalement de la vie politique elle est aujourd'hui en voie d'occuper le terrain et largement à cause de ses préoccupations d'efficacité et de prospérité. Il n'y a rien ici de rigoureux et précis mais cela ne coïncide-t-il pas avec ce que révélait l'étude des idéologies?

L'organisation de l'éducation est une autre institution essentielle et on se souvient que Crozier l'avait particulièrement étudiée dans son ouvrage.

Nous voulons relever deux traits du système d'éducation canadien français. Le rapport Parent montre que la mise sur pied d'organismes locaux d'éducation date de 1840. C'est aussi le moment du début du régime municipal. Dans les

deux cas, on remet à la population la gérance de ses affaires. Chacun sait le renouveau actuel dans les valeurs qui orientent le système d'éducation canadien français. Tout le chapitre Quatrième de la Première Partie du rapport Parent porte sur la société d'aujourd'hui et l'enseignement. Rappelons seulement ce qui est dit de l'évolution des idées où, de nouveau, le rôle des élites et de l'Etat est mis en évidence.

La dimension même des problèmes de l'éducation oblige les élites à changer d'attitudes. Dans une étude que nous poursuivons présentement sur l'organisation de l'éducation à Montréal, plus précisément sur la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, nous montrons à quel point un budget qui voisine les cent millions et qui touche plus de 200,000 individus a altéré en profondeur le domaine et le mode de la gestion. N'oublions pas que ce budget équivaut à peu près à la moitié de celui de toute l'administration montréalaise et le changement dans l'organisation du pouvoir paraît ici indiscutable.

Nous ne voulons pas allonger inutilement la discussion de notre hypothèse mais l'évolution du syndicalisme québecois est à citer au moins rapidement. Celle-ci est à son tour mise en relief par plusieurs observateurs. Dumont et Rocher en font fréquemment un point de référence: les circonstances de sa création, celles de sa déconfessionnalisation, la place qu'il donne à un leadership nouveau leur paraissent témoigner de changements plus généraux dans la société québe-

coise. En somme, le syndicalisme, aussi bien paysan qu'ouvrier, aurait été par bien des manières à l'origine du mouvement de renouveau.

Dans une étude parue récemment G. Fortin explique comment, malgré les forces de l'ordre, le syndicalisme canadien français est parvenu à se donner des structures d'action efficaces. (15) Très souvent l'ouvrier est aliéné dans son travail quotidien, la possibilité de participer aux décisions qui le touchent lui est restée largement étrangère ayant abandonné plutôt cette prérogative pendant longtemps à une oligarchie. Une fois de plus, la situation serait en passe de se transformer: Fortin remarque que l'augmentation des travailleurs hautement spécialisés correspond à une prise de conscience de plus en plus précise, à la formulation d'aspirations et d'objectifs et aussi à la mise en place de mécanismes pour les réaliser. Ces lignes nous semblent particulièrement aller dans le sens de notre démarche:

> "Cette conscience semble conduire, dans la plupart des cas, à la recherche d'une solution de type collectif et à la recherche de nouvelles structures d'organisation sociale et politique." (16)

L'évolution du monde ouvrier comme celle du système scolaire ou encore des élites économiques met en évidence

(15) FORTIN (G.) - "Milieu rural et milieu ouvrier: deux classes virtuelles".
RECHERCHES SOCIOGRAPHIQUES.
(VI) no 1, 1965, pp. 47-60.

(16) opus cité, p. 58

la volonté de diriger et le désir de définir objectifs et aspirations.

On pourrait évidemment invoquer de plus les modifications, non plus au niveau des idées, mais dans les processus politiques eux-mêmes de la société canadienne française. De très nombreux changements sont en cours qui laissent prévoir une évolution du même type. Au niveau strictement municipal d'abord l'effort actuel pour redéfinir les structures, ce que l'on appelle communément la politique de regroupement, va amener nécessairement les leaders municipaux futurs à posséder des compétences et à prendre des responsabilités beaucoup plus grandes que ne l'ont fait leurs prédécesseurs. En même temps, ces postes deviennent plus accessibles: la démocratisation devrait aider un leadership nouveau et animé d'idéologies originales à parvenir au pouvoir.

L'ensemble même de l'appareil politique québecois fait voir des traits neufs. On tente d'y introduire la rationalité comme en fait foi le progrès de l'appareil bureaucratique. Les cadres administratifs si longtemps absents sont aujourd'hui en pressante demande. Le jeu des groupes, pour sa part abandonné à l'inertie ou à la plus complète anarchie avec la domination de quelques-uns, tend à se donner des structures d'efficacité. La rapide multiplication d'appareils consultatifs auprès des différents ministères le montre suffisamment. Evoquons enfin les modifications dans les comportements eux-mêmes. On connaît peu la valeur réelle des efforts présents

des divers partis pour modifier leurs structures ou de ceux qui veulent donner un nouveau visage aux comportements électoraux des québecois: cela n'affaiblit point nos conclusions car c'est bien l'existence de tels mouvements qui nous paraît significative.

L'hypothèse du changement dans l'exercice du pouvoir politique à Montréal, si elle ne peut être prouvée de façon définitive, paraît après ces rapides analyses tout au moins beaucoup plus plausible. La scène politique de Montréal serait à son tour le lieu de l'apparition d'un pluralisme, de l'émergence de nouvelles élites et de la formulation d'idéologies originales. La direction des canadiens français s'accentue et se diversifie, c'est tout au moins une tendance assez évidente. En tout cas, l'inverse reste peu probable. Il serait trop aisé de faire de la position occupée par le groupe francophone à Montréal un simple trompe-l'oeil. Disons plutôt que les éléments d'une transformation capitale sont là mais qu'il est impossible de savoir comment on les utilisera.

L'étude de la situation à l'échelle de la société canadienne française globale serait ici capitale et nous avons souvent marqué la nécessité de cette référence. Les autres recherches en cours aussi bien sur le gouvernement québecois que sur d'autres aspects de la vie montréalaise ou encore sur les groupes dans la vie canadienne française devraient permettre de compléter et nuancer notre conclusion.

Pour revenir à une vue globale du rapport des groupes ethniques à Montréal, la nécessité d'une entente paraît évidente. Un mode de coexistence est indispensable tout autant au niveau de la région, voir le problème métropolitain, que dans la structure de la ville de Montréal elle-même. Sinon devient probable l'éloignement né d'un sentiment d'impuissance puis d'un désintéressement de plus en plus profond.

La forme et le contenu de cette entente ne sont pas faciles à déterminer. Si Montréal est bien le rapport canadien inversé, la réflexion comparative devrait conduire à des conceptions plus nettes.

Nous croyons surtout essentiel de trouver les moyens de hausser l'intérêt des canadiens anglais pour la politique municipale, ce qui doit être l'oeuvre des deux groupes et de susciter un leadership capable de définir les objectifs et de prendre une place d'envergure. Ces conditions remplies, on pourra s'attaquer à l'élaboration de mécanismes précis pour donner aux canadiens français la place qui leur revient tout en rendant possible aux autres groupes ethniques de jouer un rôle de poids. Présentement ces mécanismes existent au niveau de la structure politique interne de Montréal et c'est bien davantage l'intérêt et le désir de participer qui manquent ainsi que nous le soulignait, rappelons-le, le maire d'une banlieue anglophone. On a vu que ces mécanismes semblent plus favoriser les Canadiens français.

Voilà quelques lignes de fond et des orientations

inspirées par nos analyses. Nous avons voulu conserver l'objectivité car, s'il veut tenir compte à la fois des faits et des conditionnements qui marquent les options et les choix, le spécialiste ne peut proposer de formule simple. Nous espérons seulement que la description et l'interprétation que nous venons de faire contribuera à la mise en place d'actions et de politiques concrètes.

Projet de Recherches sur l'Administration de Montréal

OBJET

Cette recherche a pour objet d'étudier la situation du bilinguisme à la fois dans le Conseil Municipal de Montréal, c'est-à-dire au sein des élus, et dans le fonctionnarisme montréalais. En termes plus précis, cela veut dire délimiter l'importance des groupes ethniques au Conseil Municipal de Montréal d'abord, puis leur représentation et leur poids dans l'administration elle-même. Cette connaissance acquise, il s'agira d'examiner les relations entre ces divers groupes. Bien des mécanismes et des moyens sont disponibles. On pourra par exemple voir quelle est la langue de travail employée et où, s'il existe des secteurs où l'une des deux langues domine entièrement, et aussi quelle est la place du système de traduction dans la vie politique montréalaise.

ETAPES DE LA RECHERCHE

En premier lieu un tel projet devrait s'ouvrir sur un historique du Conseil et de l'Administration. Sur le Conseil lui-même nous disposons actuellement, grâce à une recherche terminée il y a quelques semaines, d'une connaissance plus précise des relations entre les deux groupes ou du moins de l'importance numérique des deux groupes dans cet organisme.

Il faudrait préciser cette connaissance et aussi y ajouter un examen de la croissance de l'Administration elle-même de Montréal. Cet arrière-plan posé nous aurons ensuite à décrire le fonctionnement actuel et le travail du Conseil Municipal d'une part puis les grandes lignes du système administratif de Montréal. Sur ce second point, il s'agit de dresser, de préciser l'organigramme général du fonctionnarisme montréalais. Nous pourrons parvenir ainsi à dégager les grands traits présents de ces deux grandes institutions. Lorsque cette description sera posée, il sera possible de passer à l'examen des relations entre les divers groupes au sein même du Conseil puis dans l'Administration. Au sein du Conseil nous pensons que la meilleure méthode d'y parvenir est grâce à l'étude de quelques décisions importantes. Comme nous le verrons plus loin une analyse des procès-verbaux devrait permettre de dégager quelques termes fondamentaux et de les choisir en vue de mieux faire apparaître les relations entre les groupes au Conseil. De même dans l'Administration les relations de cet ordre pourront être examinées dans l'organisation générale du fonctionnarisme montréalais: règles de commotion, examens d'entrée, lois générales du travail.

METHODES DE LA RECHERCHE

Il semble bien qu'une telle recherche doive s'appuyer sur quatre grandes méthodes.

Nous proposons d'abord pour la connaissance des re-

lations au sein du Conseil Municipal de passer un bon moment à analyser les procès-verbaux du Conseil Municipal à diverses périodes particulièrement intéressantes dans l'histoire de la ville. Nous suggérons dès maintenant comme dates de référence, comme pôle: 1840 année où Montréal reçu sa charte définitive; 1880 année qui marque la majorité du groupe Canadien-français au Conseil Municipal; 1914, date à laquelle la loi de l'alternance pour l'élection du maire fut brisée et qui selon nous signifie la mainmise de l'élément Canadien-français dans le personnel politique officiel; 1960 finalement, afin de voir dans le contexte actuel quelles sont ses relations précises.

Outre les procès-verbaux, il va sans dire que l'analyse de plusieurs documents de base sera extrêmement utile. Ce travail vaudra aussi bien pour prendre connaissance de l'activité du Conseil. Il permettra en autre d'accumuler un matériel extrêmement précieux pour mieux cerner le phénomène de la prise de décision et son déroulement réel. C'est donc dire que les rapports, les mémoires, et même et peut être surtout les coupures de presse seront dans ce contexte extrêmement précieuses. D'autre part, la connaissance du mécanisme réel de l'administration municipale nécessite le retour à de telles sources. On doit souligner ici la richesse exceptionnelle des archives municipales de Montréal sur l'ensemble de ces sujets.

Pour compléter ces données et pour y ajouter davantage de témoignages plus engagés, il serait nécessaire de prévoir les interviews d'un bon nombre d'élus importants dans le

Conseil Municipal soit par leur ancienneté, soit par leur poste, soit par leur influence. De même un schéma d'entrevues devra être construit pour obtenir des renseignements de la part des principaux fonctionnaires. Nous pensons aussi qu'un questionnaire destiné à prendre contact avec un ensemble plus large de fonctionnaires pourrait être d'une grande utilité. Un tel questionnaire pourrait en effet permettre de mieux voir les tâches qu'ils remplissent et le poids du facteur ethnique dans leur travail.

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Avec la méthode indiquée et selon les étapes que nous venons de définir, nous croyons possible d'ici un an de parvenir à dégager la carte d'influence des groupes ethniques dans la vie politique montréalaise, tout au moins au sein des principales institutions de cette ville. Nous voudrions même pouvoir proposer une typologie des modalités d'influence entre ces divers agents. On peut supposer en effet que selon les cas et selon les institutions ces modalités varient et il serait sûrement intéressant de parvenir en fin de recherche à des catégories plus précises.

Guy Bourassa
Université de